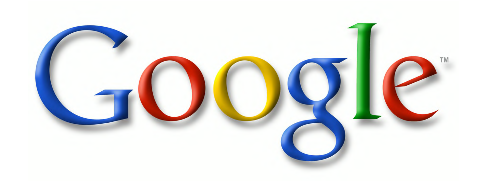



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06731353 0





ŒUVRES

COMPLÈTES

DE L'ABBÉ PROYART.

TOME VII.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT


LOUIS DAUPHIN
Duc de Bourgogne
PÈRE DE LOUIS XV.

ŒUVRES

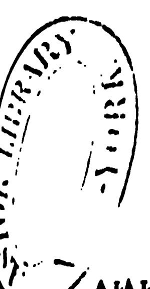
COMPLÈTES

DE L'ABBÉ PROYART,

ANCIEN PRINCIPAL DU COLLÉGE DU PUY,
ET CHANOINE D'ARRAS.

VIE DU DAUPHIN,
PÈRE DE LOUIS XV.

TOME PREMIER.

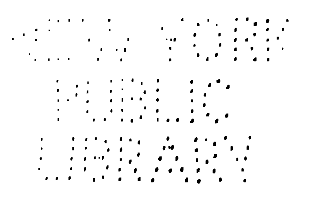




A PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE,
CHEZ MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, ÉDITEUR,
rue Saint-Severin, n° 11.

M. DCCC. XIX.



VIE

DU DAUPHIN,

PÈRE DE LOUIS XV.

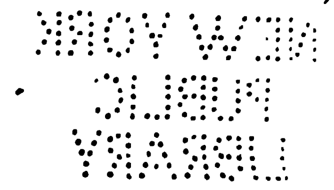
Je ne sais si, depuis l'établissement de la monarchie française, aucun prince du sang de nos rois fut plus généralement estimé pendant sa vie, et plus sincèrement regretté après sa mort, que le Dauphin, père de Louis XV. La bonté de son cœur, la supériorité de son génie, une application infatigable à tous les devoirs de son rang lui avoient mérité l'affection du Français, l'estime de l'étranger, et toute la confiance de Louis XIV.

Avant l'âge de trente ans, ce prince étoit consommé dans l'art difficile du gouvernement. Fénélon lui en avoit appris la théorie, et Louis-le-Grand la pratique. Le petit-fils mourut avant l'aïeul. Aussitôt après sa mort on publia un recueil abrégé de ses vertus, et cet ouvrage, fruit de quelques jours d'un travail précipité, eut, en moins de deux ans, quatre éditions, et fut traduit en plusieurs

langues. On ne cessa, depuis ce temps-là, de demander l'histoire complète de ce grand prince, et il y a trente ans que M. de Voltaire se plaignoit sur le ton de l'indignation qu'elle n'eût pas encore paru. « Nous avons, dit-il, à la honte de l'esprit » humain, cent volumes contre Louis XIV...... et » pas un seul qui fasse connoître les vertus du duc » de Bourgogne, qui auroit mérité d'être célébré » s'il n'eût été que particulier. »

Qui ne croiroit, à entendre parler ainsi l'écrivain le plus fécond de son siècle, qu'il va consacrer les premiers instans de son loisir à réparer l'injustice de ses contemporains? Cependant M. de Voltaire, depuis ce temps-là, composa trente volumes, et l'on sait quels volumes! Et cet ouvrage, qu'il étoit *honteux pour l'esprit humain* de n'avoir pas encore produit, la France l'attendoit toujours. Je me félicite de me trouver, par les circonstances, à portée de remplir enfin aujourd'hui des vœux formés depuis si long-temps par la nation; et j'ose espérer (si je sais bien juger de l'importance du sujet que j'ai traité) que le public recevra *la Vie du Dauphin, père de Louis XV*, avec autant d'empressement qu'il a reçu celle du Dauphin, père du roi.

C'est M. l'abbé Soldini, confesseur de Louis XVI, qui m'a communiqué les écrits les plus précieux qui se trouveront dans le corps de cet ouvrage, et c'est de feu madame la Dauphine, mère du roi, qu'il les tenoit. « Je suis charmé, monsieur, me



»mandoit ce respectable ecclésiastique, dans une »lettre écrite de Versailles, en date du 19 juillet »1774, je suis charmé que M. l'archevêque vous ait »adressé à moi, parce que personne n'est plus en »état de vous satisfaire et ne s'y portera avec plus »de zèle. J'ai rassemblé, sous les yeux et par les »ordres de feu madame la Dauphine, tout ce qu'elle »avoit concernant la vie et la mort de monseigneur »le Dauphin... J'oubliois de vous dire que parmi »les mémoires relatifs à monseigneur le Dauphin, »il y en a de fort détaillés par le feu duc de la »Vauguion ; et que j'ai encore quelques autres »écrits que madame la Dauphine m'avoit remis, »les croyant de monseigneur le Dauphin, parce »qu'ils sont écrits de sa main et qu'ils se trouvoient »parmi ses papiers les plus secrets; mais ils sont »d'un autre Dauphin, de ce fameux élève de Féné»lon, père du feu roi. On ne peut rien imaginer »de plus intéressant; et je pense qu'ils ne pour»roient que faire un très-bon effet à la suite de »votre ouvrage. C'est de quoi nous causerons à »notre aise, lorsque vous viendrez à Versailles. Je »serai à vous tous les jours de la semaine, excepté »le samedi... »

J'ai aussi fait usage d'un manuscrit de la bibliothèque de M. l'abbé du Terney, confesseur de madame Louise; de quelques écrits particuliers, tant de madame de Maintenon et de M. de Fénélon, que des abbés de Choisy et Fleury; du recueil des

vertus du prince par son confesseur; et enfin, pour la partie militaire, j'ai consulté les historiens contemporains français et étrangers, en m'attachant particulièrement aux Mémoires du marquis de Quinci, et à ceux du maréchal de Berwick.

Je divise l'ouvrage en cinq livres, qui offriront successivement dans le Dauphin les dispositions d'un digne élève de Fénélon, les talens d'un habile général, les vues et les travaux d'un grand prince, les vertus de l'homme, et la perfection du chrétien.

LIVRE PREMIER.

Louis XIV, après le traité de Nimègue, qui rendit la paix à l'Europe, donna pour épouse au Dauphin, son fils unique, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, princesse qui joignoit à une rare piété le goût des belles-lettres et un attrait particulier pour la retraite. Le premier fruit de ce mariage fut le prince dont j'écris la vie. Il naquit à Versailles, le 6 août 1682.

Cet heureux événement, à la suite des plus glorieux succès, parut mettre le comble aux prospérités de Louis-le-Grand. La joie qu'en ressentit le monarque se communiqua à toute la nation, qui la fit éclater par des transports dont l'histoire nous fournit peu d'exemples. « Le roi, dit un témoin » oculaire *, sortit le premier dans l'antichambre, » et nous dit : Madame la Dauphine est accouchée » d'un prince. J'étois présent à la naissance de Mon- » seigneur ** et à celle de M. le duc de Bourgogne : » je remarquai une différence notable entre joie et

* L'abbé de Choisy.

** C'est le nom que l'on donnoit, et que nous donnerons dans la suite au Dauphin, fils de Louis XIV.

vertus du prince par son confesseur; et enfin, pour la partie militaire, j'ai consulté les historiens contemporains français et étrangers, en m'attachant particulièrement aux Mémoires du marquis de Quinci, et à ceux du maréchal de Berwick.

Je divise l'ouvrage en cinq livres, qui offriront successivement dans le Dauphin les dispositions d'un digne élève de Fénélon, les talens d'un habile général, les vues et les travaux d'un grand prince, les vertus de l'homme, et la perfection du chrétien.

LIVRE PREMIER.

Louis XIV, après le traité de Nimègue, qui rendit la paix à l'Europe, donna pour épouse au Dauphin, son fils unique, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, princesse qui joignoit à une rare piété le goût des belles-lettres et un attrait particulier pour la retraite. Le premier fruit de ce mariage fut le prince dont j'écris la vie. Il naquit à Versailles, le 6 août 1682.

Cet heureux événement, à la suite des plus glorieux succès, parut mettre le comble aux prospérités de Louis-le-Grand. La joie qu'en ressentit le monarque se communiqua à toute la nation, qui la fit éclater par des transports dont l'histoire nous fournit peu d'exemples. « Le roi, dit un témoin »oculaire *, sortit le premier dans l'antichambre, »et nous dit : Madame la Dauphine est accouchée »d'un prince. J'étois présent à la naissance de Mon»seigneur ** et à celle de M. le duc de Bourgogne : »je remarquai une différence notable entre joie et

* L'abbé de Choisy.

** C'est le nom que l'on donnoit, et que nous donnerons dans la suite au Dauphin, fils de Louis XIV.

joie. On eut de la joie à la naissance de Monseigneur, mais à la naissance de M. le duc de Bourgogne on devint presque fou. Chacun se donnoit la liberté d'embrasser le roi. La foule le porta depuis la Surintendance, où madame la Dauphine accoucha, jusqu'à ses appartemens. Il se laissoit embrasser par qui vouloit. Le bas peuple paroissoit hors de sens. On faisoit des feux de joie dans les cours du château, et tous les porteurs de chaises brûloient familièrement la chaise dorée de leur maîtresse. Ils firent un grand feu dans la cour de la galerie des princes, et y jetèrent une partie des lambris et des parquets destinés pour la grande galerie. Bontems, tout en colère, le vint dire au roi, qui se mit à rire, et dit : Qu'on les laisse se réjouir, nous aurons d'autres parquets. La joie parut aussi vive à Paris, et fut de bien plus longue durée. Les boutiques furent fermées pendant trois jours. Toutes les rues étoient pleines de tables. Les passans étoient conviés et forcés à boire sans payer ; et tel artisan mangea dans ces trois jours cent écus qu'il ne gagnoit pas dans une année. »

Louis XIV, à cette occasion, fit ouvrir au public ses appartemens à certains jours de la semaine. On y donnoit à jouer, on y servoit des rafraîchissemens de toute espèce ; et le monarque venoit quelquefois goûter dans ces assemblées le plaisir d'être aimé de ses sujets. Elles furent interrompues à la mort de

la reine; et les abus qui s'y étoient introduits empêchèrent qu'on n'en rétablît l'usage.

Comme le comté de Bourgogne venoit d'être réuni au duché du même nom par le dernier traité de paix, le roi voulut que son petit-fils fût appelé *duc de Bourgogne*, et c'est le nom qu'il porta jusqu'à ce que la mort de Monseigneur lui eût laissé le titre de Dauphin. On fit frapper, en mémoire de sa naissance, une medaille où l'espérance est représentée sous la figure d'une femme qui tient un enfant et un lis. La légende porte *Nova spes Imperii*, nouvel appui du trône : l'exergue, *Ludovicus dux Burgundiæ, Ludovici Delphini filius, Ludovici Magni nepos* : Louis, duc de Bourgogne, fils de Louis Dauphin, petit-fils de Louis-le-Grand.

On confia son enfance à la maréchale de la Mothe, qui lui continua ses soins jusqu'au mois de septembre 1689. Louis XIV qui comprenoit par ce qui lui avoit manqué à lui-même, combien il importe pour un prince destiné au trône de recevoir une bonne éducation, chercha dans son royaume, pour présider à celle du duc de Bourgogne, deux hommes qui ne le cédassent en rien au vertueux Montausier et au savant Bossuet qui avoient élevé Monseigneur, et il fut assez heureux pour les rencontrer dans le duc de Beauvilliers et l'abbé de Fénelon.

Beauvilliers, avant d'être fait gouverneur du

prince, étoit gentilhomme de la chambre, chef du conseil des finances et gouverneur du Havre. Digne de tous ces emplois, il n'en avoit brigué aucun; sa modestie même le porta plus d'une fois à représenter au roi, qu'il n'avoit pas tout ce qu'il falloit pour les remplir de la manière la plus avantageuse pour l'état. Mais le monarque, qui le connoissoit par lui-même, eût voulu pouvoir lui confier tous les postes importans du royaume. « Vous suffirez seul, » lui disoit-il, à ce qui en accableroit quatre. » Ce seigneur cependant, au milieu de tant d'occupations, ne donnoit jamais moins d'une heure et demie chaque jour aux devoirs de la piété chrétienne, et il communioit régulièrement deux fois la semaine. « Le gouver» neur du duc de Bourgogne, dit un historien, cachoit » sous une grande simplicité de mœurs des vertus » rares. Ennemi du faste, au-dessus de l'ambition, » détaché des richesses, il étoit modeste, tranquille, » désintéressé, libéral, doux, vrai, poli, mesuré » en tout, et par-là très-propre à gouverner les » hommes. Etant ministre d'état, la base de sa po» litique étoit l'amour de la justice. C'étoit sa pas» sion dominante : il lui sacrifioit ses propres goûts, » ses amitiés personnelles, et les intérêts même de sa » famille. Toutes ces grandes qualités étoient rele» vées et perfectionnées par une piété éminente qui » rapportoit tout à Dieu, et qui, en affranchissant » son cœur des passions et du goût des amusemens, » donnoit à son esprit des forces continuelles pour

» découvrir en tout le vrai et le bon. » Plus le roi combloit Beauvilliers d'honneurs et de bienfaits, plus on chantoit ses louanges ; et il offroit l'exemple rare à la cour, d'une vertu constamment applaudie, tandis que Fénélon, non moins vertueux que lui, rencontroit des ennemis ardens, et tomboit dans la disgrâce d'un de nos rois qui protégea le plus la vertu.

Le roi nomma pour sous-précepteurs du duc de Bourgogne, l'abbé de Beaumont, neveu de Fénélon, et l'abbé Fleury, auteur de l'Histoire ecclésiastique. On lui donna pour lecteur le vertueux abbé de Langeron, et pour confesseur le P. Levalois, religieux qui conserva toujours à la cour l'esprit et les vertus de son état. Les chevaliers du Puy et de l'Echelle furent nommés ses gentilshommes de la manche, et ils étoient dignes de cet emploi de confiance. Jamais on n'avoit vu tant de talens et de vertus réunis pour concourir à la même éducation ; aussi le succès le plus complet répondit-il à de si sages dispositions.

Les princes ne naissent pas sans doute plus imparfaits que le commun des hommes ; mais la première éducation qu'ils reçoivent dans l'enfance, prépare souvent les plus grands obstacles à celle qui doit la suivre. Sans y penser, et sans le vouloir, on jette dans leur cœur le germe de tous les défauts qu'ils seront obligés de combattre un jour, s'ils veulent devenir ce qu'ils doivent être : dès

qu'ils ouvrent les yeux, c'est pour voir la multitude prosternée à leurs pieds : ils n'ont pas encore l'usage de la parole, qu'ils savent commander par leurs cris et par leurs gestes. La flatterie obsède leur berceau et corrompt leur naturel ; en sorte qu'incapables encore de réflexion, ils sont par instinct fiers, impatiens et capricieux.

Le duc de Bourgogne avoit ces défauts, et d'autres encore, quand on commença son éducation. Sa fierté alloit jusqu'à lui inspirer le mépris de l'instruction, qui rappelle au disciple sa dépendance du maître. Il étoit en garde contre les caresses, et il se roidissoit contre les menaces. On n'obtenoit rien de lui que par la voie des bonnes raisons, et il n'étoit pas toujours disposé à les écouter. Dans une occasion où Fénélon lui parloit avec fermeté : « Non, » non, monsieur, lui répondit-il, je ne me laisse » point commander : je sais ce que je suis et ce que » vous êtes. » Le sage maître n'insista pas pour le moment, et crut devoir préparer par le silence et un air de tristesse, l'effet de la leçon qu'il vouloit faire à son élève. « Je ne sais, monsieur, lui dit-il le » lendemain, si vous vous rappelez ce que vous » avez dit hier : que vous saviez ce que vous êtes et » ce que je suis? Il est de mon devoir de vous ap- » prendre que vous ignorez l'un et l'autre. Vous vous » imaginez donc, monsieur, être plus que moi : » quelques valets sans doute vous l'auront dit, et » moi je ne crains pas de vous dire, puisque vous

»m'y forcez, que je suis plus que vous. Vous com-
»prenez assez qu'il n'est point ici question de la
»naissance. Vous regarderiez comme un insensé
»celui qui prétendroit se faire un mérite de ce que
»la pluie du ciel a fertilisé sa moisson, sans arroser
»celle de son voisin : vous ne seriez pas plus sage si
»vous vouliez tirer vanité de votre naissance, qui
»n'ajoute rien à votre mérite personnel. Vous ne
»sauriez douter que je ne sois au-dessus de vous par
»les lumières et les connoissances : vous ne savez
»que ce que je vous ai appris, et ce que je vous ai
»appris n'est rien, comparé à ce qui me resteroit à
»vous apprendre. Quant à l'autorité, vous n'en avez
»aucune sur moi, et je l'ai moi-même, au con-
»traire, pleine et entière sur vous : le roi et Monsei-
»gneur vous l'ont dit assez souvent. Vous croyez
»peut-être que je m'estime fort heureux d'être
»pourvu de l'emploi que j'exerce auprès de vous,
»désabusez-vous encore, monsieur, je ne m'en suis
»chargé que pour obéir au roi et faire plaisir à
»Monseigneur, et nullement pour le pénible avan-
»tage d'être votre précepteur; et, afin que vous n'en
»doutiez pas, je vais vous conduire chez sa majesté,
»pour la supplier de vous en nommer un autre,
»dont je souhaite que les soins soient plus heureux
»que les miens. — Ah! monsieur, reprit le jeune
»prince, vous pourriez me rappeler bien d'autres
»torts que j'ai eus à votre égard : il est vrai que ce
»qui s'est passé hier y a mis le comble; mais j'en suis

»désespéré. Si vous parlez au roi, vous me ferez »perdre son amitié, et, si vous abandonnez mon »éducation, qu'est-ce qu'on pensera de moi dans »le public? Au nom de Dieu, ayez pitié de moi : je »vous promets de vous satisfaire à l'avenir. » C'étoit le point où Fénélon vouloit amener son élève; mais, pour tirer de la circonstance tout l'avantage qu'il pouvoit s'en promettre, il le laissa un jour entier dans l'inquiétude, et ne parut céder qu'à la sincérité de son repentir, et aux instances de madame de Maintenon.

Le défaut capital du duc de Bourgogne étoit la colère : il s'y livroit quelquefois jusqu'à l'emportement et la violence. Ce fut la religion qui l'en corrigea parfaitement; mais on peut dire que la douceur insinuante de Fénélon, ses soins assidus, et les innocens artifices qu'il employa, préparèrent merveilleusement le triomphe de la religion. Un jour que le jeune prince s'arrêtoit à considérer les outils d'un menuisier qui travailloit dans son appartement, l'ouvrier, à qui Fénélon avoit fait sa leçon, lui dit, du ton le plus absolu, de passer son chemin. Le prince, peu accoutumé à de pareilles brusqueries, se fâcha; mais l'ouvrier haussant encore le ton, et comme hors de lui-même, lui cria : « Retirez-vous, mon prince, car, quand je suis en »fureur, je casse bras et jambes à tous ceux qui se »rencontrent sur mes pas. » Le duc de Bourgogne courut avec grande peur avertir son précepteur, qui

étoit dans la chambre voisine, qu'on avoit introduit chez lui le plus méchant homme de la terre. « C'est »un bien bon ouvrier, lui dit Fénélon, son unique »défaut est de se livrer aux emportemens de la co»lère. » Le prince néanmoins opina qu'il falloit le renvoyer au plus tôt. « Pour moi, monsieur, reprit »Fénélon, je le crois bien plus digne de pitié que »de châtimens : vous l'appelez le plus méchant des »hommes, parce qu'il a fait une menace lorsqu'on »le distrayoit de son travail : quel nom donneriez»vous donc à un prince qui battroit son valet de »chambre, dans le temps même que celui-ci lui »rendroit des services? »

Dans une autre occasion où le duc de Bourgogne s'étoit livré à son humeur, tous ses officiers et ses domestiques eurent ordre de lui demander, en l'abordant, s'il n'étoit pas malade. Il se persuada qu'il l'étoit. Le médecin Fagon fut appelé, lui tâta le pouls, fit semblant de réfléchir sur la nature et les causes de sa maladie, et finit par lui dire : « Avouez-moi la vérité, mon prince, ne vous se»riez-vous pas livré à quelque emportement? Vous »l'avez deviné, s'écria le duc de Bourgogne; est-ce »donc que cela peut rendre malade? » Le docteur alors lui fit une longue énumération des tragiques effets de la colère, qui alloient quelquefois jusqu'à la mort subite. Il lui prescrivit un régime pour quelques jours, et il lui conseilla pour préservatif, dans les occasions où il ressentiroit les premières

émotions de la colère, de rester tranquille, sans parler, sans gesticuler, et de détourner en même temps sa pensée de dessus l'objet qui l'auroit ému. L'avis fit impression sur le jeune prince, qui avoit d'ailleurs un désir sincère de se corriger de ses défauts. « Souvent, dit un auteur, on l'a vu, quand » son humeur s'excitoit, s'appuyer sur une chaise ou » sur une table, les deux mains contre les joues; et, » dans cette posture, passer un assez long temps » sans dire mot, jusqu'à ce que le bouillonnement » qu'il sentoit fût calmé; après quoi il se rendoit à » la volonté des autres, ou bien il se portoit de lui- » même à ce que la raison lui montroit comme le » meilleur. »

Le concert qui régnoit entre toutes les personnes qui avoient part à cette précieuse éducation, ne pouvoit manquer d'en assurer le succès. La première punition du duc de Bourgogne, dès qu'il avoit fait une faute réfléchie, c'étoit de la lire, pour ainsi parler, sur tous les visages. On ne l'approchoit plus qu'avec un air de tristesse : ses officiers faisoient leur service dans un morne silence : il leur étoit défendu de répondre aux questions qu'il pourroit leur faire. S'il prenoit de l'humeur, on multiplioit les privations, il ne sortoit plus de son appartement, il ne voyoit plus le roi, ni personne de la famille royale. On vouloit que tout lui manquât, dès que lui-même manquoit à ses devoirs. Personne ne paroissoit entrer dans ses peines, per-

sonne ne lui disoit un mot de consolation : il n'en trouvoit que dans l'aveu de ses torts, et la promesse de les réparer.

Le maître faisoit quelquefois semblant de suspecter la sincérité des résolutions de son élève, afin de le contenir par le point d'honneur, quand il les auroit prises avec plus de solennité ; le prince alors donnoit sa promesse par écrit, et elle étoit conservée, pour lui être représentée dans l'occasion. Voici comment il exprimoit ses engagemens à l'âge de sept ans : « Louis promet de nouveau de mieux » tenir sa promesse. Ce 20 de septembre. Je prie » M. de Fénélon de le garder encore » (cet écrit).

« Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fé- » nélon, de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordon- » nera, et de lui obéir dans le moment qu'il me » défendra quelque chose ; et si j'y manque, je me » soumets à toutes sortes de punitions et de dés- » honneur. Fait à Versailles le 29 novembre 1689. » *Signé* Louis. »

Une attention si suivie, tant de moyens et tant de soins réunis, mettoient le duc de Bourgogne dans l'heureuse impuissance de se livrer à son humeur, et lui faisoient contracter l'habitude d'en réprimer les saillies. Cette habitude, fortifiée par les années et consacrée par la religion, va devenir en lui la source des plus héroïques vertus. Déjà les fautes qui échappent à son caractère, son cœur les désavoue, il en convient avec ingénuité, il s'en afflige

quelquefois jusqu'aux larmes. Son précepteur avoit coutume de lui demander, pendant son coucher, ce qui lui avoit fait le plus de peine et le plus de plaisir dans la journée. « Ce qui m'a fait le plus de » plaisir, répondit-il en une occasion, ç'a été d'en» tendre sonner l'heure à laquelle nous nous reti» rons, parce que je me sentois ému de colère contre » mon frère d'Anjou, qui prenoit plaisir à m'impa» tienter. »

Le désir qu'il avoit de se corriger de ses défauts, lui faisoit suivre à la lettre les avis qu'on lui donnoit pour y parvenir. On lui avoit souvent dit qu'il falloit qu'un prince s'accoutumât à souffrir avec constance, et sans se plaindre; que pleurer, surtout, étoit une marque de foiblesse qui ne convenoit qu'à l'enfance : il forma la résolution de ne plus pleurer. Un jour qu'on lui lisoit une oraison funèbre de la Dauphine sa mère, il se laissa tomber sous sa table : on crut qu'il badinoit, on le releva : la violence qu'il s'étoit faite pour étouffer sa douleur, le suffoquoit : il versa un torrent de larmes quand on lui dit que celles qu'il s'efforçoit de contenir, loin d'avoir rien d'humiliant, faisoient l'éloge de son cœur. Un de ses gentilshommes de la manche s'étant aperçu qu'il avoit de l'éloignement pour un jeune seigneur de son âge, qu'il étoit dans le cas de voir habituellement, lui en demanda la raison. Le duc de Bourgogne lui avoua qu'il n'en avoit aucune, mais que toute la personne de ce jeune homme lui

déplaisoit, sans savoir pourquoi. Il ne fut pas difficile de lui faire sentir l'injustice de ces antipathies, et les conséquences qu'elles peuvent avoir pour un grand prince. La leçon fit faire des efforts de vertu; le jeune seigneur dans la suite fut toujours accueilli avec distinction; et ce qui sembloit devoir l'éloigner de la source des grâces, devint le principe de sa fortune : le duc de Bourgogne le combla de bienfaits.

Ce prince répondit si bien aux soins que prirent ses maîtres de lui inspirer l'amour de la vérité, que jamais on n'eut à lui reprocher le moindre détour. Vrai et sincère en tout, il avoit horreur de la duplicité, et il aimoit mieux avouer ingénument des torts qui humilioient son amour-propre, que de les déguiser par artifice, ou de s'en disculper par un mensonge. Sa confiance pour Fénélon n'avoit point de bornes : il lui découvroit tout ce qui se passoit dans son âme. « J'ai bien honte de mon »cœur, lui disoit-il un jour, il m'étoit venu en »pensée de ne plus rien apprendre, afin que le roi »vous regardât comme un mauvais maître. » S'il croyoit avoir fait la moindre peine à quelqu'un, ne fût-ce qu'un domestique, il n'avoit de tranquillité qu'après lui en avoir fait des excuses. Il disoit un jour à un de ses garçons de la chambre qui étoit couché auprès de lui : « Pardonnez-moi ce que je »vous ai dit ce soir, afin que je m'endorme. »

Le duc de Bourgogne étoit d'un caractère sérieux

et réfléchi. Les amusemens frivoles de l'enfance ne furent jamais les siens : il ne prenoit nulle part aux jeux qui divertissoient le plus les princes ses frères, qu'il appeloit *des enfans*. Une étude suivie n'étoit pas plus de son goût ; mais il aimoit à converser avec ses maîtres et les personnes instruites.

Fénélon ne négligea rien pour tirer avantage de ces dispositions. Persuadé que le germe de la raison, comme celui de la plante, ne doit se développer que par des progrès insensibles ; ce sage maître observoit dans son élève les indications de la nature, aussi attentif à la seconder dans son action, qu'à ne point l'énerver par une marche indiscrètement précipitée ; et c'est en s'abaissant jusqu'à son disciple, qu'il parvint à élever cet auguste disciple jusqu'à lui.

Pour prévenir dans le jeune prince le dégoût qu'auroit pu lui inspirer la sécheresse rebutante des premiers élémens, il les lui exposoit revêtus des ornemens les plus propres à intéresser un enfant. Sachant piquer à propos sa curiosité, il ne la satisfaisoit sur un objet qu'en la dirigeant vers un autre ; en sorte que le plaisir de la leçon du matin, faisoit attendre avec impatience celle du soir. C'étoit également sous de riantes images qu'il offroit à l'enfance du duc de Bourgogne les premières leçons de la sagesse. Les matières ordinaires des devoirs * scolastiques qu'il lui assignoit, étoient

* Suivant les principes de Fénélon, l'université de Paris a

autant d'instructions à sa portée, auxquelles l'agrément n'ôtoit rien de leur utilité. C'étoit une fiction ingénieuse qui conduisoit à une réflexion morale, un trait piquant qui faisoit connoître la vertu d'un grand homme, un dialogue entre des morts qui se disoient des vérités pleines d'instructions pour les vivans. Partout le vice étoit traduit avec la honte qui le suit, et la vertu peinte avec les charmes qui la rendent aimable. La conversation, les amusemens, la table, tout, par les soins et l'habileté du maître, devenoit leçon pour l'élève, et rien ne paroissoit l'être.

Fénélon ne s'en tenoit pas là : il vouloit que les personnes admises à faire leur cour à l'enfant de l'état, payassent cette faveur par quelque utile leçon qu'il concertoit avec elles. Alors ce n'étoient plus des maîtres qui instruisoient, c'étoient des étrangers, des inconnus qui, sans intérêt, et par manière de conversation, relevoient une vertu, blâmoient un défaut, et confirmoient en tout les principes établis par les maîtres.

banni depuis long-temps de ses écoles la méthode aussi barbare que facile, de rapprocher dans une page vingt phrases disparates et vides de sens, qu'on appeloit *thème de règles*. On sait aujourd'hui tourner en *thèmes de règles* des anecdotes piquantes, des traits utiles de morale, une suite d'histoire intéressante. Cette méthode demande du travail. Aussi voyons-nous dans l'université, des hommes du premier mérite, qui emploient autant de temps à préparer leur classe qu'à la faire.

La Fontaine, aussi religieux alors, et aussi austère dans sa conduite qu'il avoit été licencieux dans une partie de ses Œuvres, avoit accès par Fénélon jusqu'au duc de Bourgogne. Il lui contoit une de ses fables, et le jeune prince lui en récitoit une autre qu'il avoit apprise de son précepteur, ou qu'il avoit lui-même composée. Il se trouve, parmi les fables de La Fontaine, des fables inventées par le duc de Bourgogne, que le poëte a mises en vers : telle est la neuvième du douzième livre, où La Fontaine dit lui-même :

« Ce qui m'étonne est qu'à huit ans
» Un prince en fable ait mis la chose,
» Pendant que, sous mes cheveux blancs,
» Je fabrique, à force de temps,
» Des vers moins sensés que sa prose. »

Ce poëte, uniquement occupé alors du soin de son salut, n'eût plus pensé à composer, si le duc de Bourgogne ne lui eût remis la plume à la main, et ne lui eût de nouveau échauffé la verve : « Vous » m'avez ordonné de continuer, dit-il à ce prince; » l'envie de vous plaire me tiendra lieu d'imagina- » tion que les ans ont affoiblie. Quand vous sou- » haiterez quelque fable, c'est dans ce fonds-là que » je la trouverai. » Quelquefois le duc de Bourgogne se contentoit d'indiquer à La Fontaine le sujet de la fable qu'il désiroit, et le poëte lui en faisoit publiquement hommage. « Si vous me permettez de

»le dire, il y a des sujets dont je vous suis rede-»vable, et où vous avez jeté des grâces qui sont ad-»mirées de tout le monde. »

Le duc de Bourgogne, en effet, annonça de bonne heure les plus rares dispositions de l'esprit. «Il avoit, dit l'abbé Fleury, la pénétration facile, »la mémoire vaste et sûre, le jugement droit et fin, »le raisonnement juste et suivi, l'imagination vive »et féconde : c'étoit un esprit du premier ordre. Il »ne se contentoit pas de connoissances superfi-»cielles, il vouloit tout approfondir : sa curiosité »étoit immense. Et dans les commencemens même, »où son extrême vivacité l'empêchoit de s'assujettir »aux règles, il emportoit tout par la promptitude »de sa pénétration et la force de son génie. »

Un esprit de cette trempe n'avoit besoin que d'un guide pour avancer à pas de géant dans la carrière des sciences, et il avoit rencontré Fénélon.

Fénélon jouissoit alors d'une réputation à laquelle toute sa modestie n'avoit pu le dérober. Dans la capitale comme dans les provinces, partout où il avoit paru, sa vertu avoit été admirée et ses talens applaudis. Ce n'étoit qu'à la cour, et parmi ceux qui redoutent l'ascendant du vrai mérite, que le sien devoit lui susciter des ennemis. Peut-être aussi que ses admirateurs, par un zèle excessif pour sa gloire, qu'il négligeoit lui-même, contribuèrent à fixer sur lui les yeux de l'envie. Un savant du premier ordre, un prêtre vertueux, le mission-

naire de la Saintonge, Fénélon, en un mot, précepteur de l'héritier du trône! Cette idée transportoit tous les gens de bien; et le peuple, qui ne connoît point de plus sûr protecteur à la cour que la religion de ses maîtres, entroit dans l'enthousiasme. L'académie d'Angers proposa une couronne pour le poëte qui éterniseroit, par des chants dignes du sujet, la mémoire du bienfait que Louis-le-Grand accordoit à ses peuples, en leur destinant un roi que Fénélon alloit former. On vit paroître un tableau, dessiné par Silvestre, gravé par Leclerc, où le duc de Bourgogne étoit figuré comme un nouvel astre destiné à éclairer la terre. On lisoit au bas cette épigraphe tirée d'Isaïe : *Puer parvulus illuminabit eos :* Ce petit enfant répandra sur eux la lumière.

La cour, le théâtre de la perfidie, prit le ton de la ville, et parut enchérir encore. Fénélon y étoit l'homme à la mode, on ne parloit que de lui. On disoit publiquement que Philippe avoit eu moins à se féliciter d'avoir donné un Aristote à son fils, que Louis-le-Grand d'avoir pu donner au duc de Bourgogne un abbé de Fénélon, et Bossuet avoit élevé *Monseigneur*.

Fénélon cependant, supérieur à la vaine gloire, envisageoit sa place moins comme un emploi qui dût le flatter, que comme une charge qui lui ravissoit sa liberté. Mais l'espérance de contribuer à rendre un peuple heureux, en lui formant un bon

roi, l'embrassa du plus beau zèle et le remplit de courage. Il oublia tout le reste, il s'oublia lui-même, pour se livrer uniquement aux besoins de son élève. Chaque leçon qu'il lui donnoit étoit le fruit d'un travail de plusieurs heures; et la suite qu'il mettoit dans ses instructions forma le *Télémaque*, et d'autres excellens ouvrages que tout le monde connoît.

Pour accoutumer le duc de Bourgogne à parler en public, il lui composoit de petits discours, qu'il lui faisoit apprendre par cœur et déclamer dans un cercle de personnes choisies. Le jeune prince apercevant un jour quelques visages inconnus parmi l'assemblée, témoignoit de la répugnance à parler : «Vous avez raison, monsieur, lui dit Fénélon, et »je pense comme vous, qu'un orateur ne doit ja»mais s'exposer quand il craint ceux qui l'écoutent »Vous croyez donc, M. l'abbé, répondit le duc de »Bourgogne, que c'est la crainte qui m'arrête? Hé »bien, qu'on fasse entrer cent personnes de plus, »et je vous ferai voir que vous vous trompez. » Fénélon assura qu'il seroit ravi que tout Versailles fût témoin de son erreur : les portes de l'appartement furent ouvertes, et l'on y introduisit indistinctement toutes les personnes qui se présentèrent. Le duc de Bourgogne se surpassa lui-même en cette occasion, et les applaudissemens qu'il reçut lui inspirèrent tant de confiance, qu'il n'hésita jamais depuis à parler en public.

Les progrès du jeune prince étoient les mêmes dans les différens genres d'étude auxquels on l'appliquoit. «Il avoit, dit encore l'abbé Fleury, un »goût exquis pour les beaux-arts, l'éloquence, la »poésie, la musique, la peinture, et une grande »disposition naturelle à les exercer. Il dessinoit par»faitement, et de génie. Il avoit étudié la musique »à fond, jusqu'à savoir la composition. Il apprit le »latin : il savoit l'espagnol et l'italien, il vouloit »apprendre le grec pour mieux entendre les bons »auteurs, particulièrement les poëtes; mais ceux »qui l'instruisoient jugèrent à propos de ménager »le temps de ses études pour des matières plus »utiles.» Il lut Virgile et Horace, Cicéron et Tacite, et il laissa de ce dernier une traduction complète, ouvrage dont la publication eût été sans doute intéressante pour la littérature; «car ce prince »écrivoit avec goût», dit madame de Maintenon, qui ajoute que le duc d'Anjou, son frère, écrivoit de fort bon sens, et le duc de Berry fort mal.

Les gens de lettres s'empressoient de faire hommage de leurs talens à un prince si capable de les apprécier; et il est peu d'écrivains distingués du siècle de Louis-le-Grand qui n'eussent reçu de lui quelque marque particulière de bienveillance. Il se montra un des premiers admirateurs de l'*Anti-Lucrèce*, qu'il avoit lu manuscrit. Il eut de fréquentes conférences avec l'auteur, et il parla avec tant d'éloges au roi de cette nouvelle production,

qu'il lui inspira le désir d'en connoître les beautés. Louis XIV ne savoit pas le latin, le duc de Bourgogne fit pour lui une traduction des morceaux les plus intéressans du poëme : ce qui ne servit pas peu à raffermir à la cour le crédit ébranlé de l'abbé, depuis cardinal de Polignac.

Après s'être appliqué avec tant de succès à l'étude des grands modèles, le duc de Bourgogne ne réussit pas moins à les imiter par la composition. Ce que nous produirons de ses ouvrages en sera la preuve. La fable suivante, par exemple, nous apprendra que La Fontaine ne parloit pas en flatteur, quand il louoit la délicatesse de son goût dans ce genre d'écrire.

LE VOYAGEUR ET SES CHIENS.

« Lycas avoit à traverser une sombre et épaisse » forêt, repaire ordinaire des bêtes féroces, et fa» meuse dans les environs par mille aventures tra» giques. Lycas étoit prudent : il prend pour escorte » trois dogues vigoureux, de tout temps fidèles ser» viteurs de leur bon maître. Il falloit des vivres » pour la route, il s'étoit muni de quatre pains : » l'un pour lui, les autres pour ses compagnons de » voyage. Arrivé à mi-chemin, il s'assied pour se » reposer, sur le bord d'un clair ruisseau. A l'instant » il voit sortir d'une caverne voisine un monstre » d'une espèce inconnue aux humains : aussitôt il » lâche son escorte et le monstre est terrassé. Tout

»glorieux du service rendu à leur maître, les trois »champions s'approchent pour lui en demander la »récompense. Lycas, plein de reconnoissance, donne »à Vorax le pain qu'il lui destinoit; Vorax s'en saisit et s'enfonce dans la forêt. Cerbère reçoit le sien »et disparoît comme un éclair. Gargas, c'étoit le »nom du dernier; Gargas s'attendoit à même pitance, il y avoit le même droit, il la sollicitoit »par maintes et maintes caresses; mais Lycas commence à entrer en quelque défiance, et craint de »se trouver sans défense au milieu de la forêt. Il »appelle ses chiens, et les échos d'alentour répètent »au loin les noms de Cerbère et de Vorax. Point de »nouvelles; nos gaillards, en recevant si copieuse »pitance, se sont sentis un attrait irrésistible pour »la vie douce et retirée. De long-temps maître »Lycas ne les verra plus à sa suite. Mais que fera-»t-il donc pour Gargas? Faudra-t-il, dans la crainte »de le rendre infidèle, le laisser mourir de faim? »Lycas a l'âme trop bonne, il est trop équitable, il »prend un milieu : il donne à Gargas une partie »de son pain, et lui laisse espérer l'autre. Gargas, »toujours reconnoissant et toujours fidèle, suit son »maître et le défend bravement pendant sa route. »Lycas, échappé au danger, jura au pied de l'arbre »consacré à Jupiter, que si jamais il traversoit la »forêt, il ne donneroit plus leur pain à ses com-»pagnons de voyage que par morceaux.

»Princes, avez-vous trouvé des guides capables

»de vous diriger et de vous défendre dans la forêt »de ce monde? Gardez-vous bien de les mettre en »état de se passer de vous, que lorsque vous pour»rez vous-même vous passer de leurs services. »

Les instituteurs du duc de Bourgogne ayant remarqué que les traits qui caractérisoient la grandeur d'âme le touchoient vivement, prenoient souvent dans les Actes des martyrs le fond des sujets qu'ils lui donnoient à traiter; et le jeune orateur peignoit avec tout le feu de l'éloquence inspirée par le sentiment, la constance de ces premiers héros du christianisme, et la noble fierté avec laquelle ils soutenoient la foi devant leurs tyrans. Voici comment il fait parler saint Maurice à l'empereur Maximien, après que la légion thébaine eut été décimée.

« Ne croyez pas, seigneur, que je vienne lâche»ment supplier pour la vie. Maurice craint son »Dieu, et qui sait mieux que vous si jamais il crai»gnit la mort. Prévenu par la calomnie, vous venez »de commettre un crime : je voudrois, par le zèle »de votre gloire, être assez heureux pour vous en »épargner un second. Je connois mes engagemens; »j'ai juré de servir l'empire de mon épée, mais »jamais de sacrifier sur les autels des démons. Rome »a droit à mes services, mais je dois ma conscience »à mon Dieu. Commandés pour aller à l'ennemi, »nous vous avons obéi : vous nous ordonnez au»jourd'hui de sacrifier aux génies infernaux; mais

»le Dieu du ciel que nous adorons, le Dieu qui »jugera les empereurs et leurs armées, nous le dé»fend; n'est-ce pas à lui que nous devons obéir? »Vous avez jugé que non, seigneur, et, par vos »ordres, la légion que je commande vient d'être »décimée. Mes yeux ont vu couler le sang de ces »braves guerriers, que vous vîtes tant de fois monter »les premiers à l'assaut, et rester les derniers sur »le champ de bataille. On se flattoit peut-être, »qu'effrayés à l'aspect de six cents cadavres baignés »dans leur sang, ou qu'ébranlés par les promesses »qui ont suivi cette sanglante exécution, nous au»rions composé avec les ennemis de notre foi; mais »la religion que nous professons n'admet point de »partage. Au moindre signal, nous braverons en»core tous les dangers pour le service de la patrie; »mais toutes les forces de l'empire tournées contre »nous, ne nous ameneroient point à adorer vos »démons; et, si c'est un crime d'être chrétien, je »vous le déclare au nom de ma légion, nous som»mes coupables et résolus de l'être. Ordonnez, sei»gneur, proscrivez de nouveau, vous ne trouverez »point de rebelles parmi nous. Nous avons encore, »il est vrai, les armes à la main; et six mille hommes »commandés par Maurice pourroient sans doute.... »Mais ne craignez point, seigneur; quelle que soit »notre innocence et la justice de notre cause, quelle »que soit la force et la vaillance de ma troupe, »nous sommes chrétiens, des chrétiens ne tournent

»point contre la patrie des armes que la patrie leur »a mises à la main. Nous sommes chrétiens, des »chrétiens savent également et combattre pour les »empereurs et mourir pour leur Dieu.... Il paroît, »seigneur, que vous persistez dans vos volontés; »sachez donc que Maurice et sa légion persistent »aussi dans leur foi.

»Maurice de retour au camp, après avoir conféré »un instant avec Exupère son lieutenant, le séna»teur Candide et les principaux officiers de sa lé»gion, adresse la parole à ses soldats, en ces termes: »Réjouissons-nous, camarades, nos frères nous ap»pellent, leur sang nous a obtenu pour tous la cou»ronne du martyre. J'ai vu l'empereur: il n'accorde »la vie qu'à ceux qui cesseront d'être chrétiens, et »qui d'entre vous pourroit vivre à ce prix? S'il en »étoit un seul, qu'il se hâte de sortir des rangs.... »Non, chers camarades, aucun de vous n'affligera »ma vieillesse, et ne troublera la joie d'un si beau »jour par une coupable désertion. Je sais que plu»sieurs d'entre vous pensoient que nous pouvions »bien repousser la violence par la force: je sais que »d'autres craignoient le déshonneur en mettant bas »des armes que nous pourrions tourner, et avec »succès peut-être, contre nos injustes oppresseurs. »Ces sentimens annoncent des cœurs romains; »mais que les premiers se souviennent que le »Dieu que nous adorons, pouvant commander »les légions célestes contre ses ennemis, se laissa

»conduire à la mort, comme un agneau, sans ou-
»vrir la bouche. Quant aux autres, leur crainte
»n'est point fondée : Qui est-ce qui n'a pas ouï
»parler de la légion thébaine? qui est-ce qui la
»croira jamais coupable de lâcheté? N'avons-nous
»pas, en mille rencontres, reçu des éloges et des
»récompenses militaires de nos empereurs, et du
»tyran même qui nous condamne aujourd'hui?
»Laissons donc, chers camarades, laissons à notre
»Dieu le soin de notre gloire. Ne pensons, en ce
»moment, qu'à montrer à l'univers ce que peut sur
»de grands cœurs le zèle pur de la foi. Maurice ne
»vous donna jamais d'exemples indignes du nom
»romain, il ne vous en donnera point en ce jour
»d'indignes d'un chrétien. Faites ce que vous lui
»verrez faire... Mais voici l'armée qui s'avance, déjà
»les glaives qui doivent nous immoler au Seigneur
»sont sortis de leurs fourreaux : encore quelques
»instans, et nous tenons nos couronnes. Couronnes
»brillantes! o mes camarades, ne les voyez-vous
»pas? La foi m'ouvre les cieux : voici les anges du
»Seigneur qui descendent pour honorer notre
»triomphe, et porter nos âmes dans le séjour du
»bonheur. Mourons, mourons tous innocens, plu-
»tôt que de vivre un seul instant coupables : mais
»avant tournons-nous vers l'Orient, fléchissons le
»genou tous ensemble : rendons grâces au Dieu
»créateur, recommandons-lui nos âmes : prions
»pour l'empire, prions pour Maximien; et puisse

»toute son armée, touchée de notre exemple, em-»brasser notre foi!

»Maurice avoit à peine cessé de parler, que l'ar-»mée de Maximien environna sa légion, dont tous »les officiers et les soldats, sans en excepter un seul, »furent passés au fil de l'épée, et reçurent la »couronne du martyre le 22 septembre l'an de »Jésus-Christ 286.»

On imagine aisément l'effet que devoient produire sur l'esprit des assistans des discours si pleins de feu, déclamés par leur jeune auteur avec toute la vivacité de l'action; aussi arrivoit-il souvent que les personnes admises à l'entendre ne lui applaudissoient que par leurs larmes. Le duc de Bourgogne, dans un âge plus avancé, disoit à un homme de confiance: « Depuis qu'on m'a fait admirer dans »ma jeunesse le courage des martyrs et le généreux »mépris qu'ils faisoient de la vie, il me semble que »par la grâce de Dieu je n'hésiterois point à parler »comme eux, si la Providence me plaçoit dans les »mêmes circonstances.»

Dans un discours où le prince traite des grandeurs humaines, il en fait la généalogie, il en démontre en même temps l'existence et la fragilité. Il se trouve des lacunes dans cette pièce; mais elle n'est pas plus complète dans le manuscrit de feu monseigneur le Dauphin, qui est entre les mains du roi.

« Il y a des grandeurs humaines: qui pourroit le

» révoquer en doute? Et celui même qui en démontre
» la fragilité, n'en suppose-t-il pas l'existence?
» L'homme, image de la Divinité, ne rentra jamais
» dans son cœur sans se dire à lui-même : Je suis
» grand. Adam, le premier chef de la famille hu-
» maine, fut le premier qui sentit sa grandeur. Son
» empire sur les animaux, quoique affoibli par le
» péché, son autorité dans sa famille, son domaine
» sur la terre et les eaux, tout lui disoit : Tu es
» grand; et à mesure que sa postérité se multiplioit
» sur ce globe, il voyoit s'étendre avec elle sa gran-
» deur et sa puissance.

» Les patriarches, dans leurs familles, se voyoient
» au bout de quelques siècles à la tête d'un peuple
» nombreux, dont ils se trouvoient naturellement
» les rois. Ils commandoient, et ils étoient obéis :
» leurs jugemens étoient sans appel. Tout le peuple
» leur rendoit hommage, et cet hommage annon-
» çoit au père qu'il étoit plus grand que ses enfans.

» Bientôt les hommes se répandirent dans les di-
» verses régions de la terre. Les plus fertiles et les
» plus tempérées furent occupées les premières. Le
» père conduisoit sa famille dans la contrée qui lui
» offroit le plus d'agrément et d'avantages. D'abord
» il y dressoit des tentes : ensuite il y élevoit des ca-
» banes. La sienne, travaillée avec plus de soin sans
» doute, devoit être aussi plus spacieuse que les
» autres : elle étoit tout à la fois le palais du roi et
» le sanctuaire de la justice.

» Peu à peu les hameaux forment des villes, et » les villes des provinces. On se rapproche sans se » chercher, on se resserre, on se dispute le terrain. » Le peuple cantonné sur un sol ingrat, porte envie » à ses voisins, habitans d'un pays fertile et abon- » dant : il veut empiéter sur leurs terres; ceux - ci » lui résistent : de là les guerres, les villes murées, » les conquêtes. De là l'origine des puissantes mo- » narchies, et des divers états qui partagent ce globe. » Abraham peut être regardé comme le premier » prince qui se signala par la justice et la supério- » rité de ses armes. Les présens mystérieux du roi » de Salem, et les offres que lui font les rois ses al- » liés, de prendre sa part dans les dépouilles des » rois qu'il a défaits, sont un hommage rendu à sa » grandeur, supérieure encore à la grandeur de ceux » qui dès lors s'appeloient rois. . . . .

» Que je jette un coup d'œil sur les différens âges » du monde : j'en vois toutes les époques marquées » par des grandeurs. Superbe Babylone, orgueilleuse » Ninive, vous existâtes. Peuple romain, peuple fa- » meux entre tous les peuples de la terre, ton his- » toire n'est point une fiction : elle est l'histoire des » grandeurs humaines. Tu fus grand dans tes pro- » jets, grand dans leur exécution, grand dans la » prospérité, plus grand encore dans les revers. Tes » capitaines furent de grands hommes, tes soldats » des héros, ton sénat offroit la plus majestueuse » image de la grandeur. Je vois tes flottes, en dépit

» révoquer en doute? Et celui même qui en démontre » la fragilité, n'en suppose-t-il pas l'existence ? » L'homme, image de la Divinité, ne rentra jamais » dans son cœur sans se dire à lui-même : Je suis » grand. Adam, le premier chef de la famille hu- » maine, fut le premier qui sentit sa grandeur. Son » empire sur les animaux, quoique affoibli par le » péché, son autorité dans sa famille, son domaine » sur la terre et les eaux, tout lui disoit : Tu es » grand; et à mesure que sa postérité se multiplioit » sur ce globe, il voyoit s'étendre avec elle sa gran- » deur et sa puissance.

» Les patriarches, dans leurs familles, se voyoient » au bout de quelques siècles à la tête d'un peuple » nombreux, dont ils se trouvoient naturellement » les rois. Ils commandoient, et ils étoient obéis : » leurs jugemens étoient sans appel. Tout le peuple » leur rendoit hommage, et cet hommage annon- » çoit au père qu'il étoit plus grand que ses enfans.

» Bientôt les hommes se répandirent dans les di- » verses régions de la terre. Les plus fertiles et les » plus tempérées furent occupées les premières. Le » père conduisoit sa famille dans la contrée qui lui » offroit le plus d'agrément et d'avantages. D'abord » il y dressoit des tentes : ensuite il y élevoit des ca- » banes. La sienne, travaillée avec plus de soin sans » doute, devoit être aussi plus spacieuse que les » autres : elle étoit tout à la fois le palais du roi et » le sanctuaire de la justice.

»Peu à peu les hameaux forment des villes, et »les villes des provinces. On se rapproche sans se »chercher, on se resserre, on se dispute le terrain. »Le peuple cantonné sur un sol ingrat, porte envie »à ses voisins, habitans d'un pays fertile et abon»dant : il veut empiéter sur leurs terres; ceux-ci »lui résistent : de là les guerres, les villes murées, »les conquêtes. De là l'origine des puissantes mo»narchies, et des divers états qui partagent ce globe. »Abraham peut être regardé comme le premier »prince qui se signala par la justice et la supério»rité de ses armes. Les présens mystérieux du roi »de Salem, et les offres que lui font les rois ses al»liés, de prendre sa part dans les dépouilles des »rois qu'il a défaits, sont un hommage rendu à sa »grandeur, supérieure encore à la grandeur de ceux »qui dès lors s'appeloient rois. . . . . .

»Que je jette un coup d'œil sur les différens âges »du monde : j'en vois toutes les époques marquées »par des grandeurs. Superbe Babylone, orgueilleuse »Ninive, vous existâtes. Peuple romain, peuple fa»meux entre tous les peuples de la terre, ton his»toire n'est point une fiction : elle est l'histoire des »grandeurs humaines. Tu fus grand dans tes pro»jets, grand dans leur exécution, grand dans la »prospérité, plus grand encore dans les revers. Tes »capitaines furent de grands hommes, tes soldats »des héros, ton sénat offroit la plus majestueuse »image de la grandeur. Je vois tes flottes, en dépit

» de Carthage, tenir l'empire des mers : tes armées » se promènent sur la terre en faisant des conquêtes ; » et ces princes vaincus, traînés captifs dans tes » jours de triomphe, publient la grandeur dont tu » les forces de déplorer l'usage. Il existe donc des » grandeurs humaines.

» Mais pourquoi en chercher les preuves dans l'an» tiquité, toujours obscurcie de quelques nuages ? » Montrons au doigt la grandeur : qu'elle brille de » tout son éclat ; qu'elle frappe, et qu'elle étonne.

» Sous un climat tempéré, dans la plus belle et » la plus riche partie de ce globe, existe un peuple » nombreux, respecté de tous les peuples de la terre, » peuple autrefois vainqueur de ces fiers Romains les » vainqueurs de la terre, grand par sa valeur, grand » par son industrie, grand par les arts qu'il invente » et par les sciences qu'il cultive, plus grand encore » peut-être par la douceur de ses mœurs. Un prince, » grand parce qu'il est juste, un prince sage et » puissant, un roi père, Louis l'admiration de son » siècle, les délices de sa famille, le désespoir des » meilleurs princes, Louis commande à cette nation » fortunée, avec la modération et l'autorité des pa» triarches sur leur nombreuse postérité....

» ... Et deux jours après sa mort je me demande : » Où est le vaste empire du vainqueur des Perses ? » Remonterons-nous à l'origine de la grandeur de » ces fiers républicains ? Des brigands jetèrent les » fondemens de leur empire : des politiques souvent

» barbares, presque toujours injustes, en soutinrent
» l'éclat pendant la rapide durée de quelques siècles;
» mais Rome, au plus haut point de sa grandeur,
» touche à sa ruine. Elle dit dans son cœur altier:
» Je suis la maîtresse du monde : Carthage est ren-
» versée : les fondemens de mon empire sont iné-
» branlables. Elle le dit, elle fixe mes regards : et que
» vois-je? Un colosse qui chancelle sur sa base, qui
» s'incline et remplit l'univers étonné du fracas de sa
» chute : Rome n'est plus. Grandeurs humaines,
» qu'êtes-vous donc que vanité?....

» .... Edifices majestueux, il fallut des siècles pour
» enfanter vos architectes. Je vous contemple, vous
» étonnez mes sens! Superbes monumens, images
» de la grandeur, vous serez renversés! une foible
» étincelle, peut-être, échappée de la voûte céleste,
» abaissera vos lambris orgueilleux au-dessous de la
» demeure champêtre du laboureur.... Où est donc
» la grandeur, j'entends la véritable grandeur? Mor-
» tels, ne vous y trompez pas : ce qui frappe vos sens
» n'en est que l'image, image souvent respectable,
» mais toujours imparfaite : Dieu seul est grand!
» c'est à lui qu'appartient l'empire de tous les siècles :
» c'est par lui que règnent tous les rois de la terre :
» leur puissance est sa puissance : s'ils l'exercent
» avec justice, s'ils sont humains, s'ils sont bons,
» s'ils sont saints comme il est saint, ils participent
» à sa grandeur.... »

Le duc de Bourgogne, en s'exerçant dans l'art

oratoire, ne négligeoit pas les poëtes : et tandis que le premier peintre de la nation animoit de son pinceau les guerres de Louis-le-Grand, lui-même les célébroit en vers héroïques. Son poëme débute ainsi :

« Insignem cantare virum, celebrare potentem
» Marte virum aggredior versu. Mihi, dulcis Apollo,
» Vosque pares factis modulos afflate Camœnæ.
» Francigenûm robur pridem cecinêre poetæ,
» Claraque, Romuleis sæpe exitiosa tyrannis,
» Prælia Gallorum ; mihi majus opus memoranti
» Attonitum, Lodoix, late vulgata per orbem
» Facta, triumphales....

Sans se faire une occupation de la poésie française, il s'en amusoit quelquefois, il en connoissoit les règles, il savoit apprécier les vrais talens en ce genre ; et Racine disoit de lui : Que s'il eût moins senti ce qui devoit l'occuper comme prince, il eût pu se distinguer comme poëte. La duchesse son épouse, qui, depuis qu'elle avoit joué Esther et Athalie avec les demoiselles de Saint-Cyr, ne trouvoit rien de comparable à la poésie, vouloit que le duc son époux lui fît des vers : le jeune prince la renvoyoit à Racine ou à Duché, en lui disant :

« Ah ! ne m'obligez point de rimer ma pensée :
» Sous ce pompeux apprêt je la rends insensée. »

Elle obtenoit cependant quelquefois, par ses im-

portunités, quelques couplets qu'il composoit et qu'il chantoit sur-le-champ. C'est ainsi que, dans la gaieté innocente d'un souper, il lui adressa le badinage suivant. *Draco* est le nom d'une héroïne de roman, qu'il donnoit quelquefois à la duchesse en plaisantant.

« Draco, tu donnerois des lois à l'univers ;
» Pour te divertir, pour te plaire,
» Que ne feroit-on pas, que ne peut-on pas faire,
» Puisque ton époux fait des vers ?
» Mais, la coupe à la main, pour chanter ma déesse,
» Vainement j'invoque Bacchus ;
» Bacchus environné de ses faunes trapus
» N'accorde rien à mon ivresse.
» Viens donc, Latonien, descends du sacré mont,
» Fais éclore de ma pensée
» Des vers, tels que tu sais, sur la chaise percée *,
» Dicter à la belle d'Osmont.
» Mais, quel trouble !... Ah Draco ! de mon naissant délire
» Tu romps le charme impérieux :
» Je te vois, je me tais, j'admire !...
» Oui, si je t'aimois moins, je te chanterois mieux. »

L'étude de la géographie ne fut pour le jeune prince, comme celle de la poésie, qu'un délasse-

* Mademoiselle d'Osmont étoit élevée avec la duchesse de Bourgogne. Les pièces que Racine et Duché faisoient pour Saint-Cyr lui inspirèrent le goût de la poésie ; elle faisoit des vers malgré les défenses de ses maîtresses, et se cachoit où elle pouvoit pour les écrire.

ment d'études plus sérieuses. Il étoit néanmoins assez instruit en cette partie pour comparer les géographes et rectifier leurs erreurs. Dessiner une carte n'étoit qu'un jeu pour lui. « Il connoît la »France comme le parc de Versailles, » disoit Fénélon. Il n'eût été étranger en aucun pays : il avoit appris à connoître les mœurs des différentes nations par une étude profonde et suivie de l'histoire. Il étoit également versé dans l'histoire ancienne et moderne, étrangère et nationale. « Toute la suite »des temps, dit l'abbé Fleury, étoit rangée nette»ment dans sa mémoire. Il étudioit l'histoire des »pays voisins dans les auteurs originaux, les lisant »chacun en sa langue. Il savoit l'histoire de l'Église »jusqu'à étonner les prélats les plus instruits. » Un jour que ce prince entretenoit l'abbé de Choisy sur son Histoire de France : « Vous êtes sur le point, »lui dit-il, d'écrire l'histoire de Charles VI, et, si »vous voulez être vrai, il faudra que vous disiez »que ce roi étoit fou : le direz-vous sans détour ? Oui, »monseigneur, répondit l'auteur, je fais profession »d'appeler les choses par leur nom. J'aime votre »franchise, reprit le duc, et je suis persuadé que »la vérité dans l'histoire fait un grand bien dans le »monde, parce que tel prince qui n'auroit pas le »courage de se porter à ses devoirs par les motifs »les plus purs, les remplit par un sentiment hu»main, pour se soustraire au blâme de la postérité; »et c'est toujours quelque chose que le bien se fasse. »

Peu de temps après que le même abbé de Choisy eut donné l'Histoire de Charles V, le duc de Beauvilliers lui dit que le prince ne se lassoit point de l'admirer, et que déjà il l'avoit lue quatre fois : « Quel » bonheur pour la France! s'écrie l'historien à ce » sujet; quelle consolation intérieure pour un pauvre » auteur de penser qu'un si grand prince pourra, » dans la suite de sa vie, mettre à profit l'exemple » d'un roi si sage! »

Le duc de Bourgogne étoit de ces génies habiles pour tous les genres, et faits surtout pour creuser dans les hautes sciences. On remarque de lui, que dès l'âge de huit ans il entroit facilement dans les raisonnemens métaphysiques qui servent à établir les premiers fondemens des sciences. Il se livra avec une merveilleuse ardeur à la philosophie, dont ses maîtres surent lui rendre l'étude agréable. Fénélon, qui n'eut jamais en vue que de faire de son élève un prince accompli, ne craignit point que l'abbé de Polignac partageât avec lui la gloire de l'instruire en cette partie. La passion que marquoit le jeune prince pour l'étude des mathématiques, donnant lieu de craindre qu'il ne négligeât, pour s'y livrer, d'autres études plus utiles pour lui, on voulut le distraire de cette science, après qu'on lui en eut exposé les premiers élémens; mais le désir de l'approfondir lui tenant lieu de maître, lui fit trouver le temps et les moyens de s'y perfectionner seul, au point d'en composer lui-même un Traité qui mérita

le suffrage des savans. Il avoit comparé les différens systèmes physiques; il savoit parfaitement l'astronomie; en un mot : « Il eût été difficile, dit l'abbé » Fleury, de trouver dans le royaume, je ne dirai » pas un gentilhomme, mais quelque homme que » ce fût de son âge, plus instruit que lui. Ceux qui » ont eu l'honneur de l'approcher peuvent en rendre » témoignage. »

Bossuet, quoique habitant la cour, ne connoissoit pas le duc de Bourgogne, et il avoit peine à se persuader tout ce que l'on publioit de ses rares qualités. Madame de Maintenon voulut le mettre à portée d'en juger par lui-même. Le jeune prince se trouva seul avec le prélat, qui, après l'avoir entretenu sur les différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit dès lors qu'il n'en seroit pas de la réputation du duc, fondée sur des talens réels, comme de celle que la flatterie fait quelquefois aux enfans des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paroissent sur le théâtre du monde.

La raison, dirigée par la religion, faisoit disparoître de jour en jour les défauts qu'avoit annoncés la première enfance du duc de Bourgogne. Il avoit fait sa première communion à l'âge de douze ans. Fénélon, persuadé que cet acte de religion doit faire époque dans la vie du chrétien, n'avoit rien négligé pour y préparer son élève; et le succès avoit répondu à ses soins. Le prince, long-temps

avant cette importante action, s'en occupoit uniquement : sa crainte étoit de ne pas y apporter la disposition la plus parfaite, et tout son regret de n'avoir pas senti plus tôt que le bonheur est dans la pratique de la vertu. Il fit, à cette occasion, une retraite de plusieurs jours, avant laquelle il voulut aller demander pardon au roi et à Monseigneur des sujets de mécontentement qu'il leur avoit donnés. Louis XIV lui dit, en l'embrassant : « Je » suis ravi, mon fils, des sentimens où je vous vois : » je prie Dieu qu'il vous les conserve : je tâcherai de » communier le même jour que vous, » et il le fit. Un trait de cette nature, que les historiens ont coutume de négliger, annonce mieux, selon moi, la foi d'un souverain, qu'un édit qu'il donneroit en faveur de la religion. Le duc de Bourgogne, d'après l'idée que lui en suggéra madame de Maintenon, et qu'il saisit avec empressement, dit au roi « qu'il désireroit bien que pendant la retraite qui » devoit le disposer prochainement à sa première » communion, on priât Dieu pour lui dans les com» munautés religieuses de la capitale ; » et le ministre de la cour eut ordre d'informer l'archevêque de Paris des pieux désirs du jeune prince. Il fit en même temps distribuer aux pauvres, par anticipation, la somme destinée à fournir pendant trois mois à ses menus plaisirs. Une personne qui avoit sa confiance le félicitoit, après sa première communion, de ce qu'il savoit réprimer les saillies de

son humeur : « Eh, comment pourrois-je être en-
»core le même, répondit-il, après avoir reçu un
»Dieu qui veut que je devienne semblable à lui?
»C'est sa douceur infinie qui a corrigé l'âpreté de
»mon humeur : priez-le donc de me conserver tel
»que je dois être pour lui plaire. »

Ces bons sentimens se soutenoient par la pratique, et par les soins encourageans des maîtres; ils ne firent que s'épurer et s'affermir au milieu du monde et des écueils de la cour. « Depuis la pre-
»mière communion de M. le duc de Bourgogne,
»écrivoit madame de Maintenon, nous avons vu
»disparoître peu à peu tous les défauts qui dans
»son enfance nous donnoient de grandes inquié-
»tudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu
»étoient sensibles d'une année à l'autre. D'abord
»raillé de toute la cour, il est devenu l'admiration
»des plus libertins. Il continue à se faire violence
»pour détruire entièrement ses défauts. Sa piété l'a
»tellement métamorphosé, que, d'emporté qu'il
»étoit, il est devenu modéré, doux, complaisant.
»On diroit que c'est là son caractère, et que la vertu
»lui est naturelle. »

L'éducation du duc de Bourgogne n'étoit pas encore achevée, lorsque des considérations d'état déterminèrent son mariage. Louis XIV, fatigué de ses victoires, fit proposer au duc de Savoie de renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec les ennemis de la France, en lui offrant de lui restituer ses

états dont il s'étoit emparé, et de conclure le mariage du duc de Bourgogne avec la princesse Adélaïde, fille aînée du duc. Cette négociation, entamée par le comte de Tessé, fut conclue par le maréchal de Catinat le 4 de juillet 1696; et le contrat de mariage fut signé le 15 de septembre.

La jeune princesse partit de Turin le 7 octobre, passa par Lyon, et arriva le 4 de novembre à Montargis. Le roi s'y étoit rendu de Fontainebleau, accompagné de Monseigneur et de Monsieur. Le lendemain le duc de Bourgogne rencontra sa future épouse à Nemours, d'où l'on se rendit à Fontainebleau. Comme la princesse n'étoit pas encore nubile, le mariage ne fut célébré que l'année suivante, et consommé deux ans après.

Le duc de Savoie eût souhaité qu'on appelât sa fille *la princesse de Savoie :* Louis XIV ne trouvoit pas d'inconvénient à ce qu'elle fût appelée dès lors *duchesse de Bourgogne*. Il fut arrêté dans le conseil qu'on ne l'appelleroit point *duchesse de Bourgogne* puisqu'elle ne l'étoit pas encore, ni *princesse de Savoie*, parce qu'en cette qualité elle ne devroit pas avoir la préséance sur les princesses du sang royal, mais qu'on l'appelleroit simplement *la princesse*. Le peuple, dans la joie de voir finir la guerre, l'appela *la princesse de la Paix*.

Dès son arrivée en France elle fut traitée en duchesse de Bourgogne; et, comme il n'y avoit alors

ni reine, ni Dauphine à la cour, elle y eut le premier rang. La célébration des noces se fit le 7 de décembre 1697. La conclusion de la paix avoit alors attiré une multitude innombrable d'étrangers dans le royaume, et surtout à Paris : on en compta trente-six mille dans le seul faubourg Saint-Germain. Le roi ayant témoigné un jour la crainte qu'il avoit que ces étrangers ne s'aperçussent, au mariage du duc de Bourgogne, de l'état d'épuisement où la guerre avoit réduit la France. « C'en fut assez, » dit un historien, pour engager une infinité de » gens à se ruiner. Plusieurs officiers, qui n'avoient » pas dix écus de rente de patrimoine, dépensèrent » cinq et six cents écus pour un seul habit. Les » étrangers virent que le monde fourmilloit dans » cette grande ville, et que le luxe y régnoit au point » que les simples bourgeoises y étoient mises plus » magnifiquement que les dames les plus qualifiées » de leur pays. Plus la misère étoit grande dans les » familles, plus on s'efforçoit de la cacher sous ces » pompeuses apparences. »

Mais rien n'étoit comparable aux brillantes fêtes de Versailles. Jamais on n'avoit déployé tant de magnificence dans le palais de Louis XIV. Les précieux habits des princes et des seigneurs étoient effacés par les habits plus précieux encore des dames de la cour. La duchesse de Bourgogne portoit un petit tablier du prix de mille pistoles. La galerie du château fut éclairée de quatre mille bou-

gies, pour un bal où les dames parurent toutes en velours noir, étincelantes de pierreries. Les hommes étoient également chargés de diamans. Le bal fut suivi d'une collation aussi somptueuse qu'élégante. Elle offroit, en plein hiver, tous les agrémens du printemps réunis aux richesses de l'automne. Une infinité de tables ambulantes, dirigées par des officiers en habits bleus galonnés en or, vinrent présenter à l'assemblée des parterres verdoyans émaillés de fleurs. On y voyoit différens arbrisseaux, et des orangers surtout couverts des plus beaux fruits. Ce premier service étonna tous les convives : on n'osoit y toucher que des yeux : le roi et les jeunes époux en firent les honneurs. Suivoient quatre cents corbeilles de confitures, des eaux de toutes couleurs, des glaces et des pâtes de toute espèce. Des filous trouvèrent moyen de se glisser parmi cette riche assemblée : ils y prirent une quantité de diamans : ils allèrent jusqu'à couper un morceau de la robe de la duchesse de Bourgogne, pour enlever une agrafe de diamans. Le chevalier de Sully surprit sur le fait un de ces voleurs : c'étoit un homme de la première qualité. On jugea qu'il avoit voulu se procurer de quoi payer son habit, et le roi lui fit grâce.

Ce mariage fut le sujet d'une médaille qui offre les bustes des deux époux. La légende porte : *Ludovici Burgundiæ Ducis, et Mariæ Adelaïdis Sabaudiæ connubium* : l'exergue, 1697. *Mariage*

de Louis, duc de Bourgogne, avec Marie Adélaïde de Savoie, l'an 1697.

Cependant l'éducation du duc de Bourgogne n'étoit pas achevée : madame de Maintenon s'étoit chargée de celle de la duchesse, et Fénélon auroit dû continuer celle du prince; mais depuis quatre mois les choses avoient bien changé de face relativement à ce prélat.

Quand l'histoire du maître seroit ici moins étroitement liée avec celle de son auguste élève, je croirois encore devoir, sinon à mon sujet, au moins à ma patrie de rendre un hommage solennel à la vertu persécutée du grand homme qui nous laissa, et dans la spéculation et dans le fait, ce qu'il n'avoit reçu de personne, pas même de Bossuet, le modèle accompli de l'éducation d'un prince destiné au trône. La matière d'ailleurs, si intéressante par elle-même aux yeux de l'humanité, ne semble-t-elle pas acquérir encore un nouveau degré d'intérêt dans la circonstance actuelle, où l'on désigne déjà par avance les sages mentors qui doivent préparer le bonheur de nos arrière-neveux, dans l'éducation des précieux enfans que la Providence nous a déjà donnés, et de ceux que nous en espérons encore?

Fénélon qui étoit parvenu sans brigues à la place qu'il occupoit, la remplissoit sans ambition. Il n'avoit rien, et ne demandoit rien. Aimé de tous les gens de bien, il étoit presque universellement craint à la cour. Dès qu'il vaquoit un siége important, le

public y nommoit le précepteur du duc de Bourgogne. A la mort de M. de Harlay, toute la capitale se flattoit de l'avoir pour archevêque. « Ce sera certainement un bon choix, » écrivoit madame de Sévigné. Ce choix tomba sur M. de Noailles. Le roi donna à l'abbé de Fénélon l'abbaye de Saint-Valery, en s'excusant, pour ainsi dire, de lui donner si peu, après l'avoir laissé si long-temps attendre. Peu de temps après, l'archevêché de Cambrai vint à vaquer, madame de Maintenon et le duc de Beauvilliers le demandèrent pour Fénélon : le roi l'y nomma, et voulut lui en porter lui-même la nouvelle. Fénélon qui n'envisageoit l'épiscopat que du côté des devoirs qu'il impose, répondit au roi : « qu'il »ne pouvoit pas regarder comme une faveur, une »disposition qui devoit l'éloigner du duc de Bour»gogne, avant qu'il eût mis la dernière main à son »éducation. » Louis XIV lui dit « qu'à la vérité il ne »pourroit pas, de quelques années, résider exacte»ment dans son diocèse; mais que l'emploi qu'il »remplissoit à la cour lui paroissoit une raison bien »légitime de dispense. » Fénélon, aussi invariable dans ses principes de conscience que dans ses maximes de politique, supplia constamment le roi de ne pas exiger qu'il acceptât l'archevêché, ou de lui permettre d'y faire sa résidence. Louis XIV, peu accoutumé à être contredit, fut surpris d'éprouver une résistance aussi courageuse, surtout de la part d'un homme qu'il vouloit placer sur un des pre-

miers siéges du royaume. On trouva enfin un tempérament : ce fut que Fénélon, restant toujours chargé de diriger l'éducation du duc de Bourgogne, résideroit neuf mois de l'année à Cambrai, et passeroit auprès de son élève les trois mois que le concile de Trente accorde aux évêques, pour vaquer, hors de leurs diocèses, aux affaires de leurs églises, ou aux leurs. Fénélon, à ces conditions, consentit d'être archevêque; et, en remerciant le roi, il le pria de nommer à son abbaye de Saint-Valery. « Il »faut que vous la gardiez, lui répondit le prince, »je sais que vous en ferez bon usage.» Le nouvel archevêque opposa de nouveau à la bonne volonté du roi les canons ecclésiastiques sur la pluralité des bénéfices. Ce nouveau trait de désintéressement charma Louis XIV, et fut généralement applaudi, excepté de ceux qui trouvoient dans cette conduite la censure de la leur. Aux yeux de ces hommes, les vertus de Fénélon n'étoient que des singularités. « Pourquoi venir condamner avec éclat tant de pré»lats, qu'un roi religieux honoroit de sa confiance, »quoiqu'ils ne résidassent point dans leurs diocèses; »et tant d'autres encore qui réunissoient de riches »bénéfices à de riches évêchés? Fénélon, avec de »bonnes intentions peut-être, étoit évidemment »d'une morale trop austère. Cependant, ajoutoit»on, il est le précepteur de l'héritier du trône. Qui »sait s'il ne va pas inspirer au duc de Bourgogne ses »principes d'austérité? qui sait si ses principes de

»gouvernement ne sont pas tout opposés à ceux de »Louis-le-Grand? » On ne manqua pas de faire parvenir ces doutes jusqu'au roi, qui peu à peu se laissa prévenir. Il voulut entretenir lui-même l'archevêque de Cambrai, qui lui exposa la morale de son Télémaque par le développement de ce seul principe : « Que la véritable gloire d'un roi est d'ou»blier jusqu'à sa propre gloire, pour ne s'occuper »que du bonheur de ses peuples. » Les plus grands hommes ont leurs foiblesses : celle de Louis XIV étoit d'être aussi sensible à sa gloire personnelle qu'à celle de la nation : il ne vit dans l'éloquent avocat du peuple que le censeur du roi ; et au sortir de cette conversation, « Je viens, dit-il à ses »courtisans, d'entendre le plus bel esprit de mon »royaume et le plus chimérique ; » le duc de Bourgogne étoit présent. Ce propos, de nature à diminuer sa confiance en son précepteur, ne fit que l'affliger, et produisit un effet tout contraire. Mais dès lors le courtisan n'osa plus paroître attaché à un homme qui ne pensoit pas en tout comme le roi, et qui paroissoit avoir perdu son estime.

La perte de la faveur dans le palais des grands est souvent suivie de la persécution. Fénélon fut accusé de renouveler les erreurs des quiétistes ; et le roi se persuada facilement que celui qu'il avoit jugé mauvais politique, n'étoit pas meilleur théologien. Aussitôt que Fénélon eut fait paroître son livre *des Maximes des saints*, Bossuet attaqua l'ou-

vrage avec toute la vivacité de son zèle. Il en parla au roi comme d'une source d'erreurs, d'autant plus dangereuses que le nom de Fénélon les accréditeroit. Il lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plus tôt des sentimens de l'archevêque. Ce trait révolta les nombreux amis de Fénélon, qui l'attribuèrent à la jalousie. Bossuet écrivit, Fénélon répondit : et tout le royaume se partagea entre ces deux grands hommes. Le premier avoit pour lui la bonne cause, le roi et la cour. La modération, la droiture et le reste de la France étoient du côté du précepteur du duc de Bourgogne. La prévention où étoit Louis XIV lui faisoit regarder comme une tache pour son règne, d'avoir élevé à l'épiscopat un prélat qui étoit dès lors en vénération dans son diocèse pour ses vertus apostoliques, et qui devoit y être regretté pendant un siècle. « Le livre de M. de »Meaux, écrivoit madame de Maintenon, réveille »la colère du roi, sur ce que nous l'avons laissé »faire un tel archevêque.» Ce prince marqua son mécontentement à Fénélon, et lui ordonna de rectifier tellement son ouvrage, que les évêques de son royaume n'y trouvassent rien à reprendre. »Sire, lui répondit l'archevêque, M. le duc de Beau»villiers m'a parlé de la part de votre majesté sur »mon livre : je prends la liberté de lui confirmer »ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire : c'est »que je veux de tout mon cœur en recommencer »l'examen avec M. l'archevêque de Paris, M. Tron-

»son et M. Pirot, qui l'avoient d'abord examiné.
»C'est avec plaisir, sire, que je profiterai de leurs
»lumières, pour changer ou pour expliquer les
»choses que je reconnoîtrai avec eux avoir besoin
»de changement ou d'explication..... L'expérience
»m'a persuadé que cela est nécessaire pour con-
»tenter beaucoup de lecteurs auxquels tout est nou-
»veau dans ces matières. Quoique le pape soit mon
»seul juge, et que M. l'archevêque de Paris ne puisse
»agir avec moi que par persuasion, je crois voir
»de plus en plus, sire, et avec une espèce de cer-
»titude, que nous n'aurons aucun embarras sur la
»doctrine, et que nous serons, au bout de quelques
»conférences, pleinement d'accord sur les termes.
»Si j'ai écrit au pape, votre majesté sait que je l'ai
»fait par ses ordres, et même bien tard, quoique
»j'eusse dû le faire dès le commencement; car un
»évêque ne peut voir sa foi suspecte, sans en rendre
»compte au plus tôt au saint siége. J'avois même un
»intérêt pressant de ne me laisser pas prévenir par
»des gens qui ont de grandes liaisons à Rome.

»Cette affaire n'auroit pas tant duré, sire, si
»chacun avoit cherché comme moi à la finir. Il y
»a trois mois et demi qu'on me fait attendre les
»remarques de M. de Meaux : il m'avoit fait pro-
»mettre qu'il ne les montreroit qu'à moi, ou tout
»au plus à MM. de Paris et de Chartres; cependant
»il les a communiquées à diverses autres personnes.
»Pour moi, je n'ai pas pu jusqu'ici les obtenir.

»Voilà ce qui fait, sire, que l'examen que je dois »faire avec M. l'archevêque de Paris et MM. Tronson »et Pirot, n'est pas encore commencé...... Je suis »bien honteux, sire, et bien affligé d'un si long »retardement, qui fait durer l'éclat. C'est un acca»blement pour moi de voir qu'il importune un »maître des bontés et des bienfaits duquel je suis »comblé; mais en vérité, sire, j'ose dire que je suis »à plaindre et pas à blâmer, dans toutes les cir»constances de ce mécompte, auquel je n'ai aucune »part, et que j'espère de finir très-promptement.»

La lettre de l'archevêque de Cambrai fit peu d'impression sur l'esprit du monarque, qui résolut de lui ôter l'emploi de précepteur des enfans de France. Le duc de Bourgogne en ayant été informé, vint se jeter aux pieds du roi, s'offrant de justifier son maître, et de répondre lui-même sur la religion qu'il lui avoit enseignée. « Mon fils, lui dit le »roi, je ne suis pas maître de faire de ceci une af»faire de faveur : il s'agit de la pureté de la foi, et »M. de Meaux en sait plus en cette partie que vous »et moi.» Cependant, pour ne pas affliger à l'excès le jeune prince qu'il aimoit tendrement, il laissa à l'archevêque le titre de précepteur, en lui ordonnant de rester dans son diocèse : peine légère pour celui qui avoit représenté au roi, peu d'années auparavant, l'obligation d'y faire sa résidence habituelle.

Quand l'affaire des deux prélats eut été portée à

Rome, l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, s'y rendit pour solliciter le jugement, et le roi écrivit pour la même fin à Innocent XII, qui occupoit alors la chaire de saint Pierre. Ce pontife cependant, qui connoissoit la droiture de Fénélon, ne se hâtoit pas de le condamner. C'est alors que les ennemis de l'archevêque représentèrent à Louis XIV, que le pape se détermineroit difficilement à prononcer contre un homme qui étoit toujours regardé comme précepteur des enfans de France, et qui en portoit encore le titre. « Hé bien, dit le roi, nous « laisserons toute liberté au saint père, et je don- « nerai ordre à l'archevêque de Cambrai de ne plus « se qualifier précepteur de mes enfans. » Le duc de Bourgogne fit encore en cette occasion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un cœur généreux et du disciple le plus reconnoissant; mais, ni ses larmes, ni les sollicitations de madame de Maintenon ne purent fléchir le roi, qui ne voyoit dans cette affaire que le péril de la foi et la nécessité d'en maintenir l'intégrité. Fénélon apprit dans son exil qu'on lui avoit envié jusqu'au titre stérile que lui avoit conservé jusqu'alors la reconnoissance du duc de Bourgogne. On défendit au prince toute relation avec son précepteur. C'étoit commander à l'enfant le mieux né d'oublier le meilleur des pères; et les plus grands rois, quand ils donnent de pareils ordres, ne sont point obéis. Bientôt une lettre furtive vint consoler Fénélon, et lui annoncer que le titre que

lui avoient enlevé ses ennemis, la reconnoissance l'avoit gravé en caractères ineffaçables dans le cœur de son élève; mais à la cour la disgrâce de Fénélon étoit complète : « J'en eus un si grand chagrin, dit »madame de Maintenon, que le roi, quoiqu'il m'en »sût d'abord mauvais gré, ne put s'empêcher de »me dire, en voyant mon affliction : Eh bien, ma»dame, il faudra donc que nous vous voyions mou»rir pour cette affaire-là. »

Fénélon, éloigné de la cour, y devenoit de jour en jour plus coupable. Les abbés de Beaumont et de Langeron, qui étoient restés auprès du duc de Bourgogne, furent disgraciés, par la seule raison qu'ils étoient ses neveux. On éloigna encore d'auprès du jeune prince les chevaliers du Puy et de l'Échelle, ses gentilshommes de la manche. « Il eût »été impossible, dit un auteur, d'en trouver qui »vécussent plus chrétiennement et qui fussent plus »dignes de l'emploi qu'ils remplissoient; » mais ils devoient cet emploi à Fénélon. Madame de Maintenon elle-même s'étoit laissé peu à peu ébranler; et, à force de l'entendre répéter, elle s'étoit persuadée que la foi du duc de Bourgogne et des princes ses frères eût pu être exposée, si l'archevêque de Cambrai eût continué de les instruire. « On pense, disoit-elle, au danger des princes par »une telle éducation. Quant à moi, je suis et af»fligée et embarrassée. Je crains la suite de cette »affaire entre deux grands prélats, s'ils vont aux

»extrémités : je crains le parti que le roi prendra, »et dont il répondra devant Dieu. »

Fénélon trouva cependant à la cour un ami aussi généreux que le duc de Bourgogne, et qui parloit plus librement : c'étoit le duc de Beauvilliers, gouverneur du jeune prince. Ce seigneur que Louis XIV respectoit pour sa vertu, et qu'il consultoit sur le choix des sujets les plus propres à remplir les dignités ecclésiastiques, étoit alors suspecté de quiétisme. Les courtisans, dont la plus grande science est rarement celle de la religion, prétendoient apercevoir que Beauvilliers avoit du penchant pour cette hérésie. « Il faut bien, disoit MONSIEUR, qu'il y ait »quelque diablerie chez lui, puisqu'on m'a assuré »qu'il ne se confessoit pas toutes les fois qu'il com»munie. » Le roi, qui étoit présent, répondit que cela l'auroit autrefois scandalisé ; mais que toutes les personnes qui communioient deux ou trois fois par semaine, comme le duc de Beauvilliers, en usoient ainsi de l'avis de leur confesseur, et il cita l'exemple de madame de Maintenon. L'estime particulière du roi pour le vertueux Beauvilliers empêcha sa disgrâce. On eût désiré néanmoins que ce seigneur fît une sorte de profession de foi publique. « Je verrai »M. le duc de Beauvilliers, écrivoit madame de Main»tenon, pour lui dire qu'il n'est pas question de »montrer son extérieur particulier ; mais qu'il faut »répondre au public sur l'opinion qu'a ce public, »que le gouverneur du duc de Bourgogne est le pro-

» tecteur du quiétisme, ce qu'on croira toujours, » tant qu'il ne condamnera pas madame Guyon sans » détour, sans restriction, autant qu'il peut la con- » damner. » Beauvilliers se contenta de répondre qu'il croyoit pouvoir penser de madame Guyon ce que Bossuet lui-même en avoit dit, que c'étoit une sainte femme; que pour ce qui étoit des erreurs mystiques que l'évêque de Meaux croyoit découvrir dans ses écrits, c'étoit au pape et aux évêques à les condamner, et à lui de se soumettre à leur jugement. Cette réponse si raisonnable ne satisfit pas encore, et le roi prit le parti d'avoir un éclaircissement avec Beauvilliers. Il lui dit qu'étant responsable à Dieu et à tout son royaume de la foi du duc de Bourgogne, il ne pouvoit s'empêcher de lui témoigner son inquiétude, sur les liaisons qu'il conservoit avec l'archevêque de Cambrai, dont la doctrine lui étoit suspecte. Beauvilliers répondit généreusement au roi, qu'il se rappeloit d'avoir engagé sa majesté à nommer Fénélon précepteur du duc de Bourgogne, et qu'il ne pourroit jamais se repentir de l'avoir fait; qu'il avoit toujours été son ami, et qu'il l'étoit encore; que du reste sa majesté pouvoit déposer toute inquiétude sur l'éducation chrétienne du duc de Bourgogne; que son gouverneur abhorroit le quiétisme, et que si le jeune prince connoissoit cette hérésie, ce n'étoit que de nom. Le roi lui dit encore qu'il lui étoit revenu qu'il faisoit faire au duc de Bourgogne des exercices de

piété dans lesquels il entroit trop de mysticité, et dont la longueur lui déroboit un temps qui pouvoit être employé utilement à son instruction. La réponse de Beauvilliers fut qu'il ne connoissoit qu'un Evangile, et qu'il croyoit devoir à son Dieu et à son roi, de ne rien négliger pour préparer un prince vertueux à la nation; que l'on pouvoit savoir du duc de Bourgogne lui-même en quoi consistoient ses exercices de piété, auxquels il étoit prêt de substituer le chapelet, si on le jugeoit plus convenable; que pour fermer la bouche à ceux qui prétendoient que le jeune prince perdoit son temps en servant son Dieu, il osoit les défier de lui produire un seul exemple d'un prince qui, à l'âge du duc de Bourgogne, eût été aussi instruit qu'il l'étoit, et aussi versé dans toutes les connoissances relatives à son rang. « Sire, ajouta Beauvilliers avec » cette noble assurance que donne une vertu de tout » temps irréprochable, votre majesté m'a fait ce » que je suis, elle peut me réduire à ce que j'étois. » Dans la volonté de mon prince je reconnoîtrai la » volonté de Dieu : je me retirerai de la cour avec » la douleur de vous avoir déplu, et avec l'espérance » de mener une vie plus tranquille. »

La franchise de Beauvilliers n'offensa point le monarque, qui ne vit plus dans son attachement pour Fénélon que la foiblesse excusable d'un bon cœur, et le duc de Bourgogne conserva son gouverneur. Cependant on poursuivoit à Rome, plus

vivement que jamais, la condamnation de l'archevêque de Cambrai ; mais la haute réputation de ce prélat balançoit les raisons de Bossuet et les instances du roi. D'ailleurs le cardinal de Bouillon, ambassadeur à Rome, sans s'écarter de ce qu'il devoit au roi comme son maître, servoit Fénélon comme son ami. Le pape étoit encore confirmé dans le désir qu'il avoit d'épargner à Fénélon l'humiliation d'une censure solennelle, par une lettre dans laquelle ce prélat exposoit ses vrais sentimens et sa profonde soumission pour le saint siége. Cette pièce fut imprimée à Rome, contre l'intention de son auteur, et y fit grand bruit. Toute la France désira de la voir, et les libraires en introduisirent deux balles dans le royaume; mais ils ne purent les dérober aux recherches du marquis d'Argenson, lieutenant général de police : elles furent saisies près de Paris. Quelques exemplaires qui échappèrent furent vendus jusqu'à quatre louis la pièce, et le duc de Bourgogne en trouva un sur son secrétaire avec ce distique :

S'il faut être un lutin pour duper d'Argenson,
On a l'esprit de deux pour venger Fénélon.

Cependant le souverain pontife, pressé par les instances de la cour de France, ne put plus différer l'examen du livre *des Maximes des saints ;* et cet ouvrage ayant été jugé répréhensible en plusieurs points, il

en prononça la condamnation au mois de mars 1699, en disant en plein consistoire : Que l'archevêque de Cambrai avoit péché par excès d'amour de Dieu, et l'évêque de Meaux par défaut d'amour du prochain. En effet, tout le système de Fénélon, analysé sans prévention, peut se réduire à ce principe : « Nous devons aimer Dieu purement et pour » Dieu même. C'est lui que nous devons aimer et » dans les créatures et dans nous-mêmes. Dieu seul » est quelque chose : il est tout, et la créature est » moins que le néant, si elle ne tient pas au Créa» teur par le lien de l'amour. D'où il s'ensuit que » l'amour de Dieu, l'amour de soi-même, et l'amour » du prochain ne sont, à proprement parler, que » l'amour de Dieu, sous différentes relations. Cet » amour pur, sublime, est la source de toutes les » vertus chrétiennes et civiles; et, dès qu'il existe, » il les suppose nécessairement. Qu'on ne demande » donc point si cet homme est bon citoyen, époux » fidèle, père affectionné? qu'on ne demande point » s'il est désintéressé, compatissant, charitable, s'il » est chaste, tempérant, mortifié? Pourroit-il man» quer de réunir toutes ces vertus, dès qu'il aime » d'un amour pur le Dieu qui les commande? Que » les hommes terrestres cherchent leur intérêt dans » l'amour de la vertu, cet homme céleste n'y cherche » que le bon plaisir de Dieu. C'est moins la vertu » qu'il aime, dans la vertu, que le Dieu source » pure de toutes vertus : c'est moins pour le paradis

»qu'il travaille, que pour le Dieu qui a fait le para-»dis; en sorte que si (par une supposition chimé-»rique) il n'avoit point, après cette vie, de récom-»pense à espérer, il se sentiroit assez de générosité »pour aimer gratuitement la beauté incréée.» Il faut convenir que ces sentimens, s'ils étoient une erreur, étoient du moins celle d'une belle âme; et il sera toujours difficile d'expliquer comment le grand Bossuet pouvoit en appréhender la contagion, si éloignée du penchant de la nature. Mais il est des esprits foibles pour lesquels le langage sublime des parfaits, et les figures hyperboliques d'un cœur passionné pour la vertu peuvent devenir une sorte de scandale. Les circonstances d'ailleurs pouvoient augmenter le danger. On rapprochoit les principes de Fénélon de ceux des quiétistes, et l'on s'opiniâtroit à en tirer les mêmes conséquences. Sous ce rapport son ouvrage devenoit dangereux, et par-là même, digne de la censure du père commun des fidèles, également obligé à écarter de son troupeau et les scandales que voudroient donner les méchans, et ceux que pourroient prendre les foibles. Fénélon fut condamné.

Toute la France étoit dans l'attente de ce que produiroit ce jugement du saint siége. L'archevêque de Cambrai savoit écrire et persuader. Ses vertus, ses talens, sa modération dans cette affaire, sa disgrâce, et la douleur profonde qu'en conservoit son élève, tout concouroit à inspirer l'intérêt, à dispo-

ser les esprits en sa faveur; et l'on eût dit que l'on souhaitoit qu'il eût raison contre la cour de Rome, comme on la lui donnoit contre la cour de France. Ceux qui ne le connoissoient point annonçoient déjà des apologies triomphantes, des explications satisfaisantes, et toutes ces distinctions spécieuses qui préparent les hérésies. D'autres personnes, mieux intentionnées dans leur zèle indiscret, fatiguoient le prélat de lettres anonymes qui l'exhortoient à la soumission. Le duc de Bourgogne et les amis de l'archevêque méprisoient également ces bruits calomnieux et ces vaines alarmes; et Fénélon ne tarda pas à exposer lui-même ses véritables sentimens. Aucun évêque de France ne souscrivit plus nettement que lui à la condamnation du livre *des Maximes des saints*, et ce qu'un esprit vulgaire eût cru ne pouvoir avouer sans honte, ce grand homme ne craignit point de le publier hautement : qu'il s'étoit trompé. La nouvelle de la condamnation de l'archevêque s'étoit déjà répandue dans son diocèse, et y avoit jeté la désolation. Fénélon fit avertir que le 9 du mois d'avril il feroit à son peuple une instruction importante. Au jour marqué, tout le clergé et un peuple immense de la ville et des campagnes d'alentour remplit sa métropole. L'éloquent archevêque monta en chaire. D'un seul mot il eût pu faire un schisme, en parlant à des hommes témoins de ses vertus, et comblés de ses bienfaits : il commença par faire une instruction sur la sou-

mission due à l'Église et aux décisions du saint siége; et prenant en main le mandement qu'il avoit fait imprimer.... « Notre saint père le pape, conti-»nua-t-il, a condamné ce livre (*des Maximes des »saints*) avec les vingt-trois propositions qui en »ont été extraites, par un bref daté du 12 de mars. »Nous adhérons à ce bref, mes très-chers frères, »tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois »propositions, simplement, absolument, et sans »ombre de restriction.

»Nous nous consolerons, mes très-chers frères, »de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère »de la parole, que nous avons reçu du Seigneur »pour votre sanctification, n'en soit point affoibli, »et que, nonobstant l'humiliation du pasteur, le »troupeau croisse en grâce devant Dieu.

»C'est donc de tout notre cœur que nous vous »exhortons à une soumission sincère et à une do-»cilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensi-»blement la simplicité de l'obéissance, dont nous »voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous »donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre »vie.

»A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, »si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru »devoir être plus docile que la dernière brebis de »son troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à son »obéissance. »

Jamais on ne vit mieux combien l'humble vertu

du pasteur le rend cher à ses peuples : jamais prédicateur ne fit couler tant de larmes. Tout l'auditoire attendri lui répondit par des soupirs : chacun se retira plus pénétré que jamais de vénération pour son vertueux archevêque ; et l'Europe entière, informée de ce beau trait, retentit de ses louanges. Un génie étroit a peine à se persuader qu'un grand homme puisse être humble, et se rétracter avec sincérité : la droiture de Fénélon fut mise à l'épreuve : on lui offrit de publier, s'il y consentoit, un ouvrage déjà composé pour son apologie. « J'ai-»merois mieux mourir, répondit-il, que de dé-»fendre directement ou indirectement un livre que »j'ai condamné sans restriction, et du fond de mon »cœur.... Vous comprenez bien, mon révérend »père, qu'il y auroit une duplicité indigne d'un »chrétien à ne vouloir plus écrire moi-même, et à »être, en secret, de concert avec un étranger qui »écriroit pour moi. »

Ainsi finit cette affaire entre les deux plus grands prélats du clergé de France ; mais il n'est personne qui n'eût mieux aimé être l'archevêque de Cambrai vaincu, que l'évêque de Meaux victorieux. Le roi lui-même parut si satisfait de toute la conduite de Fénélon, qu'on ne doutoit pas qu'il ne dût bientôt rentrer en faveur, lorsqu'un nouveau contre-temps vint mettre le comble à sa disgrâce. Un domestique infidèle ayant tiré une copie de son *Télémaque*, en donna furtivement une édition, qui fut bientôt

suivie de dix autres. Jamais auteur ne vit le mépris de son ouvrage avec autant de chagrin qu'en ressentit Fénélon pour le succès du sien. Louis XIV crut y voir la satire de son règne; et la malignité du courtisan y vit jusqu'à celle de sa personne. Nous n'y voyons aujourd'hui que ce que l'auteur se proposoit d'offrir à son élève : un modèle d'instructions pour un prince destiné au trône. Le roi défendit alors au duc de Bourgogne, plus sérieusement qu'il ne l'avoit encore fait, toute relation avec son précepteur, et la lecture du *Télémaque* lui fut absolument interdite; mais le jeune prince connoissoit assez un ouvrage * qu'il avoit traduit en latin, et la morale admirable qu'il renferme avoit déjà fait la plus heureuse impression sur son cœur.

Tous les sentimens que la fiction prête à Télémaque quand les destins le séparoient de Mentor, le duc de Bourgogne les éprouva véritablement,

* M. de Voltaire prétend que le *Télémaque* ne fut point composé pour l'instruction du duc de Bourgogne. « Fénélon, » dit il d'un ton tranchant, ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut » relégué dans son archevêché de Cambrai, et il le fit en trois » mois. » Il l'écrivit même sans ratures, s'il faut l'en croire. Il tient le fait d'un officier tué à la bataille de Rocoux; et moi je tiens d'un homme encore vivant, qu'il existe actuellement sept exemplaires de l'ouvrage, ou copiés entièrement par l'auteur, ou corrigés et raturés de sa main. Monseigneur l'évêque de Lombez, héritier du nom et des papiers de Fénélon, ne me démentira pas. A l'autorité de son garant qui est mort, M. de Voltaire ajoute la présomption : Qu'il n'eût pas convenu de

lorsqu'il se vit séparé de son cher maître. Il sentoit vivement tout ce qu'il lui devoit, il se retraçoit les belles leçons de vertu qu'il en avoit reçues, il s'attendrissoit sur ses malheurs, il eût voulu pouvoir le suivre dans son exil; et, en attendant le jour où il lui seroit permis de le venger de sa disgrâce par le plus haut point de faveur, il cherchoit à se consoler avec lui par la religion. « Enfin, mon cher archevêque, lui écrivoit-il, enfin je trouve une occasion » de rompre le silence où j'ai demeuré pendant quatre » ans. J'ai souffert bien des maux depuis; mais un » des plus grands a été celui de ne pouvoir pas vous » témoigner ce que je sentois pour vous, et combien » mon amitié augmentoit par vos malheurs, au lieu » d'en être refroidie. Je pense avec grand plaisir au » temps où je pourrai vous revoir. Mais je crains que » ce temps ne soit encore bien éloigné. Je suis ré» volté en moi-même contre tout ce qu'on a fait à » votre égard; mais il faut se soumettre à la volonté

faire entrer les amours de Calypso et d'Eucharis dans l'éducation du duc de Bourgogne. Étrange délicatesse, de la part d'un écrivain dont les ouvrages ont corrompu toute la jeunesse du royaume, de juger qu'il eût été messéant que Fénelon entretînt son élève de la passion de l'amour, pour la lui faire envisager comme une peste qui traîne après elle les fureurs, les remords et l'infamie! Et qu'auroit fait le précepteur d'un grand prince pour l'éducation de son élève, s'il négligeoit de le prévenir que le palais qu'il habite est une île de Calypso, où bientôt des nymphes artificieuses se disputeront la coupable gloire de triompher de sa vertu?

»divine, et croire que tout cela est arrivé pour notre »bien. »

Lorsque le duc de Bourgogne se rendit en Flandre pour y prendre le commandement de nos armées, Fénélon se trouva sur sa route, dans un village de son diocèse où le prince devoit s'arrêter pour dîner. Ils se virent pendant une heure comme deux étrangers qui ne se seroient jamais vus. On parla beaucoup de la guerre, et des grands préparatifs qui s'étoient faits de part et d'autre : le duc de Bourgogne dit à cette occasion : *Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini.* Fénélon fut ravi de retrouver ces sentimens religieux dans son élève. Cependant ceux qui ne connoissoient pas ces deux grands cœurs les crurent désunis; mais quand le duc de Bourgogne se fut levé de table, tous ses courtisans s'étant retirés, il se jeta au cou de Fénélon resté seul dans la chambre; et, les yeux baignés de larmes : « J'ai fait en vous voyant, lui dit-»il, le plus pénible effort de ma vie. Adieu, mon »bon ami, je sens ce que je vous dois, vous savez »ce que je vous suis. » Ce peu de mots disoit tout; et les circonstances ne permettoient pas un plus long entretien. Mais bientôt le duc de Bourgogne, devenu général d'armée, se trouva son maître; et, le premier usage qu'il fit de la liberté que lui laissoit son éloignement de la cour, ce fut pour établir un commerce de lettres avec l'archevêque de Cambrai. Cette correspondance suivie fut pour lui comme

une seconde éducation, qui assura le succès de la première. Fénélon avoit ouvert le cœur de son élève à la vertu. Ce prince en sentoit depuis long-temps tous les charmes, il en connoissoit les divins préceptes; mais il lui manquoit d'être affermi contre les obstacles, et encouragé dans la pratique. En retrouvant son maître il retrouvoit tout; et ce grand homme ne se vengea de sa disgrâce qu'en mettant la dernière main au précieux ouvrage qu'il avoit commencé.

Le duc de Bourgogne n'étoit point de ces âmes foibles qui ont besoin, pour goûter la vérité, qu'elle leur soit présentée avec les ménagemens étudiés de la flatterie; et l'on ne peut s'empêcher d'admirer cette noble et respectueuse liberté avec laquelle il veut que Fénélon, qui n'est plus son précepteur, lui retrace encore ses devoirs, et l'avertisse même de ses défauts. Qu'il me soit permis de rappeler ici, en substance, ces sages avis qui seront toujours aussi consolans pour les peuples que chers aux bons princes. Peut-être jugera-t-on qu'ils font plus d'honneur encore au jeune prince qui en sentoit le besoin, qu'au grand maître qui répondoit à ses vœux.

« Personne, monseigneur, lui écrit Fénélon, ne » désire plus sincèrement que moi que vous soyez » un très-grand nombre d'années loin des périls in- » séparables de la royauté. Je le souhaite par zèle » pour la conservation de la personne sacrée du roi,

»si nécessaire à son royaume, et celle de monsei-»gneur le Dauphin. Je le souhaite pour le bien de »l'état, je le souhaite pour le vôtre même; car un »des plus grands malheurs qui pût vous arriver, »seroit d'être maître des autres dans un temps où » vous l'êtes encore si peu de vous-même. Mais il »faut vous préparer de loin aux dangers d'un état, »dont je prie Dieu de vous préserver jusqu'à l'âge »le plus avancé de la vie. » De là ces règles pleines de sagesse, les unes applicables aux besoins actuels du prince, les autres utiles ou nécessaires pour l'avenir.

Il l'exhorte d'abord à se rappeler sans cesse que Dieu est sa fin dernière, et la pratique de la religion le premier de ses devoirs. Il lui conseille de ne pas se contenter de jeter un coup d'œil superficiel sur les vérités éternelles, mais de les approfondir, comme David, par la méditation; et, surtout, de demander à Dieu dans la prière le don de les bien entendre, et d'en faire la règle de sa conduite. C'est à la négligence et à la dissipation volontaire dans la prière, qu'il attribue l'ignorance et l'aveuglement dans lequel vivent la plupart des princes.

Il lui représente que la pureté et l'innocence des mœurs doivent surtout honorer le trône : qu'il lui serviroit peu, pour sa gloire et son bonheur, de gouverner des nations, s'il souffroit que des femmes vaines et corrompues le gouvernassent lui-même : que les grands princes se flattent en vain que leurs

foiblesses les plus secrètes sont ignorées; et qu'enfin les sujets étant de serviles imitateurs de leurs princes, surtout en ce qui flatte les passions, il n'est point de scandale comparable à celui dont se charge un roi qui montre le vice assis avec lui sur le trône, non-seulement à tous ses sujets, mais à toute la terre. Ce qui cause souvent une multiplication et un enchaînement de crimes qui s'étendent jusqu'à plusieurs nations, et se perpétuent dans plusieurs siècles.

Partout il lui peint l'amour pour les peuples comme la vertu propre, et, pour ainsi parler, la passion des bons rois. Il lui en trace les caractères : il lui fait sentir qu'il ne doit pas être un sentiment stérile dans son cœur, et qu'il n'est véritable qu'autant qu'il se produit au dehors par une application continuelle à rendre les hommes et meilleurs et plus heureux.

Pour lui inspirer le dégoût des dépenses frivoles et de la magnificence ruineuse des bâtimens, il le rappelle à l'antique simplicité des rois ses ancêtres, et surtout de saint Louis. Il lui annonce que ce sera à lui, quand il sera maître, de réprimer par son exemple les profusions du luxe, qui énervent les états et précipitent leur décadence. Il lui fait voir qu'il ne pourroit, sans manquer à ce qu'un roi doit à tous ses sujets, dont il est le père commun, se permettre ces libéralités indiscrètes, qui égalent la fortune d'un homme nouveau à celle des

maisons les plus illustres. Les services même les plus importans rendus à l'état ne doivent être récompensés, selon lui, qu'avec une sobre générosité, et ne sauroient être un titre pour faire passer tout à coup entre les mains d'un négociateur ou d'un ministre, des trésors qui ont été exigés par deniers dans l'étendue d'une province, et souvent nécessaires pour la paye du soldat et le soulagement du pauvre.

Loin de lui montrer le trône comme le siége du repos et des plaisirs faciles, il ne lui découvre dans un roi digne de l'être qu'un homme moins libre que le dernier de ses sujets, et plus accablé qu'aucun d'eux de travaux et de soins inquiétans. Il lui met sous les yeux les maux infinis que préparent à leurs peuples les princes mous et inappliqués, qui, craignant toujours d'entendre parler d'affaires, en abandonnent la conduite à des hommes incapables, contens eux-mêmes, pourvu qu'ils entendent dire que tout va bien, lorsque souvent l'injustice abonde et que l'iniquité triomphe. Il lui déclare qu'il seroit inférieur à la sublimité de son rang, s'il n'avoit pas l'âme assez généreuse pour sacrifier ses inclinations et ses goûts au bonheur de ses peuples, et le cœur assez bon pour les aimer et leur faire du bien, malgré leurs défauts, et souvent même leur ingratitude.

Quand il lui parle de la justice, c'est pour lui dire qu'elle doit être la base de son gouvernement;

qu'il est établi de Dieu sur la multitude, pour faire prévaloir le bon droit sur la fraude et la violence; que s'il ne lui est pas possible de suivre les détails de la judicature, il doit au moins avoir toujours un œil attentif sur la main qui tient à sa décharge la balance de la justice. En lui apprenant qu'il doit être jaloux de conserver tous les droits de son autorité, il ne lui laisse pas ignorer qu'il doit la tempérer par la modération et la bonté; qu'il doit surtout régner par les lois, et se souvenir que l'exercice arbitraire du pouvoir suprême en sape les plus solides fondemens. Il veut, en un mot, qu'il ne cherche dans l'indépendance de son autorité qu'un moyen plus efficace de procurer le bien et d'extirper le mal.

Comme un roi ne sauroit gouverner seul et tout voir par ses yeux, il lui fait sentir combien il est important qu'il s'applique à connoître les hommes, afin de les distribuer dans les différens emplois selon leur degré de vertu, l'étendue de leurs lumières, et les talens qui leur sont propres. En supposant qu'il n'est pas nécessaire qu'il l'avertisse de ne jamais confier les intérêts des peuples à des hommes décriés ou justement suspects, il lui apprend à se défier encore de ces esprits évaporés, et de ces hommes confians et présomptueux qui tranchent sur tout d'un ton décisif, sans avoir rien approfondi, de ces grands parleurs, qui n'ont d'autre talent que celui de se faire valoir par un

flux de langue éblouissant, des critiques dédaigneux, et des railleurs de profession, qui traitent en plaisantant les affaires les plus sérieuses, de ces complaisans frivoles, qui ne savent que consulter les yeux du maître, pour deviner sa pensée et pour y applaudir.

Après qu'il aura écarté des emplois de confiance cette foule inepte et hardie, qui s'intrigue et s'agite pour y parvenir, il veut qu'il attire, par toutes sortes de bons traitemens, et qu'il aille chercher, s'il le faut, jusqu'aux extrémités du monde le mérite simple et modeste, ces hommes judicieux et profonds qui n'ont aucun empressement, et qui se défient d'eux-mêmes, parce qu'ils envisagent moins dans un emploi public le vain éclat dont il décore celui qui le possède, que l'étendue des devoirs qu'il lui impose, et la difficulté de s'en bien acquitter. Un des moyens qu'il lui conseille d'employer, pour fixer l'esprit inquiet du courtisan, et pour calmer ces mouvemens continuels, qui font de la cour d'un prince foible une mer toujours orageuse, c'est d'arrêter et de reculer même quelquefois ceux qui remuent le plus pour avancer, et de déclarer par une conduite soutenue que l'on tenteroit en vain de le surprendre par l'intrigue et la souplesse, ou de l'ébranler par l'importunité des solliciteurs.

L'application à découvrir le mérite et à le mettre en place, étant un devoir de justice rigoureuse pour un roi, et un devoir que lui seul peut remplir,

il le rappelle à son élève comme un point sur lequel il doit le plus craindre de charger sa conscience. Il ne croit pas que, lorsqu'il s'agit de placer un homme dans un poste important, il puisse se contenter du témoignage de la personne la mieux intentionnée, qui, sans vouloir tromper, auroit pu se laisser tromper elle-même. Il veut qu'il consulte, qu'il s'informe, qu'il examine le sujet par lui-même; qu'il l'éprouve, s'il en est besoin, dans des emplois inférieurs; qu'il le suive dans ses opérations; qu'il ait l'air de le consulter et de lui proposer ses doutes sur certains points dont il est le mieux instruit lui-même, afin de pouvoir apprécier par ses réponses la droiture de ses intentions et la justesse de ses vues.

Après qu'il aura donné tous ses soins pour remplir les places d'hommes vertueux et méritans, il l'avertit qu'il doit encore avoir l'œil ouvert sur eux, et pour les encourager, et dans la crainte que les richesses ou les honneurs attachés à leurs emplois ne corrompent leurs mœurs et n'altèrent leur vertu. Mais le moyen pour un roi de savoir comment se conduit un prélat dans son diocèse, un gouverneur, un intendant, un chef de justice dans le fond d'une province? faudra-t-il qu'il établisse des tribunaux d'inquisition? il ne convient point à un souverain de paroître trop soupçonneux. Fénélon donne à cet égard l'avis le plus judicieux au duc de Bourgogne: il lui recommande d'écarter avec mépris ces âmes

basses et vénales qui se chargent, sans mission, de l'office odieux de délateurs; mais il l'avertit qu'il est de la plus grande importance pour lui d'obliger des hommes d'une probité incorruptible (et il s'en trouve dans toutes les provinces), de les obliger, malgré leur répugnance, à veiller, à observer, à savoir ce qui se passe, et à l'avertir secrètement des désordres capables de troubler l'ordre civil ou moral. Il lui déclare en même temps que jamais il ne seroit obéi en ce point; qu'il seroit trompé toute sa vie comme la plupart des rois, et qu'il mériteroit de l'être, s'il lui arrivoit de compromettre par indiscrétion, ou, ce qui seroit bien pire encore, d'abandonner par foiblesse au ressentiment d'un ministre ou d'un homme puissant le sujet fidèle qui, par ses ordres, lui auroit découvert d'importantes vérités et des abus dignes de réforme.

Par la raison même que les rois pourroient manquer plus impunément à leur parole, il lui fait voir qu'il est de leur gloire et de leur conscience d'y être plus fidèles que les autres hommes, soit qu'ils aient eux-mêmes donné cette parole, soit qu'on l'ait engagée en leur nom. D'où il conclut que, sauf les nouveaux besoins qui seroient survenus à l'état, le peuple doit être déchargé d'un impôt au terme fixé pour sa durée; que le soldat doit avoir son congé suivant les conventions de son engagement, et le galérien sa liberté après le temps marqué pour l'expiation de ses délits.

Il lui fait connoître qu'il est également de la justice et du bon ordre que la solde des gens de guerre leur soit payée avec exactitude, sans quoi les ordonnances les plus sévères contre les pillages et les violences sont illusoires, et compromettent son autorité, en exposant des hommes ou à mourir de faim, ou à mériter de mourir dans les supplices. Après lui avoir fait envisager les suites malheureuses et inévitables de la guerre, il lui représente combien est coupable un prince qui la déclare sous d'injustes prétextes, ou pour de frivoles raisons, et quelquefois même pour profiter de l'occasion favorable d'affoiblir une puissance rivale. Il lui démontre, et par les principes de la loi naturelle, et par ceux de la morale évangélique, qu'après qu'il auroit, dans une guerre ainsi entreprise, usurpé les villes et les provinces, il faudroit qu'il finît par les restituer, s'il croit qu'il règne au ciel un Dieu vengeur de l'injustice. Il va plus loin : et, quoique les politiques en fassent rarement un cas de conscience aux rois, il lui déclare que non-seulement il seroit obligé devant Dieu de réparer de tout son pouvoir les torts qu'il auroit occasionés à ses voisins par une guerre injuste; mais qu'il est encore responsable, au péril de son âme, des ravages et des incendies, des sacriléges et des massacres inutiles qu'il auroit tolérés dans une guerre d'ailleurs juste. La raison qu'il en donne, c'est que la religion et l'humanité ne permettent de faire de mal à un en-

nemi, qu'autant qu'il en faut pour le ramener à la justice dont il s'écarte.

Et la manière dont Fénélon fait envisager au duc de Bourgogne cette multitude de devoirs, n'a rien qui soit capable de le décourager. En lui découvrant tous les maux qui pourroient avoir lieu par sa négligence et se faire en son nom quand il sera roi, il lui montre les puissans moyens et les ressources infinies qu'il aura pour les écarter et procurer le plus grand bien. Il lui fait goûter, par avance, le plaisir pur d'un bon cœur qui n'a qu'à vouloir efficacement pour faire un peuple entier d'heureux, qui le béniront comme leur bienfaiteur et l'aimeront comme leur père. Mais c'est surtout par la religion qu'il veut qu'il s'élève au-dessus des foiblesses du découragement. Et, dans ces momens de dégoût et d'ennui où il sentira tout le poids de la royauté, il l'engage à jeter les yeux sur la couronne immortelle que le père commun des hommes lui destine dans le ciel, s'il sait porter en digne fils de saint Louis celle dont il l'a chargé sur la terre.

On imagine aisément l'impression que devoient faire de si sages avis sur le cœur d'un prince déjà formé, et le plus capable qui fut jamais de les apprécier : il les paya toujours par une confiance et une docilité sans bornes; et l'on est attendri en voyant cette simplicité réciproque avec laquelle ces deux grandes âmes se communiquoient l'une à l'autre; en voyant avec quelle ingénuité un grand

prince, à l'âge de vingt-cinq ans, découvroit à son bon maître, devenu son ami, tout ce qui se passoit dans son âme, et jusqu'à ses défauts; en voyant enfin comment ce précieux ami savoit fortifier le prince, et l'encourager en tout sans le flatter en rien. Ce sont là de ces traits qui honorent vraiment l'homme, traits dignes d'être gravés en lettres d'or dans les fastes de l'histoire, et que l'écrivain doit bien moins s'attacher, sans doute, à orner de son pinceau qu'à produire dans leur simplicité naturelle; aussi suis-je convaincu que le lecteur me saura gré de lui faire connoître, par les pièces originales, comment Fénélon, cet homme alors suspect à la cour, répondoit au duc de Bourgogne, qui lui écrivoit à la dérobée pour lui ouvrir son cœur : « Monseigneur, ce qui me donne de merveilleuses espérances, c'est que je vois par votre lettre que vous sentez vos foiblesses, et que vous les reconnoissez humblement. O qu'on est fort en Dieu quand on se trouve bien foible en soi-même ! *Cùm infirmor tunc potens sum.* Craignez mille fois plus que la mort de tomber; mais, si vous tombiez malheureusement, retournez aussitôt au père des lumières et au Dieu de toutes consolations qui vous tendra les bras, et ouvrez votre cœur blessé à celui qui peut vous guérir. Surtout soyez humble et petit à vos yeux.....

» Ne vous découragez point de vos foiblesses : il y a une manière de les supporter sans les flatter,

»et de les corriger sans impatience. Dieu vous la »fera trouver cette manière paisible et efficace, si »vous la cherchez avec une entière défiance de vous-»même, et en marchant toujours en sa présence, »comme Abraham.... Appliquez-vous à vos devoirs: »ménagez votre santé, et modérez vos goûts. Il n'est »pas question de moi. Dieu merci, j'ai le cœur en »paix: ma plus rude croix est de ne vous point voir; »mais je vous porte sans cesse devant Dieu dans »une présence plus intime que celle des sens: je »donnerois mille vies, comme une goutte d'eau, »pour vous voir tel que Dieu vous veut. *Amen*, »*amen*.

»Enfant de saint Louis, lui disoit-il dans une »autre lettre, imitez votre père, soyez comme lui »doux, humain, accessible, affable, compatissant »et libéral. Que votre grandeur ne vous empêche »jamais de descendre avec bonté jusqu'aux plus pe-»tits, pour vous mettre à leur place; et que cette »bonté n'affoiblisse jamais ni votre autorité ni leur »respect. Étudiez sans cesse les hommes: apprenez »à vous en servir sans vous livrer à eux. Allez cher-»cher le mérite jusqu'au bout du monde. D'ordi-»naire il demeure modeste et reculé. La vertu ne »perce point la foule: elle n'a ni avidité ni empres-»sement: elle se laisse oublier. Ne vous laissez point »obséder par des esprits flatteurs et insinuans. »Faites sentir que vous n'aimez ni les louanges ni »les bassesses. Ne montrez de la confiance qu'à ceux

»qui ont le courage de vous contredire avec respect, »et qui aiment mieux votre réputation que votre »faveur.

»Il est temps que vous montriez au monde une »maturité et une vigueur d'esprit proportionnées »au besoin présent. Saint Louis, à votre âge, étoit »déjà les délices des bons et la terreur des méchans. »Laissez donc tous les amusemens de l'âge passé : »faites voir que vous pensez et que vous sentez tout »ce qu'un prince doit penser et sentir. Il faut que »les bons vous aiment, que les méchans vous crai-»gnent, et que tous vous estiment. Hâtez-vous de »vous corriger, pour travailler utilement à corriger »les autres.

»La piété n'a rien de foible, ni de triste, ni de »gêné : elle élargit le cœur, elle est simple et ai-»mable, elle se fait toute à tous pour les gagner »tous. Le royaume de Dieu ne consiste pas dans »une scrupuleuse observation de petites formalités : »il consiste, pour chacun, dans les vertus propres »de son état. Un grand prince ne doit pas servir »Dieu de la même façon qu'un solitaire ou qu'un »simple particulier.

»Saint Louis s'est sanctifié en grand roi. Il étoit »intrépide à la guerre, décisif dans les conseils, »supérieur aux autres hommes par la noblesse de »ses sentimens : sans hauteur, sans présomption, »sans dureté. Il suivoit en tout les véritables inté-»rêts de sa nation, dont il étoit autant le père que

»le roi. Il voyoit tout de ses propres yeux dans les »affaires principales. Il étoit appliqué, prévoyant, »modéré, droit et ferme dans les négociations; en »sorte que les étrangers ne se fioient pas moins à »lui que ses propres sujets. Jamais prince ne fut »plus sage pour policer ses peuples, et pour les »rendre tout ensemble bons et heureux. Il aimoit »avec tendresse et confiance tous ceux qu'il devoit »aimer; mais il étoit ferme pour corriger ceux »qu'il aimoit le plus. Il étoit noble et magnifique, »selon les mœurs du temps, mais sans faste et sans »luxe. Sa dépense, qui étoit grande, se faisoit avec »tant d'ordre qu'elle ne l'empêcha pas de dégager »tout son domaine.

»Soyez héritier de ses vertus, avant de l'être de »sa couronne. Invoquez-le avec confiance dans vos »besoins. Souvenez-vous que son sang coule dans »vos veines, et que l'esprit de foi qui l'a sanctifié »doit être la vie de votre cœur. Il vous regarde du »haut du ciel, où il prie pour vous, et où il veut »que vous régniez un jour en Dieu avec lui. Unissez »votre cœur au sien : *conserva, fili mi, præcepta* »*patris tui.* »

Ces encouragemens donnoient au duc de Bourgogne une merveilleuse activité pour remplir tous ses devoirs. La lecture d'une lettre de l'archevêque de Cambrai lui inspiroit plus de résolution dans les armées que la présence de cent mille combattans qu'il avoit à ses ordres. « Monseigneur, je remercie

»Dieu de la simplicité et de la bonté avec laquelle »vous daignez me découvrir ce qui se passe au de»dans de vous. Plus sont grands les desseins de »Dieu sur vous, plus il est jaloux de tous vos talens »naturels. Il veut que vous éprouviez des tristesses, »des abattemens, des serremens de cœur, des irré»solutions, des embarras qui vous surmontent, et »des impuissances qui vous rendent mécontent de »vous-même. O que cet état plaît à Dieu! et que »vous lui déplairiez si, possédant toute la régularité »des vertus les plus éclatantes, vous jouissiez de »votre force, et du plaisir d'être supérieur à tout. »Dites avec David, monseigneur : *Et vilior fiam »plus quàm factus sum, et ero humilis in oculis »meis*. Ne craignez rien, tant que vous serez petit »sous la puissante main de Dieu. Allez, non comme »un grand prince, mais comme un petit berger »avec cinq pierres, contre le géant Goliath. Pourvu »que vous ne vous préveniez ni pour ni contre per»sonne, que vous écoutiez tranquillement tous ceux »qu'il convient d'écouter et de consulter, et qu'en»suite, sans aucun égard à vos goûts ni à vos dé»goûts naturels, ni à vos préjugés, vous suiviez ce »que Dieu présent et humblement invoqué vous »mettra au cœur, vous vous trouverez libre, sou»lagé, simple, décisif; et vous ne ferez des fautes »qu'autant que vous manquerez d'agir dans cette »dépendance continuelle de l'esprit de grâce. Si »vous êtes fidèle à prier et à lire dans vos temps

»de réserve, et que vous marchiez pendant la jour»née en la présence de Dieu, dans cet esprit d'a»mour et de confiance familière, vous aurez la paix, »votre cœur sera élargi; vous aurez une piété sans »scrupule, et une joie sans dissipation.....

»Pour vos défauts, monseigneur, je remercie »Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce qu'il »vous apprend à vous défier, à désespérer de vous»même. Mais cherchez en Dieu toutes les ressources »que vous ne trouvez pas en vous. Je puis tout, »dit saint Paul, en celui qui me fortifie. Vivez de »foi, et non de votre propre sagesse et de votre »propre courage. Ne vous étonnez point de ce qui »vous manque : travaillez à l'acquérir peu à peu »avec patience; et en travaillant ne comptez que »sur Dieu....... Eh! qui est-ce sur la terre qui n'a »point de défauts? qui est-ce qui est parfait, à »vingt-six ans, pour le très-difficile métier de la »guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite?

»Vous avez beaucoup plus qu'un autre, monsei»gneur, de quoi entretenir ceux qui vous environ»nent. En vous livrant à eux un peu plus, vous les »charmerez. Une parole, un geste, un souris, un »coup d'œil d'un prince tel que vous gagne les »cœurs de la multitude. Quelques louanges don»nées à propos au mérite distingué, attendrira pour »vous les honnêtes gens. Si vous avez le pouvoir »d'avancer ceux qui en sont dignes, faites-leur sentir »votre protection. Si vous ne pouvez les avancer,

»du moins qu'il paroisse que vous êtes affligé de »ne le pouvoir pas, et que vous recommandez de »bon cœur leurs intérêts. Rien n'intéressera tant »pour vous ceux qui peuvent décider de votre ré»putation, que cette bonté de cœur et cette atten»tion aux services et aux talens, ce goût et ce dis»cernement du vrai mérite, et cet empressement »de le faire récompenser. J'ose vous dire, monsei»gneur, qu'il ne tient qu'à vous de gagner les suf»frages du public et de vous attirer les louanges du »monde entier. De ce côté-là il vous est facile de »faire taire les critiques. Mais d'un autre côté il »faut avoir un grand égard à l'improbation du »public. J'avoue que rien n'est plus vain que de »courir après les vaines louanges des hommes qui »sont légers, téméraires, injustes et aveugles dans »leurs jugemens. Heureux qui peut être ignoré »d'eux dans la solitude; mais la grandeur, bien »loin de vous mettre au-dessus des jugemens des »hommes, vous y assujettit infiniment plus qu'une »condition médiocre. Ceux qui doivent commander »aux autres ne sauroient le faire utilement, dès »qu'ils ont perdu l'estime et la confiance des peu»ples. Rien ne seroit plus dur et plus insupportable »pour les peuples, rien ne seroit plus dangereux et »plus déshonorant pour un prince qu'un gouver»nement de pure autorité, sans l'adoucissement »de l'estime et de l'affection réciproques. Il est »donc capital, même selon Dieu, que les grands

»princes s'appliquent sans relâche à se faire aimer
»et estimer, non par une recherche de vaine com-
»plaisance, mais par fidélité à Dieu, dont ils doi-
»vent représenter la bonté sur la terre. Si cette
»attention leur coûte, il faut qu'ils la regardent
»comme leur premier devoir, et qu'ils préfèrent
»cette pénitence à tout autre qu'ils pourroient pra-
»tiquer pour l'amour de Dieu.....

»Il faut montrer que vous pensez d'une façon
»sérieuse, suivie, 'constante et ferme. Il faut con-
»vaincre le monde que vous sentez tout ce que vous
»devez sentir, et que rien ne vous échappe. Si vous
»paroissiez mou et facile à entraîner, on vous me-
»neroit loin, aux dépens de votre réputation.....

»C'est en Dieu que je mets toute ma confiance
»pour votre prospérité, monseigneur : pourvu que
»vous vous donniez à lui, en chaque occasion, avec
»une humble confiance, il vous conduira comme
»par la main, et il décidera sur tous vos doutes.
»Quelque génie qu'il vous ait donné, vous courriez
»risque de faire par irrésolution des fautes irrépa-
»rables, si vous donniez trop à une prudence scru-
»puleuse à force d'être profonde. Ecoutez les person-
»nes les plus expérimentées, et ensuite prenez votre
»parti; et craignez moins d'en prendre un mauvais
»que de n'en prendre aucun, ou d'en prendre un
»trop tard. Pardonnez-moi, monseigneur, la liberté
»d'un ancien serviteur qui vous porte tous les jours
»à l'autel avec le zèle le plus ardent; qui prie sans

»cesse pour vous, et qui n'a d'autre consolation en »ce monde que celle d'espérer que, malgré ces tra»verses, Dieu fera par vous des biens infinis.

»Ne vous mettez point en peine de me répondre: »il me suffit que mon cœur ait parlé au vôtre en »secret et devant Dieu seul.»

Après un échec que le duc de Bourgogne avoit reçu en Flandre, Fénélon lui écrivoit en ces termes: «Monseigneur, je me suis consolé des mécomptes »que vous éprouvez, par l'espérance du fruit que »Dieu vous fera tirer de cette épreuve. Dieu donne »souvent, comme le remarque saint Augustin, les »prospérités temporelles aux impies mêmes, pour »montrer combien il méprise ces biens dont le »monde est si ébloui. Mais pour les croix il les ré»serve aux siens qu'il veut détacher, humilier sous »sa puissante main, et rendre l'objet de sa complai»sance. C'est parce que vous étiez agréable à Dieu, »dit l'ange à Tobie, qu'il a été nécessaire que la »tentation vous éprouvât. Il manque beaucoup à »tout homme, quelque grand qu'il soit d'ailleurs, »qui n'a jamais senti l'adversité. Le sage le dit: »Celui qui n'a point été éprouvé que sait-il? On »ne connoît ni les autres hommes, ni soi-même, »quand on n'a jamais été dans l'occasion du mal»heur, où l'on fait la véritable épreuve de soi et »des autres. La prospérité est un torrent qui nous »porte. Dans cet état tous les hommes vous encen»sent, et vous vous enivrez de cet encens. Mais

»l'adversité est un torrent qui vous entraîne, et »contre lequel il faut vous roidir sans relâche. Les »plus grands princes ont plus de besoin que tout »le reste des hommes des leçons de l'adversité : »c'est d'ordinaire ce qui leur manque le plus. Ils »ont besoin de contradictions, pour apprendre à se »modérer, comme les gens d'une médiocre condi-»tion ont besoin d'appui. Sans les contradictions »les princes *ne sont point dans les travaux des* »*hommes*, et ils oublient l'humanité. Il faut qu'ils »sentent que tout peut leur échapper; que leur »grandeur même est fragile; que tous les hommes »qui sont à leurs pieds leur manqueroient, si cette »grandeur venoit à leur manquer. Il faut qu'ils s'ac-»coutument à ne vouloir jamais hasarder de trou-»ver le bout de leur pouvoir, et qu'ils se mettent »par bonté à la place de tous les autres hommes, »pour voir jusqu'où il faut les ménager. En vérité, »monseigneur, il est bien plus important au vrai »bien des princes et de leurs peuples que les princes »acquièrent une telle expérience, que de les voir »toujours victorieux. Ce que je craignois pour vous »étoit une joie flatteuse de commander une si puis-»sante armée. Je priois Dieu que vous ne fussiez »point comme ce roi dont il est dit : *Gloriabatur* »*quasi potens in potentiâ exercitûs sui*. Les plus »grands princes n'ont que des forces empruntées. »Leur confiance est bien vaine s'ils s'imaginent être »forts par cette multitude d'hommes qu'ils assem-

» blent ! un contre-temps, une ombre, un rien met
» l'épouvante dans ces grands corps. Je fus touché
» jusqu'aux larmes lorsque je vous entendis pro-
» noncer avec tant de religion ces belles paroles : *Hi*
» *in curribus et hi in equis, nos autem in nomine*
» *Domini*. Beaucoup de gens grossiers s'imaginent
» que la gloire des princes dépend des succès. Elle
» dépend des mesures bien prises, et non des succès
» que ces mesures préparent. Elle ne dépend pas
» même entièrement des mesures bien prises ; car
» les fautes que les princes les plus habiles peuvent
» faire se tournent à profit pour les perfectionner,
» et pour relever leur réputation, quand ils savent
» en faire un bon usage.

» Le véritable honneur des princes ne dépend que
» de leur vertu. Ils ne peuvent qu'être admirés s'ils
» se montrent bons, sages, courageux, patiens.
» L'adversité leur donne un lustre qui manque à la
» prospérité la plus éclatante : elle découvre en eux
» des ressources que le monde n'auroit jamais vues,
» si tout fût venu au-devant d'eux au gré de leurs
» désirs. La plus grande de toutes les victoires, est
» celle d'une sagesse et d'un courage victorieux du
» malheur même.

» On ne sauroit donner un exemple plus décisif
» que celui du roi saint Louis : il combattoit pour
» la religion ; et Dieu qui l'aimoit, lui donna toutes
» les croix que vous savez. Je prie très-souvent, afin
» que le petit-fils de ce grand roi soit l'héritier de

»ses vertus, et que vous soyez comme lui selon le »cœur de Dieu. Ma joie seroit grande si vous pou- »viez exécuter de grandes choses pour le roi et pour »l'état; mais si Dieu permet que vous ne puissiez »pas les exécuter, je souhaite au moins que vous »fassiez jusqu'au bout de la campagne tout ce qu'on »peut attendre de vous. Vous le ferez sans doute, »monseigneur. Si vous êtes fidèle à Dieu, il vous »conduira comme par la main.... »

C'est au duc de Beauvilliers que nous sommes redevables de la partie qui nous reste de la correspondance intéressante du duc de Bourgogne avec Fénélon; et il ne tint pas à ce seigneur que nous n'ayons aujourd'hui tous les écrits que le prélat avoit mis entre les mains de leur commun élève. A la mort du duc de Bourgogne il les demanda à madame de Maintenon, qui lui répondit: «Je vou- »lois vous renvoyer tout ce qui s'est trouvé des écrits »de M. de Cambrai dans la cassette de M. le Dau- »phin; mais le roi a voulu les brûler lui-même. Je »vous avoue que j'en ai un grand regret: on né »peut rien écrire de si beau et de si bon. Si le »prince que nous pleurons a eu quelques défauts, »ce n'est pas pour avoir reçu des conseils trop ti- »mides ni qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que »ceux qui vont droit ne sont jamais confondus.»

Le public, sur la foi de M. de Voltaire et de plusieurs écrivains qui l'ont copié, a été jusqu'aujourd'hui dans la persuasion que Louis XIV, en brû-

lant les écrits de Fénélon, n'avoit point épargné ceux de son petit-fils : nous nous flattons de le détromper agréablement, en lui produisant, dans la suite de cet ouvrage, ces fruits précieux des travaux et des lumières du duc de Bourgogne, qui firent long-temps la matière des études du Dauphin père du roi, et qui sont encore actuellement entre les mains de sa majesté.

LIVRE II.

Louis XIV qui ne voyoit que des qualités médiocres dans Monseigneur, se retrouvoit avec complaisance dans son petit-fils. Ce prince n'avoit, à la vérité, ni ce port majestueux, ni cette physionomie imposante qui distinguoient le monarque de tous ses sujets. Son extérieur n'avoit rien qui prévînt en sa faveur; et l'on doit mettre au rang des impertinences de la flatterie ce compliment d'un ambassadeur de Siam: « Nous l'avons vu ce prince encore » enfant; et dès ce temps-là son âme paroissant » sur son front et dans ses yeux, nous le jugions » capable de faire un jour tout ce qu'il fait aujour» d'hui. » Mais la Providence, en lui refusant ces frivoles avantages de la nature, avoit pris plaisir, ce semble, à l'en dédommager par un assemblage de qualités estimables, auxquelles la plus heureuse culture donnoit un nouveau lustre encore. Son génie se développoit de jour en jour : son esprit ne se portoit que sur des objets utiles : son cœur ne goûtoit que la vertu.

Le roi, pour que rien ne manquât à l'instruction d'un prince de si haute espérance, voulut que son éducation fût terminée par des leçons d'expérience

dans l'art militaire; et, comme l'Europe entière étoit alors en paix, il imagina de faire représenter par d'agréables jeux les scènes sanglantes de la guerre. C'étoit le premier spectacle en ce genre que l'on eût vu en France. L'armée qui devoit le donner s'assembla sous les murs de Compiègne. Un régiment suisse avoit été commandé pour aider les paysans à faire leur récolte. Au jour assigné pour le rendez-vous général, on vit arriver cinquante mille hommes de troupes réglées, à la tête desquelles paroissoit la maison du roi. Jamais on n'avoit vu d'armée si leste et si brillante : jamais on ne déploya tant de magnificence dans un camp. Les troupes, après une revue générale, furent séparées en deux corps. Le premier avoit à sa tête le duc de Bourgogne qui portoit le titre de généralissime. Le maréchal de Boufflers commandoit sous lui. Le roi, Monseigneur, les princes du sang et le roi d'Angleterre étoient ses lieutenans généraux : ils venoient prendre ses ordres : ils assistoient au conseil auquel il présidoit. L'armée opposée à celle du duc de Bourgogne avoit pour chef le général Rose'n. Le but de la campagne étoit la prise de Compiègne.

Le duc de Bourgogne, après avoir retranché son armée, ordonna les ouvrages qui devoient faciliter l'attaque de la place. On les poussoit avec ardeur le jour et la nuit, lorsque tout à coup un accident les interrompit, et suspendit la joie publique. Le feu prit au village d'Arsou près de Compiègne, par

l'imprudence d'un cuirassier qui logeoit dans la grange d'un laboureur. La flamme se communiqua, en un instant, avec tant de violence que toute l'activité des travailleurs de l'armée ne put garantir de l'incendie que la moindre partie du village. Le prince regarda comme un acte de justice de signaler sa générosité envers ces malheureux paysans : il leur donna des gratifications; il autorisa une quête générale dans son camp; il leur obtint du roi des exemptions de tailles, et la permission de couper dans la forêt de Compiègne les bois nécessaires pour reconstruire leurs maisons.

Le 7 de septembre, un corps de troupes du général Rose'n ayant paru à la vue du camp du duc de Bourgogne, le prince le fit charger, et le repoussa jusque dans ses retranchemens.

Le 12, le duc de Bourgogne parut à l'ouverture de la tranchée, encourageant les travailleurs, auxquels il promit double solde et un pot de bière par jour. Les travaux furent poussés avec tant de vigueur, que le jour même on dressa plusieurs batteries.

Le 13, dès le matin, la tranchée se trouva fort avancée. Le canon commença à tonner de toutes parts, et les assiégeans s'emparèrent, dans divers combats particuliers, des ouvrages avancés.

Le 14, parce qu'il étoit dimanche, on convint d'une suspension d'armes, et le 15, le duc de Bourgogne disposa tout pour un assaut général. Alors

le marquis de Crenan qui commandoit dans la place fit battre la chamade, et l'on dressa la capitulation. Elle portoit que la garnison sortiroit de la ville le 22, avec armes et bagages, à condition que l'armée du duc de Bourgogne combleroit si bien la tranchée que les laboureurs pourroient y faire passer la charrue.

Le 16, le duc de Bourgogne fit perfectionner ses retranchemens à la vue de l'armée ennemie, qui essaya de l'inquiéter par de fréquentes escarmouches. Le 17, le général Rose'n vint l'attaquer dans ses lignes, mais il ne put l'y forcer. Le duc de Bourgogne fit le lendemain une revue de ses troupes; et le 19, il présenta la bataille au général Rose'n. Les armées commencèrent à se canonner, elles s'approchèrent ensuite et se chargèrent : l'action devint générale, et les succès furent long-temps balancés. La seconde ligne de l'armée du duc de Bourgogne avoit enfoncé la cavalerie ennemie; mais le général Rose'n ayant aussitôt formé son infanterie en bataillon carré, hérissé de piquiers et de grenadiers qui avoient la baïonnette au bout du fusil, cette disposition arrêta les progrès de l'armée qui se croyoit victorieuse. Elle faisoit depuis deux heures d'inutiles efforts pour entamer cet épais bataillon, lorsque le duc de Bourgogne fit pointer quelques pièces de canon qui le rompirent et lui frayèrent un chemin à la victoire. Il est assez remarquable que l'on vit dans cette ba-

taille de jeu, gagnée par le duc de Bourgogne, ce qui arriva environ cinquante ans après à Louis XV son fils dans les plaines de Fontenoy.

Il se passa le 20 une action qui divertit beaucoup les spectateurs : c'étoit un enlèvement de fourrageurs. Surpris par l'ennemi, ils laissent leurs trousses et s'échappent à la débandade. On voit arriver au camp des cavaliers sans leurs habits, des chevaux sans cavaliers, d'autres qui en portent jusqu'à trois.

L'on n'avoit négligé aucune des précautions que l'on pouvoit prendre pour prévenir les accidens; mais les mesures les plus précises ne sauroient empêcher qu'il ne se trouve toujours quelques victimes d'amusemens si tumultueux. Le marquis de la Châtre, le chevalier du Beuil et quelques soldats furent dangereusement blessés. Un vieux cavalier, au signal du combat, oubliant qu'il alloit à un jeu, donna de son sabre au travers du visage à celui qu'il avoit en tête : c'étoit un mousquetaire noir.

Le duc de Bourgogne, à la fin de cette galante campagne, gratifia, au nom du roi, les capitaines d'infanterie d'une somme de trois cents livres, et les capitaines de cavalerie de six cents. Foible dédommagement des dépenses que chacun d'eux avoit faites à l'envi pour que l'on distinguât sa compagnie.

Jamais, au rapport des historiens, l'on n'avoit

vu en France de spectacle si brillant. Les jeux troyens, renouvelés par Jules-César pour l'amusement de la noblesse romaine, n'égaloient pas en magnificence l'appareil de ces jeux militaires. Toute l'armée, officiers et soldats, étoit habillée de neuf. Le camp ressembloit à une ville opulente. La tente du maréchal de Boufflers étoit un vrai palais. On y voyoit des salles élégamment parquetées, où brilloient l'or, le marbre et les glaces; des galeries meublées en damas avec galons d'or; des cabinets de la Chine, où d'immenses buffets étaloient les fines porcelaines, le vermeil et l'argent; le tout dans le goût du jour, et travaillé pour la campagne. Le roi, après avoir mangé chez le maréchal de Boufflers, dit au duc de Bourgogne : « Il faut, mon fils, » que vous continuiez de manger ici, et nous vous » y accompagnerons : je me ruinerois pour surpas» ser Boufflers. » On donnoit à ce seigneur deux mille écus par jour pour sa table : il y ajoutoit cent louis du sien. Aussi lui donna-t-on à cette occasion le nom de Lucullus.

Les officiers généraux, sans prétendre égaler Boufflers, se piquoient de paroître. Leurs tentes étoient magnifiquement ornées. Tous tenoient table ouverte; et celui qui avoit compté le plus grand nombre de convives s'estimoit le plus heureux. Un jour que des tables plus somptueuses avoient attiré tous les officiers de l'armée, celle du général Rose'n et du marquis de Créqui restèrent désertes : ces seigneurs

prirent le parti, pour ne pas rester en frais, de faire manger avec eux leurs domestiques.

Outre la suite nombreuse des princes, celle du roi et de la reine d'Angleterre, et de tous les seigneurs de la cour, il étoit arrivé à Compiègne une si grande affluence d'étrangers, que, la ville et les villages d'alentour ne suffisant pas pour la contenir, on dressa près du camp de l'armée un second camp qui avoit l'enceinte d'une grande ville. On prétendit que la dépense de cette agréable campagne, qui ne dura que vingt-cinq jours, coûta plus de seize millions à l'état : « Magnificence, dit un histo» rien, qui eût annoncé plus de vanité que de pru» dence, si elle n'eût eu pour but l'instruction d'un » prince tel que le duc de Bourgogne. »

Le camp de Compiègne fut le sujet d'une médaille où le duc de Bourgogne est représenté avec les attributs du commandement. La légende porte : » *Militaris institutio ducis Burgundiæ;* l'exergue : » *Castra Compendiensia.* Le duc de Bourgogne » instruit dans l'art militaire, au camp devant Com» piègne. »

Les étrangers avoient peine à se persuader que de si grands préparatifs de guerre dussent se terminer à des jeux. La maison d'Autriche et la Hollande crurent y découvrir des desseins sur la monarchie espagnole, dans le cas où Charles II, alors malade, viendroit à mourir. Mais Louis XIV, en licenciant une partie de l'armée de Compiègne, et

en distribuant le reste en quartier d'hiver, annonça assez qu'il ne méditoit pas encore cette guerre, qui suivit en effet de près, et qui assura la monarchie d'Espagne à la maison de Bourbon.

Comme le duc de Bourgogne va commencer à paroître sur le théâtre du monde, il est à propos de rappeler ici l'occasion d'une guerre pendant laquelle il eut la plus grande part aux affaires publiques, soit à la tête des armées, soit dans le cabinet.

Charles d'Autriche, deuxième du nom, à la veille de mourir sans postérité, prévoyoit assez que ses funérailles seroient célébrées par des batailles. Louis XIV avoit un droit incontestable à sa succession par sa mère, fille aînée de Philippe III; et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV et fille aînée de Philippe IV, donnoit à Monseigneur le même droit que le roi avoit reçu de sa mère. Mais la maison de France avoit renoncé à ces droits. Cependant Charles, après avoir consulté des théologiens et des jurisconsultes *, après avoir pressenti l'inclination de ses sujets, se détermina à laisser

* M. de Voltaire, pour le plaisir de médire plus souvent des rois, tantôt invective contre ceux qui n'ont point de conscience, tantôt se moque de ceux qui en ont une. Ce fut, selon lui, une foiblesse digne de pitié dans Charles, d'avoir envisagé comme un cas de conscience de laisser ses états héréditaires à un prince plutôt qu'à un autre. « Ce roi scrupuleux, dit-il, fit » consulter des théologiens... Il écrivit de sa main au pape, et

par son testament la couronne d'Espagne au duc d'Anjou, frère du duc de Bourgogne. Ce monarque regarda comme la disposition la plus raisonnable, celle qui empêchoit que les deux royaumes de France et d'Espagne pussent être réunis sous un même souverain, qui rendoit justice aux droits du sang, qui combloit les vœux de ses sujets, et qui prévenoit le démembrement déjà projeté de la monarchie espagnole.

Louis-le-Grand, quoi qu'en aient dit certains historiens, n'eut pas la moindre part au testament de Charles. Il en reçut même la nouvelle avec d'autant plus de surprise, que depuis six mois il avoit rappelé le duc d'Harcourt son ambassadeur à la cour de Madrid. Il y eut plus : c'est qu'il ne s'en tint à ce testament qu'après qu'il en eut été délibéré dans un conseil où l'acceptation souffrit de grandes difficultés. « A l'heure qu'il est, écrivoit madame de »Maintenon, on délibère sur le sort de toute l'Eu»rope... Les sentimens sont fort partagés.... M. le »duc de Bourgogne ne sera peut-être pas de l'avis de »Monseigneur. On dit que la raison est pour M. le »duc de Bourgogne, et que la gloire est pour son

»lui fit la même consultation : il faisoit de cette grande affaire »d'état un cas de conscience. » Ainsi parle un prétendu vengeur des droits de l'humanité ! Pauvres humains ! eh, où en serez-vous donc, lorsque les rois, ne consultant que leurs intérêts ou leurs caprices, ne feront plus de leurs affaires d'état des cas de conscience?

» père. Le duc de Beauvilliers donnera sa voix au » traité de partage. » C'est en effet ce que fit ce seigneur, et le duc de Bourgogne appuya son avis contre celui de son père, soutenant, avec une respectueuse liberté, que rien ne pouvoit être plus glorieux à la maison de Bourbon que la modération qui lui feroit sacrifier un grand royaume à l'avantage de maintenir l'Europe en paix, et d'épargner le sang des hommes. Monseigneur, en donnant des louanges aux intentions pacifiques du duc de Bourgogne, répliqua que la guerre, quelque parti que l'on prît, étoit inévitable, puisque d'un côté la maison d'Autriche avoit déjà déclaré qu'elle n'accéderoit pas au traité de partage proposé, et que dans le cas où les circonstances actuelles l'y détermineroient, on savoit assez que les Espagnols étoient résolus de s'ensevelir sous les ruines de leur monarchie, plutôt que d'en souffrir le démembrement, et cet avis prévalut. « Monseigneur triomphe, écri» voit encore madame de Maintenon; il a représenté » que le roi étoit trop juste pour l'éloigner d'une » succession que toutes les lois lui donnoient; qu'il » y renonçoit en faveur du duc d'Anjou.... ravi de » pouvoir dire toute sa vie : Le roi mon père et le roi » mon fils... Le duc de Bourgogne est revenu à ce » sentiment, et a dit : Qu'il ne l'avoit combattu » que pour éclaircir la matière, et qu'il cédoit vo» lontiers tous ses droits à son frère. »

Le roi ayant conclu pour l'acceptation pure et

simple du testament, fit appeler le duc d'Anjou, et lui dit en présence de tous les ambassadeurs qui étoient ce jour-là à la cour : « Mon fils, Dieu vous » fait roi d'Espagne : songez à le faire régner dans » tous les lieux où vous allez commander : disposez- » vous à partir. » Le duc de Bourgogne se jetant au cou de son frère l'embrassa tendrement, et demanda au roi la permission de l'accompagner jusque sur les frontières de ses états. « Vous l'accom- » pagnerez, lui dit le roi, je suis ravi de l'union qui » règne entre vous ; ne la rompez jamais. » Il fit donner au duc de Bourgogne vingt-quatre bourses de mille louis chacune pour les frais de ce voyage.

Ce fut le 4 décembre 1700 que le nouveau roi d'Espagne partit de Versailles. Le roi, Monseigneur, et toute la cour l'accompagnèrent jusqu'à Sceaux, d'où il partit après dîner avec le duc de Bourgogne. A peine ces deux princes furent-ils en route qu'il s'éleva entr'eux une contestation sur la préséance : le duc de Bourgogne dit à son frère que, puisqu'il étoit roi, il convenoit qu'il tînt la première place tant dans la voiture que lorsqu'ils paroîtroient en public. Le jeune roi protesta qu'il n'en feroit rien, donnant pour raison que, s'il devoit être plus que le duc de Bourgogne en Espagne, il étoit moins que lui en France, et que d'ailleurs il étoit son cadet. Le duc de Beauvilliers étoit dans la même voiture. « Je » fus obligé, écrivoit-il, de m'établir l'arbitre de ce

» différend qui me touchoit jusqu'aux larmes, et j'ai » jugé en faveur du roi d'Espagne. »

Les deux princes se séparèrent le 22 janvier 1701, dans la même île des Faisans où s'étoit conclu le traité des Pyrénées, avec la renonciation à la couronne d'Espagne par l'infante Marie-Thérèse, qui venoit épouser Louis XIV. Le duc de Bourgogne dit au roi son frère en le quittant : « Je prévois que » vous aurez de la peine dans les commencemens; » mais, comme vous ferez tout pour Dieu, j'ai la » confiance que Dieu fera tout pour vous. »

Cet événement réunit par les nœuds les plus étroits deux puissantes monarchies que l'on croyoit depuis long-temps ennemies irréconciliables; mais il alluma en même temps dans toute l'Europe cette cruelle guerre que le duc de Bourgogne eût voulu prévenir, et il suspendit le cours des prospérités de Louis-le Grand. Bientôt la guerre et la famine vont désoler les états de ce prince, le deuil et la solitude rempliront son palais; il verra disparoître sa nombreuse postérité, et en moins d'un an trois générations dans le tombeau : mais sa grande âme, supérieure aux événemens, n'en sera point abattue, et sa religion le préparera comme le roi d'Israël à recevoir les arrêts de la justice divine, dont elle semble lui avoir donné un secret pressentiment. Les paroles dont se sert ce religieux monarque, en ordonnant des réjouissances publiques dans son royaume, sont remarquables : « Comme Dieu, dit-

»il, veut que les rois qu'il choisit pour conduire
»ses peuples prévoient de loin les événemens ca-
»pables de produire les désordres..... Nous accom-
»plirons ses desseins, lorsqu'au milieu des réjouis-
»sances universelles de notre royaume nous envi-
»sagerons comme une chose possible un triste avenir
»que nous prions Dieu d'éloigner à jamais... Ses ju-
»gemens impénétrables nous laissent voir que nous
»ne devons établir notre confiance ni dans nos forces,
»ni dans l'étendue de nos états, ni dans une nom-
»breuse postérité; et que ces avantages, que nous
»recevons uniquement de sa bonté, n'ont de solidité
»que celle qu'il lui plaît de leur accorder. »

Sur ces entrefaites, et lorsque l'Empire se disposoit à faire la guerre à Louis XIV, ce prince, consultant plus sa générosité que ses intérêts, déféroit au fils du roi Jacques, mort à Saint-Germain-en-Laye, le titre de roi qu'il avoit conservé à son père. Cette démarche inspira à Guillaume, roi d'Angleterre, le plus vif ressentiment. Il fit déclarer coupable de haute trahison le nouveau roi dont il possédoit l'héritage. Le parlement le condamna à mort, et sa tête fut mise à prix; mais elle étoit en sûreté.

Guillaume, après avoir donné au monde cette scène indécente, mit tout en œuvre pour soulever l'Europe contre Louis XIV. Il le traduisit dans toutes les cours comme un ambitieux, qui aspiroit à la monarchie universelle, et contre lequel il étoit

urgent de se réunir. Il ne pouvoit mieux entrer dans les desseins de l'empereur, et seconder plus à propos ses vues. Les royaumes du nord et les Provinces-Unies signèrent une nouvelle ligue avec Guillaume, contre la France et l'Espagne. Mais, lorsque ce prince se flattoit qu'une guerre universelle, qui lui donnoit de si puissans alliés, l'affermiroit sur son trône, il en fut tout à coup renversé par une mort violente, qui fut regardée comme le châtiment du crime qui l'y avoit placé. Etant à la chasse il tomba de cheval, se cassa la clavicule, et mourut peu de jours après dans les plus cruelles douleurs, vomissant le sang, et ne répondant rien, dit M. de Voltaire, à ce que des prêtres anglais lui disoient sur leur religion.

La mort de Guillaume ne changea rien aux affaires. La reine Anne, fille de Jacques II, appelée au trône d'Angleterre, suivit le plan tracé par son prédécesseur. Le comte, depuis duc de Marlborough, gouvernoit cette princesse par sa femme, et le parlement par son génie et par le crédit du grand trésorier Godolphin. Louis XIV cependant ne négligeoit rien pour conjurer l'orage qui menaçoit l'Europe, et maintenir le traité de Riswick. Mais toutes les voies de conciliation qu'il tenta furent inutiles, et les alliés, après quelques hostilités préliminaires, déclarèrent la guerre à la France et à l'Espagne. Les communes d'Angleterre et la Hollande s'étoient obligées à fournir pour leur contingent cent quatre-

vingt mille hommes; l'empereur Léopold en fournissoit quatre-vingt-dix mille, sans y comprendre les secours que devoient fournir les électeurs. Les autres puissances confédérées faisoient des efforts proportionnés.

Le duc de Bourgogne qui avoit essayé de prévenir cette guerre dans sa première cause, sentit mieux que personne la nécessité de la soutenir avec vigueur, quand il vit qu'elle étoit inévitable; et comme tout annonçoit que la Flandre en seroit le principal théâtre, il n'hésita pas à demander le commandement de l'armée qu'on y destinoit. Le roi l'en nomma généralissime, en lui donnant le maréchal de Boufflers pour commander sous lui. Il partit de Versailles vers la fin d'avril; et le 3 de mai il joignit son armée qui étoit campée à Santen, sur les bords du Rhin. Il visita son aile gauche le jour même de son arrivée, et sa droite le lendemain.

Après avoir réuni à son armée plusieurs petits corps qui en avoient été détachés, et un camp-volant commandé par le comte de Tallard, il fit une revue générale de ses troupes, qui marquèrent par des transports de joie leur confiance et leur ardeur. « Il eut bientôt gagné le cœur des officiers et des » soldats, dit le marquis de Quinci, par ses manières » engageantes, et son application à entrer dans les » moindres détails. Sa prévoyance s'étendoit à tout, » et son activité tenoit toutes les troupes en haleine. »

Un jour que ses coureurs lui rapportèrent qu'un corps de troupes ennemies venoit de se poster à peu de distance de son camp, dans une plaine découverte au delà du Rhin, où il se proposoit de passer la nuit, le duc de Bourgogne assembla ses principaux officiers pour prendre leur avis. Tous dirent que, comme on n'avoit pas de moyens de tenter le passage du fleuve, on ne pouvoit pas penser à inquiéter l'ennemi. « Mais, reprit le prince, »puisqu'il a pris son poste sur la rive du fleuve, »une batterie de canons que nous placerions sur la »rive opposée porteroit jusqu'à son camp, et rien »ne seroit plus facile, à la faveur des ténèbres, que »de dresser cette batterie. » L'avis fut généralement applaudi. On conduisit dans le plus grand silence une partie des canons de l'armée vis-à-vis le poste des ennemis; et, au milieu de la nuit on les canonna à coups redoublés, ce qui les fit fuir en désordre avec perte de beaucoup de monde, et de presque tout leur bagage.

Le gros de l'armée ennemie étoit campé près de Clèves. Le duc de Bourgogne, après l'avoir fait reconnoître par le comte de Tilli qui commandoit trois mille chevaux, essaya de l'attirer dans la plaine pour lui livrer bataille; mais ses tentatives ayant été inutiles, il résolut d'aller la forcer dans ses retranchemens. Le 9 de juin, sur le soir, il détacha, à la tête de douze cents chevaux et de cinq cents grenadiers, le marquis d'Alègre, qui avoit

sous lui le prince de Bournonville, et les seigneurs de Villaine, de Souternon, de Silli et des Fourneaux. Ce corps devoit, en côtoyant la Nières, reconnoître la forêt de Clèves, derrière laquelle étoit campée l'armée ennemie. Le duc du Maine qui faisoit la fonction de lieutenant général sous le duc de Bourgogne, décampa la même nuit, et s'avança, à la tête de l'aile gauche, jusqu'à la plaine de Duden, où il fut joint par la maison du roi qui étoit postée à Capelle.

Le duc de Bourgogne se leva à deux heures après minuit, entendit la messe selon sa coutume, et s'avança avec le reste de l'armée. Il apprit, à la pointe du jour, que Clisson, avec quatre-vingts grenadiers des gardes françaises, avoit forcé un défilé gardé par cent vingt hommes, soutenus de six cents autres, qui dans les ténèbres s'étoient cru attaqués par un corps supérieur au leur. Quelques prisonniers que l'on fit en cette rencontre, assurèrent qu'il étoit impossible que l'armée française allât à l'ennemi par la forêt. D'Alègre, qui l'avoit fait sonder de toutes parts, vint annoncer la même chose au duc de Bourgogne. Ce prince, prenant son parti sur-le-champ, renvoya cet officier à la tête de son détachement qu'il fit renforcer de quatre cents chevaux, pour reconnoître un passage au travers des bruyères que l'on découvroit à l'extrémité de la forêt, du côté de Grave et de Nimègue. D'Alègre s'étant trouvé dans un poste avantageux, à

une lieue et demie du camp ennemi, résolut de s'y établir pour la nuit, dans la crainte de quelque embuscade. Le comte d'Anthlone, général de l'armée confédérée, informé de l'approche du duc de Bourgogne par les soldats que Clisson avoit mis en fuite, et craignant d'être forcé dans ses retranchemens, résolut de se retirer sous le canon de Nimègue; et, pour cacher la retraite de son infanterie, il s'avança avec toute sa cavalerie à la rencontre du détachement que commandoit d'Alègre.

Le 10, le duc de Bourgogne, après trois heures de repos, continuoit sa marche à la tête de l'armée, lorsque d'Alègre lui fit donner avis de l'approche de l'ennemi, et de l'embarras où il alloit se trouver. Le prince lui fit répondre de tenir ferme : qu'il seroit bientôt en état de le soutenir. D'Alègre, comptant sur sa parole, avoit quitté son poste et donné la chasse à un corps de cavalerie de beaucoup supérieur au sien, qui s'approchoit pour le reconnoître. Bientôt il découvrit l'armée des alliés, qui étoit rangée en bataille dans la plaine : ce qui lui fit prendre à lui-même le parti de déployer son petit corps de troupes sur une éminence qui dominoit l'ennemi. Il fit en même temps si bonne contenance que le général d'Anthlone, qui eût pu enlever son détachement avant qu'il ne fût secouru, ne pensa pas même à l'attaquer.

Cependant le duc de Bourgogne ayant appris que l'infanterie ennemie défiloit vers Nimègue, et

ne voulant pas trop exposer le marquis d'Alègre, fit prendre les devans à un petit corps de dragons et de carabiniers commandés par le duc de Guiche: il donna ensuite ses ordres pour que l'artillerie s'avançât en toute diligence, et que l'infanterie pressât sa marche. Il partit lui-même au galop pour rejoindre le duc de Guiche : la cavalerie le suivoit au trot. Il falloit passer, pour aller à l'ennemi, un défilé fort étroit. Quelques officiers vouloient délibérer avant que d'engager l'armée; mais le duc de Bourgogne plein d'ardeur, et craignant que l'ennemi ne lui échappât, les rassura, en leur disant : « Il est vrai qu'ils pourroient, s'ils y pensoient, » nous arrêter ici et nous battre, mais ils ont peur : » ne craignons rien nous-mêmes. » En effet toutes nos troupes défilèrent sans être inquiétées. Le duc de Bourgogne n'eut pas plutôt joint d'Alègre, qu'il se mit à former les rangs de sa cavalerie à mesure qu'elle arrivoit; et, sans attendre son armée entière, il fit sonner la charge. Ses troupes montrèrent la plus grande ardeur dans ce premier combat, dont il eut tout l'avantage. Il n'y perdit qu'environ quatre-vingts hommes, du nombre desquels étoient les seigneurs de Marsan, de la Boulaye et de Bel-Air. Il n'y eut de blessés parmi les officiers que du Coudan, de la Tour, de Chaumont et de la Lisette. Les ennemis furent très-maltraités, mais on ne s'arrêta point à compter leurs morts. Ils prirent la fuite : le duc de Bourgogne les poursuivit, en les harce-

lant, pendant près de deux lieues, et les atteignit sous les murs de Nimègue. Quand notre armée parut devant la place, l'infanterie des ennemis y entra, et leur cavalerie se forma en bataille sur le glacis. Le duc de Bourgogne, sans perdre un instant, la fit attaquer à la gauche par les carabiniers, et à la droite par la maison du roi. Et, son artillerie étant arrivée, il en fit dresser trois batteries qui tirèrent sans interruption, depuis midi jusqu'à deux heures, tant sur la cavalerie que sur une partie de l'infanterie, qui étoit encore dans le chemin couvert. On admira, dans cette rencontre, la constance de deux régimens, l'un Anglais, l'autre Danois, qui soutinrent le plus grand feu sans s'ébranler: mais un corps de fusiliers d'élite s'étant approché de la cavalerie jusqu'à la portée du pistolet, la chargea si vivement qu'en un instant elle fut mise en déroute. Les charretiers qui conduisoient les bagages de l'armée, se voyant en danger de tomber au pouvoir des Français, coupèrent les traits de leurs chevaux et s'enfuirent à la débandade. Il resta environ treize cents hommes sur le champ de bataille, dont cent cinquante seulement du côté des Français. Le duc de Bourgogne fit sur les ennemis un butin évalué à plus de cinq cents mille écus. Il leur enleva une partie de leur canon, les approvisionnemens de l'armée, vingt mille bêtes à cornes, et cinq cents chariots, dont deux cents chargés d'artillerie, et les autres de munitions et d'équipages.

On pourroit regarder comme une confirmation de ce que nous avançons ici, le détail que le comte d'Anthlone donna lui-même de cette action aux états généraux des Provinces-Unies. «Notre retraite, »écrivoit ce général, dans une lettre datée du 11 »juin; notre retraite se fit en bon ordre jusqu'à »l'infanterie..... Mais l'ennemi ayant toute sa ca»valerie, commença à nous talonner de fort près »vers la hauteur de Sainte-Anne. Il poussa même »un peu notre cavalerie et notre infanterie........ »Cependant le duc de Bourgogne reçut son infan»terie et son canon, et nous continuâmes à nous »retirer près des travaux de Nimègue. J'avois donné »ordre deux heures auparavant à l'artillerie qui »n'étoit pas auprès de nous de se retirer sous la »ville; mais il paroît qu'elle n'a pas marché assez »tôt pour empêcher l'ennemi de surprendre quel»ques petites pièces de campagne, avec quelques »chariots de poudre, qui étoient coupés par les ba»gages du reste de l'artillerie. Le canon de l'ennemi »a fait quelque dommage à notre cavalerie, dont »je ne puis encore marquer le détail... J'estime que »les ennemis auroient perdu plus que nous sans »le dommage que nous a fait leur canon..... Nous »n'aurions perdu aucun chariot d'artillerie, si les »marauds de charretiers n'avoient coupé les traits »de leurs chevaux, et n'avoient pris la fuite de »peur.

»Les soldats du duc de Bourgogne, continue

» l'historien hollandais qui cite cette lettre, tuèrent » dans le grand parc de Clèves, que le roi de Prusse » faisoit soigneusement conserver pour ses plaisirs » de la chasse, plus de mille cerfs, biches ou daims, » et quantité d'autre gibier. »

Quoique cette journée ne fût pas décisive, « elle » ne laissa pas, dit le maréchal de Berwick, d'être » aussi brillante que singulière; car c'est une chose » sans exemple qu'une armée en ait couru une autre » pendant deux lieues, et l'ait culbutée dans le che- » min couvert d'une place, presque sans coup férir. » Mais cette action étoit d'autant plus glorieuse pour le duc de Bourgogne qu'elle étoit son coup d'essai On ne put lui reprocher que d'avoir trop exposé sa personne. On le vit, dès le commencement du combat, s'approcher de l'ennemi jusqu'à la portée du pistolet, en se portant de sa droite à la gauche où commandoit le duc du Maine. Le canon de la place tua plusieurs chevaux assez près de sa personne, et deux de ses gardes à ses côtés. Il ne quitta le champ de bataille qu'après avoir ordonné lui-même la marche de son armée, à laquelle il étoit urgent de procurer des fourrages. Elle en manqua la première nuit; mais le lendemain le duc de Bourgogne dirigeant sa marche vers le cercle de Westphalie, trouva des fourrages et des vivres en abondance. La ville de Clèves lui ouvrit ses portes et ses magasins qui avoient été nouvellement approvisionnés. Le prince, profitant de sa victoire, fit fortifier Eyn-

dhoven, où il posta un corps de six mille hommse qui étendirent la contribution dans toute la mairie de Bois-le-Duc. Louis XIV, à la nouvelle de ces premiers succès de son petit-fils, lui dépêcha un courrier extraordinaire pour l'en féliciter.

Ce fut sur ces entrefaites que le comte d'Anthlone remit le commandement de l'armée des confédérés à milord Marlborough. Marlborough, instruit dans le métier de la guerre par le grand Turenne, se montra dans toutes les occasions aussi grand capitaine qu'habile négociateur; et il ne manqueroit rien à sa gloire militaire, s'il n'eût employé ses rares talens contre le roi Jacques son bienfaiteur et son roi légitime.

Le duc de Bourgogne, tandis que Marlborough fortifioit l'armée ennemie d'un puissant renfort, étoit obligé d'affoiblir la sienne pour soutenir le maréchal de Catinat qui commandoit en Allemagne. Cependant le prince, profitant de l'ardeur de ses soldats, fit avancer son armée sur cinq colonnes la nuit du 2 au 3 de juillet, et fit jeter trois ponts sur la Meuse qu'il passa à Ruremonde. Ayant joint bientôt après la cavalerie ennemie, il envoya ordre au comte de Tallard de commencer à la charger; mais s'étant avancé lui-même à la tête d'un détachement de son aile gauche, il comprit, par la situation avantageuse de l'ennemi, qu'il n'étoit pas temps encore d'engager le combat, et il donna contre-ordre. Les deux armées, après s'être côtoyées



quelque temps, se trouvèrent en présence dans la plaine d'Echlet. Le duc de Bourgogne, quoique inférieur en nombre, n'hésita point à présenter la bataille à Marlborough qui vouloit l'éviter; mais le prince engagea l'affaire par un feu vif et meurtrier de toute son artillerie, auquel les confédérés furent obligés de répondre. On se canonna long-temps, sans jamais s'approcher. Le duc de Bourgogne, qui suivoit tout par lui-même, échappa ce jour-là à un danger dont la nouvelle fit trembler toute la France : la soif et la faim l'ayant obligé de descendre de cheval, ses officiers se disposoient à lui servir un repas. « Non, dit le prince, ce n'est ici ni le » temps ni le lieu de tenir table; » et, se contentant d'un léger rafraîchissement, il reprit ses armes. Au même instant un boulet de canon renverse la table qu'il quittoit, brise son siége, emporte la tête d'un valet de chambre; et ce premier coup est suivi d'un second qui tue un de ses gardes à ses côtés. Il y eut, de l'aveu des ennemis, huit cents hommes tant tués que blessés de leur côté. Cent six seulement furent tués dans l'armée française, et cent quarante blessés.

Quelques jours après ce combat on manqua de vivres dans l'armée. Personne n'en murmura, personne ne s'en plaignit : l'inquiétude de l'officier et du soldat n'étoit que pour le duc de Bourgogne. Obligés de passer la nuit, sans avoir pris de nourriture, après une marche forcée, ils voulurent sa-

voir s'il y avoit du moins quelque chose dans le camp pour le souper de leur général : ils apprirent que le prince, après avoir mangé un morceau de pain sec, s'étoit couché sur la dure, enveloppé de son manteau. C'étoit la seconde fois qu'il lui étoit arrivé pendant cette campagne de n'avoir pas d'autre lit. Un convoi destiné pour l'armée y arriva le lendemain, et y mit l'abondance.

Cependant l'armée des confédérés ayant encore reçu de nouveaux renforts, Marlborough à son tour ne négligea rien pour tirer avantage de la supériorité de ses forces et engager le duc de Bourgogne dans une action générale; mais ce prince ne lui en laissa jamais l'occasion. Il proposa néanmoins, après avoir reçu lui-même un renfort de dix mille hommes, de tenter le sort des armes; mais les officiers généraux n'ayant pas été de son sentiment, il crut devoir sacrifier à leur prudence le désir de se signaler dans une journée décisive.

Marlborough alors s'attacha à faire des siéges; ce qui détermina Louis XIV à rappeler le duc de Bourgogne. Ce prince, après avoir renforcé les garnisons des places les plus exposées de la Gueldre, des pays de Liége et de Cologne, laissa le commandement de l'armée au maréchal de Boufflers, et se rendit à Versailles vers la mi-septembre. Nos affaires, depuis le départ du duc de Bourgogne, ne se soutinrent plus en Flandre, et la bonne conduite du maréchal de Boufflers ne put y empêcher

la prise de plusieurs places. M. de Voltaire, dans cet endroit du *Siècle de Louis XIV* où il devroit naturellement relever les vertus guerrières du duc de Bourgogne, nous dit : « Qu'il étoit un prince »sage, juste, né pour rendre les hommes heureux;» et il prétend que Marlborough eut constamment l'avantage sur lui par ce qu'il appelle ses *marches savantes*. Sans vouloir mettre en parallèle les talens militaires d'un vieux capitaine avec ceux d'un jeune prince qui fait sa première campagne, et pour ne parler ici que de ce qui se passa en Flandre, tant que le duc de Bourgogne y eut le commandement de l'armée française, il me semble que ses marches furent aussi *savantes* que celles de l'ennemi : la science des marches n'étant, autant que j'en puis juger, que l'art de les diriger de manière à avoir la supériorité sur l'ennemi, et il l'eut sur Marlborough dans la plaine d'Echlet. Nous avons également vu que, sans jamais se laisser entamer, ni surprendre, il chercha l'armée ennemie à travers les défilés et les forêts : qu'il l'atteignit, l'attaqua, la mit en déroute, la poursuivit l'espace de deux lieues, et que deux fois dans un jour il battit le général d'Anthlone. « Ce prince, dit le marquis de »Quinci, juge plus compétent que M. de Voltaire »en pareille matière; ce prince fit voir, dans cette »première campagne, toute la valeur, la fermeté, »et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordinaire que par »l'expérience d'un grand nombre d'années..... Il

»charma tous les officiers et les soldats par ses at-
»tentions pour eux, par des manières gracieuses,
»accompagnées de toutes sortes de marques de
»bonté. On peut aussi assurer que l'armée étoit pé-
»nétrée d'estime pour ses grands talens, et ravie
»de se voir sous les ordres d'un si grand prince.»

L'année 1703 vit augmenter encore les nombreux ennemis de la France : le Portugal entra dans leur ligue. Mais ce qui dut étonner bien davantage, c'est qu'Amédée, duc de Savoie, beau-père du duc de Bourgogne et du roi d'Espagne, abandonna les intérêts de la France et de l'Espagne, traita avec l'empereur, et s'engagea à l'aider de toutes ses forces pour détrôner sa fille. Le duc de Bourgogne s'attendoit moins que personne à cette démarche de son beau-père, il y fut sensible; mais la duchesse son épouse en fut comme accablée. «Je ne
»puis rien dire de gai, écrivoit madame de Main-
»tenon dans ces circonstances; j'ai le cœur serré de
»la douleur où est notre princesse depuis que M. de
»Savoie a déclaré la guerre au roi. Le roi d'Angle-
»terre jouoit hier dans ma chambre avec la du-
»chesse de Bourgogne, et avec ses dames à toutes
»sortes de jeux. Notre roi et la reine d'Angleterre les
»regardoient. Ce n'étoient que danses et emporte-
»mens de plaisir; et presque tous se contraignoient,
»et avoient le poignard dans le cœur. Le monde est
»certainement un trompeur.»

On s'attendoit que le duc de Bourgogne comman-

deroit encore en Flandre pendant cette campagne; mais Louis XIV jugea à propos de le nommer généralissime d'une armée qu'il avoit en Allemagne : disposition qui surprit d'autant plus que cette armée étoit très-foible, composée, en grande partie, de troupes de nouvelles levées, et hors d'état, au jugement du maréchal de Catinat qui en quittoit le commandement, de rien entreprendre d'important. Mais la présence du duc de Bourgogne devoit suppléer au reste; et cette campagne ne lui fut pas moins glorieuse que la précédente.

L'armée, quand il y arriva, étoit campée sur le bord du Rhin : il la fit avancer vers la Lauter, qu'il côtoya pour aller passer entre Weissembourg et Lauterbourg. Il se fixa ensuite dans la plaine de Scheittal, situation dont il tira le plus grand avantage. Une partie de son armée se répandit dans le Palatinat pour y établir des contributions; et il commanda le reste pour raser les lignes que le prince de Bade avoit fait élever, et que l'on jugeoit inaccessibles. Il attaqua ensuite le fort de Kehl, et s'en rendit maître en donnant le change à l'ennemi qui, dans la persuasion qu'il vouloit former le siége de Landau, y avoit porté une grande partie de ses forces.

Le duc de Bourgogne toujours en action, encourageoit les travailleurs, visitoit les quartiers, conféroit avec les officiers généraux, et ne prenoit de délassement qu'en faisant la revue de ses troupes. Il assujettissoit l'officier et le soldat à la plus exacte

discipline, et le plus bel ordre régnoit dans son camp. Un espion qui s'y étoit introduit fut découvert et arrêté sur-le-champ Le duc de Bourgogne voulut qu'on lui fît grâce; et sur ce que quelqu'un lui disoit, pour le détourner de cet acte de clémence, que cet espion étoit huguenot : « C'est pour » cela, répondit-il, qu'il a besoin de temps pour se » convertir. » On soupçonna depuis ce malheureux d'avoir mis le feu à la maison où logeoit le prince : elle fut réduite en cendres. Le propriétaire, voyant sa grange en feu, étoit venu se jeter aux pieds du duc de Bourgogne pour lui représenter qu'il étoit ruiné s'il n'avoit pitié de lui. « Mon ami, lui dit le prince, » fais sauver mes équipages, je te ferai payer ta mai- » son. » Il partit en même temps pour aller faire une revue générale qu'il avoit indiquée. On vint bientôt lui annoncer qu'il avoit perdu toute sa batterie de cuisine. Le maréchal de Tallard lui offrit sa table, qu'il accepta, en disant aux officiers qui l'environnoient : « Vous voyez, messieurs, qu'il faut peu » compter sur les cuisine de paille, et que nous de- » vons redoubler nos efforts pour nous en procurer » de plus solides. »

Dès qu'il eut achevé de raser les lignes ennemies, il dirigea sa marche vers Lauterbourg, où il fit camper son armée. Des pluies continuelles le retinrent dans son camp jusqu'au 7 juillet, qu'il en sortit pour s'avancer vers le Fort-Louis. Les chemins étoient encore impraticables : son artillerie ne sui-

vit qu'avec beaucoup de peine; et sa voiture resta embourbée pendant plusieurs heures. Arrivé enfin au Fort-Louis il y laissa treize bataillons, et continua sa marche vers Strasbourg.

Le Rhin étoit si prodigieusement débordé que ses troupes firent un trajet de trois quarts de lieue, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Mais cette marche humide, dans la chaleur de la saison, et sous les yeux du duc de Bourgogne, parut divertir le soldat plus qu'elle ne le fatiguoit. L'armée, après le passage du Rhin, vint camper à Wistel sans être inquiétée dans sa marche. L'ennemi, à la nouvelle de l'approche du duc de Bourgogne s'étoit retiré dans les lignes de Stolhoffen, et se disposoit à les bien défendre, lorsqu'on ne songeoit nullement à les attaquer.

Le duc de Bourgogne méditoit un plus grand projet, dont le secret n'étoit confié qu'à quelques officiers généraux : il détacha cinq mille cinq cents hommes, sous les ordres du comte de Marsin, pour aller investir Fribourg, qu'il n'avoit cependant pas dessein d'assiéger; et c'est la seconde fois que la même ruse lui réussit dans la même campagne. Le gouverneur de Fribourg prit l'alarme, fit brûler les faubourgs de la ville, et demanda du secours au comte d'Arco, gouverneur du vieux Brisach, qui lui envoya dix hommes par compagnie des troupes de sa garnison. Le comte de Marsin affecta de laisser un passage libre au secours, et, dès qu'il fut entré

dans Fribourg, il partit pour aller investir Brisach. Brisach, dès la paix des Pyrénées, étoit regardé comme une des plus fortes places de l'Europe, tant par l'avantage de sa situation sur une éminence, que par la régularité de ses fortifications. Le maréchal de Vauban, depuis ce temps-là, l'avoit rendu beaucoup plus fort encore. Huit bastions qui sortent de ses murailles présentent un front redoutable du côté de Fribourg : les dehors de la place ne sont commandés d'aucun côté; et un roc, dont le sommet spacieux est bordé d'artillerie, domine sur tout le pays et en rend les approches très-difficiles. La garnison étoit encore forte de quatre mille hommes de troupes choisies.

Le duc de Bourgogne arriva le 16 août devant la place. Son armée, qui venoit de recevoir un renfort, se trouvoit alors composée de cinquante-neuf bataillons et de soixante escadrons. Il avoit fait préparer à Strasbourg deux ponts qu'il fit jeter sur le Rhin, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la ville. Le maréchal de Vauban avoit la direction des travaux. « Il faut, M. le maréchal, lui dit le » prince, que vous perdiez nécessairement votre » honneur devant cette place. Ou nous la prendrons, » et l'on dira que vous l'aviez mal fortifiée; ou nous » échouerons dans notre siége, et l'on dira que vous » m'avez mal secondé. On sait assez, monseigneur, » répondit Vauban, comment j'ai fortifié Brisach, » et mon honneur est à couvert de ce côté-là; mais

»on ignore si vous savez prendre les villes que j'ai »fortifiées; et c'est de quoi j'espère que vous con»vaincrez bientôt le public. »

Le duc de Bourgogne, après avoir distribué les quartiers, fit travailler aux lignes de circonvallation, établit ses parcs d'artillerie, et fit occuper la petite île nommée *des Cadets*, que les assiégés, par une imprudence inexcusable, avoient abandonnée. On parvint, malgré le feu de la place, à y établir une batterie de douze canons et d'autant de mortiers, qui devoient battre le bastion du haut Rhin, qu'on se proposoit d'attaquer. Le 23, sur le soir, lorsque les assiégés portoient toute leur attention sur l'île des Cadets, le duc de Bourgogne fit faire l'ouverture de la tranchée à demi-portée du canon, le long de la digue du haut Rhin. Il voulut commander les travaux en personne, et on le vit portant la fascine, pour animer les travailleurs, qu'il gratifia le lendemain de deux cents louis. Bientôt la tranchée fut poussée jusqu'à la portée du fusil, sans autre perte que celle de quatre soldats, dont deux furent tués sous les yeux de leur général. Le prince avoit concerté avec les principaux officiers un plan uniforme pour le siége, auquel il défendit expressément de rien changer sans ses ordres. Il faisoit observer partout la plus exacte discipline, et les habitans des campagnes ne s'apercevoient qu'ils étoient dans le voisinage d'une armée que par la facilité de vendre leurs denrées dans le camp.

Lorsqu'il obligeoit les paysans à travailler pour le service de l'armée, il leur faisoit payer tous les soirs le salaire de leurs travaux. Tous les jours il visitoit les travailleurs; il se trouvoit sur le passage des troupes qui montoient et descendoient la tranchée : il consoloit par des gratifications les soldats blessés qu'il rencontroit; il alloit les visiter dans les hôpitaux, et il recommandoit publiquement que l'on prît d'eux le plus grand soin. Il se portoit partout où sa présence pouvoit être utile, souvent sans suite, et aux momens où il étoit le moins attendu. Plus d'une fois il se montra, au milieu de la nuit, à ses corps-de-garde avancés, et l'on apprit un jour dans le camp qu'une sentinelle venoit d'être tuée dans l'instant même que le duc de Bourgogne lui parloit. Fidèle en un mot à tous les devoirs de général, ce prince ne laissoit par son exactitude aucune excuse à la négligence; et l'officier, comme le soldat, savoit qu'il étoit surveillé.

On ne pouvoit manquer par une si sage conduite d'avancer beaucoup en peu de temps : bientôt le général de l'armée impériale, qui jusqu'alors étoit resté dans les lignes de Stolhoffen, apprit que la place étoit déjà pressée : il voulut tenter le passage du Rhin; mais le duc de Bourgogne y avoit pourvu. Le marquis de Sailly qui commandoit un corps de troupes sur le canal de Molsheim, rompit le pont que les ennemis avoient construit; et, soutenu de trois mille chevaux que lui envoya le duc de Bour-

gogne, il ôta aux assiégés toute espérance de recevoir du secours.

Cependant le siége se poussoit avec une ardeur incroyable. Le 3 de septembre, le duc de Bourgogne voulut commander en personne l'attaque d'une redoute qui fut emportée. Les assiégés avoient été contraints d'abandonner tous les ouvrages extérieurs de la place. L'artillerie avoit ruiné leurs murailles en plusieurs endroits, et tout leur canon étoit démonté. Le gouverneur, craignant que la ville ne fût emportée d'assaut, fit battre la chamade le 6 du même mois, après quatorze jours de tranchée ouverte. Le duc de Bourgogne ne crut pas devoir se rendre difficile sur la capitulation qui lui assuroit une place de cette importance : il accorda à la garnison la stérile consolation de sortir tambour battant, mèche allumée ; et il s'obligea de faire conduire les blessés jusqu'à la ville la plus voisine : ce qui fut exécuté le lendemain. La garnison, qui étoit encore forte de trois mille hommes, défila sous les yeux du duc de Bourgogne. Le gouverneur qui la suivoit, ayant mis pied à terre, s'approcha pour saluer son vainqueur. « Ma consolation, lui dit-il, » dans le malheur de n'avoir pu sauver une place » si importante pour l'empereur mon maître, c'est » de ne l'avoir livrée qu'à un prince qui réunit tant » de conduite à tant de valeur. »

Le 11, le duc de Bourgogne fit son entrée dans la ville, et alla droit à la principale église, pour

rendre grâces à Dieu du succès de ses armes. Il visita ensuite les remparts; il donna ses ordres pour la réparation des brèches : il entra dans les arsenaux et dans les magasins, qu'il trouva remplis de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche. Il n'y manquoit que des pierres à fusil; et c'est une des raisons qui avoient fait craindre au gouverneur de s'exposer à un assaut.

Ces nouveaux exploits du jeune héros comblèrent de joie son aïeul. « Je suis d'autant plus sensible à »cette conquête, écrivoit le monarque, qu'outre les »avantages que je puis en tirer dans la situation »présente des affaires, ce siége a été conduit par »mon petit-fils qui, dans cette expédition, a mar»qué toute la fermeté, l'intelligence et l'application »qu'on auroit pu désirer dans un capitaine expé»rimenté. » La prise de Brisach fit le sujet d'une médaille, où l'on voit le duc de Bourgogne à cheval, tenant à la main le bâton de commandement, et regardant la ville. La légende porte : *Expeditio ducis Burgundiæ;* l'exergue : *Brisacum captum,* VII *septembris* MDCCIII. *Prise de Brisach par le duc de Bourgogne, le 7 de septembre* 1703.

L'empereur se montra très-sensible à cette perte, et déchargea son chagrin sur les comtes d'Arco et de Marsigly, l'un gouverneur, l'autre commandant de la place : on leur fit leur procès. Le premier fut condamné à avoir la tête tranchée : Marsigly fut dégradé des armes, et vit son épée cassée par la

main du bourreau; rigueur qui fut d'autant plus désapprouvée, qu'elle contrastoit davantage avec cette bonté encourageante que témoignoit toujours Louis-le-Grand à un officier qui avoit été malheureux, ou même imprudent dans une action ou dans la défense d'une place.

Cette campagne, mieux que la précédente encore, porta jusqu'aux extrémités de l'Europe la réputation du duc de Bourgogne. Les historiens français et étrangers, ceux même des nations contre lesquelles il faisoit la guerre, s'accordent ici pour rendre hommage à ses vertus militaires. « La difficulté d'un tel siége, disent les Mémoires de l'académie, parut au jeune prince un objet digne de sa gloire. Il fit ouvrir la tranchée, il se mit à la tête des travailleurs, porta lui-même la fascine, et ne passa aucun jour sans se montrer aux endroits les plus exposés. Enfin sa présence, son courage, son ardeur, ses libéralités firent tellement avancer les travaux, qu'après treize jours de tranchée ouverte, les assiégés, voyant tous leurs dehors emportés, et une grande brèche au corps de la place, la rendirent par capitulation. »

L'historien du siècle de Louis XIV, qui nous montre le duc de Bourgogne dans les armées, plutôt comme témoin que comme agent, auroit pu dire avec un auteur espagnol : « On fut étonné de l'intrépidité et de la vaste capacité de ce jeune héros; » ou comme les historiens hollandais : « Il avoit un

»vrai mérite, beaucoup d'esprit, un génie même su»périeur, des manières aimables. Il s'étoit attiré l'a»mour et l'estime des troupes... Dès l'ouverture de la »tranchée il fit paroître une intrépidité héroïque, et »même une capacité extraordinaire. Il fut présent à »tout; et l'armée s'étonna de lui trouver la fermeté, »l'application et la prudence d'un vieux général.» L'on eût pu ajouter encore qu'une rare modestie relevoit ces grandes qualités dans le duc de Bourgogne. Ce prince, en rendant compte au roi du succès de son entreprise, s'oublie lui-même; il ne parle que des braves qui l'ont secondé, nommant les officiers et les régimens qui se sont distingués. « Nous avons pris cette place, écrivoit-il à madame »de Maintenon, en bien moins de temps que nous »n'osions l'espérer d'abord. Si nous ne continuons »pas, ce sera faute de moyens, et non de volonté. »Il me semble cependant qu'on propose au roi d'as»sez bons expédiens pour continuer heureusement »un si beau début.... Vous aurez su, madame, que »je lui demande aussi mon retour, à condition de »revenir dès qu'il y aura quelque chose à faire. J'ai »des raisons solides qui me justifient de celles qu'on »auroit pu soupçonner de quelque autre côté, peut»être aussi touchant, mais pas si juste en temps »de guerre. Je crois que vous m'entendez à demi»mot. «Il vouloit parler de sa tendresse pour la duchesse son épouse. Le motif déterminant de son voyage à la cour, étoit de s'expliquer dans le con-

seil sur les moyens de prolonger la campagne avec avantage, et d'engager le roi à consentir au siége de Landau que la cour n'étoit pas d'avis qu'on entreprît, parce que la belle saison étoit déjà avancée.

Le duc de Bourgogne, en quittant l'armée, en remit le commandement au maréchal de Tallard, et partit pour Fontainebleau, où il arriva à la fin de septembre. Le roi lui fit l'accueil que méritoit sa bonne conduite; et, sur le plan qu'il développa au conseil, le siége de Landau fut résolu. Le prince se flattoit bien d'en avoir la gloire. Mais le roi lui dit : qu'ayant appris par Dénonville, dont le témoignage ne devoit pas lui être suspect, qu'il s'étoit exposé en jeune homme au siége de Brisach, il ne consentiroit pas qu'il commandât celui de Landau. Le reproche étoit plus flatteur qu'humiliant pour un jeune guerrier, et le duc de Bourgogne croyoit n'avoir besoin pour se justifier que d'opposer la nécessité, pour celui qui commande, de parler d'exemple à ceux qui obéissent. Mais le principe même sur lequel il insistoit ne servit qu'à affermir le roi dans sa détermination. Le prince alors écrivit en ces termes au maréchal de Tallard : «Ce courrier, »M. le maréchal, vous annonce deux nouvelles »bien différentes : la première, qu'il vous est per»mis d'assiéger, c'est-à-dire, de prendre Landau; »la seconde, que je ne serai pas témoin de vos »belles et bonnes opérations. Dénonville, à force »de crier que je me mettois à l'embouchure du

»mousquet, et que c'est par miracle que j(
»revenu de l'armée, est venu à bout de le pe
»der au roi et à la duchesse. Je crois néann
»n'avoir fait que mon devoir, et je ne voudro
»mais paroître dans une armée pour en faire m
»Je suis sûr que vous ne manquerez pas d
»rendre plus de justice dans l'occasion. Il n
»reste qu'à regretter de n'être pas auprès de
»j'entends de corps, car j'y suis toujours de
»et mon amour-propre essaie de me console
»me rappelant que nous avons concerté ense
»le projet que vous allez exécuter. Vous et l
»Vauban y avez mis plus que moi; mais enfi
»fourni mon contingent, à raison de mon
»rience, et cela me flattera toujours, quand
»prendrai la réussite.» En effet on poussa le
suivant le plan convenu avec le duc de Bourg(
la place fut prise, et l'armée française rem
dans la plaine de Spire une victoire complèt
celle des confédérés, commandée par le prin
Hesse-Cassel, qui fut depuis roi de Suède.
nouvelle parut renouveler les regrets du du
Bourgogne; mais il se consola, en disant qu
eût été présent, il auroit pu, par un excès de
caution, empêcher qu'on ne livrât la bataill
on lui doit en effet la justice de dire: qu'il
montra jamais moins circonspect lorsqu'il f
exposer le sang de ses soldats, qu'intrépide q
il s'agissoit de s'exposer lui-même.

C'est à cette année 1703, et non pas à la suivante, comme l'avance M. de Voltaire, que l'on doit rapporter la mort de ce prisonnier extraordinaire, connu sous le nom de *l'Homme au masque de fer*. Il mourut le lundi 19 décembre, et fut enterré le lendemain, non pas la nuit, mais à quatre heures du soir, dans le cimetière de la paroisse de Saint-Paul. On paya quarante francs pour son enterrement. Ce prisonnier, de l'île de Sainte-Marguerite, où il étoit gardé par M. de Saint-Mars, fut transféré à la Bastille, lorsque Saint-Mars en fut fait gouverneur. On lui avoit fait meubler un appartement. Le gouverneur ne paroissoit devant lui qu'avec des démonstrations d'un grand respect : il le servoit lui-même, ou le faisoit servir par son major Rosarges. Ce prisonnier portoit toujours un masque de velours noir, que l'on couvroit d'un masque de fer, quand il traversoit les cours de la prison. Après sa mort, on brûla généralement tous les meubles et effets qui avoient été à son usage : on gratta les murs de son appartement : on en changea les croisées, dans la crainte qu'il n'eût écrit son nom en quelque endroit. Le P. Griffet, dans son *Traité des preuves de l'histoire*, paroît ne pas douter que ce prisonnier ne fût le comte de Vermandois, et il s'appuie sur des probabilités satisfaisantes. Un homme des plus instruits des secrets de la cour de Louis XIV l'assure positivement. Ce jeune prince, selon lui, menoit une vie très-déréglée, et se mon-

troit depuis long-temps incorrigible. Il alla un jour jusqu'à porter la main sur Monseigneur, qui demanda justice de cet attentat. L'affaire fut agitée dans le conseil, et quelques ministres opinèrent pour la peine de mort; mais le roi s'en tint à l'avis plus modéré, de le faire enfermer pour le reste de sa vie, en publiant qu'il étoit mort. Le jeune prince, en conséquence, fut conduit à l'armée qui étoit alors en Flandre. A peine y fut-il arrivé que, pour éloigner ceux qui eussent eu envie de lui faire visite, on répandit le bruit qu'il étoit attaqué d'une maladie pestilentielle, et bientôt après qu'il étoit mort. Cependant on le conduisoit secrètement à la prison qui lui étoit destinée. Comme il ne manque jamais de cadavres dans une grande armée, on en mit un dans un cercueil qui fut conduit à Arras; et le prétendu comte de Vermandois fut enterré dans le chœur de la cathédrale, avec une épitaphe qui lui attribue des vertus que tout le monde sait qu'il n'eut jamais.

Le fait ainsi raconté explique comment a pu se trouver en France un prisonnier d'un rang illustre, sans qu'aucun homme de marque eût disparu ni en France ni en Europe. Il est d'ailleurs démontré par les dates que ce prisonnier peut avoir été le comte de Vermandois, et qu'il ne sauroit avoir été aucun de ceux que l'on a depuis soupçonnés. On satisfait à ceux qui demandent: Pourquoi l'on fit mystère de cet emprisonnement, et pendant la vie,

et encore après la mort du prince? en répondant : que le roi ne voulut pas divulguer, par l'éclat de la punition, l'outrage fait à l'héritier de la couronne, ni s'exposer à des sollicitations qu'il ne pouvoit pas écouter, ni laisser dans l'incertitude l'état de la jeune princesse sœur du comte de Vermandois, qui devenoit héritière des biens de son frère. Le secret devoit être également gardé après la mort du prisonnier, pour la première des raisons que nous avons déjà rapportées, et parce que c'eût été affliger, par cette étrange nouvelle, la sœur du prince, et la duchesse sa mère qui expioit alors, par la plus édifiante pénitence, le scandale de sa vie passée. Le prisonnier enterré à Saint-Paul, est nommé au registre des sépultures *Marchiali*, dans lequel nom se trouve *Hic amiral*, et le comte de Vermandois étoit amiral de France.

Le duc de Bourgogne, depuis 1703 jusqu'en 1708, ne commanda plus les armées. La duchesse, sa femme, donna en 1704 un prince à la France, qui fut nommé duc de Bretagne. Le duc de Bourgogne sentit en bon époux le doux plaisir d'être père. La nation fit éclater sa joie par des transports; et le roi parut au comble de ses vœux. Comme on étoit en guerre avec le duc de Savoie, le nonce demanda à Louis XIV, s'il ne trouveroit pas mauvais qu'il informât ce prince de l'heureuse délivrance de sa fille? « Madame la duchesse de Bourgogne vous »en sera obligée, répondit le roi ; mais celui qui a

» assez peu de naturel pour faire la guerre à ses pro» pres enfans, doit être peu touché de la naissance » d'un petit-fils. » Cependant, s'élevant généreusement au-dessus du ressentiment, il se détermina à lui écrire lui-même. Le duc de Bourgogne lui écrivit également, et le maréchal de Vendôme qui commandoit une armée en Piémont, fut chargé de lui faire parvenir ces lettres.

Bientôt cette joie universelle de la France fut troublée par la perte de la bataille d'Hochstet, qu'on peut regarder comme le terme des prospérités de Louis XIV. La campagne suivante, sans être aussi funeste que la précédente, ne fut point heureuse pour la France, qui eut à se défendre et contre les ennemis du dehors, et contre les paysans révoltés des Cévennes, appelés *camisards*, parce qu'ils mettoient une chemise par-dessus leur habit pour se reconnoître dans le combat. Ils entretenoient des intelligences avec les ennemis, dont ils recevoient des secours d'argent par Genève. On leur avoit aussi promis d'Angleterre et de Hollande des chefs capables de les commander; et ils ne se prómettoient rien moins que le soulèvement du Languedoc et du Dauphiné.

Louis XIV fut obligé d'employer successivement trois maréchaux de France et des corps de troupes réglées contre cette canaille qui, souvent dissipée, n'étoit jamais vaincue. On vit le maréchal de Villars traiter avec le nommé Cavalier qui, de garçon

boulanger, étoit devenu général d'armée. Ce nouveau Spartacus fut créé colonel d'un régiment formé de ses soldats camisards, et en cette qualité présenté à Louis XIV, qui ne put s'empêcher de hausser les épaules, en voyant le personnage qui avoit osé lui faire la guerre. Le maréchal de Berwick qui succéda aux maréchaux de Villars et de Mont-Revel, extermina enfin les derniers restes de ces révoltés. Ayant appris à Montpellier qu'un nombre des plus déterminés, et la plupart de leurs chefs s'étoient introduits dans la ville à dessein de soulever la populace, et de se saisir de sa personne, s'il étoit possible; il fit fermer les portes de la ville, et ordonner à son de trompe à tous les bourgeois, sous peine de mort, de faire sortir de leurs maisons tous les étrangers quels qu'ils fussent. Par cette précaution aucun camisard ne lui échappa. Le nommé Catinat, un de leurs chefs, eut l'audace de dire au maréchal de Berwick, que le traitement qu'il lui feroit, seroit fait par représailles au maréchal de Tallard, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Hochstet. Ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût brûlé vif, comme sacrilége et assassin. Le roi eût désiré que l'on pût ramener ces misérables par la douceur; mais le maréchal de Berwick, convaincu par l'expérience du passé que les amnisties et les bienfaits même ne faisoient qu'augmenter l'audace de ces âmes féroces, ne leur proposa plus que des roues et des bûchers; et il faisoit faire le

procès à tous ceux qui tomboient vifs entre les mains de ses soldats. « Je puis protester en homme » d'honneur, écrit-il dans ses Mémoires, qu'il n'y a » sortes de crimes dont ces camisards ne fussent » coupables. Ils joignoient à la révolte, aux sacri» léges, aux meurtres, aux vols, et aux déborde» mens des cruautés inouïes, jusqu'à faire griller » des prêtres, éventrer des femmes grosses, et rôtir » leurs enfans. » Et ces scélérats se disoient les apôtres du saint Évangile, et donnoient pour raison de leurs excès, que le roi, par la révocation de l'édit de Nantes, les empêchoit de le professer dans sa pureté. Leur cri de guerre étoit : *Liberté de conscience, point d'impôts.*

La campagne de 1706 fut une des plus malheureuses du règne de Louis XIV, moins encore par la perte de la bataille de Ramillies, que par le découragement qui en fut la suite. Le duc de Vendôme, qui remplaça en Flandre le maréchal de Villeroy, eut peine à s'y soutenir cette année; et la suivante, le duc de la Feuillade fut mis en déroute devant Turin, et perdit en un seul jour les succès de deux campagnes. On osa écrire que la duchesse de Bourgogne avoit gagné le général français, qui lui avoit promis de ne point prendre la capitale des états de son père; mais la conduite qu'avoit tenu la Feuillade pendant la campagne le justifioit assez de ces imputations grossières.

Les avantages de l'année 1707 auroient pu réta-

blir les affaires, si elles eussent été moins dérangées par les campagnes précédentes. Le maréchal de Berwick gagna en Espagne la fameuse bataille d'Almanza : le duc d'Orléans prit Lérida, et les alliés échouèrent devant Toulon. Le duc de Savoie, qui connoissoit l'importance de cette place, avoit voulu en commander lui-même le siége. Il étoit secondé par le prince Eugène et quarante mille hommes de débarquement. On n'avoit point d'armée à leur opposer. Il fallut en composer une à la hâte, en affoiblissant celle que le duc de Villars commandoit en Allemagne, en dégarnissant les places, et en mettant les nouvelles milices en campagne. Tout le monde convenoit qu'un pareil corps de troupes n'étoit pas en état de résister aux forces des alliés, et l'on s'étoit épuisé pour le former. La seule ressource que put imaginer le conseil, dans cette extrémité, fut de donner pour chef à cette armée le duc de Bourgogne qui avoit la confiance et l'affection des troupes, et dont les armes jusqu'alors avoient toujours été heureuses. Le jeune prince, quand on lui demanda son avis, répondit qu'il étoit prêt à recevoir là-dessus les ordres du roi, et qu'il seroit ravi de pouvoir lui être de quelque utilité. « C'est ici, mon fils, lui dit Louis XIV, » une de ces occasions où nous devons à la nation » de nous montrer nous-mêmes. Vous irez prendre » le commandement de l'armée; mais songez que » vous me donneriez du chagrin, si j'apprenois que

» vous vous exposassiez comme vous avez fait de-» vant Brisach. » Le prince l'assura qu'il régleroit sa conduite sur celle que tiendroit le duc de Savoie; et deux jours après il se mit en route pour la Provence. Quand il prit congé de la duchesse sa femme : « Hé bien, madame, lui dit-il en riant, » aurez-vous le courage de prier Dieu pour un mari » qui va combattre contre votre père? priez du » moins pour l'un et pour l'autre. » La princesse ne lui répondit que par ses larmes. L'armée, qui avoit désigné le duc de Bourgogne pour son général avant même qu'il n'en fût question à Versailles, se crut invincible lorsqu'elle apprit qu'elle alloit l'avoir pour chef; et le bruit de sa prochaine arrivée jeta le découragement et la terreur dans l'armée des confédérés; en sorte que le duc de Savoie leva le siége à la hâte, avec le chagrin d'avoir fait inutilement d'immenses dépenses, et perdu quatorze mille hommes dans cette tentative. Comme le duc de Bourgogne n'avoit d'ordres que pour le secours de Toulon et la sûreté de la Provence, dès qu'il apprit la levée du siége et l'éloignement de la flotte anglaise, il reprit la route de Versailles; et l'on jugea qu'en cette occasion il avoit été plus glorieux pour lui de n'avoir pas vu l'ennemi, que de l'avoir battu. C'est le compliment que lui faisoit le duc de Noailles : « Il est vrai, lui répondit le prince, que » j'aurois eu beaucoup de plaisir de reconduire » M. de Savoie jusque chez lui; mais il valoit mieux

»encore qu'il s'en allât au plus vite comme il a »fait. »

Ces avantages commençoient à ranimer les courages. La France, que ses ennemis croyoient épuisée par ses pertes, et par ses succès même, venoit de fournir au roi d'Angleterre une flotte commandée par le chevalier de Forbin, pour tenter une descente en Écosse, où il étoit appelé par le vœu de tous les catholiques. Louis XIV faisoit en même temps d'immenses préparatifs de guerre; et, au commencement de l'année 1708, il mit quatre armées en campagne : une sur le Rhin, commandée par le maréchal de Berwick ; une en Dauphiné, sous les ordres du maréchal de Villars; une troisième en Catalogne, sous le duc de Noailles; et la quatrième en Flandre, où devoit être le principal théâtre de la guerre. Le duc de Bourgogne en eut le commandement.

L'on ne doit donc pas attribuer, comme le fait M. de Voltaire, au *découragement général* de la France, à *l'extrême confiance* des alliés, et à *la prise de Lille* qui n'étoit pas encore assiégé, l'audacieuse témérité d'un aventurier, qui s'étoit mis en tête d'enlever Monseigneur ou le général de l'armée de Flandre. Le trait * est assez singulier

* Les circonstances de ce trait sont fort différentes de celles qu'il a plu à M. de Voltaire d'imaginer. Selon lui, cette aventure se passa *après la prise de Lille*, première fausseté : elle se passa le 24 mars; Lille ne fut assiégé que le 12 août; et le siége

pour trouver ici sa place. Le nommé Quintem, Français de nation, après avoir été valet de pied du prince de Conti, avoit quitté la France pour entrer dans la musique de l'électeur de Bavière. Il s'étoit ensuite engagé au service de l'empereur; et il étoit parvenu jusqu'au grade de colonel. Quintem partit d'Ath, avec trente hommes qui avoient ob-

en dura quatre mois. *La terreur étoit dans Paris,* seconde fausseté : on savoit alors dans Paris que Louis XIV mettoit quatre armées en campagne. *Ce furent des officiers qui firent ce coup hardi,* troisième fausseté : ce furent des soldats, commandés par quelques officiers. *Ils étoient au service de Hollande,* quatrième fausseté : ils étoient tous au service de l'empereur Joseph. *Presque tous étoient Français,* cinquième fausseté : il n'y avoit de Français parmi eux que le seul Quintem leur chef. *Forcés de choisir une nouvelle patrie,* sixième fausseté : aucun d'eux n'avoit été forcé de quitter sa patrie. *A cause de la révocation de l'édit de Nantes,* septième fausseté. Le seul Quintem, qui avoit quitté la France, ne l'avoit pas fait à cause de la révocation de l'édit de Nantes, il n'étoit même pas protestant. Ils pénétrèrent *de Courtrai,* huitième fausseté : ce fut de la ville d'Ath. *Jusqu'à l'avenue de Versailles,* neuvième fausseté, ils ne vinrent que jusqu'à Sèvres. *Presque sous les fenêtres du château,* dixième fausseté, qui enchérit sur la précédente ; la chose même se passa en deçà du pont de Sèvres, du côté de Paris. Ils pénétrèrent, parce que *le chemin de Paris étoit presque ouvert,* onzième fausseté : la France étoit si peu ouverte, qu'ils n'y entrèrent qu'avec des passe-ports, et qu'ils n'en purent sortir. *Ils prirent la chaise du marquis de Béringhen pour celle du Dauphin,* douzième fausseté : le marquis de Béringhen n'avoit pas de chaise, il étoit dans un carrosse du roi. *Ils eurent la politesse de lui chercher en chemin*

tenu des passe-ports sous divers prétextes. Ils entrèrent en France par trois routes différentes, et se rendirent, pour l'exécution de leur dessein, dix dans la forêt de Chantilly, dix à Saint-Ouen, et dix à Sèvres. Le 24 mars, entre huit et neuf heures du soir, un des dix qui occupoient le chemin de Versailles ayant reconnu un carrosse du roi tira un coup de pistolet, suivant le signal convenu, et

une chaise de poste, treizième fausseté : ils avoient cette chaise de poste. *Cela consuma du temps*, quatorzième fausseté : le temps se consuma à laisser reposer Béringhen pendant trois heures. *Les pages du roi coururent après eux : le premier écuyer fut délivré*, quinzième fausseté : l'écuyer ne fut délivré qu'à trente lieues de Paris, non par les pages du roi, mais par un maréchal des logis du régiment de Livry. *Quelques minutes plus tard ils auroient pris le Dauphin*, seizième fausseté : le Dauphin étoit alors à Versailles, de retour d'une chasse au daim qu'il avoit faite, l'après-midi, avec le duc de Berry. *Il arrivoit après Béringhen*, dix-septième fausseté : on suppose que Béringhen, lorsqu'il fut arrêté, arrivoit à Versailles ; et il alloit au contraire de Versailles à Paris. *Le Dauphin n'avoit qu'une seule garde*, dix-huitième fausseté : outre que par le fait le Dauphin étoit alors à Versailles, outre qu'un Dauphin ne se trouve pas en route en pleine nuit avec une seule garde ; M. de Chamillard avoit reçu depuis peu de jours une lettre anonyme de Flandre, qui lui donnoit avis qu'on méditoit l'enlèvement de Monseigneur ou du duc de Bourgogne ; et, quoique l'avis fût peu vraisemblable, le roi avoit ordonné qu'on doublât les détachemens des gardes du corps qui accompagnoient les princes. C'est ainsi que M. de Voltaire a le talent de dénaturer les faits dans leurs circonstances, quand il leur fait grâce pour le fond.

courut à toute bride pour rejoindre les neuf autres, qui étoient en embuscade en deçà du pont de Sèvres du côté de Paris. Les commis du pont, qui avoient entendu le coup de pistolet, avoient fermé la barrière : ils arrêtèrent le cavalier qui se présentoit pour la passer; et, s'apercevant de son embarras, ils le remirent entre les mains d'un brigadier de la prevôté. Bientôt après, le carrosse arriva au lieu de l'embuscade : Quintem, qui étoit de cette troupe, fit arrêter un palefrenier qui portoit un flambeau, mit la tête à la portière, et dit d'un ton d'assurance et d'honnêteté au marquis de Béringhen, premier écuyer du roi, qui se trouvoit seul dans le carrosse: « Qu'il l'arrêtoit par ordre exprès de sa majesté; » et, le prenant par le bras, il le fit monter sur le cheval d'un second palefrenier qui suivoit la voiture. Il congédia le cocher, en lui disant : « Qu'il ne s'inquiétât de rien; que tout se faisoit par ordre du roi. » Il prit ensuite la route du bois de Boulogne, il le traversa, et se rendit à toute bride à Saint-Ouen, où une chaise de poste l'attendoit. Il y monta avec son prisonnier, et donna ordre à sa troupe de se séparer, et de gagner la route de Flandre, qu'il prit lui-même. Louis XIV, informé du fait, à dix heures du soir, fit sur-le-champ expédier des ordres pour qu'on gardât les passages sur les routes de Normandie, d'Allemagne et de Flandre. Quintem étoit à peine sorti de la forêt de Senlis, qu'il entendit sonner le tocsin dans plu-

sieurs villages. Cependant, sur ce que lui représenta le marquis de Béringhen, qu'il se trouvoit extraordinairement fatigué, il eut la complaisance de s'arrêter pendant trois heures, près de Compiègne, pour lui laisser prendre un peu de repos. Il continua ensuite sa route jusqu'à la petite ville de Ham en Picardie. Mais à peine en étoit-il sorti que, sur les ordres de la cour, le marquis de Canisy, qui commandoit dans la place, le fit poursuivre par un détachement du régiment de Livry, qui l'atteignit à une demi-lieue de la ville. Quintem, prisonnier à son tour, fut conduit à Versailles; et le roi remit son sort à la discrétion de son écuyer, qui fut lui-même assez généreux pour lui pardonner.

Cette aventure, quoi qu'en dise l'historien du siècle de Louis XIV, ne sera jamais regardée comme une preuve que le chemin de Paris eût été ouvert aux ennemis : elle annonce même le contraire. Et, en effet, toutes nos villes en ce moment étoient pleines de soldats. L'armée seule destinée pour la Flandre devoit être forte de cent mille combattans. Le duc de Bourgogne en prit le commandement au commencement de mai. Le duc de Berry son frère faisoit sous lui ses premières armes, et le roi d'Angleterre, dont l'entreprise n'avoit pas réussi, servoit aussi dans son armée en qualité de volontaire, sous le nom de *chevalier de Saint-Georges*. Le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon comman-

doient sous le duc de Bourgogne. Tout étoit concerté pour la réussite : tout l'annonçoit, suivant les vues de la prudence humaine; et c'est du côté même que l'on se promettoit les plus grands succès que vinrent nos plus fâcheux revers. La campagne de Flandre fut des plus funestes pour la France, quoique plus glorieuse encore pour le duc de Bourgogne que ses succès passés.

L'armée des confédérés étoit commandée par Marlborough. Ce général, pour se ménager l'entrée de la Flandre française, avoit formé le dessein de se saisir de bonne heure du poste de Soignies. Il y envoya ses pionniers, soutenus d'un corps de troupes; mais le duc de Bourgogne, que l'on croyoit occupé de la revue de son armée, avoit prévenu l'ennemi, et s'étoit assuré de tous les passages.

Dès qu'il eut établi son camp, il y fit publier une amnistie pour tous les déserteurs français qui s'y rendroient dans un temps déterminé. On fit par ses ordres une recherche exacte de toutes les personnes inutiles, qui furent sur-le-champ renvoyées de l'armée. Il fit éloigner du camp les carrosses et autres voitures que la délicatesse et le luxe national vouloient y rendre nécessaires. Aucun colonel ne fut dispensé de camper à la tête de son régiment. En un mot, il établit un ordre de discipline tel qu'on n'en avoit pas encore vu dans une armée si nombreuse. « Au point, dit le marquis de Quinci, qu'un

»soldat n'eût osé insulter, même en paroles, un »laboureur du pays ennemi.»

Le premier juin, le duc de Bourgogne, à l'entrée de la nuit, fit avancer son armée vers Braine-l'Alleud. Cette marche fut jugée des plus hardies, eu égard à la position de l'ennemi; mais elle se fit en si bon ordre, qu'on n'entreprit pas même de la traverser. Le duc de Bourgogne, arrivé dans la plaine où il vouloit fixer son camp, manquoit de fourrage pour sa cavalerie; il usa d'un stratagème pour s'en procurer. Dans le temps que les ennemis faisoient un fourrage général, il détacha de son armée six mille grenadiers, qui s'avancèrent vers la ville d'Ath, comme pour l'investir. Marlborough à l'instant fit rappeler sa cavalerie : celle du duc de Bourgogne qui étoit postée à peu de distance, profitant du désordre, tomba sur les fourrageurs, les battit, leur enleva dix-huit mille trousses et un grand nombre de chevaux. Honteux de se voir joué par un jeune prince, le général anglais se promettoit d'avoir sa revanche au premier fourrage que feroit la cavalerie française. Le duc de Bourgogne, qui en fut informé, voulut le commander en personne; et il fit si bonne contenance, que l'ennemi se retira sans oser l'attaquer.

C'est au camp de Braine-l'Alleud que le duc de Bourgogne fit la revue générale de son armée; et, comme la situation du lieu l'invitoit à s'y fixer, il donna tous ses soins à perfectionner ses retranche-

mens, et à garnir les postes des environs qui pouvoient lui assurer les convois, ou les couper à l'ennemi. Il s'attacha ensuite à l'exécution du plan qu'il avoit formé pour la campagne.

Le 4 juillet, il fit deux détachemens de son armée, l'un sous les ordres du comte de Chémerault, pour occuper les passages de la Dendre et de l'Escaut, et en rompre les ponts; l'autre commandé par le marquis de Grimaldi, pour tenter la surprise de Gand. Gand, capitale de la Flandre autrichienne, est une des plus grandes villes et des moins peuplées de l'Europe. Grimaldi, après avoir marché tout le jour et une grande partie de la nuit, se trouva le 5 à la vue de la place, au moment où l'on en ouvroit les portes. Il fit prendre les devans à quelques cavaliers qui se présentèrent comme déserteurs à la porte de Saint-Liévin, qui n'étoit gardée que par la bourgeoisie. Après ces cavaliers parurent quelques fantassins, qui se dirent également déserteurs. Quelques-uns de ces soldats, tandis qu'on questionnoit les autres, s'assirent par terre, sous prétexte de lassitude, et demandèrent de l'eau-de-vie, qu'on leur procura. On porta des santés aux bourgeois de la garde, qui y répondirent de bonne grâce, suivant l'usage du pays; et l'on eut grand soin de ne pas laisser manquer la flatteuse liqueur. Cependant d'autres soldats, déguisés en paysans, entrèrent sans difficulté, et s'arrêtèrent, comme par curiosité, pour apprendre des nouvelles

de l'armée du duc de Bourgogne. Grimaldi, sur ces entrefaites, fit avancer le chevalier de la Faille, à la tête de cent hommes de pied. La sentinelle avancée le coucha en joue; mais la Faille, qui avoit été grand bailli de Gand, ayant par hasard reconnu le bourgeois, l'appela par son nom, s'approcha, et lui dit de ne rien craindre, qu'il venoit se rendre avec les braves qui l'accompagnoient. Quelques pistoles qu'il lui laissa dans la main achevèrent de le persuader. La Faille s'avança sans obstacles jusqu'à la porte. Ceux qui étoient préposés pour la garder voulurent la fermer; mais les prétendus déserteurs, et les paysans qu'ils avoient introduits, leur présentèrent le pistolet d'une main, et la baïonnette de l'autre : ils ne firent aucune résistance. La Faille entra sans coup férir, laissa une garde à cette porte, traversa la ville, surprit le corps-de-garde de la porte de Bruges, et en fit lever les ponts, dans la crainte d'être forcé par un corps de troupes impériales campées à peu de distance de la ville.

Le marquis de Grimaldi, averti de la réussite de l'entreprise, accourut à toute bride avec sa cavalerie, entra dans Gand un quart d'heure après. La Faille s'empara des places et des carrefours, où il se tint en ordre de bataille jusqu'à l'arrivée de son infanterie. La garnison, qui étoit hollandaise, se retira dans la citadelle, sans tenter la résistance. Les bourgeois, éveillés par le son du tocsin, avoient paru armés dans les rues, la plupart en robe de

chambre; mais voyant tant de soldats mieux armés qu'eux, et n'étant pas secondés par la garnison, ils prirent le parti de se retirer; en sorte qu'avant midi tout fut tranquille dans la place; et dès le lendemain les actes publics se firent au nom du roi de France.

Le duc de Bourgogne, en attendant l'issue de sa tentative sur la ville de Gand, ne restoit pas oisif: il faisoit attaquer à force ouverte le Fort-Rouge, et celui de Plassendal, qui furent emportés. La conquête de Bruges lui étoit comme nécessaire pour assurer la première : il en ordonna le siége. Le bruit qui s'étoit répandu de la prise de Gand avoit jeté la terreur dans la place; en sorte que les bourgeois, dans la crainte du pillage, s'ils s'exposoient à un assaut, obligèrent le commandant à capituler. Il fut arrêté que Bruges se rendroit dès que l'on auroit des nouvelles certaines de la prise de Gand : on en reçut le jour même. La capitulation fut exécutée, et le comte de la Mothe introduisit garnison française dans la ville.

Le reste de la campagne ne répondit pas à ce beau début. Le duc de Bourgogne avoit sagement résolu d'assiéger Oudenarde, et de poster son armée entre l'ennemi et ses nouvelles conquêtes. Il s'avança sur quatre colonnes, passa la Senne à Lembeck et à Tubise, et la Dendre à Ninove. Son arrière-garde, commandée par Biron et Saint-Maurice, repoussa un corps de troupes ennemies qui tentèrent de lui

disputer le passage de cette rivière, et l'armée alla camper à Lède, sa droite sur la chaussée d'Alost à Gand, et sa gauche sur la rive de l'Escaut.

Marlborough, craignant les suites de ces premiers succès, et pour être en état de tenir la campagne devant le duc de Bourgogne, crut devoir réunir à son armée celle que le prince Eugène devoit commander sur la Moselle; en sorte que le 11 juillet deux cent mille combattans bordèrent les rives de l'Escaut, se cherchant pour en venir aux mains. Le duc de Bourgogne, occupé d'autres soins, s'étoit déchargé sur Vendôme de celui d'éclairer la marche de l'armée confédérée; et Vendôme apprend que l'ennemi paroît, lorsqu'il le croit encore éloigné de deux journées. Sur les quatre heures du soir les armées se trouvent en présence, l'action s'engage tumultuairement dans un endroit marécageux, coupé de haies et de fossés, où les ennemis avoient embusqué des fusiliers. Notre cavalerie, exposée à un feu meurtrier, ne pouvoit agir que par pelotons. Vendôme, désespéré de sa faute, cherchoit le péril, s'y livroit sans ménagement; et eût mérité les plus grands éloges, s'il suffisoit, pour un maréchal de France, de se montrer soldat en un jour de bataille. Plusieurs officiers, à son exemple, firent des prodiges de valeur : on s'empara de quelques pièces d'artillerie, et l'on remporta de petits avantages dans de petits combats.

Cependant le prince Eugène, ayant fait couler

10.

une partie de sa cavalerie par des chemins creux, vint attaquer l'armée française par le centre, du côté de Noringhem, où commandoit le duc de Bourgogne. Le premier choc de l'ennemi ébranla plusieurs de nos escadrons. Le duc de Bourgogne s'en aperçoit, s'avance pour les soutenir, à la tête d'une partie de la maison du roi. Le prince Eugène, qui reconnoît le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, fait manœuvrer sa cavalerie pour les envelopper; mais les chevau-légers et la gendarmerie surviennent, le roi d'Angleterre se met à leur tête, pousse le prince Eugène, et le remène battant jusqu'au gros de son armée. Deux escadrons de gendarmerie, emportés par leur ardeur, se firent jour, l'épée à la main, à travers l'armée ennemie, et se rendirent à Tournay. Les chevau-légers se couvrirent de gloire en cette rencontre; mais on distingua entre tous les autres le vidame d'Amiens et Duplessis, major de la gendarmerie, qui resta sur la place, avec cent cinquante hommes de la maison du roi.

Le combat engagé à l'avant-garde fut plus meurtrier, et ne se termina qu'avec la nuit. Les Français laissèrent environ deux mille morts sur le champ de bataille. Le chevalier de Roquelaure, la Bretèche, le marquis de la Porte, Ximenès, et quelques autres officiers de marque furent tués, ou moururent de leurs blessures. Le nombre des prisonniers surpassa de beaucoup celui des morts. On compta

parmi les plus distingués Biron, Saint-Aignan, les chevaliers de Rohan et de Crouy, le prince de Ligne, Ruffey, Fitz-Gérald, Dilliers, Chapuiseau, Dangennes, Seppeville, Bolabre, Louville, de Graves, de Créoy, la Vierve, Pourrière, Fiffer, de Mauny, Drouhot, Melon, d'Encenis, Chambron, Fricard, Maper, Aquasia, Moner, Charnitz et Marambac, presque tous colonels. Le nombre des officiers tant tués que faits prisonniers monta à cinq cent trente-cinq, dont cent soixante-dix-sept capitaines.

On exagéra beaucoup à la cour le danger où s'étoient trouvés les princes. « Nos princes, écrivoit » madame de Maintenon, ont couru un péril plus » grand que n'auroit été leur mort. » L'enlèvement du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre eût été, sans contredit, le comble du malheur pour la France; mais le péril d'être enlevé sera toujours fort éloigné pour un héritier du trône, quand il se trouvera à la tête d'une armée de cent mille Français à peine entamée. Cette tentative néanmoins fit comprendre au duc de Bourgogne, que, quand plusieurs têtes aussi précieuses se trouvent dans la même armée, il est à propos que leurs quartiers soient séparés, tant pour éviter la confusion, que pour ôter à l'ennemi la pensée de porter ses efforts vers le poste qu'ils occupent. « Il est certain, écrivoit » le duc de Bourgogne à cette occasion, que dans le » temps de l'action la foule est dangereuse, et qu'il

»faudroit que nous fussions séparés, M. le cheva- »lier de Saint-Georges, mon frère et moi, s'il s'en »passoit encore une. Nous ne le fûmes point dans »la dernière. »

Après cette action que quelques écrivains nomment bataille, mais qui ne fut véritablement qu'un combat, le duc de Bourgogne, contre le sentiment de Vendôme, mais de l'avis des principaux officiers de son armée, s'approcha de Gand, et alla camper à Lowendghem, sur le canal de Bruges. Vendôme eût voulu qu'on couchât sur le champ de bataille. Il représentoit « que cette marche seroit regardée »comme une fuite, et l'échec de la veille publié »comme une défaite. » Mais le prince lui répondit généreusement, « que le salut de l'armée lui pa- »roîtroit toujours préférable au point d'honneur, »et à sa réputation même. » Vendôme ne se rendit qu'à l'autorité. Le parti cependant que prenoit le duc de Bourgogne étoit le seul prudent et sage dans la conjoncture; « Parce que, dit le président »Hénault, nous nous serions trouvés le lendemain »dans une position plus mauvaise encore que la »veille, notre armée étant séparée par celle des en- »nemis. » C'étoit d'ailleurs l'unique moyen de conserver les villes de Gand et de Bruges. Vendôme ne vouloit entendre à aucune de ces raisons; il soutenoit, au contraire, avec chaleur, « qu'il falloit igno- »rer les premiers principes de la guerre, pour ima- »giner que Marlborough pensât à reprendre ces

»places ; » et déjà l'Anglais avoit détaché un gros corps de troupes pour aller les investir. Il le contremanda, dès qu'il apprit que le duc de Bourgogne faisoit avancer son armée ; et ce fut ce même détachement qui, à son retour, fit le plus de prisonniers sur notre arrière-garde qui, dans les ténèbres, avoit jugé que c'étoit un corps de troupes françaises, et s'en étoit approchée sans défiance.

Le duc de Bourgogne, en s'établissant sur le canal de Bruges, gênoit les opérations de l'ennemi, et lui coupoit la route de Gand. Marlborough, pour engager le prince à se dessaisir de ce poste avantageux, fit faire le dégât dans l'Artois ; mais le duc de Bourgogne, sans prendre le change, donna ordre au maréchal de Berwick de s'avancer pour couvrir cette province, et usa lui-même de représailles dans les mairies de Bréda et de Bois-le-Duc, dans le Bétaw, et jusque dans la Zélande. Le chevalier du Rosel pénétra dans l'île de Cassand, en rasa les lignes, s'empara du fort de l'Écluse, battit les troupes anglaises et hollandaises commandées par le général Murray, enleva douze cents chevaux, avec une quantité prodigieuse de bêtes à cornes, et taxa les habitans de l'île à une contribution de huit cent mille livres, dont il assura le paiement par des otages.

Le duc de Bourgogne, en cette occasion, donna à l'ennemi une leçon de modération, dont il seroit à désirer que l'histoire nous fournît plus d'exem-

ples. Ayant appris que ses troupes avoient brûlé deux villages, parce que celles de Marlborough avoient exercé la même violence dans l'Artois, il déclara à tous les officiers de son armée, « qu'il »n'entendoit pas qu'ils autorisassent jamais de pa»reils excès; qu'il vouloit au contraire que, jusque »dans le tumulte des armes, ils fissent respecter les »lois de la religion et de l'humanité, qui ne per»mettent point qu'on réduise des malheureux au »désespoir, en leur faisant des maux inutiles. » Il ordonna, en même temps, « qu'on rendroit aux »habitans de ces deux villages tous les bestiaux qui »leur avoient été enlevés, et qu'on leur accorderoit »un dédommagement sur la contribution exigée »dans leur pays. » Ce trait fut applaudi en France, et senti dans l'armée même de Marlborough qui, de son côté, fit défense d'incendier les campagnes.

Les armes de France se soutenoient toujours en Espagne; et le duc de Bourgogne apprit au camp de Bruges le succès du siége de Tortose que dirigeoit le duc d'Orléans. Il en fit faire des réjouissances dans son armée; et le 10 août il se rendit à Gand pour assister à un *Te Deum* que l'évêque chanta dans sa cathédrale. La modération avec laquelle ce prince en avoit usé envers les Gantois, depuis qu'il étoit maître de leur ville, les avoit déjà affectionnés au gouvernement français. L'entrée du duc de Bourgogne dans cette capitale se fit avec tout l'appareil d'un triomphe. Toutes les rues par

où il devoit passer étoient richement tapissées, et bordées par des compagnies bourgeoises qui portoient l'ordonnance militaire. Le corps municipal vint à sa rencontre pour le complimenter, et lui présenter les clefs. Il refusa le dais qu'on lui offroit, en disant : *Quæ sunt Dei, Deo.* Il traversa la ville à pied, ayant à sa droite le roi d'Angleterre, et le duc de Berry à sa gauche. Ses gardes l'environnoient, et les principaux officiers de son armée marchoient à sa suite. L'évêque, à la tête de son clergé, l'attendoit dans son église. Cent des plus notables bourgeois, en habits de cérémonie, garnissoient la nef, tenant en main des flambeaux. Au moment où le prince alloit entrer dans la ville, on le prévint qu'on alloit faire la première décharge de canon : « Point du tout, s'écria-t-il, le bruit du »canon incommoderoit nos malades qui sont dans »les hôpitaux.» Cette attention d'humanité fut applaudie par les cris mille fois répétés de *Vive la France et monseigneur le duc de Bourgogne !*

Cependant Marlborough, à qui les opérations du duc de Bourgogne avoient fait perdre l'espérance de reconquérir la capitale de la Flandre autrichienne, résolut d'assiéger la capitale de la Flandre française. Le 6 août, il fit partir de Bruxelles, sous l'escorte de l'armée du prince Eugène, six mille chariots qui conduisoient, avec toutes sortes de munitions de guerre, quatre-vingt-quatorze pièces de canon et soixante mortiers du premier

calibre. Ce convoi arriva devant Lille le 11 du même mois; et le 12 le prince de Nassau-Frise commença à investir la place, avec trente-un bataillons et trente-quatre escadrons. Le lendemain il fut joint par le prince Eugène, qui prit le commandement en chef. Son armée montoit à près de cinquante mille hommes; et celle que commandoit Marlborough restoit encore forte de plus de soixante-quinze mille.

Le prince Eugène enferma dans sa ligne de circonvallation un espace d'environ trois lieues, dans lequel se trouvoient les abbayes de Laos et de la Marquette, et les villages de Lambresart, Flets, Azeq et Haubourdin. Le quartier du prince Eugène étoit à Haubourdin, et celui du prince de Nassau à la Marquette. Marlborough étoit campé à Helchin sur l'Escaut; poste qui le mettoit à portée de seconder l'armée du siége, de favoriser les convois, et de s'opposer à la jonction de l'armée du maréchal de Berwick avec celle du duc de Bourgogne. Boufflers s'étoit jeté dans Lille, ne voulant céder à personne l'honneur de défendre une place dont il étoit gouverneur; et il disposoit tout pour une longue et vigoureuse résistance. Le duc de Bourgogne lui en avoit préparé les moyens; et jugeant que son éloignement laisseroit Lille exposé, il y avoit mis une nombreuse garnison, et l'avoit abondamment pourvu de munitions de bouche et de guerre.

Boufflers, de son côté, avoit singulièrement à

cœur la gloire du duc de Bourgogne, qu'il regardoit comme son élève dans l'art militaire, depuis qu'il lui en avoit donné les premières leçons au camp de Compiègne. Il fit dire au prince, « que »tout alloit bien dans la place, et qu'il pouvoit »compter sur celui qui y commandoit, tant qu'il »lui resteroit une goutte de sang dans les veines. » En effet la conduite de ce seigneur, son intrépidité, ses ressources fixèrent l'attention de l'Europe entière sur la ville qu'il défendoit, et en rendirent le siége un des plus mémorables dont il soit fait mention dans nos histoires. On vit la jeune noblesse étrangère, attirée par la curiosité, ou par le désir de s'instruire, se rendre à ce siége comme à un tournoi ; et Boufflers comptoit parmi les témoins de ses exploits plusieurs princes, le landgrave de Hesse, et le roi Auguste que Charles XII venoit de faire descendre du trône de Pologne, pour y placer Stanislas.

Le 14 août, deux mille hommes d'élite de l'armée du prince Eugène attaquèrent le petit fort de Chanteleu, du côté de la Haute-Deule, et furent repoussés avec perte. Le général ennemi ne fut pas plus heureux dans l'entreprise qu'il forma de rompre une digue qui contenoit les eaux du côté de la ville ; et, après avoir perdu beaucoup de monde dans cette tentative, il se borna au soin de perfectionner ses lignes. Dix mille pionniers y travailloient le jour, et un pareil nombre les relevoit la

nuit; en sorte que le 23 la tranchée fut ouverte. Le même jour, l'armée du duc de Marlborough passa l'Escaut, alla camper sur la Ronne à Vaudripont, et celle du maréchal de Berwick s'avança vers Saint-Guislain.

La nuit du 24, le prince Eugène, dans le dessein de s'emparer d'un petit château situé sur la Basse-Deule, y fit faire deux attaques en même temps; Boufflers, dans une sortie, chassa les travailleurs, et mit en déroute quinze bataillons et cinq cents chevaux qui les soutenoient. La nuit suivante, les ennemis en plus grand nombre, firent une nouvelle attaque qui leur fut plus funeste encore: Boufflers, pour diriger plus sûrement ses batteries, imagina de faire mettre le feu à un moulin qui lui étoit inutile; et à la faveur de la lumière qui rejaillissoit sur les assaillans, son canon et sa mousqueterie firent un feu des plus meurtriers. La terre resta couverte de leurs morts, et le nombre de ceux qui échappèrent suffisoit à peine pour reconduire au camp celui des blessés.

Cependant le duc de Bourgogne, dès qu'il avoit été assuré que c'étoit à Lille que les ennemis s'attachoient, avoit pris des mesures pour réunir l'armée du maréchal de Berwick à la sienne, et se trouver par-là en état de livrer bataille à Marlborough, ou de forcer le prince Eugène dans ses retranchemens. Berwick quitta le 27 août son camp devant Mons, y laissant l'électeur de Bavière, avec un corps de

quinze mille hommes. Il passa la Marque à Hérines, à deux lieues de Vinove, et s'avança vers l'Escaut. Le duc de Bourgogne, de son côté, après avoir pourvu à la sûreté de ses conquêtes, et envoyé son gros bagage par Dunkerque, s'étoit avancé de Lowendghem vers Grammont, où devoit se faire la jonction des deux armées. Elles se rencontrèrent le 29 dans la plaine de Lessine, et s'avancèrent vers Lille par Orchies. Le 31, l'avant-garde se trouva sous les murs de Tournay, où le gros de l'armée arriva le 1er septembre. On commença, la nuit suivante, le passage de l'Escaut, opération qui dura jusqu'au lendemain à midi. On campa à une lieue de Tournay, en attendant l'artillerie qui arriva le soir.

Le duc de Bourgogne qui s'avançoit dans le dessein de livrer bataille, ne voulut pas traîner avec lui ses équipages; il en laissa une partie à Tournay, envoya le reste à Valenciennes et à Condé, et vint camper le 4 à la vue de Lille. Il lui arriva le lendemain un gros convoi d'artillerie. Marlborough, à l'approche de l'armée française, avoit réuni ses forces à celles du prince Eugène. Tout sembloit se disposer pour la scène la plus sanglante, et l'on se croyoit à la veille de voir le même champ de bataille couvert de trois cent mille combattans.

Le duc de Bourgogne s'empressa d'aller reconnoître l'armée des confédérés, dont les flancs étoient couverts par les marais de Seclin et de Tressin, et le front inabordable par la largeur et la pro-

fondeur des fossés qui le défendoient. Ce prince jugea, avec le maréchal de Berwick et les officiers généraux les plus expérimentés, que ce seroit ruiner en vain l'armée que d'attaquer l'ennemi dans ses retranchemens. Le duc de Vendôme seul soutint que l'attaque pouvoit se faire avec succès, soit du côté des marais, soit même du côté des retranchemens; et il donna pour toute réponse aux objections que lui fit le duc de Bourgogne, qu'à la vérité il en coûteroit du monde, mais que l'armée étoit forte, et qu'après que les ennemis auroient tué assez de soldats pour combler les fossés, il en resteroit encore plus qu'il n'en faudroit pour aller à la victoire, en passant sur le corps de ceux qui se seroient dévoués les premiers. «Ah, mon cousin, »s'écria le duc de Bourgogne, s'il faut qu'une »ville soit emportée ou qu'une armée périsse, sau- »vons l'armée et nous retrouverons des villes.»

Le prince cependant, quoiqu'il jugeât le succès de l'attaque impossible, agissoit par prudence comme s'il eût été convaincu du contraire. Son artillerie battoit sans relâche les retranchemens des ennemis, et tous les pionniers de l'armée travailloient à aplanir les chemins, et à former huit chaussées dans le marais qui couvroit leur aile gauche. Marlborough, de son côté, ne négligeoit rien pour se fortifier, et les fossés de son camp furent portés jusqu'à la largeur de quatorze pieds sur huit de profondeur.

Le duc de Bourgogne avoit cru devoir, en pareille conjoncture, informer le roi de l'état des choses. La réponse de la cour, conforme aux désirs du duc de Vendôme, fut qu'il falloit attaquer l'ennemi. Ces ordres furent portés au duc de Bourgogne par le ministre de la guerre Chamillard, homme d'une grande droiture, et plein de zèle pour le bien, mais nullement en état de diriger les opérations qui concernoient son département. Le roi, qui l'aimoit pour sa probité, connoissoit son insuffisance, et il disoit un jour au maréchal de Berwick : «M. de Chamillard fait l'entendu dans le »métier de la guerre; mais dans le fond il n'en a »pas les premières notions.» Cependant, comme ce ministre ne cessoit de dire, qu'à la place du duc de Bourgogne il ne seroit pas embarrassé pour battre l'ennemi, et faire lever le siége de Lille, le roi l'envoya sur les lieux. Le duc de Bourgogne voulut le mener lui-même reconnoître l'ennemi, « afin, »monsieur, lui dit-il, qu'on ne soit pas surpris à »la cour, quand on y apprendra que l'exécution »des ordres que vous nous apportez nous a coûté »vingt-cinq mille hommes.» Les maréchaux de Vendôme et de Berwick, et les principaux officiers de l'armée, accompagnoient le prince et le ministre. On s'approcha du camp ennemi, et de si près que le major Feideau eut son cheval tué d'un coup de mousquet à très-peu de distance de M. de Chamillard. Le ministre à l'instant tourna bride, en disant

au duc de Bourgogne, que si le roi savoit qu'il s'exposât ainsi, il le rappelleroit à Versailles. Le prince, pour le bien convaincre que la timidité n'avoit point de part à l'opposition qu'il marquoit pour l'attaque, lui dit en riant, que ce n'étoit rien qu'un cheval tué, et qu'on pouvoit bien s'approcher un peu plus près encore; mais Chamillard n'en voulut rien faire, et l'on retourna au camp. Tout le monde convint qu'il seroit plus que téméraire d'entreprendre de forcer l'ennemi dans un tel poste, et qu'il falloit suspendre l'exécution des ordres du roi. Vendôme lui-même, qui s'étoit approché seul jusqu'à la portée du pistolet, d'un endroit qu'il prétendoit être de facile accès, reconnut qu'il s'étoit trompé, et se réunit au sentiment commun. Il donna même en cette rencontre des louanges, qui parurent sincères, à la prudence du maréchal de Berwick, contre lequel il conservoit depuis long-temps une secrète jalousie.

Le ministre de la guerre, de retour à la cour, n'eut pas plutôt exposé dans le conseil le véritable état des choses, que l'on passa d'une voix unanime à la conclusion que tiroit le duc de Bourgogne dans sa lettre au roi : « Qu'il seroit contre toute prudence d'exposer à une ruine certaine une armée, » la ressource unique de la France, pour garantir » une place qui pouvoit, sinon se sauver par ses » propres forces, au moins se soutenir long-temps,

» et vendre chèrement à l'ennemi l'avantage de sa » reddition. »

En effet Boufflers, toujours intrépide, toujours en action, n'avoit encore fait aucune perte : il avoit battu l'ennemi en plusieurs rencontres : l'abondance étoit dans la place : il y régnoit la même police qu'en temps de paix, et les bourgeois s'endormoient tranquillement au bruit du canon, sûrs que leur gouverneur veilloit pour eux. La nuit du 28 au 29 août, les assiégeans s'étoient emparés d'un moulin retranché, et y avoient posté dix-huit compagnies de grenadiers : Boufflers fit faire une sortie, dans laquelle ce corps de troupes fut taillé en pièces, le canon encloué, et les retranchemens ruinés.

Le prince Eugène, la nuit du 6 au 7 septembre, essaya de se dédommager de tant de pertes par une entreprise importante : il ordonna l'attaque de la contrescarpe du côté de la Madeleine. Les assaillans, malgré leur nombre et leur résolution, furent repoussés jusqu'à cinq fois, laissant la place couverte de leurs morts. La nuit suivante, des troupes fraîches, après des efforts qui ne leur coûtèrent pas moins de monde que la veille, parvinrent enfin à se loger sur les deux angles saillans du glacis de la contrescarpe; mais Resmangle et Maillebois, dans une sortie, les culbutèrent, leur firent quarante prisonniers, comblèrent leurs tranchées, et enclouèrent leur batterie. Le général

ennemi laissa reposer ses troupes fatiguées jusqu'à la nuit du 17 au 18, qu'il les commanda pour un nouvel assaut au même ouvrage. Les assaillans, après avoir été repoussés deux fois avec grande perte, revinrent à la charge, et s'emparèrent des traverses qui défendoient les angles dont nous venons de parler; mais deux heures après ils furent délogés, et et un des deux ingénieurs qui avoient la direction générale du siége fut blessé à mort.

Le prince Eugène, jugeant par ses propres pertes que la garnison de Boufflers devoit être affoiblie, ne désespéra pas d'emporter la place dans un assaut général qu'il commanderoit en personne. Le 21, sur les six heures du soir, son artillerie fit un feu effroyable, auquel le canon de la place répondit par des décharges également vives. A huit heures, toutes les troupes du prince Eugène, et cinq mille hommes d'élite de l'armée de Marlborough, commencèrent l'attaque, et firent des prodiges de valeur. Repoussés dans trois assauts, ils en livrèrent un quatrième. Le prince Eugène, qui étoit à leur tête, après avoir été blessé d'une mousquetade au front, parvint enfin à s'emparer d'un ouvrage avancé, à la droite de la principale attaque, et d'une partie du chemin couvert à la gauche. Mais cet avantage lui coûta bien du sang. Embarrassé du nombre de ses morts, il fit demander, par un tambour, une suspension d'armes de vingt-quatre heures pour avoir le temps de les enterrer. « Non,

»répondit Boufflers, il n'est pas temps encore : tu »diras au prince Eugène, que quand il y en aura »le double je me chargerai de leur sépulture.» En effet, dans une sortie qu'il ordonna dès la nuit suivante, l'ennemi fut culbuté, on reprit les postes, et cinq mille morts, qui se trouvèrent sur la place, servirent à combler la tranchée. Les assiégeans eurent plus de trois mille blessés dans cette même attaque, et ils y perdirent onze ingénieurs.

La vigoureuse défense de Boufflers donnoit lieu de croire que sa garnison étoit encore en bon état : des nouvelles positives en assurèrent le duc de Bourgogne : un capitaine du régiment de Beauvoisis, nommé Dubois, lui fit offre de passer dans la ville, et de reparoître incessamment. En effet, muni des instructions du prince, il se jette à l'eau, passe sept canaux à la nage, se glisse dans la place sans opposition, reprend la même route, et revient au camp avec une lettre du maréchal de Boufflers au duc de Bourgogne. Elle portoit « que tout alloit bien »dans la ville; que sa garnison, affoiblie par tant »d'assauts soutenus et tant de sorties meurtrières, »venoit d'être recrutée par une multitude de jeunes »gens de métier qui s'étoient enrôlés volontaire»ment; que les bourgeois lui avoient offert leurs »enfans, s'il en avoit besoin; que tout le monde, »jusqu'aux dames, comme autrefois à Carthage, »vouloit avoir part au service du siége ; que les »plus qualifiées d'entre elles servoient ses malades

»et ses blessés dans les hôpitaux; que la citadelle »enfin étoit munie d'artillerie, d'armes et de vivres, »en quantité suffisante pour soutenir un long siége.»

Le duc de Bourgogne, déterminé par cette nouvelle, repassa la Marque le 15 septembre, établit son camp à Mons-en-Puèle, renforça la garnison de Douay, et mit en campagne quatorze escadrons et quatre bataillons, pour donner la chasse aux partis ennemis qui infestoient de nouveau l'Artois. Il donna ensuite sa principale attention à barrer les convois aux assiégeans. Déjà ils commençoient à manquer de vivres et de munitions de guerre; et, si la reine d'Angleterre, sur les vives instances de Marlborough, n'eût changé la destination d'une flotte chargée de vivres pour Lisbonne, ils eussent été contraints de lever le siége, et ils auroient difficilement évité d'en venir à une action générale. Leur embarras n'eût pas été moindre, si les ordres que le duc de Bourgogne avoit donnés pour une inondation eussent été exécutés avec intelligence, et suivant le plan qu'il s'étoit donné la peine d'en tracer lui-même. Il restoit encore au prince un moyen de traverser l'ennemi, qu'il ne négligea pas : informé que l'amiral Bing, qui commandoit la flotte dont nous venons de parler, avoit relâché à Ostende, il détacha, sous les ordres du comte de la Mothe, un corps de troupes supérieur du double à celui qu'avoit envoyé Marlborough pour l'escorte de son convoi. Mais la Mothe, par une

négligence impardonnable à un officier général, n'ayant pas fait fouiller un bois le long duquel il devoit passer, tomba dans une embuscade, et fut obligé d'engager un combat désavantageux. Pendant l'action, qui dura deux heures, une partie du convoi passa, l'autre retourna à Ostende. Il resta près de trois mille hommes sur la place. Notre perte ne fut pas beaucoup plus grande que celle des ennemis; mais, ce qui fut pour eux un avantage inappréciable, c'est qu'ils eurent les moyens de continuer leur siége.

Ces moyens cependant devoient bientôt s'épuiser, et le duc de Bourgogne prit de nouveau les mesures les plus précises pour couper aux assiégeans toute communication avec les villes d'où ils pouvoient tirer des secours. Conservant pour lui le poste de Mons-en-Puèle, il donna au duc de Vendôme une partie de son armée, pour occuper le canal de Gand et tous les passages d'Ostende et de Nieuport. Il fit des détachemens pour disputer aux ennemis l'enlèvement des moissons qu'ils avoient coupées. Le comte de Montraux tomba sur un corps de ces moissonneurs, du côté de Furnes, leur tua deux cents hommes, enleva leur récolte, et fit sur eux onze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvoient plusieurs officiers de marque et vingt-sept capitaines. On faisoit en même temps, par les ordres du prince, l'attaque de plusieurs forts. Le chevalier de Langeron s'empara de celui de Slipe : Puy-Guion ouvrit la

tranchée devant Leffingue, qui étoit défendu par une garnison de deux mille Anglais. Ceux-ci, dans une sortie, firent quelques prisonniers, du nombre desquels étoient les chevaliers de Montmorenci et de Croissy, mais qui furent bientôt délivrés. Pendant une attaque vive qui fixoit toute l'attention des assiégés, les grenadiers de Navarre s'avancent d'un côté que l'on croyoit inabordable, ayant de l'eau jusqu'au-dessus de la ceinture, grimpent sur la muraille, renversent les corps-de-garde, pressent l'épée dans les reins tout ce qui fait résistance, et se rendent maîtres du poste. On y trouva douze cents barils de poudre, d'autres munitions de guerre, et la caisse militaire qui contenoit quinze cent mille francs.

Marlborough qui voyoit ces avantages avec inquiétude, laissa le soin du siége de Lille au prince Eugène, et s'avança avec son armée vers Rousselaer. Le duc de Bourgogne alors crut pouvoir essayer sans témérité de forcer dans leurs lignes les troupes affoiblies du prince Eugène, et il faisoit tout préparer pour l'attaque; mais Marlborough, sentant qu'il avoit fait une faute qui n'échapperoit pas à son ennemi, renvoya dès le lendemain une grande partie de son armée au siége, et ne s'avança pas lui-même au delà de Rousselaer. Le duc de Bourgogne ne pensa plus alors à attaquer les retranchemens du prince Eugène; mais il imagina qu'en réunissant ses troupes à celles de Vendôme, il pourroit

aller attaquer Marlborough dans son camp, et peut-être obliger le prince Eugène à lever le siége pour venir à son secours. Le projet étoit beau; mais le maréchal de Berwick et les principaux officiers de l'armée en jugèrent l'exécution impossible. Le duc de Vendôme, à qui le duc de Bourgogne en avoit écrit, fut de même sentiment, et le prince, qui ne savoit pas s'entêter de ses idées, se rendit à l'avis commun. Vendôme cependant lui écrivit quelques jours après, que l'exécution du projet qu'il avoit conçu pourroit bien amener quelque dénoûment favorable; mais le duc de Bourgogne lui répondit, que comme il n'apportoit aucunes raisons qui détruisissent celles qu'il avoit alléguées pour le détourner de ce parti, il croyoit devoir s'en tenir à la résolution prise. Il lui envoya en même temps un renfort de quinze bataillons et de dix escadrons, pour le mettre en état de traverser les desseins de Marlborough, et d'empêcher le passage des convois.

Boufflers continuoit toujours à braver son ennemi du haut de ses murailles; si on cessoit de l'attaquer, il alloit attaquer lui-même. Dans une sortie, qu'il fit le 25 septembre, il enleva de nombreux troupeaux qui paissoient dans l'enceinte du camp des alliés. Le prince Eugène, de son côté, rétabli de sa blessure, montroit plus de résolution et d'ardeur que le premier jour du siége. Mais bientôt manquant de munitions de guerre, il fut obligé d'avoir recours à la sape. Le duc de Bourgogne

alors, jugeant qu'on tenteroit tout pour lui faire passer un convoi, donna avis au duc de Vendôme de se tenir plus que jamais sur ses gardes. Vendôme lui récrivit qu'il répondoit de tous les passages dont il avoit la garde; et le duc de Bourgogne, deux jours après, eut le chagrin d'apprendre qu'il étoit arrivé au camp cent chariots chargés de poudre et d'autres munitions de guerre. Ce convoi, qu'il eût été facile d'enlever, passa sur des barques plates par un endroit que Vendôme ne faisoit pas garder, parce qu'il le croyoit inabordable, et qu'il n'imaginoit pas qu'on pût y conduire des barques. Les assiégeans n'eurent pas plutôt reçu ce secours qu'ils battirent la place avec une nouvelle furie. Le duc de Bourgogne, quoique si mal secondé, ne perdoit point courage; il imagina de faire passer à Boufflers des munitions et des troupes qui le missent en état de soutenir les nouveaux efforts des ennemis. Le projet parut d'abord chimérique, parce qu'on ne pouvoit aborder la ville qu'en traversant le camp du prince Eugène. C'est aussi par ce chemin que le duc de Bourgogne prétendoit introduire son secours, et il y réussit.

Le chevalier de Luxembourg, homme de résolution et capable d'un coup de main, fut celui que le prince chargea de conduire l'entreprise. C'est à Douay qu'il devoit prendre son convoi. Le 28 septembre, Luxembourg, après avoir pris la précaution de faire fermer les portes de la ville, pro-

duisit les ordres du duc de Bourgogne, et fit faire les préparatifs de son départ. L'après-midi il se mit en marche, à la tête de deux mille cinq cents chevaux, choisis entre sept régimens. Il prit de plus cent carabiniers, la compagnie des sauve-gardes du roi, deux compagnies de grenadiers, et une compagnie franche de cent hommes. Chaque cavalier portoit un sac de soixante livres de poudre: les dragons et les carabiniers étoient chargés d'armes à feu et de pierres à fusil. La troupe marchant au petit pas, se trouva vers les dix heures du soir, à la barrière du camp du prince Eugène. Luxembourg avoit dit au duc de Bourgogne qu'il vouloit tromper l'ennemi, en lui disant la vérité. En effet, la sentinelle du camp ayant crié : *Qui vive?* un officier, hollandais de nation, chargé de porter la parole, répondit : *Hollande.* L'officier qui commandoit le corps-de-garde se présenta pour l'interroger, et il répondit : qu'il apportoit une bonne provision de poudre et d'armes; il ajouta : qu'il étoit suivi de très-près par un corps de cavalerie française, et que, quoiqu'à la porte du camp, il craignoit encore de ne pas y introduire son convoi, si on différoit d'un instant à lui ouvrir. Ce ton de confiance et d'empressement séduisit l'officier de garde, qui fit lever la barrière. Dix-huit cents chevaux étoient entrés avec les armes, et plus de quatre-vingts milliers de poudre, lorsqu'un jeune officier lâcha étourdiment le mot *serre, serre :* ce

qui fit soupçonner à l'officier de la barrière que ceux qui entroient n'étoient pas hollandais. Il leur commanda de s'arrêter; et, comme ils ne lui obéissoient pas, il fit tirer sur eux. L'imprudent jeune homme fut la première victime de sa loquacité. Le feu prit à un sac de poudre : quelques cavaliers furent tués, et la barrière fut refermée. Les dix-huit cents chevaux qui étoient dans le camp, s'avancèrent au grand trot vers la ville, y entrèrent sans opposition, par la porte Notre-Dame, et les autres retournèrent à Douay. L'alarme se répandit aussitôt dans l'armée; et le prince de Hesse, ayant fait seller la cavalerie qu'il commandoit, se mit à la poursuite des Français; mais sans pouvoir les atteindre. On lui cria du haut des murailles : « Il est trop » tard : nous nous verrons demain. »

En effet, on ne tarda pas à faire bon usage de ce renfort; et le prince Eugène, de son côté, désespéré de la pièce que lui avoit faite le duc de Bourgogne, résolut de s'en venger par de nouveaux efforts contre la place assiégée. Ses troupes, tous les jours repoussées, revenoient tous les jours à la charge. Son canon avoit ruiné les défenses de quelques ouvrages, qui furent emportés dans un assaut livré le 3 octobre. L'ennemi parvint, avec des peines incroyables, à s'y retrancher, et à y établir une batterie. La nuit du 5 au 6, Boufflers fit faire une sortie dans laquelle son infanterie reprit le poste, démonta la batterie, et combla une partie de la

tranchée; tandis que Luxembourg, à la tête de ses dix-huit cents chevaux, pénétroit dans le camp, jusqu'au parc d'artillerie, enclouoit des canons, et faisoit des prisonniers.

Dès le lendemain le prince Eugène ordonna un assaut général, auquel il fit préluder par un feu de plusieurs heures. Les assaillans, à la troisième attaque, s'emparèrent de nouveau du poste dont on les avoit chassés la veille; et, deux heures après, la garnison tailla en pièces ceux qui commençoient à s'y loger.

On s'épuisoit mutuellement; et, plus on s'épuisoit, plus on sembloit avoir de forces. L'acharnement croissoit de jour en jour, et donnoit à ce grand spectacle un nouvel intérêt, s'il est possible qu'on s'intéresse à des scènes qui font l'opprobre de l'humanité.

Tant de tentatives inutiles, et la perte de l'élite de son armée, firent comprendre au prince Eugène qu'il ne devoit espérer d'emporter la place qu'en facilitant les assauts par la grandeur de la brèche. Pendant huit jours et autant de nuits, il fit battre les murailles, sans interruption, par toute son artillerie. Boufflers, tandis qu'on ruinoit ses fortifications extérieures, faisoit retrancher intérieurement les endroits les plus exposés. Par ses ordres de gros arbres, abattus sur les remparts et sur l'esplanade, furent hérissés de pointes de fer et unis ensemble, de manière qu'ils présentoient derrière les brèches

un retranchement aussi solide qu'effrayant. Le gouverneur ayant fait publier dans cette conjoncture qu'il avoit besoin d'une quantité de fer, tous les bourgeois arrachèrent les barreaux de leurs fenêtres, et en remplirent un magasin. Le prodigieux amas qu'il en restoit encore, après qu'on en eut employé autant que l'on voulut pour les autres usages, fit naître à Boufflers l'idée d'appuyer son premier retranchement d'une grille de fer, qui eût pu résister long-temps au canon.

Les choses étoient dans cet état, lorsque le prince Eugène conduisit de nouveau ses troupes à un assaut général. Boufflers le reçut à la tête de sa garnison. Il se portoit partout où le péril lui paroissoit plus pressant : il parcouroit les rangs : on le voyoit sur la brèche, donnant ses ordres en général, et combattant en grenadier. Aussi le dernier de ses soldats devenoit-il un héros sous ses yeux. Il repoussa l'ennemi dans six assauts, tous livrés par des troupes fraîches. On fit, en cette occasion, un si grand carnage des assaillans que, dans les dernières attaques, on les vit appliquer les échelles sur les monceaux de cadavres, qu'il leur falloit franchir pour aller au combat. Enfin, au septième assaut, le chemin couvert fut emporté. Il y eut en cet endroit une mêlée des plus sanglantes, dans laquelle la garnison, favorisée par le terrain, avoit encore tout l'avantage; mais Boufflers, qui perdoit plus, en perdant un seul homme, que le prince

Eugène en en sacrifiant vingt, crut devoir se réserver pour des périls plus pressans encore : il fit sonner la retraite. Ses soldats, acharnés au combat, ne lui obéirent qu'à regret; et ils lui disoient, en le reconduisant à son quartier, qu'il falloit les laisser faire : qu'ils auroient égorgé, pendant cette nuit, toute l'armée du prince Eugène. Les ennemis restèrent sur pied toute la nuit, occupés, les uns à transporter les morts et les mourans, les autres à se retrancher sur le chemin couvert.

Après cette sanglante action, les assiégeans et les assiégés, comme de concert, restèrent quelques jours sans beaucoup s'inquiéter. Le prince Eugène préparoit de nouvelles attaques, et le maréchal de Boufflers se disposoit à les bien soutenir. On avoit fait, par ses ordres, un amas de troncs d'arbres garnis de pointes de fer, que l'on devoit faire rouler sur ceux qui entreprendroient de monter à la brèche. Des chaudières posées sur des trépieds, de distance en distance, devoient être remplies d'huile toujours bouillante. On prépara des artifices de toutes les espèces connues, on en inventa de nouveaux. Un bourgeois en avoit imaginé un dont on se promettoit le plus grand succès, d'après l'essai qu'on en fit sur quelques travailleurs, qui s'approchèrent de trop près de la brèche : c'étoient des rouleaux de toile soufrée et goudronnée, tellement disposés dans une boîte de fer-blanc, qu'en lançant la boîte, les toiles s'enflammoient en se développant, tom-

boient comme des nattes de feu, s'attachoient à la chair et aux habits, sans qu'il fût possible ni de les détacher, ni de les éteindre.

Tout cet appareil, qui inspiroit la confiance à Boufflers et à sa garnison, effraya la bourgeoisie. Les magistrats vinrent trouver leur gouverneur. Ils lui rappelèrent leur fidélité et leur zèle à le seconder en tout, et le supplièrent de ne pas exposer la ville à être emportée d'assaut, et abandonnée à la brutalité du soldat, déjà irrité jusqu'à la fureur des maux qu'on lui avoit faits, et qui le seroit plus encore, après ceux qu'on lui préparoit. Boufflers, aussi humain qu'il étoit brave, se laissa toucher par ces représentations; et, le 22, à quatre heures du soir, il fit battre la chamade. On se donna réciproquement des otages, et l'on entra en pourparler.

Boufflers, pour se ménager une capitulation honorable, écrivit au prince Eugène : « Qu'il n'étoit »pas encore réduit à l'extrémité, et qu'il recevroit »volontiers dans la place tel officier qu'il jugeroit à »propos d'y envoyer, pour s'assurer de l'état où elle »se trouvoit. » Le prince Eugène lui fit réponse : «Qu'il l'en croyoit sur sa parole; qu'il le laissoit »maître de dresser lui-même le projet de la capitu»lation; et qu'il pouvoit compter qu'il ne se refu»seroit à aucune des conditions auxquelles son de»voir lui permettroit de souscrire. » Boufflers assembla un grand conseil, auquel furent admis des commissaires de la part des bourgeois, dont il vouloit

aussi ménager les intérêts. La capitulation, entre autres articles, tous favorables à celui qui les avoit dictés, portoit que les assiégés auroient trois jours pour faire part au duc de Bourgogne de l'état des choses, et recevoir ses ordres; que, si le prince ratifioit la capitulation, la garnison se retireroit le 25 dans la citadelle; que la place ne seroit pas assiégée avant le 26; qu'elle ne seroit pas attaquée par un endroit qui fut désigné, et que l'on n'eût pu défendre, sans exposer au feu un quartier de la ville; que les assiégeans fourniroient des voitures pour faire transporter à Douay les malades et les blessés; qu'il seroit permis au chevalier de Luxembourg de se retirer avec la cavalerie qu'il avoit introduite dans la ville; que les bourgeois, tant qu'ils resteroient sous la domination des alliés, seroient maintenus dans tous leurs droits et priviléges.

Le duc de Bourgogne ayant répondu au maréchal de Boufflers, qu'il étoit aussi satisfait de sa capitulation que de sa défense, Lille fut livré, et sa citadelle assiégée. Je répéterois tout ce que j'ai dit du siége de la ville, si j'entrois dans le détail de celui de la citadelle. On suivit le même plan d'attaque et de défense. L'artillerie, de part et d'autre, faisoit un feu continuel. C'étoient tous les jours des assauts livrés avec intrépidité, et repoussés avec vigueur : des avantages chèrement achetés par les assaillans, et jamais conservés. Le courage irrité des soldats des deux partis se changeoit, dans les

actions, en rage et en férocité. On en vit s'attacher aux baïonnettes qui les perçoient, pour grimper à l'assaut : on en vit se précipiter dans le fossé, avec ceux qui les attaquoient, plutôt que de leur céder le poste qu'ils défendoient.

Ce nouveau siége, aussi meurtrier pour les alliés que l'avoit été celui de la ville, acheva de ruiner l'armée du prince Eugène, qui ne put se soutenir que par des renforts que lui fit passer Marlborough. L'histoire, dit un écrivain, ne fait mention d'aucun siége où il soit péri tant d'ingénieurs; et l'on en compteroit sans doute bien peu où il soit péri tant d'officiers et de soldats. La ville de Courtrai, où les alliés faisoient transporter leurs blessés, ne faisoit plus qu'un vaste hôpital. Les particuliers furent obligés d'ouvrir leurs écuries et leurs greniers aux malades; et les convalescens étoient logés sous des tentes, dressées le long des rues et sur les places publiques.

Le prince Eugène, pour pressentir les dispositions de Boufflers, lui envoya un trompette, porteur d'une lettre par laquelle il l'exhortoit à ne pas s'exposer, lui et sa garnison, aux dernières extrémités, pour la défense d'une place qu'il lui étoit impossible de conserver sans un secours étranger, sur lequel il ne pouvoit pas compter. « Si vous at- » tendez, ajoutoit-t-il, que nous vous ayons réduit à » l'impuissance de vous défendre, il me sera très- » douloureux de ne pouvoir vous accorder toutes

»les marques d'honneur que méritent un aussi »grand capitaine, et une aussi brave garnison que »la vôtre. » Boufflers répondit : Que sa place et sa garnison étoient encore en trop bon état, pour qu'il pensât à capituler; et qu'il étoit persuadé qu'il mériteroit d'autant plus son estime que sa défense seroit plus longue, et l'espérance d'être secouru plus incertaine. On vit aussitôt recommencer les attaques et les défenses; et Boufflers, avant de se rendre, fit encore périr bien du monde aux ennemis. Un jour qu'il se vit attaqué par un corps de troupes fort nombreux, il commanda une sortie générale de sa garnison, qui l'enveloppa et le tailla en pièces. Ceux qui ne perdirent pas la vie furent faits prisonniers : les postes, dont les assiégeans s'étoient emparés depuis le commencement du siége, leur furent enlevés en ce seul jour, et la tranchée fut comblée. Le prince Eugène comprit alors que le seul parti qu'il avoit à prendre, ayant affaire à des hommes si déterminés, c'étoit de ruiner la place par son artillerie : il la fit battre jour et nuit sans interruption. Boufflers, voyant une large brèche à la muraille, et manquant de vivres, crut qu'il pouvoit penser à capituler; mais il voulut encore auparavant prendre les ordres du duc de Bourgogne, qui le laissa maître de la capitulation. Louis XIV, informé de tout ce qu'il avoit fait, lui fit défendre de s'exposer à être emporté d'assaut. Il dressa alors son projet de capitulation, qu'il envoya au prince

Eugène. Il y étoit dit : Que la chapelle de la citadelle ne pourroit être ouverte que pour le culte de la religion catholique; que la garnison sortiroit avec chevaux, armes et bagages; qu'elle traverseroit la ville et le camp ennemi, tambour battant, balle en bouche, mèche allumée par les deux bouts, suivie de six pièces de canon; que chaque soldat auroit des munitions pour tirer douze coups, et qu'enfin les malades et les blessés seroient conduits à Douay, aux frais des assiégeans. Le prince Eugène dit qu'il lui étoit impossible de passer le premier article, qui regardoit l'usage de la chapelle; qu'outre qu'il paroîtroit offensant pour les protestans, il étoit inouï que l'on conservât encore l'autorité dans une place, quand l'ennemi en étoit en possession. Boufflers, qui n'étoit pas moins zélé pour le service de son Dieu que pour celui de son roi, répondit qu'il avoit mis cette condition en tête, comme celle à laquelle il tenoit le plus, et qu'ils étoient prêts, lui et sa garnison, à s'enterrer sous les ruines de la place plutôt que de s'en départir. Le prince Eugène passa l'article, et la capitulation fut signée le 9 décembre.

Sur l'heure même le prince de Nassau et le prince Eugène allèrent faire une visite au maréchal de Boufflers. C'étoit le soir, il leur proposa de partager son souper : les princes acceptèrent l'offre; mais, comme ils virent qu'on les servoit splendidement, ils se récrièrent sur ce qu'il ne leur don-

noit pas son souper, et dirent qu'il falloit au moins qu'il le leur montrât. Boufflers commanda qu'on servît ce qu'on lui préparoit : on apporta deux morceaux de cheval. Les convives en goûtèrent, et jugèrent qu'on pouvoit en manger.

Cette belle défense mérita au maréchal de Boufflers, et aux braves qui l'avoient secondé, l'estime de la nation, et les récompenses de la cour. Plusieurs de ses soldats obtinrent le grade d'officier : deux de ses grenadiers furent faits capitaines.

Quoique la prise de Lille eût coûté aux confédérés autant de monde que le duc de Bourgogne avoit craint d'en sacrifier pour en faire lever le siége, cette conquête fut regardée comme un avantage inestimable, par ceux qui mettent une place forte au-dessus de la vie de vingt-cinq mille hommes. Il est certain cependant que jusque-là les succès de la campagne étoient pour le moins partagés. Les pertes que l'armée française avoit faites à Oudenarde et dans le combat des convois, n'étoient point comparables aux pertes réunies qu'avoient essuyées les ennemis dans les mêmes occasions, dans d'autres rencontres particulières et sous les murs de Lille. Ils avoient pris cette place : le duc de Bourgogne étoit maître de Gand, de Bruges, de Plassendal, et de plusieurs forts importans. L'on eût pu, sans doute, recommencer avantageusement la campagne suivante, en conservant ces postes; et c'est aux gens du métier à juger s'il étoit possible

qu'on les perdît, en suivant le plan proposé par le duc de Bourgogne : le voici tel que ce prince l'adressa à Louis XIV, avant même que Lille fût pris.

Du dernier septembre 1708.

« Selon toutes les apparences l'on doit s'attendre »que Lille sera pris; mais qu'il le soit ou ne le soit »pas, il est certain que rien n'est plus important »que d'empêcher que les ennemis ne se fassent une »communication courte et facile avec Courtray et »Menin. Pour cet effet il faut commencer, dès à »présent, à faire la disposition pour la conserva»tion de Gand et de Bruges, qui sont les seuls en»droits par où les ennemis puissent établir la susdite »communication. Il faut aussi, et en même temps, »arranger et disposer les troupes de manière à pou»voir couvrir la France de toute entreprise ou »course.

»L'on propose donc de faire incontinent un par»tage des troupes de mon armée : d'envoyer cin»quante bataillons et soixante escadrons devant le »canal de Gand. Ce qui, joint à ce qu'on a laissé »dans Gand et Bruges, sera suffisant pour la conser»vation de ces deux places. Celui qui sera chargé de »cette besogne examinera, sur les lieux, la situa»tion qu'il conviendra de prendre, soit en mettant »dans Gand une vingtaine de bataillons, avec douze »ou quinze escadrons, et se retranchant avec le reste »sous Bruges; soit en s'accommodant derrière le

»canal, pour tenir par la gauche et par la droite à
»ces deux villes. Le reste de l'armée, composé de
»soixante-quinze bataillons, et de cent cinquante
»escadrons, se tiendra derrière l'Escaut, masquant
»Oudenarde, jusqu'à ce que Lille soit pris ou man-
»qué. Après quoi l'on croit qu'il faudra s'approcher
»de Mortagne, afin d'être à portée, en se mettant
»derrière la Scarpe, de couvrir Douay, et de ga-
»rantir la France de toutes courses.

»L'on verra ensuite le parti que prendront les
»ennemis. S'ils viennent passer à Oudenarde, pour
»regagner le Brabant, c'est ce que l'on peut désirer
»de mieux; parce qu'alors la campagne finira à
»l'ordinaire. S'ils marchent vers Bruges ou vers
»Gand, l'armée qui est restée derrière la Scarpe
»passera la Lys, pour les suivre, et empêcher qu'ils
»ne puissent rompre toute communication de
»Bruges avec la France. Car il est certain qu'une
»de nos deux armées près de Bruges, et l'autre près
»d'Ypres, les ennemis ne sauroient barrer et le
»chemin de Bruges à Gand, et celui de Bruges à
»Ypres : l'un ou l'autre sera libre. Si les ennemis
»marchent vers la Scarpe, les soixante-quinze ba-
»taillons et les cent cinquante escadrons suffiront
»pour les arrêter. En ce cas l'armée qui est sur le
»canal de Bruges se rapprochera aussitôt de la Lys,
»pour inquiéter les ennemis par leurs derrières, et
»sera toujours à portée de rejoindre son canal, si
»l'ennemi y remarchoit.

»Ce que l'on propose, non-seulement est néces»saire pour la conservation de Bruges et de Gand, »mais aussi pour empêcher le passage des autres »convois que les ennemis ont sûrement dessein de »faire venir d'Ostende. Mais surtout, il n'y a pas un »instant à perdre, pour prendre son parti; car tout »à coup Lille se rendra, et l'on se trouvera embar»rassé de manœuvres à faire, outre que l'on aura »perdu le temps et l'occasion favorable de s'arran»ger... »

Le duc de Bourgogne, avant d'envoyer son projet au roi, voulut prendre l'avis du duc de Vendôme; mais Vendôme, persuadé qu'il n'appartenoit qu'à lui de proposer des vues, s'emporta jusqu'à dire au marquis de Contades porteur des dépêches du prince, qu'il ne vouloit pas même lire son mémoire; et sur-le-champ il écrivit en cour, que le duc de Bourgogne, par excès de prudence, donnoit à l'ennemi plus de prévoyance et plus de forces qu'il n'en avoit. Il assura qu'il étoit facile de garder tout à la fois et le canal de Bruges, et tous les passages de l'Escaut, dont il répondroit volontiers à sa majesté, si elle vouloit lui en confier la garde. La cour crut encore, dans cette circonstance, que le maréchal de France voyoit mieux que le prince; et le ministre de la guerre écrivit au duc de Bourgogne que l'intention du roi étoit que l'on s'appliquât à garder généralement tous les passages de l'Escaut, suivant le plan du duc de Vendôme.

Le duc de Bourgogne, au milieu des désagrémens qui ont coutume de décourager les âmes vulgaires, ne perdoit jamais de vue le bien public ; il oublioit son rang, et il cherchoit à se concerter avec ses contradicteurs, pour empêcher le plus grand mal lorsqu'il ne lui étoit pas possible de procurer le plus grand bien. Il ne regarda jamais comme un sujet de triomphe, un événement qui le justifioit en humiliant les autres. Il en donna une preuve éclatante en cette rencontre : il faisoit assiéger Bruxelles par les troupes que commandoit l'électeur de Bavière. Déjà l'artillerie avoit fait brèche à la place, et la contrescarpe étoit emportée, lorsque, tout à coup, on fut contraint d'abandonner l'entreprise, parce que Marlborough s'avançoit avec des forces de beaucoup supérieures à celles des assiégeans. Le général anglais avoit fait passer son armée, pendant la nuit, tant à Oudenarde que sur d'autres ponts jetés sur l'Escaut. Et ce ne fut que le lendemain matin que les troupes que Vendôme avoit postées pour disputer les passages à l'ennemi, s'aperçurent qu'il étoit en deçà de la rivière. Elles se replièrent aussitôt en désordre vers le quartier du duc de Bourgogne qui étoit à l'abbaye du Saulsoy, et lui apprirent que ce qu'il avoit prévu étoit arrivé. Le prince, à cette alerte, est le premier à cheval ; sa présence rétablit l'ordre ; il commande des détachemens de sa cavalerie, pour harceler Marlborough dans sa marche : c'est tout ce que pouvoit

faire le plus habile capitaine. Quand le duc de Vendôme se présenta devant lui, il se contenta de lui dire : « L'ennemi étoit trop puissant, et nos forces » trop divisées : Bruxelles est manqué; mais, d'un » autre côté, nous sommes heureux que Marlbo» rough n'ait pas eu le temps de s'arrêter, pour battre » tous nos petits corps les uns après les autres. »

Le plan du duc de Vendôme avoit paru si chimérique au général anglais, qu'au temps des conférences pour la paix d'Utrecht, il avoua au marquis de Torcy : Qu'il n'avoit jamais compris comment de vieux généraux n'avoient pas vu ce que voyoit le duc de Bourgogne, et comment il avoit pu leur tomber dans la tête, qu'ils pourroient garder les bords de l'Escaut, dans une étendue de trente lieues, de manière à en empêcher le passage, à quelque endroit que ce fût, à une armée de cent mille hommes. Marlborough ignoroit que ce système n'avoit été imaginé que par le duc de Vendôme, et confirmé par l'autorité du roi. La cour cependant apprit la levée du siége de Bruxelles, et ce qui en avoit été la cause, avec d'autant plus d'étonnement, que deux jours avant on avoit lu dans le conseil une nouvelle lettre de Vendôme qui répondoit de tous les passages.

Le roi, pour ne pas compromettre plus longtemps les intérêts de l'état et l'honneur de son petit-fils, envoya ordre au duc de Bourgogne de mettre son armée en quartier d'hiver. Vendôme

comprit que cette résolution alloit faire perdre à la France tous les avantages de la campagne, et que tous les gens du métier lui en imputeroient la faute; il écrivit en cour : Qu'il étoit temps encore d'exécuter le plan du duc de Bourgogne; et qu'en postant une armée sur le canal de Bruges, il seroit impossible aux ennemis de subsister l'hiver dans Lille, et de rien entreprendre sur Gand et Bruges. Il avoit raison; mais tous ses torts précédens empêchèrent qu'on ne l'écoutât, et l'ordre de séparer l'armée ne fut point révoqué. Le maréchal de Berwick observe à ce sujet : Qu'il est bien surprenant que la cour, à qui le duc de Vendôme avoit fait adopter, contre le sentiment du duc de Bourgogne, un nombre de propositions extraordinaires, se soit obstinée à rejeter, en cette occasion, la seule raisonnable qu'il eût faite.

Le duc de Bourgogne, après avoir exécuté à regret les ordres du roi, retourna à Versailles, où il eut bientôt le chagrin d'apprendre que ses conquêtes étoient retombées au pouvoir de l'ennemi. Car ce ne fut pas en sa présence, comme l'avance M. de Voltaire, mais après qu'il eut séparé son armée, que Marlborough reprit la ville de Gand. L'Anglais fit investir la place le 18 décembre. La tranchée fut ouverte le 24; et on capitula le 30. On prétendit que si le comte de la Mothe, qui commandoit dans la ville, y eût tenu un jour de plus, elle étoit sauvée, parce que ce fut le lendemain que

commencèrent les froids rigoureux de 1709. Bruges, Plassendal, et tous les autres postes enlevés aux ennemis furent entraînés par la chute de la capitale.

LETTRE de M. de Saint-Amand, de plusieurs académies tant étrangères que du royaume, à l'Auteur.

« J'ai lu, monsieur, le manuscrit sur lequel vous » voulez bien me consulter. Mais l'histoire, vous le » savez, n'est point mon genre; et il me siéroit » bien mal de vouloir vous diriger dans une carrière » que vous courez avec tant de succès, moi qui n'y » ai pas fait le premier pas. Vous me permettrez » donc, monsieur, de borner toute ma critique à » une seule réflexion, et c'est sur la campagne de » 1708. D'après votre récit, le duc de Bourgogne » est sans contredit un des grands capitaines du der» nier siècle. Je crois cependant me rappeler que, » généralement parlant, les historiens attribuent les » mauvais succès de cette campagne à l'inexpé» rience du prince, à son humeur pacifique, et » surtout aux conseils timides que lui donnoit Fé» nélon. Il est certain aussi qu'on a toujours supposé » au maréchal de Vendôme une tout autre capacité » pour le métier de la guerre qu'au duc de Bour» gogne. Il s'ensuit donc, monsieur, que vous atta» quez, sur ce point, toutes les idées reçues; et, en » cela, je loue votre courage : j'ai même remarqué » avec satisfaction, que souvent votre récit porte sa » preuve. Il me sembleroit, néanmoins, que quand

»il s'agit d'établir la vérité contre un préjugé uni-»versellement accrédité, il seroit à propos d'accu-»muler les preuves, et d'entrer, sans prolixité, »dans une sorte de discussion justificative, qui sa-»tisfait toujours le lecteur. Cette méthode au reste »ne vous est pas inconnue; et vous l'avez très-heu-»reusement employée, pour convaincre la France, »qui ne s'en doutoit pas, que feu M. le Dauphin »étoit un génie du premier ordre.... »

Réponse à M. de Saint-Amand.

« Vos réflexions, monsieur, m'ont paru très-ju-»dicieuses; et, j'ai toujours pensé, comme vous, »qu'il est des circonstances où l'historien ne doit »pas seulement raconter, mais démontrer, et ap-»peler en témoignage tous les genres d'autorités qui »peuvent décréditer l'erreur, ou établir une vérité »qui n'est pas reçue. Vous me faites apercevoir, »monsieur, qu'il seroit à propos, suivant cette règle »de critique, que j'entrasse dans une sorte de dis-»cussion justificative, qui prouvât d'une manière »sensible que, quoi qu'en aient dit certains écri-»vains, les mauvais succès de la campagne de »1708 ne doivent être imputés ni à la conduite du »duc de Bourgogne, ni aux conseils de l'archevêque »de Cambrai, ni enfin au peu d'égard que l'on eut »pour les vues du duc de Vendôme; et je crois »pouvoir vous satisfaire pleinement à cet égard.

» La plume des écrivains, vous le savez, monsieur,

»n'est que trop souvent conduite par le préjugé et »les bruits populaires; et, dans la circonstance dont »il s'agit, ni le préjugé ni les bruits populaires n'é»toient favorables au duc de Bourgogne. Le peuple »veut des succès, et n'est point en état d'apprécier »les mesures qui les préparent. On n'est grand ca»pitaine à ses yeux qu'autant qu'on est heureux, et »tous les torts des subalternes il les impute au géné»ral. Le duc de Bourgogne avoit le commandement »des armées; on avoit été battu à Oudenarde, et »Lille étoit perdu : voilà tout ce qu'on voyoit, et sur »quoi l'on jugeoit. Mais on ne savoit point dans le »public que le prince n'avoit eu d'autre part à la »journée d'Oudenarde que d'avoir payé de sa per»sonne, pour tirer l'armée du mauvais pas où Ven»dôme l'avoit engagée. On ne savoit pas que, dans »le temps même qu'il refusoit d'exposer téméraire»ment son armée, la ressource unique de la France, »il écrivoit en cour : *Je désire de tout mon cœur »trouver une occasion de donner bataille;* et »qu'il mettoit tout en œuvre pour faire naître cette »occasion. On ne savoit pas, et Fénélon lui-même »paroissoit en douter; on ne savoit pas, qu'après »avoir consulté, il savoit se décider par lui-même; »qu'il pensoit quelquefois comme Vendôme, et pas »toujours comme Berwick. On avoit bien ouï dire »que, par sa douceur et ses manières affables, il »avoit gagné l'affection du soldat; mais on ignoroit »que, par sa vigilance et sa fermeté, il avoit su éta-

»blir parmi ses troupes une exactitude de discipline »inconnue dans les armées de Louis XIV, au temps »même du grand Turenne. On ignoroit qu'il con»noissoit presque tous ses officiers par leur nom, et »même quelques-uns de ses soldats; que toujours »prévoyant, toujours actif, il pénétroit les desseins »de l'ennemi avant qu'ils fussent conçus, et qu'il »n'eût jamais manqué de les déconcerter, s'il eût »pu être, tout à la fois, et le chef et les bras de »l'armée. On ignoroit encore que ses marches les »plus hardies ne furent jamais téméraires; qu'il »donnoit ses ordres, pendant l'action, avec autant »de prudence et de sang-froid que dans une revue. »On ignoroit enfin que, dans ces occasions rares, »où la prudence même semble commander une »sorte de témérité, le duc de Bourgogne savoit se »montrer intrépide; et, l'épée à la main, apprendre »au soldat comment on écarte le danger en le bravant.

»Ajoutons à cela, monsieur, que la classe des li»bertins et des impies, qui regardoient comme un »triomphe pour eux les disgrâces d'un prince reli»gieux, mettoient tout en œuvre pour lui enlever »la gloire des succès qui étoient son ouvrage, et le »charger des fautes que Vendôme avoit faites. Tan»dis qu'on écrivoit chez nos ennemis, *Le duc de »Bourgogne, plein de feu, ne s'accommode »d'aucun délai* *, ces méchans l'accusoient de

* Histoire de Hollande.

» languir dans l'inertie : et, au défaut de preuves, ils » employoient les ridicules, que la légèreté française » saisit toujours mieux que les raisons. Il est grand » physicien, disoient les uns, il fait la revue des » astres au lieu de faire celle de son armée. Non, » disoient les autres, c'est qu'il craint d'envoyer des » âmes dans l'enfer, en livrant des batailles. Ils al- » lèrent jusqu'à le chansonner, sous le nom de » *Télémaque ;* et *Mentor* n'étoit point épargné » dans ces satires pleines d'ignorance et de mau- » vaise foi. Fénélon, qui avoit horreur de l'effusion » du sang humain, ne pouvoit, selon eux, qu'é- » teindre, par ses conseils, toute ardeur martiale dans » le cœur du duc de Bourgogne. C'est bien ici, mon- » sieur, qu'il m'est facile de démasquer l'imposture ; » et je n'emploirai, pour la confondre, que la cita- » tion des pièces originales. Les voici ces conseils, » prétendus timides, que l'archevêque de Cambrai » donnoit à son élève :

» — On ne peut être plus charmé et plus édifié » que je le suis, monseigneur, de la solidité de vos » pensées, et de la piété qui règne dans tous vos » sentimens ; mais plus je suis touché de voir ce que » Dieu met dans votre cœur, plus le mien est dé- » chiré d'entendre tout ce que j'entends.....

» O que Dieu vous aime, puisqu'il a soin de vous » instruire par tant de mécomptes ! Il vous fait sentir » combien les guerres sont à craindre, combien les » puissantes armées sont inutiles, combien [illegible]

»grands princes sont rigoureusement critiqués par »le public, pendant que les flatteurs ne cessent »point de les encenser. Quand on est destiné à »gouverner les hommes, il faut les aimer pour l'a»mour de Dieu, sans s'attendre d'être aimé d'eux, »et se sacrifier, pour leur faire du bien, quoiqu'on »sache qu'ils disent du mal de celui qui les conduit »avec bonté et modération....

»Ce qui m'a consolé de vous voir si traversé et si »contredit, c'est que je vois les desseins de Dieu, »qui veut vous purifier par les croix et vous don»ner l'expérience des embarras de la vie humaine, »comme au moindre particulier. D'ailleurs je ne »saurois douter que Dieu ne soit votre conseil, votre »force, votre tout, pourvu que vous rentriez sans »cesse au dedans de vous, pour l'y trouver, et pour »agir ensuite avec vigueur selon les besoins : *Esto »vir fortis, et præliare bella Domini.* (Com»battez avec courage, la religion le demande de »vous.) Votre présence nuiroit aux affaires et à »votre réputation, si elle paroissoit inutile et sans »action. Oserai-je vous dire ce que j'apprends que »le public dit. Si je suivois les règles de la pru»dence, je ne le ferois pas; mais j'aime mieux m'ex»poser à vous paroître indiscret, que de manquer à »vous dire ce qui sera peut-être utile dans un cœur »tel que le vôtre : On vous estime sincèrement; on »vous aime avec tendresse; on a conçu les plus »hautes espérances des biens que vous pouvez faire.

»Mais le public prétend savoir que vous ne décidez »pas assez, et que vous avez trop d'égard pour »des conseils très-inférieurs à vos propres lumières. »Comme je ne sais point les faits, j'ignore sur qui »tombent tous ces discours, et je ne fais que vous »rapporter simplement, mot pour mot, ce que je »ne sais, ni ne puis démêler. —

»Fénélon cependant, soupçonnant ce qui étoit »vrai, que la cour ne laissoit pas toujours au duc »de Bourgogne la liberté de suivre ses propres lu»mières, ajoute : — Il est vrai, monseigneur, que »votre soumission aux volontés du roi doit être in»violable; mais vous devez user de toute l'étendue »des pouvoirs qu'il vous laisse, pour le bien de son »service. De plus, il convient que vous fassiez les »plus fortes représentations, si vous voyez que vous »ayez besoin qu'on augmente vos pouvoirs. Un »prince sérieux, accoutumé à l'application, qui »s'est donné à la vertu depuis long-temps, et qui »achève sa troisième campagne, à l'âge de vingt»sept ans commencés, ne peut être regardé comme »étant trop jeune pour décider. M. le duc d'Orléans »a des pouvoirs absolus pour la guerre d'Espagne. »On a déjà vu, par expérience, monseigneur, qu'on »ne peut attendre de vous qu'une conduite mesurée »et pleine de modération. Il ne s'agit point des »décisions que vous pourriez faire tout seul, contre »l'avis de tous les officiers généraux de l'armée; il »suffit seulement que vous soyez libre de suivre ce

»que vous croirez à propos, quand votre avis sera »confirmé par ceux des officiers généraux qui ont »le plus de réputation et d'expérience. On hasardera »beaucoup moins en vous donnant de tels pouvoirs, »qu'en vous tenant gêné et assujetti aux pensées »d'un particulier, ou en vous faisant toujours at- »tendre les décisions du roi. Ce dernier parti vous »exposeroit à de très-fâcheux contre-temps. Il y a »des cas pressans, où l'on ne peut attendre sans »perdre l'occasion, et où personne ne peut décider »que ceux qui voient les choses sur les lieux....

»Je n'ai garde, monseigneur, de parler d'affaires »qui sont au-dessus de moi, et principalement de »celles de la guerre que j'ignore profondément; »mais la connoissance de vos bontés et un excès de »zèle me font prendre la liberté de vous dire, par »cette voie très-sûre et très-secrète, que si Dieu »permettoit que vous ne pussiez pas secourir Lille, »il conviendroit au moins, si je ne me trompe, que »vous fissiez les dernières instances, pour obtenir »la permission de rester à la tête des armées jus- »qu'à la fin de la campagne. Quand un grand prince »comme vous ne peut pas acquérir de la gloire par »des succès éclatans, il faut au moins qu'il tâche »d'en acquérir par sa fermeté, par son génie, et »par ses ressources dans les tristes événemens. Je »suis persuadé, monseigneur, que toute la pente »de votre cœur est pour ce parti. Il ne dépend pas »de vous de faire l'impossible; mais ce qui peut

»soutenir la réputation des armées du roi et la »vôtre, c'est que vous fassiez, jusqu'à la fin, tout »ce qu'un vieux et grand capitaine feroit pour ré- »tablir les choses. Les habiles gens vous feront alors »justice; et les habiles gens décident toujours, à la »longue, dans le public..... Je n'ai, Dieu merci, »aucun intérêt en ce monde; je ne suis occupé que »du vôtre, qui est celui du roi et de l'état. Je sais »à qui je parle, et je ne puis douter de la bonté de »votre cœur....

»Je ne puis m'empêcher, monseigneur, de vous »répéter, qu'il me semble que vous devez tenir bon »jusqu'à l'extrémité dans l'armée, comme M. le »maréchal de Boufflers dans la citadelle de Lille. »Si on ne peut rien faire d'utile et d'honorable jus- »qu'à la fin de la campagne, au moins vous aurez »payé de patience, de fermeté, et de courage pour »attendre les occasions jusqu'au bout. Au moins »vous aurez le loisir de faire sentir votre bonne vo- »lonté aux troupes, et de gagner les cœurs. Si au »contraire on fait quelque coup de vigueur avant »de se retirer, pourquoi faudroit-il que vous n'y »fussiez pas, et que d'autres s'en réservassent l'hon- »neur?... Après tout, s'il y a quelque chose à es- »pérer, c'est dans le temps où les ennemis seront »réduits à se retirer, ou à prendre des postes dans »le pays, pour y passer l'hiver. Voilà le dénoû- »ment de toute la campagne : voilà l'occasion dé- »cisive : pourquoi la manqueriez-vous? Il faut tou-

»jours obéir au roi avec un zèle aveugle; mais il »faut attendre, et tâcher d'éviter un ordre absolu »de partir plus tôt.....

»Votre exemple, monseigneur, étoit nécessaire »à notre jeunesse impatiente de revoir Paris. Tan»dis qu'on croira encore pouvoir faire quelque chose »d'utile et d'honorable, il faut que ce soit vous, »monseigneur, qui tâchiez de l'exécuter. Les enne»mis doivent être affoiblis : vous êtes supérieur en »forces, il faut espérer que vous le serez aussi en »projets, et en mesures justes pour rendre l'exécu»tion heureuse. Le vrai moyen de relever la répu»tation des affaires, c'est que vous y montriez une »application sans relâche... Votre fermeté patiente, »pour achever cette campagne, forcera le monde »à ouvrir les yeux, et à vous faire justice, pourvu »qu'on voie que vous prévoyez, que vous projetez, »et que vous agissez avec vivacité et hardiesse. »Dieu, sur qui je compte et non sur les hommes, »bénira vos travaux; et, quand même il permet»troit que vous n'eussiez aucun succès, vous feriez »voir au monde combien on mérite les louanges »des personnes solides et éclairées, quand on a le »courage et la patience de se soutenir dans le mal»heur.....

»Lorsque vous serez de retour à la cour, vous »devez, ce me semble, parler au roi d'un ton ferme »et respectueux; lui montrer clairement et en dé»tail les véritables causes des mauvais événemens,

»avec les remèdes qu'on peut y apporter. Si vous »lui faites voir que vous n'avez manqué à rien d'es- »sentiel; si vous lui représentez la situation très- »embarrassante où vous vous êtes trouvé; enfin, si »vous appuyez vos bonnes raisons par le témoi- »gnage uniforme des principaux officiers, qui doi- »vent naturellement dire la vérité en votre faveur, »le roi ne pourra pas s'empêcher d'avoir égard à »votre bonne cause, et à votre zèle pour l'intérêt »de l'état. Votre ressource doit être celle des bonnes »raisons, appuyées avec une fermeté qui ne peut »être que louée quand elle sera assaisonnée d'une »soumission, d'un zèle, et d'un respect à toute »épreuve pour le roi. Le moment de votre retour »à la cour sera une crise : je redoublerai mes foi- »bles prières en ce temps-là. — »

«N'a-t-on pas bien sujet de s'étonner, monsieur, »d'après la lecture de ces pièces, que des écrivains »modernes, ressuscitant les vieux préjugés, nous »parlent encore des conseils timides de Fénélon à »son élève? Le duc de Bourgogne n'eut pas besoin »de se justifier auprès de Louis XIV. Outre qu'il »avoit pour lui le suffrage unanime des officiers de »l'armée, les faits parloient en sa faveur; et le roi »savoit assez à quelle cause on devoit attribuer les »mauvais succès de la campagne. D'ailleurs la fran- »chise du maréchal de Berwick ne laissoit rien »ignorer à la cour. — Vous aurez su, écrivoit cet »officier au ministre de la guerre, que M. de Marl-

»borough a marché, il y a trois jours, à Rousselaer »avec une grande partie de son armée. Sur quoi »monseigneur le duc de Bourgogne avoit pris la »résolution, en cas qu'il s'éloignât davantage du »siége, de marcher au prince Eugène pour l'atta- »quer dans ses lignes; mais ayant appris hier matin »que Marlborough avoit renvoyé un corps de qua- »torze mille hommes, et qu'il restoit toujours campé »avec le reste à Rousselaer, ayant des ponts sur la »Lys auprès de Menin, monseigneur a jugé à propos »de renforcer encore M. de Vendôme, pour mieux »empêcher que les ennemis ne pussent forcer le »canal de Bruges à Gand, et, par-là, faire venir du »Sas de Gand ou de l'Ecluse les convois qu'ils y ont »tout prêts. Vous verrez, par la lettre de M. de »Vendôme à monseigneur le duc de Bourgogne, »qu'il assure qu'il ne passera point de convois.

»Quant à ce que vous me faites l'honneur de me »dire, que nous avons en nos mains les moyens de »sauver Lille, ayez la bonté de nous les expliquer... »Dès en arrivant ici, monseigneur le duc de Bour- »gogne fit faire des ponts sur l'Escaut, vis-à-vis de »la gauche, à Hérines, à Poth et à Escanaf; et tous »les jours nos partis vont par là à la petite guerre. »Nous avons aussi des postes aux châteaux d'Elchin »et de Valcoin, par le moyen des susdits ponts. »Quant à l'inaction où il paroît qu'est l'armée de »monseigneur le duc de Bourgogne, permettez-moi »de vous dire que, si ses troupes ne demeuroient

»pas fixées dans les postes qu'il occupe, comment
»barreroit-on le passage des convois, ainsi qu'on l'a
»fait sur l'Escaut. S'il n'en a pas été de même du
»côté d'Ostende, ce n'est pas à monseigneur le duc
»de Bourgogne qu'il faut s'en prendre, puisque,
»dès son arrivée au camp, il avoit donné ses ordres
»précis pour l'inondation; s'ils eussent été exécutés,
»il n'y auroit point eu de convoi qui eût pu passer,
»et Lille étoit sauvé. De plus il a envoyé, pour ar-
»rêter et battre le convoi, le double de troupes des
»ennemis : c'est tout ce qu'il peut faire; si on ne les
»emploie pas utilement, et qu'on ne s'en serve
»pas, c'est une faute qui ne peut tomber sur lui....

»L'on ne pouvoit, dit encore le maréchal de Ber-
»wick dans ses Mémoires, blâmer sur cela M. le
»duc de Bourgogne. Car enfin, ses troupes étoient
»arrivées à temps, et étoient en assez grand nombre,
»si le comte de la Mothe eût su s'en servir; mais il
»falloit principalement blâmer la cour, qui avoit
»placé cet officier dans un poste de cette impor-
»tance. Aussi est-ce le plus souvent ce qui cause les
»malheurs à la guerre. L'on n'a pas assez d'attention
»à ne se servir que de gens capables et expérimen-
»tés; et d'ordinaire la préférence est donnée à ceux
»qui ont le plus de crédit et de faveur. —

»Quant au duc de Vendôme qui fit le mal, et
»qui empêcha le bien de la campagne, vous com-
»prenez, monsieur, que la prévention devoit être
»en faveur du vieux général contre le jeune prince;

»et il étoit assez naturel que le peuple, en voyant »cet officier sans emploi l'année suivante, le plai»gnît, et imaginât que la cour le punissoit des fautes »du duc de Bourgogne. Vendôme d'ailleurs avoit été »heureux avant cette campagne, il le fut encore »depuis en Espagne; et l'on ne peut disconvenir »qu'il ne joignît à un courage héroïque une ardeur »bouillante dans l'action. Mais ces rares qualités, »auxquelles le duc de Bourgogne rendit toujours »justice, étoient effacées par les défauts les plus »essentiels dans un général : l'entêtement, la pré»somption, une négligence habituelle dans les »points les plus importans; et, pendant cette cam»pagne, une jalousie marquée contre le maréchal »de Berwick, qui avoit refusé de servir sous lui. »Vendôme passoit les nuits à table, et les jours au »lit; en sorte que le duc de Bourgogne se trouvoit »dans la nécessité, ou de tout prévoir et de tout »régler par lui-même, et Vendôme s'en offensoit; »ou de lui laisser sa tâche, et elle n'étoit point »remplie.

»— Ce que je vais dire, écrivoit ce prince après »le combat d'Oudenarde, seroit bien contraire à la »charité, si je n'y étois obligé en conscience, pour »le service du roi et de l'état. Vous n'aviez que trop »raison, quand je vous ai vu trembler de voir nos »affaires entre les mains du duc de Vendôme. Il n'y »a pas ici deux voix sur son chapitre. Je savois bien »que dans le courant du service il n'étoit nullement

»général; sans prévoyance, sans arrangement, sans »se mettre en peine de savoir des nouvelles de l'en»nemi qu'il méprise toujours : mais je le croyois »tout autre dans l'action que je ne l'ai vu avant»hier. Ce n'est pas du côté du courage; car il en a »essuyé lui seul plus que tout le reste de l'armée »ensemble : et sur cela on n'en peut dire trop de »bien; mais permettez qu'en deux mots je vous »dise ce qui s'est passé : Les ennemis ont douze »lieues à faire; il n'en a que six : ils marchent trois »jours de suite, et passent l'Escaut à Oudenarde, »tandis qu'il les croit encore sur la Dendre. On lui »mande qu'ils ont déjà trente escadrons de passés: »il envoie ordonner à Biron de les charger avec »quinze ou vingt; ce qu'il ne peut exécuter, étant »séparé d'eux par un ruisseau marécageux. Il ne »songe qu'à garantir sa gauche, qui est presque »inaccessible, et à peine le peut-on mener voir son »centre qui est absolument dégarni. Il attaque l'en»nemi formé sur quatre lignes, flanqué de cavale»rie et de ruisseaux, avec une seule ligne d'infan»terie, sans en avoir de seconde. Il fait charger les »troupes, à mesure qu'elles arrivent et quasi en »colonne, et les fait battre pièce par pièce. Il en»fourne une partie de sa cavalerie dans une plaine »entourée de défilés et de ruisseaux, où il en est »resté beaucoup; et la nuit, sans savoir ce qu'est »devenu tout ce qui a combattu, excepté un peu de »gardes françaises et suisses, et quelques régimens

»qui le viennent joindre par hasard, il veut, n'ayant »avec lui que le tiers de son armée, attendre les »ennemis avec son artillerie, à une grande demi-»lieue des défilés. Voilà, en peu de mots, une des-»cription de l'affaire.

»Pour lui, en ayant été quelque temps séparé, »je le trouvai, disant toujours que tout alloit bien, »sans en rien savoir ; que les ennemis ne deman-»doient qu'à fuir, et que des troupes fraîches em-»porteroient toute leur armée, précisément par un »trou où l'on fut pris par les flancs. Enfin il étoit »d'une opiniâtreté, sur cette retraite, que, quoi-»que ce fût le sentiment commun, il fut trois »heures sans vouloir s'y rendre : ce qui fut cause »que l'arrière-garde fut attaquée hier. Enfin, ma-»dame, dans le courant de la guerre et dans le »combat, il est tout de même : nullement général; »et le roi se trompe fort, s'il a une grande opinion »de lui. Je ne le dis pas seul, toute l'armée en »parle de même. Il n'a jamais eu la confiance de »l'officier, il vient de perdre celle du soldat. Il ne »fait quasi que manger et dormir ; et, en effet, sa »santé ne lui permet pas de résister à la fatigue, et »par conséquent de pourvoir aux choses néces-»saires. Ajoutez à cela cette extrême confiance, »que l'ennemi ne fera jamais ce qu'il ne veut pas »qu'il fasse : qu'il n'a jamais été battu, qu'il ne le »sera jamais; ce qu'il ne peut plus dire assurément »depuis avant-hier. Voilà où nous en sommes. Ju-

»gez, madame, si les intérêts de l'état sont en »bonnes mains.... Vous savez de quel emportement »il est : qu'il ne lui puisse jamais rien revenir, de »près ou de loin, de ce que je vous écris sur son »compte; mais cette précaution n'est pas nécessaire »avec vous. —

»Un historien, qui essaie de disculper Vendôme »sur l'affaire d'Oudenarde, prétend qu'il ne fit »charger l'ennemi que sur ce qu'un officier vint »l'assurer que le duc de Bourgogne l'ordonnoit ainsi. »Mais, dans cette supposition même, qui est fausse, »Vendôme, plus à portée de juger de l'état des »choses que le prince qui commandoit au centre, »eût dû suspendre l'exécution de ses ordres. Et au »reproche qu'on fait à ce général, de n'avoir fait »combattre ses troupes que par parties, le même »écrivain répond, qu'un officier, chargé de porter »à un corps considérable l'ordre d'attaquer, avoit »été tué dans le trajet. Mais, quand il s'agit d'un »ordre de cette importance, dans la confusion du »combat, un général attentif ne manque point de »le faire porter par plusieurs personnes, comme »il a soin d'envoyer les duplicata de ses dépêches »en pays ennemi.

»Cependant l'historien du siècle de Louis XIV »paroît épris de la plus tendre affection pour Ven»dôme; il est son héros favori, ses défauts même »lui paroissent intéressans; et il croit devoir trans»mettre à la postérité, que ce général ne se soucioit

»point d'aller à la messe. Inépuisable en anecdotes, »qui ne sont connues que de lui seul, ce frivole »écrivain raconte que le marquis d'O, courtisan du »duc de Bourgogne, disoit à Vendôme, en lui im»putant les malheurs de la campagne : Voilà ce que »c'est, monsieur, de ne point aller à la messe; et »que Vendôme lui répondit : Est-ce que Marlbo»rough y va plus souvent que moi? Propos qui »choque les vraisemblances, et qui est contre le ca»ractère de ceux à qui on l'attribue. Ce n'est pas »sur ce ton qu'un officier parle à un maréchal de »France du sang de ses rois. Le marquis d'O surtout »étoit incapable de cette grossière incartade; et »Vendôme, connu par ses emportemens, n'eût pas »mis tant de modération dans sa réplique à un su»balterne. Mais M. de Voltaire ne résista jamais au »plaisir de faire un bon mot, qui lui paroît donner »au libertin une sorte d'avantage sur l'homme re»ligieux. Encore cette prétendue réplique de Ven»dôme n'est-elle si triomphante que dans l'esprit »de l'auteur : elle est insensée pour qui n'est pas »impie. C'est comme si le peuple de Dieu eût ré»pondu aux prophètes, qui les menaçoient que »Dieu les livreroit à leurs ennemis : Est-ce que »nos ennemis servent notre Dieu mieux que nous?

»Enfin le duc de Vendôme, si nous en croyons »le même M. de Voltaire, voyoit beaucoup mieux »que le duc de Bourgogne et que le reste de l'ar»mée : tous les malheurs de la campagne sont ve-

»nus de ce que *le grand capitaine ne fut pas* »*assez écouté*. J'opposerois ici, monsieur, les faits »constans et le témoignage des historiens étrangers »à celui de l'historien français, si celui-ci n'avoit »pris soin de se contredire lui-même de la manière »la plus positive.—Vendôme, dit-il, ne passoit pas »pour méditer ses desseins : il négligeoit trop les »détails : il laissoit périr la discipline militaire. La »table et le sommeil lui déroboient la meilleure »partie de son temps. Souvent il ne se levoit qu'à »quatre heures après midi; et plus d'une fois il fut »en danger d'être enlevé. —

»D'après cet aveu, qui ne paroîtra point suspect, »on peut juger quel fut le lieutenant du duc de »Bourgogne pendant la campagne de 1708. Et je »crois, monsieur, qu'à votre jugement, j'en aurai »assez dit pour la satisfaction du lecteur judicieux, »et pour dissiper les nuages que le préjugé, l'igno»rance, ou la mauvaise foi ont pu répandre sur les »vertus guerrières de ce prince. Ce n'est pas, sans »doute, qu'il eût besoin de s'être distingué par ses »talens militaires, pour être mis au rang des hommes »illustres; mais la justice que nous devons lui »rendre comme grand prince, n'est pas une raison »de lui refuser celle qui lui est due comme habile »capitaine : on a droit à une double gloire lorsque »on a su remplir la tâche de deux. »

Le duc de Bourgogne, pendant la campagne de 1709, devoit commander une armée sur le Rhin.

Ses équipages étoient préparés; mais au moment de son départ, le contrôleur général représenta dans le conseil qu'il n'avoit point d'argent à lui donner, et qu'il prévoyoit que son armée manqueroit souvent du nécessaire dans le courant de cette campagne. Le duc de Bourgogne combattit ces raisons, et soutint que c'étoit dans ces circonstances fâcheuses qu'il falloit se roidir contre les obstacles par la fermeté et la constance. « Puisque l'argent » nous manque, ajouta-t-il, j'irai sans suite; je » vivrai en simple officier; je mangerai, s'il le faut, » le pain du soldat; et personne ne se plaindra de » manquer du commode, quand on verra que j'au» rai à peine le nécessaire. » Le duc de Beauvilliers, qui connoissoit en son élève assez de caractère pour soutenir ce qu'il promettoit, appuya son sentiment; mais le roi, qui ne s'étoit jamais trouvé en pareille extrémité, ne put consentir à ce que son petit-fils s'exposât à en éprouver les rigueurs. Le comte, depuis maréchal du Bourg, prit le commandement de l'armée destinée au duc de Bourgogne, et défit en Alsace le comte de Mercy, général de l'armée impériale, tandis que le maréchal de Villars perdoit en Flandre la bataille de Malplaquet. Le champ de bataille resta couvert de trente mille morts, dont vingt et un mille du côté des ennemis; mais ceux-ci couchèrent sur la place, et dans l'usage reçu, cela s'appelle avoir remporté la victoire.

La guerre ne fut pas le seul fléau qui affligea la

France pendant cette année : le peuple eut à combattre encore contre la faim et l'extrême rigueur de l'hiver; les froids se firent sentir d'abord dans nos provinces méridionales; tous les oliviers et les orangers périrent, la moitié des arbres fruitiers et les légumes de toute espèce. Le Rhône se glaça dans les endroits où son cours est le plus rapide, et la Seine jusqu'à cinq pieds de profondeur. La capitale offroit le tableau raccourci des misères répandues dans les provinces. Le cours des affaires fut interrompu dans presque tous les tribunaux, l'université ferma ses classes, les marchands calfeutrèrent leurs boutiques, tous les travaux furent suspendus. Tous les jours on recueilloit, le long des rues et sur les chemins, des malheureux qui tomboient d'inanition. On trouva des familles entières mortes de froid et de faim dans une même nuit. On voyoit des mères qui, pour émouvoir la compassion, promenoient par les rues leurs enfans à la mamelle expirans sur leur sein.

Toutes les ressources de l'état étoient épuisées. Le mal alloit toujours croissant, et les expédiens que l'on imaginoit tous les jours n'étoient que des palliatifs du moment. Le duc de Bourgogne se faisoit exactement instruire de l'état du peuple, quoique souvent il ne lui revînt de cette connoissance que la douleur de ne pouvoir le soulager. Dans un conseil où le duc de Beauvilliers exposoit au naturel l'extrémité de la misère publique, on vit le

prince éclater en soupirs, et plusieurs ministres mêlèrent leurs larmes aux siennes. C'est dans cette circonstance que le roi ordonna que sa table seroit diminuée, que sa vaisselle seroit portée à la Monnoie, et que l'on engageroit les pierreries de la couronne. « Il ne me coûtera jamais rien, ajouta ce » prince, à me dépouiller pour des peuples qui ont » tant fait pour moi. » Il dit un jour publiquement : Que tous ceux de ses sujets aisés qui voudroient lui donner une preuve non équivoque de leur affection, le feroient en se dépouillant de leur superflu pour venir au secours de ses peuples. L'invitation du monarque et son exemple furent des ordres pour tous les seigneurs de la cour : il fut honteux alors d'avoir de la vaisselle d'argent; et ceux qui n'avoient pas le cœur assez généreux pour en faire le sacrifice, étoient obligés de la cacher. Madame de Maintenon, après avoir vendu sa vaisselle, vendit ses meubles et engagea sa terre : on servoit du pain d'avoine à sa table; mais tout le monde n'avoit pas encore le moyen de s'en procurer. « Tout est à » l'extrémité, écrivoit cette dame; on ne paie plus » la reine d'Angleterre. Le chevalier de Saint-» Georges ira en Flandre, si on peut lui donner de » quoi partir, et même quand on ne le lui donne-» roit pas. » L'extrémité de la misère ouvrit les cœurs les plus durs à la compassion : on allumoit tous les jours des feux dans les carrefours et sur les places publiques, où les riches faisoient porter

du bois. Mais ces libéralités d'éclat n'étoient point comparables aux dons secrets qu'obtenoit la religion. Outre les aumônes qui étoient adressées aux curés pour être répandues dans les paroisses, on distribuoit à tous les pauvres, dans chaque quartier, une espèce de bouillie grossière qui les empêchoit au moins de mourir.

Ce froid rigoureux fut suivi d'un dégel subit et de neiges abondantes; ce qui occasiona un débordement de toutes les rivières, et les plus tristes ravages dans les pays qui les avoisinent. On entroit en batelet dans le Louvre : les rues formoient des rivières; et les bourgeois, en certains quartiers, avoient trois pieds d'eau dans leur foyer. Cependant, dès que l'on n'eut plus à combattre que contre la disette, on parut respirer : il se présenta plus de soldats qu'on n'en vouloit. Les jeunes gens espéroient trouver au moins au service du roi du pain dont ils manquoient dans leurs familles. En effet, on distribua régulièrement la ration aux troupes; mais on n'avoit le moyen ni de leur donner leur paye, ni de les habiller. Le maréchal de Berwick, manquant de tout dans son armée, s'empara d'une voiture d'argent que l'on conduisoit au Trésor royal. Le contrôleur général lui écrivit, pour se plaindre d'une conduite si irrégulière. Berwick répondit qu'il seroit bien plus irrégulier de laisser périr de misère des hommes qui garantissoient les frontières de l'état; et le roi ne s'offensa ni de l'action ni de la réponse.

Dans cette situation des affaires la paix devenoit nécessaire, et la cour avoit lieu de se repentir d'avoir laissé échapper l'occasion d'y travailler avantageusement : Marlborough, pendant la dernière campagne, avoit fait donner secrètement avis au duc de Bourgogne que les États généraux commençoient à s'ennuyer d'une si longue guerre; qu'il étoit persuadé que, si on leur faisoit quelques propositions de paix, elles ne seroient point rejetées; qu'on ne manqueroit pas de le consulter sur ce point, et qu'il opineroit pour la paix. Le duc de Bourgogne avoit dépêché sur-le-champ un courrier au roi, pour lui faire part de cette ouverture, et lui représenter qu'il croyoit que c'étoit le moment favorable de terminer honorablement une guerre qui épuisoit l'état. Mais le duc de Vendôme ayant écrit de son côté que la proposition que Marlborough faisoit au duc de Bourgogne n'étoit fondée que sur le mauvais état des affaires des alliés, il fut conclu dans le conseil que, sans y avoir égard, on continueroit la guerre. Le duc de Bourgogne chargea le maréchal de Berwick, qui étoit du secret, de faire part de cette disposition à Marlborough. L'Anglais s'en tint offensé; et ce fut là, suivant le maréchal de Berwick, la principale cause de l'éloignement qu'il montra toujours depuis pour la pacification.

Le roi cependant, forcé alors par les circonstances, fit proposer aux États généraux de retirer

tions. Il entretenoit souvent les officiers généraux sur la partie qui les concernoit ; il concertoit avec eux les projets de leur campagne ; il arrêtoit, autant qu'il est possible de le faire dans le cabinet, les mesures, les moyens, et les ressources à employer pour la réussite. Le maréchal de Villars nous rapporte, dans ses Mémoires, une de ces conversations sur les opérations militaires : « M. le duc de Bourgogne dit : Que les Bruxellois et ceux de Gand » supportoient avec peine la domination des ennemis ; qu'ils se révolteroient, et faciliteroient la » prise de leurs villes, pourvu qu'ils fussent aidés » et soutenus ; que si l'année passée on avoit manqué » Bruxelles, on pourroit ne pas le manquer cette » année ; qu'on avoit à présent les plus grandes intelligences dans ces deux places, qui nous seroient » d'un grand avantage dans le pays, si on pouvoit » les acquérir.

» Le roi goûta cette proposition ; et, m'ayant demandé là-dessus mon sentiment, je lui dis : Sire, » on ne peut mieux faire que ce que propose M. le » duc de Bourgogne.... L'acquisition de Gand et de » Bruxelles nous seroit d'un grand avantage, puisque » ces deux places nous faciliteroient les moyens de » faire de plus grandes opérations... L'on pourroit » cependant se servir de ces intelligences, quoique » suspectes, pour donner le change au prince Eu» gène, et le faire tomber lui-même dans quelque » piége. Le roi se tourna du côté de M. le duc de

»Bourgogne, et lui dit : Ce que vient de dire le »maréchal de Villars me paroît plus que vraisemblable, et j'approuve fort sa pensée. Sire, répondit M. le duc de Bourgogne, je le pense à présent »de même, il m'a fait faire des réflexions que je »n'avois pas encore faites ; mais il seroit bon de »savoir ce que pense M. le maréchal sur les opérations qu'il convient de faire cette campagne.... »

Après avoir ainsi concerté les projets, ce prince en suivoit l'exécution ; et l'on peut dire que sans être à la tête d'aucune armée, il étoit en quelque sorte présent tout à la fois dans toutes, par la correspondance exacte qu'il entretenoit avec les généraux qui les commandoient. Voici comment il écrivoit au maréchal de Boufflers, après la bataille de Malplaquet : « Le roi est aussi satisfait de vous et de »M. le maréchal de Villars que vous l'êtes vous»même de vos troupes. L'ennemi a éprouvé que le »Français a encore du sang dans les veines. Il est »vrai qu'il seroit à souhaiter, pour relever les cou»rages, que nos avantages fussent apparens ; mais »c'est toujours beaucoup que nous en ayons de »réels. Les ennemis ne peuvent pas l'ignorer. Vous »pensez bien que nous ferons ici l'impossible pour »que de si braves gens ne manquent pas de pain. »

Dans différentes lettres qu'il écrit au duc de Noailles, qui commandoit une de nos armées, il le console de la non réussite du siége de Barcelone ; il le félicite, au nom du roi et en son nom, de ses

succès à Roses et dans le Languedoc. « Je ne sais, »lui mande-t-il dans une occasion, que penser de »ce qui se passe à Lérida : il me paroît qu'on y va »bien lentement; qu'on n'a guère d'artillerie ni de »munitions; que, la saison s'avançant, les enne-»mis sont assez forts pour traverser ce siége de bien »des manières. Enfin je crains qu'on ne fasse un »quatrième tome de ce qui s'est déjà passé trois fois »devant cette place. Cependant tous mes raisonne-»mens ne peuvent être que défectueux, faits d'aussi »loin qu'ils le sont; et il est à croire que les gens qui »sont sur les lieux voient les choses telles qu'elles »sont.

»Je souhaiterois que, Lérida pris, et Turin, si »on le pouvoit ensuite, on se mît en quartier en »Catalogne, et que vous pussiez vous rendre bien-»tôt à la cour, où j'aurois la satisfaction de vous »voir, et de vous entretenir sur tout ce qui regarde »cette guerre, qui, je crois, est assez difficile. » Et, dans d'autres circonstances : « Il est plus temps »que jamais, écrivoit-il au même officier, de s'é-»vertuer et d'exécuter quelque chose. Nos ennemis »ne veulent absolument point de paix, depuis qu'ils »conviennent que, quand même on se joindroit à »eux, ce ne seroit point assez pour réduire l'Es-»pagne. Il est sûr qu'ils n'en veulent qu'à la France. »Travaillons donc, et travaillons sérieusement et »avec efficace. La justice est sans contredit de notre »côté : soutenons-la par la force, autant qu'il nous

» sera possible ; et surtout jamais de découragement.
» Il paroît, Dieu merci, qu'il n'y en a point ici, et
» je m'en réjouis. »

C'est ainsi que le duc de Bourgogne s'efforçoit de relever les courages abattus par la disgrâce. Les plus fâcheux événemens n'ébranlèrent jamais sa fermeté et sa constance. Il vouloit qu'on oubliât les maux, pour ne penser qu'aux remèdes ; et qu'on les cherchât dans la religion, lorsque les ressources humaines n'en offroient point. Au temps de nos plus tristes revers, « J'espère, écrivoit-il, en la mi-
» séricorde de Dieu qui ne laisse jamais aller les af-
» faires de personne à une certaine extrémité, sans
» les relever ensuite par quelques succès consolans. »
Sa confiance ne sera point vaine : déjà de légers succès en préparent de plus éclatans ; la confiance renaît dans tous les cœurs ; Villars bat les ennemis devant Denain, fait prisonnier leur général avec la moitié de son armée. Le siége de Landrecies est levé : Douay, Marchiennes, le Quesnoy, Bouchain sont repris ; Marlborough a perdu son crédit ; la France triomphe ; et une paix honorable, en rendant à Louis XIV Lille et sa châtellenie, Aire, Béthune et Saint-Venant, assure le trône d'Espagne à sa postérité.

Ce n'étoit point assez pour le duc de Bourgogne de suivre le train des affaires en France, il ne perdoit pas de vue ce qui se passoit en Espagne ; et, après avoir servi le roi son frère de son épée, il le

succès à Roses et dans le Languedoc. « Je ne sais, » lui mande-t-il dans une occasion, que penser de » ce qui se passe à Lérida : il me paroît qu'on y va » bien lentement; qu'on n'a guère d'artillerie ni de » munitions; que, la saison s'avançant, les enne- » mis sont assez forts pour traverser ce siége de bien » des manières. Enfin je crains qu'on ne fasse un » quatrième tome de ce qui s'est déjà passé trois fois » devant cette place. Cependant tous mes raisonne- » mens ne peuvent être que défectueux, faits d'aussi » loin qu'ils le sont; et il est à croire que les gens qui » sont sur les lieux voient les choses telles qu'elles » sont.

» Je souhaiterois que, Lérida pris, et Turin, si » on le pouvoit ensuite, on se mît en quartier en » Catalogne, et que vous pussiez vous rendre bien- » tôt à la cour, où j'aurois la satisfaction de vous » voir, et de vous entretenir sur tout ce qui regarde » cette guerre, qui, je crois, est assez difficile. » Et, dans d'autres circonstances : « Il est plus temps » que jamais, écrivoit-il au même officier, de s'é- » vertuer et d'exécuter quelque chose. Nos ennemis » ne veulent absolument point de paix, depuis qu'ils » conviennent que, quand même on se joindroit à » eux, ce ne seroit point assez pour réduire l'Es- » pagne. Il est sûr qu'ils n'en veulent qu'à la France. » Travaillons donc, et travaillons sérieusement et » avec efficace. La justice est sans contredit de notre » côté : soutenons-la par la force, autant qu'il nous

» sera possible ; et surtout jamais de découragement.
» Il paroît, Dieu merci, qu'il n'y en a point ici, et
» je m'en réjouis. »

C'est ainsi que le duc de Bourgogne s'efforçoit de relever les courages abattus par la disgrâce. Les plus fâcheux événemens n'ébranlèrent jamais sa fermeté et sa constance. Il vouloit qu'on oubliât les maux, pour ne penser qu'aux remèdes ; et qu'on les cherchât dans la religion, lorsque les ressources humaines n'en offroient point. Au temps de nos plus tristes revers, « J'espère, écrivoit-il, en la mi-» séricorde de Dieu qui ne laisse jamais aller les af-» faires de personne à une certaine extrémité, sans » les relever ensuite par quelques succès consolans. » Sa confiance ne sera point vaine : déjà de légers succès en préparent de plus éclatans ; la confiance renaît dans tous les cœurs ; Villars bat les ennemis devant Denain, fait prisonnier leur général avec la moitié de son armée. Le siége de Landrecies est levé : Douay, Marchiennes, le Quesnoy, Bouchain sont repris ; Marlborough a perdu son crédit ; la France triomphe ; et une paix honorable, en rendant à Louis XIV Lille et sa châtellenie, Aire, Béthune et Saint-Venant, assure le trône d'Espagne à sa postérité.

Ce n'étoit point assez pour le duc de Bourgogne de suivre le train des affaires en France, il ne perdoit pas de vue ce qui se passoit en Espagne ; et, après avoir servi le roi son frère de son épée, il le

dirigeoit encore, et le soutenoit par ses conseils; il lui communiquoit sa vigueur et son activité, en sorte que ce jeune monarque montra constamment, dans l'état le plus désespéré de ses affaires, une fermeté d'âme dont on ne le croyoit point capable. Chassé de sa capitale, obligé de fuir de province en province, on le vit, sans perdre courage, revenir sur ses pas, et, comme Henri-le-Grand, faire la conquête de ses propres états. Cette bonne conduite lui affectionna de plus en plus ses sujets. Les provinces, soumises par la force à l'empereur, lui faisoient passer des secours; et le prince Charles eut le chagrin d'entendre crier *Vive Philippe*, en faisant son entrée dans Madrid. La cour de Vienne, par ses menaces, avoit mis le pape Clément XI dans une sorte de nécessité d'accorder à l'archiduc Charles le titre de *Roi catholique*; Philippe, sur-le-champ, fit déclarer le saint père déchu de tous les droits qu'il avoit coutume de percevoir sur les biens ecclésiastiques, dans tous les lieux de son obéissance; et lui fit dire que c'étoit au prince qu'il qualifioit de roi catholique à l'en faire jouir. Il écrivit en même temps au duc de Bourgogne, qu'il souhaiteroit que la France, pour déterminer le souverain pontife à le reconnoître, le menaçât des mêmes privations; mais le duc de Bourgogne, chargé de lui répondre au nom du roi, lui manda: Qu'on approuvoit beaucoup ce qu'il avoit fait, sans cependant qu'on fût disposé à l'imiter, parce que

la France n'avoit aucun sujet de se plaindre du pape.

On voit, par une lettre du duc de Bourgogne au roi d'Espagne, que ce jeune prince, en combattant contre ses ennemis déclarés, avoit encore à se défendre des trahisons domestiques.

De Trianon, ce 23 juin 1705.

« Monsieur, mon frère, nous avons remercié la » Providence, comme nous le devions, de l'heureuse » découverte de la conspiration tramée contre votre » majesté et ses plus fidèles serviteurs. Comment » est-il possible qu'il y ait au monde des hommes » assez mal inspirés pour se livrer à de pareilles atro» cités! Tant est vrai ce que vous disoit le roi, avant » votre départ de France, que vous devez moins » mettre votre confiance dans la justice de votre » cause et l'affection générale de vos sujets, que » dans la protection du Ciel, dont ce trait vous aura » paru, comme à nous, une preuve non équivoque » et qui mérite toute votre reconnoissance.

» N'oubliez jamais qu'en tous pays les étrangers » sont jalousés. Je ne parle point de votre personne » que l'on a appelée avec empressement, et reçue » avec transports, et que l'on aime, mais de ceux » qui vous environnent. Faites tout au monde pour » conserver l'affection de la nation. L'attachement » qu'elle vous témoigne mérite un juste retour de » votre part, quand même il y auroit quelques sa-

»crifices à faire, quelques répugnances à vaincre. »Je voudrois donc, en votre place, n'employer un »Français que dans le cas où je ne trouverois pas »un Espagnol qui pût gérer le même emploi. Soyez »toujours bon Français dans le cœur, mais parois»sez encore plus Espagnol. Paroissez faire cas de »tous ceux qui vous approchent : ne vous confiez »qu'à peu, et qu'ils soient gens éprouvés. Ne vous »laissez dominer par personne. Aimez à prendre »conseil; mais décidez vous-même. Votre situation »demande de la fermeté, mais une fermeté soute»nue. C'est en Dieu que vous la trouverez, et nous »savons que c'est en lui que vous la cherchez. Votre »respect pour la religion, et le soin que vous pre»nez de la faire respecter dans vos états, au rap»port de M. le duc de Beauvilliers, vous ont mer»veilleusement affectionné le clergé et le peuple, »et même la bonne noblesse, plus religieuse chez »vous que parmi nous. Il est heureux que vous »trouviez vos intérêts dans l'accomplissement du »premier de vos devoirs. Le roi d'Angleterre s'est »trouvé dans la nécessité de sacrifier son trône à »sa religion, et il n'a point balancé. Pour vous, »c'est au contraire par votre religion que vous af»fermirez le vôtre.

»Pour en revenir à votre affaire, suivez-la avec »prudence et sang-froid. Que les malintentionnés »ne puissent pas trouver même de prétextes de vous »accuser d'avoir sacrifié l'innocence à vos soup-

»çons, ou aux passions particulières de ceux qui »vous sont dévoués. Mais, après que vous aurez »fait instruire l'affaire, suivant toutes les formes »juridiques usitées dans le pays en pareilles cir-»constances, il faut que les coupables soient punis, »de quelque rang qu'ils soient, et laisser agir la »justice. La nation, que l'on dit avoir été plus alar-»mée que vous, applaudira à cette punition, et »pourroit ne pas vous savoir gré d'une clémence »déplacée. Il faut savoir étonner ces méchans par »un coup de vigueur, puisque la bonté n'a pas eu »d'empire sur leur cœur; car il paroît que cette »trame a été ourdie par des hommes qui ont eu »part à vos bienfaits. Le crime en est plus noir, et »plus odieux encore, et la punition en sera plus »applaudie. Nous attendons les détails que vous ne »nous avez pas donnés; mais vous avez raison de »vous occuper à tirer avantage de cette découverte, »avant de vous amuser à en tracer les particulari-»tés à des gens qui n'y peuvent rien, que par des »avis toujours sujets à révision quand on les donne »de si loin. Du reste, soyez persuadé qu'il n'est »personne au monde sur qui vous puissiez compter »plus sûrement, dans toutes les circonstances de »la vie, que sur celui qui sera éternellement, de »votre majesté, le bon et affectionné frère. *Signé* »LOUIS. »

» *P. S.* Monseigneur doit vous écrire lui-même. »

Philippe V eut souvent besoin de mettre en pra-

tique les généreux conseils et les avis religieux que lui donnoit le duc de Bourgogne. Abandonné de la France dans les circonstances les plus critiques, et invité par Louis XIV à céder à la nécessité, en revenant dans sa patrie, s'il ne pouvoit pas se soutenir par ses seules forces, il répondit : « Dieu m'a » mis la couronne d'Espagne sur la tête, je la sou» tiendrai tant que j'aurai une goutte de sang dans » les veines. Je le dois à ma conscience, à mon hon» neur, à l'amour de mes sujets. Je suis sûr qu'ils ne » m'abandonneront pas, quelque chose qui m'ar» rive ; et que, si j'expose ma vie à leur tête, comme » j'y suis résolu, jusqu'à la dernière extrémité, pour » ne les pas quitter, ils répandront aussi volontiers » leur sang pour ne me pas perdre. » En effet, le bruit s'étant répandu que l'on projetoit de faire repasser Philippe en France, le peuple ne parloit de rien moins que d'égorger les Français qui se trouvoient dans Madrid, de peur qu'ils ne se prêtassent à l'enlèvement du roi. Et Philippe eut besoin de tout l'ascendant qu'il avoit sur les esprits, pour les calmer et dissiper les soupçons.

Après la mort des ducs de Bourgogne et de Berry, le jeune monarque fut de nouveau sollicité par Louis XIV de la manière la plus pressante, de se rapprocher de la France, en consentant à un échange projeté de la monarchie espagnole avec les états du duc de Savoie : ce qui le mettroit à portée de recueillir la couronne de France, à laquelle la

mort d'un enfant au berceau pouvoit lui donner le premier droit.

Philippe crut devoir délibérer sur une proposition de cette importance : il assembla les meilleures têtes de son conseil ; mais n'en ayant reçu aucune lumière, il s'enferma seul le reste du jour dans son cabinet, pour consulter celui qui inspire le conseil et la sagesse aux rois ; et le lendemain, après sa messe à laquelle il communia, il assembla de nouveau les mêmes personnes, non plus pour les consulter, mais pour leur déclarer la résolution dans laquelle il venoit de s'affermir au pied des autels. « Si je n'écoutois, leur dit-il, que la voix du sang » et le désir naturel que j'aurois de goûter les dou» ceurs du repos, après les agitations et les inquié» tudes des premières années de mon règne, je » n'hésiterois pas à me rendre aux tendres invita» tions du roi mon grand-père ; mais j'ai considéré » le droit de ma cause, qui n'est point équivoque, » et les sacrifices qu'ont faits mes peuples pour le » soutenir, qui sont infinis. J'ai pensé que celui qui » gouverneroit en ma place, n'ayant pas les mêmes » obligations aux peuples, pourroit n'avoir pas le » même désir de travailler à les rendre heureux. » C'est d'après ces considérations que je crois devoir » à Dieu, à mes sujets, et à moi-même de rester » roi des Espagnes ; et telle est ma dernière résolu» tion. » Ce parti lui eût été suggéré, dès la veille, par tout son conseil, si les conseillers des rois les

plus fidèles l'étoient toujours assez pour ne leur déguiser aucune vérité utile, au risque, s'il le falloit, de contrarier leurs plus douces inclinations. Aussi pourroit-on proposer pour règle, aux rois et aux grands de la terre, celle que suit ici Philippe. Leur conscience, quand elle est droite, leur donneroit souvent plus de lumières qu'une assemblée entière de sages politiques.

Ceux qui auroient pu attribuer à l'ambition, et à la passion de régner sur de grands états, les généreux efforts du roi d'Espagne, et le refus qu'il fit de se rendre à l'invitation de Louis XIV, eurent tout lieu de se détromper, lorsqu'en 1724 ce prince, à la fleur de l'âge, abdiqua la couronne. La lettre qu'il adresse à ce sujet à don Louis son fils aîné, et la réponse de ce jeune prince au roi son père, sont de ces monumens précieux que l'on ne sauroit prendre trop de soin de transmettre à la postérité. J'avouerai volontiers qu'elles sont un peu étrangères à mon sujet; mais on conviendra qu'au moins elles ne le sont pas à la religion et à l'humanité.

Lettre du roi d'Espagne à don Louis son fils.

« Comme il a plu, mon très-cher fils, à la Majesté divine, par son infinie miséricorde, de me faire connoître, depuis quelques années, la vicissitude des choses de ce monde, et le néant de ses grandeurs, et de m'inspirer en même temps le désir des biens célestes, infiniment plus estimables

»que ceux de la terre, qui ne nous sont accordés
»que pour nous conduire aux autres, j'ai cru que
»je ne pouvois mieux répondre à la grâce d'un si
»bon père, qui m'appelle à son service, et qui,
»pendant le cours de ma vie, m'a donné tant de
»marques d'une protection visible, en me délivrant
»de mes ennemis, et des calamités dont il lui a plu
»de me visiter, en me secourant dans la présente
»administration de ma régence, et en me conser-
»vant enfin ma couronne, malgré les efforts de
»tant de puissances alliées qui vouloient me l'enle-
»ver; j'ai cru, dis-je, ne pouvoir mieux lui témoi-
»gner ma reconnoissance qu'en mettant cette cou-
»ronne à ses pieds, pour être plus en état de le
»servir, de pleurer mes péchés, et de me rendre
»moins indigne de paroître en sa présence, lorsqu'il
»lui plaira de me citer à ce tribunal qui sera beau-
»coup plus redoutable pour les rois que pour les
»autres hommes.

»J'ai pris cette résolution avec d'autant plus d'ar-
»deur et de joie, que j'ai vu, pour mon bonheur,
»que la reine, que Dieu m'a donnée pour femme,
»étoit aussi dans les mêmes sentimens que moi de
»fouler aux pieds la vaine gloire de ce monde. Nous
»avions résolu de concert, il y a quelques années,
»sous les auspices de la Sainte-Vierge, d'exécuter
»ce dessein : je m'acquitte à présent, avec d'autant
»plus de satisfaction, que je remets la couronne à
»un fils que j'aime tendrement, qui est digne de

»la porter, et dont les qualités m'assurent qu'il rem-»plira les devoirs de cette dignité, qui sont beau-»coup plus pénibles que je ne puis l'exprimer. Ainsi, »mon cher fils, connoissez bien le poids de ces obli-»gations, et ayez soin de vous acquitter de tous vos »engagemens, sans vous laisser détourner par la »splendeur éblouissante qui va vous environner.

»Pensez que vous n'êtes roi que pour faire glori-»fier Dieu, et rendre votre peuple heureux. Rap-»pelez-vous que vous avez au-dessus de vous un »Seigneur, qui est votre créateur et votre rédemp-»teur, à qui vous devez rapporter tout ce que vous »possédez, et votre personne même. Empressez-»vous donc à travailler pour sa gloire, et employez »votre pouvoir à l'augmenter. Défendez-la, et sa »sainte religion, de toute votre autorité, et aux »dépens de votre couronne, et de votre vie même, »s'il étoit nécessaire. N'épargnez rien de tout ce qui »peut contribuer à l'étendre jusqu'aux extrémités »de la terre; ayant pour principe, que faire con-»noître et servir Dieu, c'est un bonheur plus véri-»table et plus grand que d'étendre votre domination »dans ces pays-là.

»Empêchez, autant qu'il est possible, que Dieu »soit offensé; et employez toute votre puissance »pour qu'il soit servi, honoré, et respecté dans »toute l'étendue de votre domination. Conservez »toujours une grande vénération pour la très-sainte »Vierge : mettez-vous, vous et vos royaumes, sous

»sa protection. Il n'y a pas de moyen plus efficace »pour obtenir, pour vous et pour eux, tout ce qui »vous sera nécessaire. Soyez toujours, comme vous »devez l'être, obéissant au saint siége, et au pape »comme vicaire de Jésus-Christ. Protégez et soute»nez toujours le tribunal de l'inquisition, que l'on »peut appeler le bouclier de la foi, et à qui l'on est »redevable de sa pureté dans les pays espagnols, »où n'ont pu s'introduire les hérésies qui ont causé »tant de tristes et d'effroyables ravages dans les »autres états de la chrétienté.

»Respectez toujours la reine, la considérant »comme si elle étoit votre mère, non-seulement »pendant que Dieu me conservera la vie, mais »aussi après ma mort, en cas que la volonté de »Dieu soit de me retirer le premier de ce monde. »Répondez, suivant votre devoir, à la tendre amitié »qu'elle vous a toujours témoignée. Ayez soin qu'il »ne lui manque rien, et que vos sujets aient pour »elle les égards qui lui sont dus. Aimez vos frères, »regardez-vous comme leur père; et, vous établis»sant à ma place, faites leur donner une éducation »convenable à des princes chrétiens. Faites droit à »vos sujets, tant grands que petits, sans acception »de personnes. Protégez les foibles contre la vio»lence qu'on voudroit leur faire : remédiez aux »concussions dans les Indes orientales. Soulagez »vos sujets, autant que vous le pourrez; et sup»pléez, à cet égard, à tout ce que la misère des

»temps ne m'a pas permis de faire pendant mon »règne, comme je l'aurois souhaité, en reconnois»sance du zèle et de l'affection qu'ils m'ont témoi»gnés, et dont le souvenir, aussi, restera toujours »gravé dans mon cœur. C'est à quoi vous devez »continuellement faire attention.

»Enfin, ayez toujours devant les yeux deux rois »qui font la gloire de l'Espagne et de la France, »saint Ferdinand et saint Louis. Je vous les pro»pose pour modèles, afin que vous marchiez sur »leurs traces. Vous avez l'honneur d'être de leur »sang; ils ont été également de grands rois et de »grands saints. Imitez-les dans l'une et l'autre »vertu. Je prie Dieu, mon très-cher fils, qu'il vous »fasse cette grâce, et qu'il vous accorde tout ce qui »vous est nécessaire pour votre régence; afin que »j'aie la consolation d'entendre dire, dans ma re»traite, que vous êtes un grand roi et un saint »roi. Quelle consolation cela ne donnera-t-il pas »à un père qui vous chérit, qui ne cessera de vous »aimer tendrement, et qui espère que vous conser»verez les mêmes sentimens qu'il a reconnus en »vous jusqu'à présent.

»A Saint-Ildefonse, le 14 janvier 1724. — Moi le Roi.

Réponse de Louis Ier.

«Monsieur, après avoir admiré, avec toute l'Es»pagne, cette action héroïque dont tout le monde

»est ravi d'étonnement, et l'effort magnanime que »vous avez fait sur vous-même pour fouler aux »pieds les grandeurs de la terre, et renoncer à ce »que l'ambition a de plus doux et de plus flatteur, »je ne sais, quand je viens à réfléchir sur les rai»sons qui vous y ont engagé, si j'ai plus lieu de »me réjouir que de craindre. Je n'ignore pas que »rien n'est plus glorieux que de régner sur des »peuples innombrables; mais je ne sens pas moins »les obligations qu'impose le rang suprême auquel »tant de devoirs indispensables sont attachés. Oui, »toutes les fois que je viens à faire attention aux »pieux motifs qui vous ont porté à vous décharger »du pesant fardeau de la royauté, je tremble de »me voir exposé, dans un âge si tendre, et sans »expérience, sur une mer aussi orageuse que celle »où je me trouve embarqué.

»Bien loin de me laisser éblouir par l'éclat fas»tueux d'une couronne, j'en sens le poids, et j'en »connois toutes les obligations. Je sais que Dieu, »en nous mettant au-dessus des autres hommes, »nous revêt du pouvoir suprême, moins pour leur »commander, que pour les défendre dans le besoin »et les protéger. Nous ne sommes pas moins leurs »pères que leurs souverains. Nous devons les re»garder, moins comme nos sujets, que comme nos »enfans. Nous devons plutôt songer à régner sur »eux par l'amour que par la crainte, puisque la »véritable gloire des rois consiste à être aimés de

»leurs sujets, et qu'ils ne sauroient élever nulle »part des trophées plus magnifiques que dans leurs »cœurs.

»Je vais donc employer mes soins à marcher sur »vos traces, et à vous imiter, autant que je le pour»rai, non-seulement en ce qui concerne le gouver»nement de ces vastes états, dont vous me laissez »la conduite, mais encore pour ce qui regarde le »service de cette majesté suprême, pour laquelle »vous avez tout quitté, et qui mériteroit seule tous »nos soins et nos attentions.

»Je ferai tous mes efforts pour me rendre digne »du nom que je porte, et pour ne point démentir »ces pieux sentimens que vous m'avez toujours ins»pirés. Je sais que le premier, et le plus grand des »devoirs d'un roi, c'est la religion, qu'il doit, non»seulement professer ouvertement, mais encore »protéger et défendre autant qu'il est en son pou»voir. J'aurai continuellement devant les yeux »l'exemple de ces grands rois nos aïeux, dont vous »m'avez si souvent parlé. Leur conduite sera la »règle de mes actions, et leur zèle pour notre »sainte religion sera pour moi un miroir fidèle que »j'aurai toujours soin de consulter.

»Persuadé que les rois sont responsables devant »Dieu des crimes que commettent leurs sujets, d'a»près les mauvais exemples qu'ils leur donnent, et »qu'étant plus élevés que les autres hommes, ils »ont un plus grand compte à rendre à la majesté

»divine, j'aurai besoin de toute votre sagesse pour »me conduire dans une carrière si difficile. Je ne »suis pas aveuglé par l'amour-propre, au point de »me croire assez ferme pour ne pas chanceler dans »un sentier si épineux, où à peine l'expérience la »plus consommée peut se soutenir. J'attends toute »ma gloire de la prudence de vos conseils, et de »ceux de cette illustre princesse, qui, après avoir »partagé avec vous le poids de la couronne, a »voulu être la compagne de votre retraite. Je la re»garderai toute ma vie comme ma véritable mère; »et j'aurai pour elle les mêmes sentimens et la »même vénération que si j'en avois reçu la nais»sance.

»Je n'aurai pas moins d'égards pour les princes »mes frères. Je sens à quoi l'honneur et la nature »m'engagent à leur sujet. Si vos bontés et le droit »de ma naissance ont mis entre eux et moi quelque »différence, la tendresse que j'ai toujours eue pour »eux me les fera regarder en frère plutôt qu'en roi; »et cette même union qui a subsisté entre nous jus»qu'ici régnera toujours.

»Si, après toutes les bontés que vous avez eues »pour moi, et les marques éclatantes que vous m'en »avez données, il me reste encore des vœux à faire »pour le bonheur de mes sujets et ma propre sa»tisfaction, c'est d'avoir la consolation de vous »posséder long-temps, et de vous entendre dire un »jour, que vous ne vous repentez point d'avoir cédé

»le sceptre à un fils que vous aviez tâché, par vos »soins, de rendre digne de le porter. Quelle joie »ne seroit-ce point pour ce fils qui, après Dieu, »n'aime que vous, et qui vous voyoit sans envie »porter une couronne à laquelle il auroit voulu ne »succéder qu'après des siècles !

»Plût à Dieu, enfin, qu'après avoir marché quel»que temps sur vos traces, détrompé comme vous »des vaines grandeurs de la terre, et pénétré de »leur néant, je puisse vous imiter jusque dans »votre retraite, et préférer des biens réels et solides »à des honneurs passagers et périssables.

»A Madrid, le 22 février 1724. *Signé* Louis.

Le jeune roi étant mort six mois après qu'il fut monté sur le trône, tous les ordres de l'état conjurèrent Philippe de reprendre en main les rênes du gouvernement. L'esprit de Dieu avoit conduit ce prince dans la retraite, le même esprit l'en tira; et, jusqu'à sa mort, il s'appliqua à faire le bonheur de ses sujets.

LIVRE III.

Comme parmi les traits qui doivent entrer dans la suite de cet ouvrage, les uns se rapportent au duc de Bourgogne, les autres au même prince devenu *Dauphin*, c'est de ce dernier nom que nous l'appellerons désormais.

Le Dauphin, en sortant des mains de Fénélon, avoit déjà, comme nous l'avons vu, l'esprit orné des plus belles connoissances. Personne n'étoit plus intéressant dans la conversation; et il entretenoit, avec une égale facilité, un évêque et un général d'armée, un magistrat et un homme de lettres, un financier et un artisan. Mais un des principaux fruits qu'il avoit retirés de son éducation, c'étoit le désir immense de s'instruire, joint au goût et à l'habitude du travail. C'est alors qu'approfondissant les matières avec une raison plus éclairée, il découvrit, sous ces fictions ingénieuses qui avoient amusé son jeune âge, la morale sublime des bons princes, et un traité de ses devoirs. Il ne cessoit de les étudier; il donnoit de jour en jour de nouvelles preuves des talens et des vertus qui préparent les grands rois; en sorte que Louis XIV, tout prévenu qu'il étoit contre Fénélon, ne pouvoit s'em-

pêcher d'admirer l'élève qu'il avoit formé. Il l'admit dans ses conseils, et bientôt, comme nous l'avons déjà remarqué, il se déchargea sur lui d'une partie du poids des affaires. « Mon grand âge, disoit » un jour ce prince aux députés du clergé, ne me » permet pas d'espérer de faire par moi-même tout » ce que je voudrois pour le bien de mon peuple; » mais voilà mon fils, vous le connoissez, et vous » devez le regarder moins comme l'héritier de ma » couronne que comme le dépositaire et le ministre » des desseins que j'ai formés pour le bonheur de » mes sujets. »

En effet, c'est un des grands principes du Dauphin, que nous aurons lieu de développer dans la suite de ce livre : que le plus habile politique est celui qui s'applique le plus constamment à rendre les peuples heureux, en les rendant meilleurs. « La » politique, dit-il, n'est autre chose que le talent » d'amener les hommes à la justice, par la connois» sance du cœur humain et des intérêts qui le re» muent. La justice, principe général de tous les » devoirs, est donc le seul but légitime de la poli» tique, et la connoissance des hommes la voie qui » y conduit.

» Il y a peu de souverains, s'il y en a, qui n'a» doptent dans la spéculation les principes généraux » de la saine politique; et les erreurs de gouverne» ment sont presque toutes des erreurs de pratique. » L'on conviendra assez que l'on n'est établi de Dieu

»sur les peuples que pour en être les pasteurs et les »pères; que les empires ne se soutiennent que par »la modération et la justice; que c'est par de sages »lois, et non par les caprices de l'humeur, qu'il »faut conduire les hommes; que les guerres sont »toujours à redouter, et qu'il n'y en a de justes que »celles qui sont nécessaires; mais, de ces principes »vrais et sages, chacun est exposé, s'il n'y prend »garde, à déduire, selon son humeur, ses intérêts »ou ses passions, des conséquences fausses et vi»cieuses. Il ne suffit donc pas de connoître et d'a»vouer les vrais principes, il faut encore, pour en »faire une juste application, travailler à rectifier »nos idées, à déposer nos préjugés, à prendre sur »toutes choses les connoissances exactes, qui nous »empêchent de confondre les apparences du bien »avec le bien même.»

Tous ces devoirs, que le Dauphin se prescrivoit, il savoit les remplir, d'autant plus fidèle à s'y appliquer, qu'il en découvroit l'obligation dans l'ordre même de la Providence. «Dieu le veut ainsi, »disoit-il un jour, il faut que je me livre au travail »pour toute ma vie.» Il n'entroit rien que de sérieux dans ses occupations; et les instans qu'il donnoit quelquefois à une lecture de pur amusement lui paroissoient une sorte de larcin fait à l'état, auquel il croyoit devoir toutes les heures de son temps. «Il réduisit son étude, dit l'abbé Fleury, »aux connoissances nécessaires pour bien régner

»un jour, et, en attendant, soulager le roi son
»aïeul qui le désiroit ainsi.»

Ce prince s'étoit nourri d'abord de la lecture des ouvrages les plus propres à l'affermir dans les principes d'un sage gouvernement, et il faisoit, pour son usage, de courtes analyses de tout ce qu'il avoit lu. On pourra juger des autres par celle qu'il donne de la République de Platon : « Les anciens, dit-il, »nous offrent d'excellentes choses dans tous les »genres; mais il faut souvent de grandes études »pour extraire, d'une multitude d'inutilités, ou »de choses communes, un petit nombre de vérités »précieuses et de réflexions utiles. Platon est un »des plus judicieux dans toutes les matières qu'il »traite, ou du moins dans celles que j'ai vues. La »pureté de sa morale, ses idées sublimes sur la di»vinité nous étonnent dans un païen. Sa *République* »est un excellent traité de la justice.

»Le législateur, selon lui, doit interroger, sans »prévention, la justice de Dieu, pour en faire le »modèle de la sienne, et la règle des lois qu'il éta»blit. Il veut que l'homme commence par être juste »envers son créateur; qu'il apprenne la pratique »de ce devoir dès sa jeunesse; qu'il prépare dès lors »le bonheur et la tranquillité de sa vieillesse, qui »ne pourroit être que malheureuse, si le jeune âge »avoit été corrompu par la licence des passions. Il »invite ceux qui aspirent au vrai bonheur sur la »terre à le chercher dans le témoignage d'une con-

»science irréprochable, qui doit être encore pour »eux le fondement de l'espérance du bonheur futur.

»Il appelle la vertu, la santé de l'âme; et le vice, »sa maladie la plus honteuse. Non-seulement il juge »qu'il est indigne de l'homme de mentir, pour »tromper ou pour nuire; mais il ne veut pas même »que l'on emploie le mensonge pour les intérêts les »plus puissans, fût-ce pour se soustraire aux ri»gueurs de l'indigence.

»Il fait un devoir à ceux qui gouvernent d'écar»ter les hommes vicieux des emplois publics, et »d'inviter, par toutes sortes de traitemens honora»bles, les gens de bien à s'en charger. Ils ne doi»vent, selon lui, s'en charger qu'à regret; mais ils »le doivent néanmoins, par la nécessité de faire »triompher la justice, sans laquelle aucun gouver»nement ne peut se soutenir.

»Autant il accorde d'éloges à la sobriété, autant »il s'élève contre l'intempérance, la source féconde »des dissensions et des troubles. Il veut qu'on ap»plique de bonne heure les enfans à la profession »qu'on leur destine, afin qu'ils s'y accoutument; »qu'on les exerce à une vie dure et frugale, et que »la gymnastique entre toujours dans leur éducation. »Il veut qu'on éclaire leur esprit, et qu'on nourrisse »leur cœur par la lecture des bons ouvrages; qu'on »leur interdise les poésies licencieuses et les fictions »impies qui déshonorent la divinité; qu'on les »éloigne des théâtres, où l'on divinise, en quelque

»sorte, les passions des dieux et les injustices des »héros. Il insiste sur cette matière, et il y revient »souvent comme sur un point capital de politique.

»Ce païen dit que Dieu est essentiellement juste »et bon, le principe unique du bien, sans avoir »aucune part au mal; que lors même qu'il punit »le méchant, c'est pour un bien qu'il le fait, quoi- »que ce bien ne nous soit pas toujours connu; qu'il »est immuable, et, par-là, incapable d'induire per- »sonne en erreur; qu'il est très-simple, très-puis- »sant et très-sage.

»La tyrannie, à son jugement, est la plus grande »plaie d'un état; et celui qui l'exerce n'a pas de »plus cruel ennemi que lui-même, puisqu'il se »prépare des malheurs qui l'accableront tôt ou »tard; au lieu que ceux qui s'appliquent à faire »régner la justice, et à rendre les hommes heureux, »trouveront leur gloire et leur félicité dans ces fonc- »tions dignes d'occuper les dieux. Il dit que l'uni- »vers sera bien réglé quand ceux qui le gouverne- »ront seront philosophes, c'est-à-dire amis de la »sagesse, de la justice et de la vérité. Car on ne doit »pas, ajoute-t-il, donner le nom de *philosophes* à »ces esprits inquiets et superficiels, incapables du »sérieux, et qui ne savent que s'occuper de repré- »sentations théâtrales.

»Suivant sa politique, un état ne doit pas être »trop resserré, ni aussi d'une trop vaste étendue. La »multitude des juges y est la marque de l'injustice,

»comme le grand nombre de médecins, dans une »ville, annonce dans les habitans l'intempérance et »le déréglement des passions. Les médecins ont, »avec les juges, une analogie de profession; les uns »sont établis pour remédier aux injustices morales, »les autres pour réparer celles que les passions »exercent sur le corps.»

Le Dauphin s'appliqua, d'une manière particulière, à la recherche des avantages et des inconvéniens des gouvernemens anciens. Il fit des remarques politiques sur la législation du peuple juif, ouvrage intéressant, qui est entre les mains du roi. Les campagnes qu'il fit, loin de nuire à ses études politiques, le mirent à portée de les suivre avec les lumières de l'expérience. Obligé de parcourir nos provinces, il le faisoit en observateur; et il songeoit, comme héritier du trône, à préparer, pour des temps plus heureux, le soulagement des peuples qu'il protégeoit alors de son épée. Lorsqu'il vit le canal de Languedoc, « Voilà, dit-il, un ou»vrage qui me fait naître une idée, mais qu'il n'est »pas temps encore de mettre au jour.» Personne ne douta que cette idée ne fût de faciliter le commerce intérieur du royaume par des canaux et des chemins publics; mais en usant, pour l'exécution du projet, de cette sage et prudente lenteur qui n'écrase pas la génération actuelle pour préparer le soulagement de celle qui doit suivre. « M. le Dauphin, dit l'abbé »Fleury, s'appliquoit à connoître à fond l'état du

»royaume, tant au dedans qu'au dehors. Il tra»vailloit régulièrement avec les ministres d'état, par»ticulièrement avec le contrôleur général des finan»ces.... Il avoit, sur le soulagement des peuples, »des vues surprenantes dans un prince de dix-sept »ans. » C'est à cet âge qu'il dressa lui-même un état détaillé de tous les points sur lesquels il jugeoit qu'il lui fût important d'être instruit. Cette pièce fut adressée à tous les intendans, des provinces, auxquels il fut enjoint, de la part du roi, de donner au prince tous les éclaircissemens qu'il leur demandoit.

»La renommée, dit le comte de Boulainvilliers, »m'avoit appris, dans le fond de ma solitude, de »combien de rares qualités la Providence avoit »orné le cœur et l'esprit de M. le duc de Bourgogne. »J'entendois dire, avec toute la satisfaction que »peut ressentir un bon Français, que le progrès de »ses années développoit tous les jours quelque se»mence nouvelle de vertus, propres à faire le bon»heur des peuples qui devoient lui être soumis, et »à lui procurer une gloire immortelle; et j'étois »persuadé que l'heureuse éducation qu'il recevoit, »sous les yeux du roi, ne manqueroit pas de faire »fructifier au centuple les talens de la nature et les »dons de la grâce. Mais quand j'appris que, de son »propre mouvement, il s'étoit porté à désirer que »tous les intendans du royaume lui dressassent des »mémoires exacts de leurs généralités : quand je

»sus qu'il avoit choisi lui-même les matières qu'il »vouloit qu'ils y renfermassent, et prescrit l'ordre »qu'ils devoient suivre en les écrivant ; surtout »quand je crus apercevoir, dans ce projet public, »une distinction tendre et compatissante pour l'an-»cienne noblesse, j'avoue que mon cœur ressentit »une joie inexprimable. Je pensois qu'un prince, »qui, de si bonne heure, comprenoit combien il lui »étoit nécessaire d'être instruit de l'état de ses »provinces ; qui se proposoit d'en connoître les »avantages et les besoins; de savoir, avec précision, »le nombre et les facultés du peuple; de distinguer »les familles qui ont autrefois soutenu la monar-»chie; qu'un prince qui vouloit entrer dans le dé-»tail des revenus et des impôts, pour en connoître »la nature et juger de leur proportion; qui vouloit »s'éclaircir des coutumes ou lois particulières des »différentes provinces, des abus, de leurs remèdes, »de l'ordre judiciaire, et généralement de tout ce »qui peut contribuer au bien public; je pensois, »dis-je, qu'un tel prince possédoit éminemment »les qualités convenables à sa naissance et à sa »fortune, et que ces qualités, soutenues par les »connoissances qu'il se proposoit d'acquérir, et »jointes d'ailleurs à la bonne volonté (dispositions »si rares dans les personnes d'un si haut rang), de-»viendroient bientôt les vertus d'un héros chrétien, »digne de la monarchie universelle... Il n'y a peut-»être jamais eu de dessein si noble, si grand, et

»je puis dire, plus utile que celui de notre prince, »dessein auquel la postérité ne donnera jamais as»sez d'éloges. »

Nous allons mettre sous les yeux du lecteur cette pièce intéressante, telle que nous l'avons trouvée parmi les écrits du Dauphin, père du roi.

MÉMOIRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE,

Envoyé, par ordre de sa majesté, à MM. les maîtres des requêtes commissaires départis dans les provinces.

« Le roi, désirant être pleinement informé de »l'état des provinces de son royaume, a voulu que »ce mémoire (de M. le duc de Bourgogne) fût envoyé »de sa part auxdits sieurs maîtres des requêtes, afin »qu'ils travaillent chacun dans leurs départemens, »et qu'ils s'informent soigneusement et exactement »des articles qui y sont contenus. Mais, avant d'en»trer en matière sur aucune des choses qui doi»vent composer le travail sur ce mémoire, il est »bon de les réduire sous des titres généraux et par»ticuliers, afin qu'étant traités avec plus d'ordre, »on puisse en prendre une idée plus juste. C'est »pourquoi on divisera toutes les matières proposées »en quatre chapitres.

»Le premier comprendra tout ce qui regarde l'Église, ou l'état ecclésiastique;

»Le second, le militaire;

»Le troisième, la justice;

»Le quatrième, la finance;

»Et les sieurs maîtres des requêtes observeront »que la division de ces quatre gouvernemens soit »faite clairement sur leurs mémoires, non-seule»ment en général, mais dans le détail et les sub»divisions, en la manière qui suit :

L'ÉGLISE.

»Le nom et le nombre des évêchés, des villes, »bourgs, bourgades et paroisses, qui sont soumises »à la juridiction ecclésiastique : les seigneuries tem»porelles, avec les villes et les paroisses dont elles »sont composées. Il faut spécifier particulièrement »si l'évêque est seigneur temporel de sa ville cathé»drale :

»Son nom, son âge, et sa santé ;

»S'il est du pays, ou non ;

»S'il y fait sa résidence ordinaire, comme le pres»crivent les canons;

»De quelle sorte il s'acquitte de ses visites ;

»Quel crédit il a dans son pays, et quel effet il »pourroit faire dans des temps difficiles;

»En quelle réputation il est parmi les peuples;

»S'il confère les bénéfices de son chapitre;

»Quel est son revenu;

»Le nom et la valeur des bénéfices qu'il confère;

»Outre ce qui concerne les évêchés, et tout ce

»qui en dépend, il est nécessaire de savoir le nombre »et le nom de toutes les maisons ecclésiastiques sé»culières et régulières qui sont en chaque pro»vince :

»Le nombre et le nom des abbayes fondées;

»Leur ordre;

»Par quels religieux elles sont occupées;

»S'ils sont réformés, ou non;

»Quel nombre de religieux il y avoit, en chacune, »dans le temps que la réforme y a été introduite; »combien, trente ou quarante ans auparavant; »combien à présent; en quelle réputation de vie et »de mœurs ils sont; pour combien de religieux ces »abbayes ont été fondées;

»Si, avant la réforme, il y avoit des enfans de »gentilshommes et de bonne famille, ou non;

»S'il y en a parmi les réformés;

»S'il étoit autrefois nécessaire d'être gentilhomme »pour entrer dans lesdites abbayes;

»Si l'on faisoit les preuves de noblesse;

»Sur quoi étoit fondée cette nécessité;

»Si l'abbaye est exempte de la juridiction de l'é»vêque;

»Si elle a juridiction exempte sur des paroisses;

»Les seigneuries, villes, bourgs, bourgades et »paroisses qui en dépendent;

»Le nom de l'abbé commendataire ou régulier;

»De quelle maison il est; son âge, sa santé;

»Son crédit dans le pays, et l'effet qu'il pourroit »faire en temps difficiles;

»S'il réside ou non dans son abbaye;

»Le nombre et la valeur des bénéfices qui sont à »sa collation;

»Le revenu entier de son abbaye, savoir :

»De la mense abbatiale;

»De la conventuelle;

»Du petit couvent;

»De tous les officiers claustraux?

»Après avoir fait mention de chaque abbaye »d'hommes, fondées, divisées par les différens »ordres dont elles sont, en commençant par celui »de Saint-Benoît, il faut faire la même chose à »l'égard des abbayes de filles fondées; et passer »ensuite aux couvens des hommes et filles, fondés »ou mendians. En sorte que, par l'éclaircissement »que sa majesté désire, elle puisse connoître en »général le revenu dont jouit l'église en chaque »province; combien de paroisses elle a dans sa ju- »ridiction temporelle; le nombre de ses vassaux; la »conduite des principaux sujets chargés de prendre »soin du salut des âmes, et, généralement, tout ce »qui peut concerner l'état ecclésiastique, qui est »le premier ordre de son royaume.

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE,

Qui regarde la noblesse, le second ordre du royaume.

»Quoique sa majesté connoisse assez les talens »des gouverneurs et lieutenans généraux des pro- »vinces, elle veut néanmoins que, pour rendre »leurs mémoires parfaits, lesdits commissaires com- »mencent par rappeler les noms des gouverneurs »généraux, leur maison et leurs alliances dans ces »provinces;

»S'ils y font résidence actuelle;

»Leur bonne ou mauvaise conduite;

»Si les peuples se plaignent d'eux;

»S'ils sont accusés de prendre de l'argent, ou de »vexer le peuple par quelque autre voie;

»Si ces accusations sont vraisemblables;

»Quel crédit ils ont parmi la noblesse et le »peuple;

»Et, comme sa majesté veut que la principale et »plus importante application des gouvernemens des »provinces soit d'appuyer fortement la justice, et »d'empêcher l'oppression des foibles par la violence »des puissans, elle désire être particulièrement in- »formée de la conduite passée de ces gouverneurs, »pour juger de ce qu'elle en doit et peut attendre »pour l'avenir.

»Au cas qu'il se soit passé, dans une province »quelque action violente d'éclat, sa majesté sera

» bien aise d'être informée du détail, et d'apprendre » comment les gouverneurs se sont conduits. Il faut » dire la même chose à l'égard des lieutenans gé- » néraux.

» Après que l'on aura examiné ce qui regarde les » gouverneurs et les lieutenans généraux, sa majesté » désire qu'on l'informe particulièrement de ce qui » concerne la noblesse, et veut savoir :

» Quelles sont les principales maisons de chaque » province, selon leur rang;

» Les chefs principaux de chacune, leurs al- » liances;

» Leurs biens, et l'étendue de leurs terres et sei- » gneuries;

» Leurs mœurs et leur conduite;

» S'ils commettent des violences envers les habi- » tans de leurs terres; et, en cas qu'il en ait été » commis quelques-unes de considérables qui n'au- » roient point été punies, sa majesté sera bien aise » d'en savoir le détail;

» S'ils favorisent ou empêchent les procédures de » la justice royale des bailliages ou des présidiaux;

» Leur crédit dans leur pays, soit sur les autres » gentilshommes, soit sur le peuple;

» Pour les nobles ordinaires, il est bon d'en savoir » la quantité, et le nom des plus accrédités;

» S'il y en a beaucoup qui aient été à la guerre; » s'ils cultivent leurs terres par leurs mains *, ou

* C'est sans doute après avoir consulté quelqu'une des co-

»s'ils les donnent à des fermiers; ce qui est une des »plus essentielles marques de leur humeur portée »à la guerre, ou à rester dans leurs maisons. Ainsi »donc,

»Pour ce qui regarde la noblesse en général, sa »majesté sera bien aise d'en savoir le nombre, au »vrai, divisé par bailliages et sénéchaussées, les »noms des principaux nobles, non-seulement par »la considération de leur maison, mais aussi par »celle de leur mérite et de leurs services; et enfin »les noms et revenus des terres et biens qu'ils pos- »sèdent.

LA JUSTICE.

»Dans le cas où il y auroit un parlement, ou quel- »que autrecompagnie souveraine dans la province, »il sera nécessaire que les maîtres des requêtes »examinent soigneusement, en général et en parti- »culier, ceux qui les composent.

»Pour le général, il faut examiner toute sa con- »duite, pendant la minorité du roi; et, si elle a »été mauvaise, savoir par quel mouvement elle a

pies très-imparfaites qui se sont répandues de ce Mémoire, que M. de Mirabeau a jugé que cet article marquoit du mépris pour les gentilshommes cultivateurs. Le prince demande qu'on l'informe du fait, et ne le juge pas. Il savoit trop bien, d'ailleurs, que tel gentilhomme peu fortuné ne peut entretenir ses enfans dans le service, qu'en s'appliquant par lui-même à la culture de ses terres.

»été dirigée ; de quels moyens les principaux »membres qui l'ont conduite se sont bien ou mal »servis ; et si les raisons, qui ont pu la faire changer »depuis ce temps, sont assez fortes pour croire »qu'en pareille circonstance elle demeurât ferme, »ou s'il y auroit à craindre qu'elle retombât dans »la même faute ;

»Et comme c'est assurément une des affaires les »plus importantes qu'il y ait à examiner dans les »provinces, il sera bon et même très-nécessaire, »dans le cas où il y auroit eu prévarication, de »connoître, en détail, les intérêts des principaux »officiers de cette compagnie, particulièrement si »ceux qui les ont engagés dans cette conduite sont »encore en vie.

»Ensuite il faut savoir le nombre des officiers de »chaque compagnie, les noms du premier prési- »dent, des présidens à mortier, des requêtes et »des enquêtes, et des principaux officiers des »chambres.

»Les bonnes ou les mauvaises qualités du pre- »mier, ses alliances, son crédit dans la compagnie, »et celui des autres.

»Il faut pareillement l'informer, en détail, com- »ment la compagnie rend la justice aux sujets du »roi.

»S'il y a de la corruption ; quelles en sont les »causes, et les personnes qui en sont le plus soup- »çonnées ;

» S'il s'est fait quelque injustice manifeste, qui ait » occasioné du bruit dans la province, qui ait » tourné à l'oppression du foible par la faveur de » quelque ami puissant, ou par quelque autre con- » sidération aussi vicieuse?

» Sa majesté désire aussi d'être informée, fort en » détail, de la longueur des procès et de l'excès des » épices, dans les compagnies tant souveraines que » subalternes; parce que ces deux points sont d'une » grande charge pour ses sujets.

» Comme ces grandes compagnies sont établies » par le roi pour administrer la justice, et que leur » principal objet doit toujours être de se servir de » l'autorité qui leur est confiée pour protéger les » foibles contre les puissans, il faut s'informer si, » dans toutes les occasions de violence, comme » meurtre, assassinat, et mauvais traitement, com- » mis par les gentilshommes et principaux habitans » des provinces, ils ont soutenu fortement cette » même autorité; et s'ils se sont portés, sans crainte, » à faire justice sévère contre les coupables, comme » ils y sont obligés.

» Sa majesté ayant aussi souvent reçu des plaintes » que les officiers des compagnies souveraines se » faisoient adjuger, ou vendre par force, les biens » ou fonds de terre qui les accommodent, elle sera » bien aise d'être particulièrement informée des lieux » où cela se pratique.

» Il sera pareillement nécessaire d'exposer dans

» le mémoire tous les biens et fonds de terre qui sont
» possédés par chacun des officiers principaux des-
» dites compagnies.

LES GENS DU ROI.

» Il est fort important de connoître leur inten-
» tion, leur suffisance, et surtout s'ils ont assez de
» force pour faire les inquisitions et les poursuites
» nécessaires pour tenir la justice en vigueur, parce
» qu'il est essentiel d'avoir des gens dans ces postes
» qui ne se laissent entamer ni par la corruption,
» ni par aucune considération : je dis considération
» d'intérêt, et encore moins de recommandation.

» Après avoir examiné ce qui concerne les compa-
» gnies souveraines, il faut faire la même chose
» à l'égard des bailliages, sénéchaussées et prési-
» diaux :

» Marquer le nombre des officiers de chacun de
» ces siéges.

» Le nom des baillis d'épée, des lieutenans géné-
» raux, et autres officiers :

» Leur mérite personnel, leur crédit dans leurs
» compagnies, et parmi le peuple : de quelle sorte
» ils rendent la justice?

» Il faut examiner de même la conduite des gens
» du roi de chaque bailliage, sénéchaussée et jus-
» tice royale, observant ce qui est dit à l'égard des
» parlemens et autres compagnies souveraines.

» Par ce détail, on peut voir que sa majesté désire

»connoître, pour chaque province, combien il y a »d'officiers et gens de justice qui vivent de cette »fonction;

»Le nom des principaux;

»Leur mérite et leur crédit;

»Le revenu dont ils jouissent en fonds de terre;

»De quelle sorte ils rendent la justice?

LES FINANCES.

»Dans les provinces où il y a cour des aides, il »sera bon de savoir le nombre des officiers, leur »mérite, et leurs alliances dans les provinces.

»En quelle réputation sont les premier prési»dent et principaux de la compagnie, touchant »leur façon de rendre la justice;

»S'il y a quelque corruption manifeste; et, dans »le cas où quelqu'un en seroit coupable, s'en éclair»cir en détail.

»S'informer si les fermiers et receveurs des droits »du roi se louent de leur fermeté à les soutenir; et »si les peuples ne se plaignent d'aucune vexation »de leur part; démêler les intérêts de ces deux »partis différens, pour ne pas prendre de fausses »apparences pour d'exactes connoissances.

»Il faut de plus examiner les vexations que les »peuples pourroient souffrir, soit par la longueur »des procès, soit par l'excès des épices; et, à tous »ces maux, chercher des remèdes convenables, et »les plus faciles qu'il se pourra.

»Comme l'une des grandes surcharges des con-»tribuables aux impositions provient de la quan-»tité de faux nobles qui se trouvent dans les pro-»vinces, lesquels ont été anoblis partie par lettres »du roi, partie par simple arrêt de la cour des »aides, il est important, et même nécessaire de »chercher les remèdes convenables à l'un et à »l'autre de ces maux.

»Quant aux anoblis par lettres du roi, sa ma-»jesté avisera au remède qu'elle pourra y apporter, »sur le rapport qu'il lui sera fait du nombre qu'il »s'en trouve dans chaque province, et du préjudice »que ses autres sujets en souffrent.

»Mais à l'égard des nobles faits par arrêt de la »cour des aides, non-seulement il faut les suppri-»mer, mais encore trouver les moyens de couper »les racines de ce désordre, en sorte qu'il soit sup-»primé pour toujours à l'avenir. Et, pour cet effet, »si lesdits maîtres des requêtes pouvoient recouvrer »une vingtaine, ou une trentaine de ces arrêts »d'anoblissement, le roi aviseroit sur ce qu'il y »auroit à faire, soit à l'égard de la compagnie en-»tière, soit à l'égard du président et du rapporteur, »ou du procureur général qui auroit donné ses con-»clusions.

»Après que l'on aura reconnu ce que dessus, il »sera bon de faire encore mention des élections qui »ressortissent desdites cours des aides, et des offi-»ciers dont elles sont composées.

»Du nombre des greniers à sel :

»Des juges ou maîtres de ports, dont les appel»lations de sentences relèvent des cours des aides;

»Du nombre des villes bourgs, bourgades et pa»roisses, dont chaque élection et grenier à sel sont »composés, pour connoître, par ce moyen abrégé, »le nombre de toutes les paroisses qui sont sous la »juridiction des cours des aides, dans l'étendue de »la province dans laquelle ledit maître des requêtes »travaillera.

»Il sera nécessaire de faire la même recherche à »l'égard des bureaux des trésoriers de France.

LES REVENUS DU ROI.

»Après avoir connu le nom, le nombre et la qua»lité des officiers de chaque province, il restera à »examiner ce qui concerne les revenus du roi.

»Il consiste en domaines, qui sont tous aliénés, »et qui, par conséquent, ne produisent aucun re»venu :

»En fermes d'entrée et sortie, d'aides, de ga»belles, de divers autres droits des fermes, et en »tailles.

»En suivant dans le détail ces cinq natures de »revenus, il faut chercher soigneusement combien »sa majesté tire tous les ans de chaque province.

»A l'égard des droits d'entrée et de sortie, l'on »pourra savoir facilement combien il y a de bu-

»reaux établis en chaque province, et combien »chaque bureau produit par an.

»A l'égard des aides, combien elles sont affer»mées, soit par bail général de toute une province, »soit par baux particuliers de chaque élection.

»A l'égard des gabelles, soit que le sel s'impose, »soit qu'il se vende volontairement, il est toujours »facile de tirer connoissance de leur produit.

»A l'égard des tailles, il ne peut y avoir de diffi»cultés, puisqu'elles sont fixées pour un certain »temps.

»Après avoir reconnu la valeur de ces différentes »natures de revenus, et vu par ce moyen tout ce »que le roi tire chaque année de la province, il »faudra bien connoître et examiner en détail toutes »les difficultés qui se rencontrent dans la levée et »la perception de ces revenus, soit qu'elles causent »quelques diminutions aux deniers royaux, soit »qu'elles soient préjudiciables au peuple.

»Pour les droits d'entrée et de sortie, comme ils »sont réglés par les tarifs, baux et déclarations, et »que tous les marchands y sont intéressés, il est »difficile que les fermiers en abusent, vu qu'il se»roit très-aisé d'en avoir la preuve, s'ils le faisoient. »Il est néanmoins à propos d'entendre les plaintes »des marchands, et de s'informer exactement si »elles sont bien fondées; et, pour le mieux con»noître, il sera bon de communiquer ces plaintes

»aux directeurs ou principaux commis desdits fer»miers, qui sont toujours dans les provinces.

»Il sera très-nécessaire, sur ce point, d'exami»ner en détail les fondemens des plaintes des mar»chands, et les raisons opposées des fermiers, parce »que ceux-là sont accoutumés à faire de grandes »plaintes, et à chercher tous les moyens imagina»bles pour frauder les droits des fermes; et ceux-ci, »non-seulement cherchent à se défendre des accu»sations mal fondées, mais bien souvent donnent »lieu à de justes plaintes par des vexations considé»rables sur les autres.

»Et, comme cette ferme regarde le commerce, »au rétablissement duquel, tant au dedans qu'au »dehors du royaume, le roi donne ses soins en »toutes rencontres, il est de la plus grande impor»tance que lesdits commissaires examinent avec »soin tout ce que l'on pourroit faire dans les pro»vinces pour la satisfaction de sa majesté et l'avan»tage de ses sujets.

»Pour les droits des aides, il y a une règle géné»rale à observer. Cette règle consiste à bien con»noître tous ceux qui sont sujets aux impositions, »et si chacun en porte sa part, suivant ses forces: »étant certain que par l'inégalité de répartition des »charges, c'est-à-dire quand les plus puissans et »les plus riches, abusant des moyens que leur pro»cure l'état d'aisance où ils se trouvent, se font dé»charger ou soulager, le pauvre et le foible se

»trouvent alors surchargés. De là la pauvreté et les »misères dans les provinces, la difficulté du recou»vrement des deniers du roi, qui entraîne les vexa»tions des receveurs aux recettes, les courses des »sergens, et généralement toutes sortes de maux.

»Lesdits commissaires, dans les provinces, doi»vent donc toujours avoir présente à l'esprit cette »maxime fondamentale, règle certaine dont ils ne »doivent jamais se départir : qu'il est de leur devoir »de bien connoître au vrai les facultés de tous ceux »qui sont sujets au paiement des droits des aides, »tailles, gabelles et autres droits, tant en général, »c'est-à-dire les paroisses ou communautés, qu'en »particulier, c'est-à-dire les habitans de chacune, »et d'empêcher ensuite que tous les gens puissans »de tous les ordres de la province, par le moyen des »trésoriers de France, des élus, et même des collec»teurs des paroisses, ne fassent soulager les com»munautés ou les particuliers.

»Pour bien s'acquitter de toutes ces choses, les»dits commissaires doivent avoir une connoissance »parfaite de ce qui concerne chaque espèce de »droit en particulier, c'est-à-dire des édits, décla»rations, arrêts du conseil et autres titres qui ont »établi ces droits, et réglé la manière de les lever. »Ils doivent être versés dans la jurisprudence des »compagnies qui en connoissent, et savoir la cou»tume de chaque province.

»Outre ces règles générales, qui regardent les

»impositions qui se lèvent sur les peuples, il y a »encore quelques observations à faire sur chacune.

»Pour les aides, il est bon d'observer que les sei»gneurs ont établi des droits de banvin dans leurs »terres, la plupart sans titres valables; ce qui cause »un grand préjudice à la ferme des aides. Il sera »important d'en prendre une connoissance exacte, »pour y apporter le remède convenable, sur le »procès verbal dudit commissaire.

»Il est bon d'observer encore sur cette ferme, »que beaucoup de particuliers, non-seulement »s'exemptent du paiement des droits, mais encore »que quelques-uns des plus puissans obligent et »contraignent les fermiers, par diverses voies, de »leur abandonner à vil prix les fermes des villes et »communautés qui sont dans leur voisinage.

»Quant à ce qui concerne les gabelles, comme »c'est la plus importante ferme du roi, outre les »règles générales ci-devant déduites, il y a encore »beaucoup de choses à observer.

»Dans les provinces de vente volontaire, il est »nécessaire de s'informer et de savoir exactement »le prix fixé pour chaque minot, lequel prix doit »être différent dans les différens greniers, à raison »de celui des voitures qui augmente le prix du sel »à proportion de l'éloignement de la mer et des ri»vières.

»De plus, il faut savoir tous les droits qui se pren»nent pour les officiers, outre le prix principal,

» afin de connoître exactement ce que doit coûter » au peuple le minot de sel.

» Ensuite il faut examiner comment les officiers » de chaque grenier rendent la justice au peuple : » les abus qui peuvent se commettre, tant par les- » dits officiers que par les commis, archers, et gardes » employés pour la conservation de la ferme, et par » les regrattiers, commis pour la distribution du sel » au plus pauvre peuple.

» Le faux-saunage est d'une si grande importance » pour le droit de cette ferme, que toute son aug » mentation ou sa diminution dépendent du plus » ou moins de soins et de diligence que l'on emploie » pour l'empêcher. Il faut s'assurer que les commis, » archers et gardes sachent bien leur devoir pour la » recherche desdits faux-sauniers, et les officiers » des greniers, pour leur punition. Et, en cas d'a- » bus ou de négligence, y apporter les remèdes con- » venables.

» Dans les provinces d'impôt, il faut observer que » le réglement dudit impôt a été fait il y a fort long- » temps, et que, depuis, il n'a presque point été » changé. Or, comme ce premier réglement a été » fait, eu égard au nombre d'habitans qu'il y avoit » pour lors en chaque paroisse ou communauté, et » que ce nombre a varié, soit par les guerres, soit » par le changement des foires et marchés, ou par » diverses autres raisons, il se trouve qu'à présent » ledit réglement n'a presque plus de proportion

»avec le nombre des imposés; et, comme il est ab»solument nécessaire de rétablir cette proportion, »il faut se faire représenter ce premier réglement »en chaque grenier, confronter le dernier rôle de »l'impôt avec celui de la taille, et même procéder »à une information sommaire, dans chaque élec»tion et grenier à sel, du nombre des habitans de »chaque paroisse ou communauté, afin de pou»voir faire un nouveau réglement des impôts plus »juste, et plus proportionné au nombre des habi»tans.

»Pour ce qui concerne les tailles, lesdits sieurs »commissaires se feront représenter les commis»sions du roi envoyées chaque année au bureau des »finances, pour savoir combien il a été imposé les »dix dernières années, et connoître les augmenta»tions ou diminutions faites par le roi. Ensuite, par »les rôles des départemens des élus, faits pendant »les dix mêmes années, l'on pourra connoître clai»rement s'ils ont observé l'égalité de répartition, »eu égard auxdites augmentations ou diminutions. »S'ils ne l'ont pas fait, le commissaire leur en de»mandera la raison; et, pendant le séjour qu'il fera »dans une élection, il s'informera, par diverses »voies, de l'état des choses, et il prendra connois»sance, autant qu'il le pourra, des rôles de chaque »paroisse.

»Les principaux abus qui se commettent dans »l'imposition et la levée des tailles; abus qu'il faut

»pénétrer et punir pour les retrancher à l'avenir,
»sont :

»Diverses impositions faites sans commission du
»roi ni arrêt du conseil.

»L'intelligence des trésoriers de France avec les
»élus, pour soulager une élection ; et dans une
»élection, une paroisse ; dans une paroisse, les
»fermiers et métayers de leurs amis.

»Les impositions pour dettes de communauté,
»ordonnées souvent par de simples arrêts du con-
»seil, et quelquefois même par sentences des élus,
»ce qui est contraire aux ordonnances.

»L'intelligence d'un élu avec le receveur ou com-
»missaire aux recettes et le sergent, pour taxer des
»frais immenses pour des voyages que les sergens
»ne font jamais, se contentant de donner leurs ex-
»ploits, soit de commandement, soit d'exécution,
»aux marchés publics ; et cependant ces frais sont
»toujours pris par préférence aux deniers de la
»taille.

»Les faux nobles et exempts, qui s'introduisent
»dans les provinces, soit par force, soit par conni-
»vence des officiers des élections, et même des cours
»des aides.

»La quantité d'exempts qui sont employés sur
»les états des maisons royales, et qui ne servent
»point.

»Il nous reste à parler des dons et octrois des
»villes, que l'on peut regarder comme une ma-

»tière de finance. Les commissaires s'informeront »de la qualité de ces octrois, se faisant représenter »les lettres patentes, et les arrêts de commissions »des deux ou trois derniers baux qui en ont été »faits, avec le compte de la dépense des deniers »perçus, pour en connoître le bon ou mauvais em- »ploi.

»Sur quoi il faut être instruit que, dans la plu- »part des villes, le prix des baux publics est sup- »posé ; que, pour mieux couvrir les dépenses arbi- »traires auxquelles les deniers sont employés, les »officiers des hôtels de ville se sont fait nommer »des contrôleurs qui leur sont dévoués; que leurs »comptes même sont supposés, les dépenses légi- »times et nécessaires ayant été notablement aug- »mentées, pour couvrir celles que la chambre des »comptes ne leur avoit point passées.

»Pour remédier à tous ces abus, il faudra établir, »au nom du roi, dans toutes les villes : que les baux »des octrois ne pourront être passés, ni les comptes »de l'emploi des deniers pour chaque année ren- »dus, qu'en présence des commissaires départis »dans les généralités. Avec ces précautions, il y aura »lieu d'espérer que les deniers publics seront em- »ployés et administrés à l'avenir mieux qu'ils ne »l'ont été jusqu'à présent.

»A cet article, concernant les dons et octrois des »villes, il faut joindre ce qui regarde la liquidation »des dettes des communautés, à quoi il faut que

» les commissaires s'appliquent spécialement, n'y » ayant rien de plus important pour le service du » roi et pour le repos des peuples et des habitans » des principales villes du royaume, que d'entrer » dans la discussion de ces dettes, pour rejeter et » annuler celles qui ne sont pas bien fondées, ré- » duire les intérêts des autres, et chercher, de con- » cert, les moyens de les acquitter par des imposi- » tions, soit sur les biens, soit sur les denrées; en » sorte que, dans un temps préfix, qui ne doit être » au plus que de six ou huit années, les villes de ce » royaume soient quittes de toutes dettes.

» Quoiqu'il ne soit rien dit, dans cette instruction, » concernant les domaines de la couronne, parce » qu'ils sont aliénés, il sera toujours très à propos » que lesdits commissaires prennent à cet égard tous » les renseignemens et instructions qu'ils pourront, » pendant leur séjour en chaque province, pour » connoître leur véritable valeur, et les sommes » pour lesquelles ils ont été engagés. Sa majesté » veut particulièrement savoir le nombre des greffes » des justices royales, tant souveraines que subal- » ternes, dans chaque province. De quel revenu ils » sont; si ce revenu peut augmenter ou diminuer; » à quelles personnes ils sont engagés; et à combien » monte la finance de l'engagement?

» Comme les revenus des postes et messageries » doivent être réunis au domaine du roi, dans dix » années, sa majesté désire que les commissaires

» s'appliquent à connoître exactement à combien
» peut monter ce revenu, et s'il est susceptible d'aug-
» mentation ou de diminution. De plus, l'établisse-
» ment des postes ayant été fait pour la commodité
» du public, il faut que le public soit servi. Et sa
» majesté reçoit tous les jours des plaintes que les
» maîtres des postes, ou n'ont point de chevaux en
» quantité suffisante, ou n'en ont que de mauvais,
» quoiqu'ils touchent de gros gages, dont ils sont ou
» doivent être payés en quatre quartiers, dans toutes
» les provinces.

» Après avoir pris connoissance des quatre sortes
» de gouvernement dans toutes les provinces du
» royaume, il ne restera plus qu'à examiner les
» avantages que sa majesté pourroit procurer à
» chacune; et, pour cet effet, il faut que les com-
» missaires s'informent avec grand soin de quelle
» humeur et de quel esprit sont les peuples de
» chaque province, de chaque pays et de chaque
» ville : s'ils sont portés à la guerre ou à l'agriculture,
» au commerce ou aux manufactures;

» En cas que ces provinces soient maritimes, s'il
» y a des matelots; et en quelle réputation ils sont
» pour le service de mer;

» De quelle qualité est le terroir; s'il est cultivé
» partout, et s'il y a des endroits incultes; s'ils
» sont fertiles ou non;

» Quelles sont les productions du pays; si les ha-

»bitans sont laborieux et industrieux ; s'ils s'ap-»pliquent non-seulement à bien cultiver leurs »terres, mais encore à reconnoître ce à quoi elles »sont propres ; s'ils entendent la bonne économie ; »s'il y a des bois dans la province ; en quel état ils »sont ; et, sur cette matière, il faut faire observer »ce que le roi a prescrit pour la réformation des »forêts de son royaume.

»Quelle sorte de commerce et de trafic se fait en »chaque province ;

»Quelles manufactures y sont établies ;

»Et sur ces deux points principaux, qui regardent »l'industrie des habitans, sa majesté desire d'être »informée des changemens arrivés depuis quarante »ou cinquante ans en chaque province de son »royaume, et savoir entre autres s'il y a eu pendant »ce temps, ou même auparavant, quelque com-»merce établi avec le pays étranger, qui ait cessé ; »les raisons de cette cessation, et les moyens de le »rétablir. Sa majesté désire que les commissaires »suivent, avec une particulière application, tout ce »qui concerne ces deux points du commerce et des »manufactures ; et qu'ils les considèrent comme »deux moyens d'attirer les richesses au dedans de »son royaume, et de faire subsister, avec aisance »et commodité, un nombre infini de ses sujets, »qui augmenteront même tous les ans, s'il plaît à »Dieu de maintenir la paix dont l'Europe jouit à »présent.

»Pour cet effet, il faut qu'ils s'informent du »nombre des vaisseaux qui appartiennent aux sujets »de sa majesté; qu'ils excitent fortement les princi- »paux marchands et négocians des villes à en ache- »ter ou faire construire, en sorte qu'on puisse fon- »der des compagnies pour le commerce étranger »et pour l'entreprise des longues navigations; qu'ils »leur promettent toute la protection et l'assistance »du roi dont ils auront besoin, et même qu'ils »concertent avec eux les choses qu'ils en peuvent »désirer; n'y ayant rien que sa majesté ne fasse »pour leur donner sa protection toute entière, »pourvu que, de leur part, ils se mettent en devoir »d'augmenter leur commerce et le nombre de »leurs vaisseaux.

»Il faut faire la même chose à l'égard des manu- »factures; non-seulement pour rétablir celles qui »sont tombées, mais même pour en établir de »nouvelles. Et, comme le roi a cet objet fort à »cœur, dans le cas où les commissaires trouve- »roient des villes bien intentionnées pour faire ces »établissemens, et qui manqueroient de moyens, »non-seulement sa majesté leur donnera toute sa »protection; mais, à proportion de l'importance »du dessein qui sera proposé, elle les assistera vo- »lontiers de quelques sommes, et même de quelque »revenu annuel pour l'entretien et l'augmentation »de ces manufactures, ce qui est remis à la pru- »dence desdits commissaires, qui toutefois ne con-

»cluront rien sans avoir reçu les ordres de sa ma-»jesté.

»Au cas que lesdits commissaires estiment qu'il »soit à propos d'accorder quelques priviléges, quel-»ques honneurs de préséance dans les villes, soit »aux marchands qui feront des efforts pour faire »construire des vaisseaux, et qui en entretiendront »toujours un nombre à la mer, soit aux restaura-»teurs des manufactures, sa majesté leur donnera »facilement en cela des marques de sa bienveillance.

»Il faut, en tout ceci, que les commissaires re-»connoissent par eux-mêmes l'état des choses, et »qu'ils consultent les plus intelligens de la pro-»vince, afin qu'ils puissent former un avis, et le »roi prendre une résolution dont le succès réponde »à ses intentions.

»De plus, le roi sera bien aise d'être informé de »toutes les rivières navigables et non navigables de »chaque province. Quoique sa majesté ait déjà or-»donné la suppression des péages qui diminuoient »considérablement l'avantage de la navigation des »rivières, elle désire néanmoins que les commis-»saires s'appliquent à reconnoître les autres empê-»chemens de la navigation, avec les moyens de »les lever, et de donner partout la facilité du com-»merce par celle du transport des marchandises, »tant au dedans qu'au dehors du royaume.

»A l'égard des rivières non navigables, sa majesté »veut que lesdits commissaires en fassent eux-mêmes

»la visite, assistés d'experts et gens connoisseurs en »cette partie, et qu'ils dressent leurs procès verbaux de tous les moyens qu'on pourroit employer »pour les rendre navigables, de la dépense qu'il y »auroit à faire pour cela, des dédommagemens »qu'il faudroit donner, et si l'on ne pourroit pas »imposer cette dépense, en tout ou en partie, sur »les pays qui en tireroient avantage.

»Sa majesté désire également que les maîtres des »requêtes visitent en chaque province, les chemins, »ports, postes et ouvrages publics qui ont été en»tièrement abandonnés : qu'ils en fassent faire des »procès verbaux par gens intelligens et économes, »afin qu'on en puisse ordonner les réparations, et »pourvoir aux fonds nécessaires à cet effet, suivant »le besoin ou l'utilité publique. Et même, si les »commissaires jugent que pour la facilité du com»merce et du transport des marchandises il soit né»cessaire de faire quelques nouveaux travaux, sa »majesté trouvera bon qu'ils en fassent faire les »procès verbaux et l'estimation.

»Enfin le rétablissement des haras dans le »royaume étant nécessaire, tant pour l'utilité pu»blique pendant la paix et la guerre, que pour em»pêcher que des sommes considérables ne soient »employées tous les ans à l'achat de chevaux étran»gers, sa majesté désire être informée des raisons »pourquoi tous ceux qui nourrissoient ci-devant »des cavales, soit les paysans pour leur service,

» soit les gentilshommes et personnes de qualité pour » leur utilité, service et plaisir, ont cessé de le faire : » ce qui a donné lieu à l'introduction des chevaux » étrangers dans le royaume. Il faut non-seulement » que les commissaires examinent par quels moyens » on pourroit engager les paysans à reprendre la » coutume de se servir de cavales, mais qu'ils re» connoissent encore dans l'étendue de chaque pro» vince les lieux propres à l'établissement des haras ; » qu'ils assurent les gentilshommes et seigneurs des» dits lieux qu'ils ne peuvent rendre un service plus » agréable au roi que de rétablir leurs haras, et » même d'en former de nouveaux ; et que, pour » leur en donner plus de facilité, sa majesté a déjà » donné des ordres pour faire venir des chevaux » d'Espagne et des Barbes, pour servir d'étalons, » dont elle fera présent à ceux qui s'appliqueront à » seconder ses vues.

» Le roi reçoit de fréquentes plaintes du préjudice » que souffrent ses peuples par l'introduction de la » fausse monnoie qui se fabrique, à ce que l'on dit, » dans presque toutes les provinces de son royaume, » particulièrement dans les maritimes et celles qui » sont les plus éloignées de la cour. Les maîtres des » requêtes, sans qu'il soit besoin de leur exagérer » ce désordre, s'appliqueront soigneusement à en » arrêter le cours ; ce qui leur sera d'autant plus fa» cile que ceux qui se mêlent de ce trafic sont pres» que connus publiquement dans les provinces. Le

»roi veut que, quand ils auront découvert le mal »et pénétré jusqu'à sa source, ils emploient toute »l'autorité qui leur est confiée pour la punition des »coupables. Et, dans le cas où ils jugeroient que »les seules forces qui sont dans la province ne leur »suffisent pas, sur l'avis qu'ils en donneront à sa »majesté, il y sera pourvu promptement.

»A tous les points contenus dans le présent mé»moire il y auroit une infinité de choses à ajouter, »mais qui peuvent être suppléées par la prudence »et l'habileté des commissaires, et par les connois»sances qu'ils doivent prendre en travaillant dans »les provinces.

»Lesdits maîtres des requêtes sauront que l'in»tention du roi est qu'ils fassent leurs visites, et »qu'ils exécutent ses ordres sur tous les points com»pris dans la présente instruction, dans l'espace »de quatre à cinq mois; à la fin duquel temps sa »majesté leur enverra ses ordres pour se transpor»ter dans d'autres provinces, en laissant les mé»moires et instructions des affaires commencées, »qu'ils n'auront pu achever, à ceux qui leur suc»céderont dans la visite des mêmes généralités. En »sorte que, par un travail assidu et une applica»tion extrême, chacun desdits maîtres des requêtes »visite tout l'intérieur du royaume dans l'espace de »sept à huit années, et se rende, par ce moyen, »capable de plus grands emplois. Sa majesté se ré»serve de reconnoître ceux qui se seront le mieux

»acquittés de ses ordres, suivant le compte qu'ils »auront l'honneur de lui rendre en son conseil, »pour leur donner des marques de sa satisfaction.»

Les intendans travaillèrent d'abord chacun sur la province dont il avoit le département; mais la guerre qui survint empêcha cette visite que le Dauphin se proposoit de leur faire faire à tous de toutes les provinces du royaume. « On ne doit jamais, dit »ce prince en parlant de ce beau projet; on ne doit »jamais s'en rapporter à la manière de voir et de »penser d'un seul homme, lorsqu'il s'agit d'asseoir »un jugement définitif sur une affaire importante. »L'homme le mieux intentionné n'est point exempt »de préjugés : le plus clairvoyant peut se trom»per, et se trompe quelquefois en effet; mais vingt »ne se tromperont pas, du moins essentiellement. »En sorte qu'à travers même certains préjugés par»ticuliers sur une affaire on apercevra la vérité »fondamentale qu'on cherche, et qui est indépen»dante de quelques erreurs qui ne touchent que les »circonstances. Aussi, dans l'instruction que nous »avons dressée, M. le duc de Beauvilliers et moi, »pour les commissaires départis dans les provinces, »le roi a goûté par-dessus tout l'idée de faire passer »successivement tous ces officiers dans toutes les »provinces. Nous avons appris, à la vérité, que plu»sieurs d'entre eux n'avoient pas vu cette clause »avec satisfaction; mais l'activité étant une qualite »essentielle à un intendant de province, celui qui

»craint le déplacement et les voyages annonce qu'il »n'est pas fait pour la commission dont on l'a »chargé.

»Parmi les raisons que l'on a opposées à cette »disposition, la plus spécieuse, et la seule qui mé»rite quelque attention, c'est que les commissaires, »en passant ainsi de provinces en provinces, n'en »connoîtront aucune à fond; mais j'estime que cinq »à six mois de visites et d'un travail continuel leur »donneront autant de connoissances qu'il en est »besoin, et plus qu'ils n'en prendroient dans plu»sieurs années qu'ils pourroient passer dans le re»pos, et en se déchargeant du plus pénible de leur »emploi sur leurs subdélégués et leurs commis, »comme il est certain que plusieurs sont dans l'u»sage de le faire. D'ailleurs cette visite générale une »fois faite, on pourra, si on le juge expédient, les »rendre plus stables; mais cette stabilité me paroî»tra toujours être contre le but et la nature de leurs »places. Elle leur fait faire des connoissances, et »contracter des alliances dans le pays, qui leur »ôtent une partie de la force et de la vigueur né»cessaires pour remédier aux abus.

»La guerre interrompt malheureusement cette »opération, à laquelle il faudra donner plus de »suite que jamais dès qu'il aura plu à Dieu de »nous rendre la paix. Et je ne doute nullement »que, par la comparaison des lumières de tant de »personnes différentes sur les mêmes matières,

»nous ne puissions voir le mieux dans toutes les »affaires principales, et prendre les moyens les plus »convenables pour procurer, suivant le désir du »roi, le soulagement et même l'aisance des peuples.

»Cette opération qui n'est encore que foiblement »ébauchée, présente, à la vérité, des combinaisons »infinies et un travail immense; mais dût-elle être »plus pénible et plus laborieuse encore, puisque, »tout pesé et mûrement examiné, c'est le seul »moyen de couper la racine du mal, et de procu- »rer un bien réel et durable, il faut fermer les yeux »sur la peine, et ne voir que les avantages qui en »résulteront. L'on peut d'ailleurs alléger le travail »par le temps qu'on y emploira; et rien n'empêche »qu'on ne suive, année par année, le travail des »commissaires, en se réservant de mettre la der- »nière main à la totalité de l'opération, et à lui »donner la stabilité, jusqu'à ce que tous les points »aient été bien éclaircis. On peut, dis-je, et il est »même indispensable de remédier sur-le-champ, »comme on a déjà commencé de le faire, à un »nombre d'abus reconnus dans chaque province, »d'y établir ou perfectionner ce qui peut être établi »et perfectionné sans difficulté, et enfin de prendre »un parti sur tous les objets sur lesquels on peut se »décider suivant les règles ordinaires de la poli- »tique. Par ce moyen, à la fin du travail des com- »missaires, il ne s'agira plus que de discuter cer- »tains points, ou d'éclaircir certains faits dont ils

»ne conviendront pas entre eux, et sur lesquels la »diversité même de leurs opinions nous donnera de »grandes lumières : ce qui offrira un bien moindre »travail que celui qu'on se prépareroit, si l'on at»tendoit à confronter tout à la fois le prodigieux »amas de leurs observations et de leurs recher»ches. »

Les mémoires des intendans ne répondirent pas tous aux grandes vues du prince qui en avoit tracé le plan. Plusieurs même annonçoient la négligence et l'incapacité. Le comte de Boulainvilliers s'en fit le rédacteur; et on lui a l'obligation d'y avoir rectifié un grand nombre d'erreurs, et d'en avoir retranché beaucoup d'inutilités. Mais trop souvent cet écrivain n'attaque les préjugés des autres que pour leur substituer les siens. Rarement d'accord avec lui-même, il oublie ses propres principes, et n'a plus de règles que celles d'un faux enthousiasme. Il annonce son ouvrage comme l'exécution des ordres du prince : « Le but principal de mon »travail, dit-il, ou plutôt du prince qui m'avoit »mis la plume à la main, étoit d'abréger la lecture »immense qu'il auroit dû faire de chaque traité des »intendans; ainsi je n'ai pas dû tellement lui pro»poser mon propre ouvrage qu'il ne fût en état de »le comparer avec celui des auteurs originaux.» Et, dans un autre endroit : « Je ne me flatte pas, dit-il, »que mon ouvrage puisse jamais mériter que le »prince y jette les yeux : je pense même qu'il seroit

»à présent non-seulement inutile, mais peut-être »dangereux qu'il parût devant lui..... Déjà prévenu »d'autres idées, déjà mûri dans une habitude op»posée, on ne pourroit compter, à cet égard, que »sur son bon naturel qui lui a fait aimer la vérité »dès l'enfance, ou sur sa piété qui semble diriger »toute sa conduite. » N'eût-il pas pu compter encore sur ce discernement exquis dont il fait lui-même l'éloge, et se rassurer, par tous ces motifs, contre la crainte qu'il n'adoptât aveuglément les préjugés de quelques intendans ?

Il n'étoit aucun de ces officiers publics, si nous en croyons le comte de Boulainvilliers, auxquels le Dauphin n'eût pu reprocher l'incapacité, l'inapplication ou la prévention : il en charge même plusieurs de ces trois défauts ensemble. Il ne parle d'eux qu'avec l'emportement de la passion et le fiel de la haine. Ce sont tous lâches flatteurs qui, au lieu de découvrir au prince les vérités utiles qu'il cherche, ne lui suggèrent que d'indignes moyens d'asservir les peuples sous le joug de l'autorité arbitraire. Il ne voit en eux que de vils mercenaires vendus à leur fortune, et qui ne connoissent d'occupation que la table, le jeu et la débauche; et tout ce qu'ils sont ils doivent l'être, par la raison qu'ils sont du corps des maîtres des requêtes. Il ne traite pas avec un moindre mépris leurs subdélégués, qu'il appelle les derniers des hommes.

Il reproche aux intendans de n'avoir pas répondu

à toutes les questions que le Dauphin leur avoit faites; comme si ces magistrats, en rendant publics leurs mémoires, n'eussent pas dû prudemment en supprimer certaines particularités qui eussent pu compromettre l'autorité ou les compromettre eux-mêmes. Le prince, par exemple, veut qu'on l'informe si les évêques remplissent dignement les fonctions de leur ministère; s'ils résident dans leurs diocèses, comme le prescrivent les canons; s'ils y font régulièrement leurs visites; si les gouverneurs des provinces n'auroient pas vexé les peuples ou souffert que des hommes puissans les vexassent. Il veut savoir si les officiers chargés de la répartition et du recouvrement des deniers publics n'auroient pas malversé, surtout depuis dix ans; s'il n'y auroit point dans les parlemens et les autres cours de justice des magistrats que l'on accusât de prévarication; s'il en existe encore de ceux qui se sont autrefois déclarés contre le roi son grand-père, et comment ils s'appellent. Mais n'est-il pas de toute évidence que l'on ne pouvoit pas rendre publiques les réponses à de pareilles questions? S'ensuit-il de là qu'elles n'aient pas été faites au prince, ou de vive voix, ou dans les mémoires manuscrits qui lui furent présentés?

Le comte de Boulainvilliers prétend encore que les ministres alors en place pilloient l'état; et ce sont là, selon lui, ces mystères d'iniquité que les intendans devoient s'empresser de découvrir au

Dauphin, et de publier à la face de la nation. Accusation pour le moins téméraire, dont l'auteur tire une conséquence peu judicieuse ; c'est-à-dire, que l'on doive s'empresser d'informer le peuple des malversations des ministres de l'autorité. Cette connoissance est essentiellement celle du souverain ; et il n'appartient qu'à lui de juger quand il est à propos de livrer à l'ignominie publique, ou même à la rigueur des lois un illustre coupable, qui auroit abusé, au préjudice des peuples, de l'autorité qui lui avoit été confiée pour les protéger.

L'écrivain, à la manière de nos philosophes modernes, s'épuise en raisonnemens, pour prouver, comme si quelqu'un en doutoit, que les peuples n'ont jamais pu donner aux souverains le droit de les opprimer ; et, par une de ses inconséquences ordinaires, ce qu'un peuple n'a jamais pu dire à son roi, il veut qu'une communauté, qu'un village ait pu le dire à son seigneur particulier : *Soyez notre tyran, nous serons vos esclaves.* Les paysans, cette portion d'hommes si précieuse aux états, et qui fut toujours si chère au Dauphin, n'est à ses yeux qu'un vil troupeau, qu'une populace aveugle, sur laquelle la noblesse a *un droit naturel*. Quelle ridicule prétention ! aussi ce *droit naturel* n'est-il plus bientôt, de l'aveu même du comte de Boulainvilliers, que le droit d'usurpation et de conquête. Voici son raisonnement : Une armée de Francs a vaincu les Gaulois. Par-là même tous les soldats

francs sont devenus nobles et tous les Gaulois esclaves; *et cela est juste*, conclut l'auteur. Mais, suivant ce principe de nouvelle JUSTICE, qui empêcheroit que les Gaulois ne dissent aujourd'hui aux Francs, c'est-à-dire, les roturiers aux nobles : Messieurs les Francs, nous sommes mille contre un : nous avons été assez long-temps vos vassaux, devenez les nôtres, il nous plaît de rentrer dans le patrimoine de nos pères? Aussitôt cette résolution prise, tous les roturiers se trouveroient nobles. Et M. de Boulainvilliers, devenu roturier avec tous les nobles francs, seroit obligé de dire, s'il étoit conséquent : *Cela est juste.*

Toujours en contradiction avec lui-même, il convient d'un côté que la religion et les lois ont adouci nos mœurs et modéré la fureur des guerres particulières; et il prétend que la liberté qu'avoit autrefois chaque seigneur de se faire justice obligeoit plus de vices à se cacher; c'est-à-dire, que le vice devoit être plus timide lorsque l'autorité pouvoit moins contre lui. Enfin, en même temps qu'il réclame les droits de l'humanité, comme si le prince pour lequel il dit qu'il écrivoit, eût pu les méconnoître, il regrette, avec un enthousiasme plus que républicain, ces jours de confusion et de licence où les nobles, despotes dans leurs terres, avoient le funeste pouvoir de s'entr'égorger, et de perpétuer ces guerres intestines qui consumoient les forces de la nation, et minoient les fondemens

de la monarchie. Mais c'est aux hommes qui ont l'humanité dans le cœur, et non point à ceux qui en profanent le nom dans leurs écrits, à juger si les rois qui ont réprimé ces excès doivent être appelés les oppresseurs de la noblesse, ou ses bienfaiteurs et les pères des peuples.

Je ne finirois pas si j'entreprenois de réfuter ici tous les paradoxes qu'avance le rédacteur des mémoires, et qu'il appelle quelquefois les lois fondamentales du royaume, oubliant encore que le terme de *lois fondamentales* n'est plus qu'un nom vide de sens dans le principe qu'il adopte : que le sort des états est subordonné à la *fatalité des événemens* et à la *règle suréminente du destin.*

Il est aisé d'imaginer que cet écrivain, le héros de M. de Voltaire, ne devoit pas être celui du prince dont j'écris la vie; et, en supposant la vérité de ce qu'avance le comte de Boulainvilliers : que ce fut le Dauphin qui lui *mit la plume à la main*, il est honorable pour ce prince d'avoir eu le courage de désavouer un ouvrage composé par ses ordres, mais dont l'exécution répondoit si peu à ses vues.

Les réponses que firent les intendans au mémoire du Dauphin furent pour ce prince la matière d'un travail immense. La lecture de quarante-deux volumes *in-folio* n'en étoit que le prélude. Mais que ne peut pas sur un grand cœur le zèle du bien public? En même temps qu'il satisfaisoit à ce travail, et qu'il remplissoit la pénible tâche qu'il s'é-

toit imposée, il trouvoit encore des momens pour s'occuper des mémoires que des particuliers lui adressoient du fond des provinces; il n'en rejetoit aucun sans examen, et il avoit le courage de se livrer à l'occupation rebutante d'extraire d'un chaos d'inutilités. ou même de préjugés, un petit nombre de vérités utiles. « Quand il n'y auroit, disoit-il, » qu'une seule observation judicieuse dans un vo-» lume entier de spéculations chimériques, on ne » doit pas regretter le temps que l'on a passé à le » lire. » Ce n'étoit, au rapport de l'abbé Fleury, que par l'impuissance de suffire seul à ce travail qu'il s'en déchargeoit en partie sur des personnes de confiance, qui lui rendoient compte de leurs observations, et avec lesquelles il concertoit ensuite les moyens simples et faciles que l'on pouvoit employer, tantôt pour remédier à un désordre, tantôt pour exciter l'émulation du travail et de la vertu, pour animer le commerce et l'industrie, pour perfectionner l'agriculture et les arts utiles; en un mot pour procurer à chaque province, suivant la nature du sol et le génie des habitans, la plus grande aisance possible.

Mais c'est surtout par la suite des écrits du Dauphin que l'on peut apprécier la solidité de ses principes, la droiture de ses vues, la profondeur et l'étendue de ses connoissances, et enfin sa politique entendue sur toutes les branches de l'administration publique.

Voici comment il parle du gouvernement ecclésiastique et des objets qui en dépendent : « L'homme » étant composé de deux substances, doit être dirigé par deux autorités analogues à la constitution » de son être; de là la distinction naturelle de gouvernement spirituel et temporel : du sacerdoce et » de l'empire. Quoique ces deux gouvernemens diffèrent dans leur objet, autant que l'âme diffère » du corps, il y a néanmoins entre eux des relations et des dépendances mutuelles, aussi intimes » que celles du corps avec l'âme, et ils doivent se » soutenir l'un par l'autre.

» Quoique l'autorité spirituelle diffère de sa nature de l'autorité temporelle, l'exercice de ces » deux autorités pourroit néanmoins être attribué à » la même personne, mais accidentellement. Un » roi, par exemple, pourroit, par la mort, ou du » consentement de sa femme, être promu aux ordres ecclésiastiques, et parvenir à la papauté. » Comme pape il gouverneroit l'Église, et comme » roi son royaume; mais jamais, en vertu de l'autorité spirituelle, on ne peut avoir droit sur l'autorité temporelle, ni réciproquement.

» L'observance exacte de la loi évangélique, dans » un état, feroit le repos de celui qui gouverne et » le bonheur de ceux qui seroient gouvernés. Un » des caractères propres de la religion chrétienne, » c'est de porter partout l'esprit de charité. Non-» seulement elle ne trouble point l'ordre de la so-

»ciété, mais elle ne tend, au contraire, qu'à faire »régner la paix et la plus grande harmonie entre »les membres qui la composent. Le Sauveur du »monde ne dit point aux rois de la terre de des-»cendre de leur trône: il veut qu'ils défendent les »petits et les foibles contre l'oppression; qu'ils »soient bons et justes envers tous. Il recommande »aux peuples de leur être soumis, de leur payer le »tribut; il veut que chacun reste dans son état, et »qu'il exerce sa profession suivant les règles de la »justice. L'ignorance et les passions des hommes »ont bien pu tenter de confondre les principes et »de défigurer l'œuvre de Dieu; mais l'ignorance et »les passions humaines n'ont qu'un temps, après »lequel la vérité reprend ses droits. On a flatté »quelques papes d'une autorité imaginaire sur le »temporel des souverains; et des souverains rivaux »appuyoient, suivant leurs intérêts actuels, ces »prétentions chimériques des pontifes; mais le Sau-»veur du monde a parlé assez clairement sur ce »point quand il a dit : *Mon royaume n'est pas de »ce monde ; rendez à César ce qui est à César;* »et toutes les Écritures viennent à l'appui de ces »maximes. Le sacerdoce ne peut donc pas s'appro-»prier un droit que son instituteur ne lui a pas »donné, et que nul autre n'a pu lui donner. Mais »ce seroit calomnier l'Église que de lui attribuer, »comme un sentiment qu'elle avoue, un préjugé »mis en avant par l'ignorance ou l'ambition de

»quelques particuliers; de même que ce seroit »rendre peu de justice à l'empire que de dire qu'il »est l'oppresseur du sacerdoce, parce que quelques »souverains, en certaines circonstances, ont voulu »porter la main à l'encensoir, et soumettre à leur »autorité des matières qui ressortissoient de leur »nature au tribunal ecclésiastique.»

»Nous reconnoissons trois ordres dans le royaume: »le clergé, la noblesse, et le tiers état ou le peuple.

»L'ordre ecclésiastique, par la sublimité de son »objet qui est divin, et l'importance de ses fonc»tions qui sont saintes, est le premier ordre de l'é»tat; mais les ministres du sacerdoce, pour ne point »déroger à la prééminence de leur rang, doivent se »contenir dans les bornes de leur ministère, qui est »tout spirituel. Lors donc qu'un ecclésiastique, ou»bliant ce principe, s'ingère dans le maniement »des affaires civiles, on peut dire qu'il n'est plus »du premier ordre de l'état. Il n'appartient pas »non plus aux deux autres: c'est une espèce d'être »monstrueux dans la société. Je ne parle que de »l'intrigant qui s'ingère; car le prince peut em»ployer, et il emploie quelquefois très-utilement les »talens d'un homme d'église dans le gouvernement »politique. On a vu de saints évêques et de saints »prêtres à la cour des empereurs; mais un ecclé»siastique ne doit se prêter qu'à regret à des fonc»tions si peu compatibles avec celles de son minis»tère, et le prince ne doit l'employer pour affaires

» temporelles que dans l'impossibilité de trouver les » mêmes lumières parmi les laïques.

» Les évêques doivent être l'ornement comme le » soutien de l'Église. La sainteté de vie, le zèle du » salut des âmes; et la science propre à diriger ce » zèle sont des qualités essentielles à l'épiscopat; et » celui qui ne les réuniroit pas ne doit jamais être » promu à cette éminente dignité, fût-il d'une des » premières maisons du royaume. Mais, quand ces » qualités se trouvent jointes à un nom distingué, » le sujet doit être préféré à celui qui, réunissant » les mêmes qualités, seroit d'une naissance obs- » cure. Quoique la religion soit indépendante des » ministres qui l'annoncent, il est certain cepen- » dant qu'elle a quelque chose de plus respectable » aux yeux du vulgaire quand il la voit annoncée et » pratiquée par un homme de naissance.

» Quand je dis qu'il est à propos de donner » la préférence à la noblesse pour l'épiscopat, » je ne prétends pas qu'il faille donner l'exclu- » sion aux roturiers, auxquels les talens et la » vertu peuvent tenir lieu de la plus haute naissance; » et il est certain qu'il se trouve quelquefois, dans » les diocèses, des ecclésiastiques d'un mérite si re- » connu et d'une si éminente sainteté, qu'ils seroient » élus par les peuples si les évêques se faisoient en- » core par acclamation. De tels sujets sont dignes de » l'épiscopat, et c'est servir l'Église, comme on le » doit, que de les y élever.

»Quoique l'on doive chercher, en premier lieu, »le bien de la religion et l'avancement du royaume »de Dieu, dans le choix des premiers ministres du »sanctuaire, il est bon dans ce choix de prendre »également en considération le bien temporel des »peuples, et la tranquillité de l'état. Quand tous »les évêques seront tels que nous l'avons dit, ils »mettront la règle dans les chapitres et parmi les »curés; les curés l'établiront dans leurs paroisses, »tout sera dans l'ordre. Si le chef ne veille pas, les »pasteurs inférieurs négligent leur devoir, tout dé»périt, les peuples restent sans instruction, et n'ont »pour exemple que des scandales. Ils ignorent ce »qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils doivent au roi, ce »qu'ils se doivent à eux-mêmes ; d'où il arrive »que le désordre et la licence éclatent, et que l'on »est obligé d'employer la force pour faire rentrer »dans le devoir et la soumission ceux que la con»science et la religion seule auroient dû y contenir.

»En remontant à l'origine des troubles qui ont »agité l'Europe depuis plusieurs siècles, on verra »clairement que si le corps épiscopal eût été com»posé d'hommes éclairés et intègres dans les mœurs, »la chrétienté n'eût point été le théâtre de tant de »guerres sanglantes. On sentoit assez la nécessité »de réformer le clergé; mais les évêques, les uns »par indolence, les autres par connivence, s'en »tenoient à de vaines paroles, lorsque Luther, sorti »de son cloître, soutint que le meilleur moyen d'o-

»pérer cette réforme étoit que les moines se ma»
»riassent avec les religieuses. Il en donna l'exemple,
»il fit secte, et quelle secte! La régularité des pre-
»miers pasteurs eût arrêté cette secte dès sa nais-
»sance, et prévenu ses ravages. Mais si une fois le
»corps destiné à éclairer perd sa lumière, tout est
»dans les ténèbres; les opinions se confondent, les
»esprits s'aigrissent par la dispute; les passions que
»le frein de la religion ne contient plus, se portent
à tous les excès; on se heurte, on se choque, et
»l'on finit par s'entr'égorger : j'en appelle à notre
»histoire, les faits parlent encore.

»C'est une question que l'on fait quelquefois :
»Lequel est le plus à propos, ou de placer dans son
»propre pays un sujet que l'on élève à l'épiscopat,
»ou de le pourvoir d'un siége qui en soit éloigné? Si
»on le place dans son propre pays, il s'occupera plus,
»dit-on, du soin d'agrandir sa famille, de se ré-
»pandre parmi ses parens et ses amis, que de visiter
»son diocèse, d'instruire et de secourir les misé-
»rables. D'un autre côté, si on le met à la tête d'un
»diocèse où sa famille soit peu connue, il n'y
»jouira pas de la même considération; et n'ayant
»ni parens ni amis dans son évêché, ce sera un
»prétexte pour lui de venir se désennuyer dans la
»capitale. Ces divers inconvéniens pourront avoir
»lieu, sans doute, quand on élevera à l'épiscopat
»des sujets dépourvus des qualités dont nous avons
»fait mention; mais en les choisissant tels qu'ils

»doivent être pour remplir un tel grade, il me »semble qu'il deviendra assez indifférent qu'ils ha»bitent une province ou une autre. L'application à »leurs devoirs leur donnera partout de la considé»ration; partout ils feront du bien et seront res»pectés des peuples; comme, au contraire, les »autres ne seront estimés nulle part, et occasio»neront partout de grands maux.

»Malgré tout ce qu'on a pu faire jusqu'ici, on »n'est point parvenu à faire résider dans leurs dio»cèses un certain nombre d'évêques, et de ceux »surtout qui ont ici leurs parens ou leurs amis. Il »est surprenant qu'ils aient toujours de merveil»leuses raisons pour être dispensés de résidence, et »que nos meilleurs évêques n'en aient jamais, ou »que très-rarement. Comment cet évêque, habitant »de Paris, peut-il gouverner son diocèse, et suivre »la conduite de ses curés éloignés de lui de cent »lieues, et que, peut-être, il ne connoît pas? Il »commet des vicaires; mais les vicaires de cet »évêque, qui donne l'exemple de la non résidence, »auront-ils assez d'autorité pour obliger les curés à »résider; et s'ils leur font des reproches de passer »le temps dans les villes de leur voisinage, ceux-ci »ne répondront-ils pas qu'ils y sont retenus pour »des affaires aussi importantes pour eux que le sont »pour leur évêque celles qui le retiennent à Paris? »Il faut qu'un évêque soit dans son diocèse comme »un roi dans ses états, un général dans son armée,

» un pilote à son gouvernail. Il a été ordonné qu'au» cun officier ne toucheroit ses appointemens qu'au» tant qu'il seroit réellement présent, et qu'il feroit » le service dans son régiment; et cela étoit aussi » juste que nécessaire, surtout en temps de guerre ; » mais est-il d'une moindre importance qu'un » pasteur soit à la tête de son troupeau? Aussi » voyons-nous des lois qui adjugent aux pauvres tout » le revenu des ecclésiastiques non résidens. Il suf» fira de remettre ces réglemens en vigueur, et de » tenir la main à leur exécution, pour que tout rentre » dans l'ordre à cet égard.

» Ceux qui prétendent que les choses vont tout » aussi bien dans leurs diocèses pendant leur ab» sence que lorsqu'ils y résident, réduisent à zéro » toute la valeur et le savoir-faire de leurs personnes; » et ils font voir qu'il y a eu erreur dans leur pro» motion; que l'homme qui les supplée devroit être » l'homme en place, si tant est qu'il fasse si bien, » n'ayant qu'une autorité empruntée.

» Je m'appesantis sur ce chapitre, par la conviction » où je suis que la régularité du corps épiscopal, et, » par une suite naturelle du clergé, est de la plus » grande influence sur tout le corps de l'état. Et, » comme le bien général des peuples est toujours la » première chose que l'on doive prendre en consi» dération, la naissance, les recommandations, les » services même rendus à l'état par la famille, ne » doivent jamais élever à la dignité épiscopale un

»sujet qui n'a point par lui-même les vertus pro-»pres de cet état.

»Si les évêchés et les riches bénéfices sont con-»férés à des sujets dépourvus de l'esprit ecclésias-»tique, leurs revenus seront employés en folles dé-»penses; au lieu qu'entre les mains d'hommes ver-»tueux ils seront, suivant leur destination, le pa-»trimoine des pauvres, et la ressource de tous les »misérables d'un diocèse ou d'un canton. Et je fais »état qu'on soulageroit moins le peuple, dans la »portion qui a le plus pressant besoin de soulage-»ment, par la plus grande diminution possible des »impôts et des charges publiques, qu'en mettant à »la tête des biens ecclésiastiques des hommes cha-»ritables, qui s'en regarderont moins comme les »propriétaires que comme les économes.

»Il s'ensuit de tout ceci que le prince ne sauroit »jamais mieux acquitter sa conscience, dans la ré-»partition des biens ecclésiastiques, qu'en les distri-»buant suivant son plus grand avantage à lui-»même, qui ne sauroit être que le soulagement de »ses peuples.

»Les biens ecclésiastiques sont biens de l'état »comme les biens séculiers : ils nourrissent égale-»ment les sujets de l'état, ils concourent à en ac-»quitter les charges; et, malgré les abus particu-»liers qu'il y a à réformer, il est indubitable que »les pauvres, qui ont plus de droit à ces biens »qu'aux biens séculiers, y ont aussi plus de part;

»ce qui fait une décharge pour l'état. Et je ne suis »point surpris que le lord Wolmey observe que le »nombre des misérables s'est accru visiblement »chez nos voisins depuis que les biens de l'église »ont été usurpés par les séculiers : il devoit natu-»rellement en arriver ainsi; et cette injustice d'un »moment devoit laisser une plaie incurable dans »l'état. Je suis donc bien convaincu qu'il seroit »également contre la justice et contre le véritable »intérêt de l'état de dénaturer les biens de l'église; »mais, d'un autre côté aussi, il me paroîtroit à »propos qu'il en soit fait une répartition plus équi-»table entre les membres du clergé. Les uns sont »dans l'opulence, les autres dans un état de misère »indécent. Comment imaginer que des curés et des »vicaires dont les uns ont à peine trois cents livres »de revenu, et les autres la moitié, puissent vivre »et soulager les pauvres de leurs paroisses? Il est de »justice que ceux qui portent le poids du travail »soient récompensés, et ils ont les premiers droits »aux biens de l'église.

»La trop grande fortune d'un nombre d'ecclé-»siastiques est peut-être un plus grand mal encore »que l'extrême indigence des autres. Tel, qui vivoit »avant d'avoir un bénéfice, meurt de faim de-»puis qu'il en possède un considérable; il s'efforce, »par toutes sortes de voies, de s'en procurer un »second, et quelquefois un troisième. C'est pour-»tant une règle reçue dans l'Église, que l'on ne

»peut pas en conscience posséder plusieurs béné-»fices, quand un seul est suffisant pour vivre ecclé-»siastiquement, c'est-à-dire, dans la simplicité, »sans luxe et sans faste, comme les ministres d'une »religion qui dit anathème aux amateurs des biens »de ce monde. Quelques-uns prétendent réduire »cette règle aux bénéfices à charge d'âmes; ce qui »signifieroit que les bénéficiers qui sont oisifs ont »droit d'être plus récompensés que ceux qui tra-»vaillent. La cupidité introduit ainsi les abus jus-»que dans le sanctuaire, l'indulgence les tolère, »l'usage les autorise; et l'on perd de vue la loi, au »point qu'un ecclésiastique se rend extraordinaire »quand il dit que sa conscience ne lui permet pas »de garder l'abbaye de Saint-Valery avec l'archevê-»ché de Cambrai.

»Il me semble que, pour remédier à cet abus, »il seroit à souhaiter que, par le concert des deux »puissances, on partageât les bénéfices appelés »*simples* de la première classe, c'est-à-dire, qui »excéderoient douze mille livres de revenu, en trois »menses, et ceux de la seconde classe ou qui excé-»deroient six mille livres en deux menses. Par-là »on pourroit récompenser un plus grand nombre »de bons sujets, et l'on imiteroit la Providence qui »répand ses bienfaits sur tous les hommes, pour »les porter tous à la reconnoissance. Celui qui est »actuellement pourvu de trois de ces bénéfices se-»roit honteux d'en réunir neuf, s'ils étoient ainsi

»partagés, et personne ne se prêteroit à lui en don-»ner un si grand nombre.

»Le roi, qui veut que la justice et les lois soient »respectées en tout, me disoit que cette division »porteroit atteinte à l'intention des fondateurs, »qui fut d'établir un seul bénéfice et non pas trois; »mais ces hommes pieux, qui donnoient une partie »de leurs biens afin qu'un ministre des autels levât »les mains au ciel pour le peuple, désapprouve-»roit-il que trois remplissent le même devoir? On »ne peut pas douter qu'il n'y ait des cas où l'on »puisse, et l'on doive même interpréter l'intention »des fondateurs; et la règle invariable pour ces in-»terprétations, c'est de supposer aux fondateurs et »de la raison et de la religion : on a cru devoir inter-»préter l'intention des fondateurs à l'égard de plu-»sieurs bénéfices fondés en argent; et, parce que »la valeur des espèces a baissé infiniment depuis »quelques siècles, on a cru qu'il étoit de la justice »de réduire ces bénéfices; et il ne seroit pas en effet »raisonnable de vouloir qu'une somme de soixante »livres qui suffisoit alors pour l'entretien honnête »d'un ecclésiastique, et pour l'obliger à desservir un »bénéfice toute une année, lui suffise encore au-»jourd'hui. Mais, s'il est de l'équité que l'on réduise »en un plusieurs bénéfices qui ne peuvent plus »suffire à plusieurs ecclésiastiques, n'est-il pas de »la même justice de partager entre plusieurs un »seul bénéfice qui peut aujourd'hui suffire à plu-

» sieurs ? Cette compensation, dis-je, me paroîtroit, » non pas de convenance, mais de justice rigou- » reuse.

» De plus, cette disposition contribueroit, plus » que tous les autres moyens que l'on pourroit » prendre, à l'observance des règles ecclésiastiques, » et surtout de celle de la résidence qui n'est guère » violée que par les riches bénéficiers. Elle pourroit » aussi faciliter un autre bien dont on sent assez l'u- » tilité, je veux dire la division de quelques diocèses » qui sont d'une si grande étendue qu'il est impos- » sible à l'évêque le plus zélé de veiller exactement » sur son troupeau, et de faire ses visites. En divi- » sant quelques-uns de ces évêchés en trois, et plu- » sieurs en deux, dans le cas où le revenu divisé » avec l'évêché ne suffiroit plus à l'honnête subsis- » tance de l'évêque, on annexeroit à son revenu la » mense d'un bénéfice de la première ou de la se- » conde classe. Il est également important que l'on » oblige les décimateurs à fournir aux frais de l'érec- » tion de nouvelles cures, dans les bourgs ou vil- » lages tellement peuplés qu'un seul curé ne peut » pas suffire au soin des âmes; et le prince, sans » mettre la main à l'encensoir, peut et doit même » prendre connoissance de ces matières et les faire » régler suivant les lois. Aucun de nos rois n'a mieux » mérité de l'Église que saint Louis; mais, lorsqu'il » honoroit le plus ses ministres, il exigeoit qu'ils » fussent tout ce qu'ils doivent être. »

Le corps de la noblesse française avoit, dans la personne du Dauphin, un judicieux appréciateur de ses services, et chaque particulier un juge éclairé de son mérite. Regardant la noblesse comme la force et le soutien de l'état, il lui donnoit une sorte de droit naturel aux distinctions honorables et aux emplois avantageux; mais il ne connoissoit de vraiment nobles que les sujets qui soutenoient la distinction de leur naissance par celle des sentimens.

»Notre noblesse, dit ce prince, est la force de »l'état; et, si les armées sont des corps, on peut »dire qu'elle en est l'âme. Son zèle à servir en temps »de guerre ne s'est jamais démenti : son attache»ment pour ses souverains a toujours été inébran»lable; ce qui lui donne droit à leur reconnoissance, »et mérite les plus grands égards. Il est à propos »que la noblesse, sans imposer aux peuples un joug »qu'ils ne doivent point porter, jouisse néanmoins »auprès d'eux d'une grande considération, parce »qu'elle est souvent chargée de les commander et »de leur faire respecter les ordres du souverain.

»Il y a, soit dans les armées, soit dans le gouver»nement militaire du royaume, une infinité de »grades honorables et de postes avantageux, dont »les uns sont la récompense de la bonne conduite »que l'on a tenue dans les autres, et qui appar»tiennent comme naturellement à la noblesse. L'an»cienneté de noblesse, les services des sujets nobles »et leur mérite personnel doivent toujours être ba-

»lancés dans la distribution de ces emplois, et la »promotion à ces grades. La haute noblesse, à mé»rite égal, doit obtenir la préférence. Mais il pour»roit être très-préjudiciable au service de l'état de »se faire un principe invariable de cette préférence »pour tous les emplois. Tel est très-noble par ses an»cêtres qui l'est très-peu de sa personne; et, au »contraire, nous trouvons parmi la noblesse com»mune des hommes qui joignent les services réels »à une rare capacité. La préférence que l'on don»nera, dans ce cas, au moins qualifié sur celui qui »l'est davantage, sera moins un passe-droit fait à »la naissance de celui-ci qu'une justice rendue au »mérite du premier; et, pour un seul qui murmu»rera de ce qu'il n'aura pas obtenu un poste qu'il »croyoit fait pour son nom, mille autres applau»diront en le voyant rempli par un sujet capable. »De semblables dispositions exciteront l'émulation, »la mère des vertus civiles, et tourneront toujours »au bien des peuples. Pour tous les grades mili»taires et les postes qui en sont la récompense, la »noblesse qui n'a pas servi, ou qui n'a servi qu'à »la cour, ne doit jamais l'emporter sur la noblesse »qui a servi dans les armées. Celui qui sert le roi »dans une bataille lui est sans doute bien plus »utile que celui qui le sert à la cour; et le service »commode du palais ne doit jamais être mieux ré»compensé que le service dur et pénible des cam»pagnes. Les courtisans cependant sont toujours

»empressés de demander, et à toute heure à portée »de le faire. Ils ne portent leurs prétentions que »sur ce qu'il y a de plus avantageux; et quelque- »fois ils n'ont pas de honte de solliciter, pour un »homme qui n'a jamais été à la guerre, un poste »vacant par la mort d'un officier qui a été tué sur »la brèche. Des sollicitations aussi déplacées de- »vroient les exclure des grâces même auxquelles »ils peuvent prétendre d'ailleurs.»

L'historien du *Siècle de Louis XIV* nous dit »que le Dauphin, instruit dans l'art de la guerre, »regardoit cet art plutôt comme le fléau du genre »humain, et comme une malheureuse nécessité, »que comme une source de véritable gloire.» Les faits nous ont déjà mis à portée d'apprécier les talens militaires du prince : ses écrits, en nous rappelant l'étendue de ses connoissances en cette partie, nous apprendront encore ce qu'il pensoit du droit de la guerre, et quels étoient ses principes de justice et d'humanité sur la manière d'exercer ce droit.

«Le métier de la guerre, dit-il, est certainement »un métier très-difficile, et où les plus habiles font »tous les jours des fautes. Pour commander une »armée comme pour gouverner un état, il ne faut »qu'un seul homme; mais il faudroit à cet homme »des lumières et une prévoyance plus qu'humaine. »Dans le gouvernement d'un état et le train ordi- »naire des affaires, tout se fait à tête reposée, et

» après de mûres délibérations. Dans la conduite
» d'une armée, il faut savoir agir souvent sans déli-
» bérer : il faudroit que vous pussiez prévoir tout ce
» qui doit ou qui peut arriver ; et l'art de l'ennemi
» est de vous donner le change sur ce qu'il vous pré-
» pare, ou pour le fond, ou pour l'exécution. Le plus
» habile capitaine, s'il est de bonne foi, avouera
» qu'il a fait des fautes dans les campagnes qui lui
» ont été les plus glorieuses ; qu'il a échoué dans
» une entreprise bien concertée, et réussi dans une
» autre qui paroissoit téméraire. Il n'y a ni mesures,
» ni bon conseil, ni nombre de troupes, ni bravoure
» qui puissent assurer un général de la victoire. Un
» rien, dans un jour de bataille, jette le découra-
» gement et l'épouvante dans une armée deux heures
» avant pleine d'ardeur. Un coup de vent, un nuage
» de poussière décide de la perte ou du gain d'une
» bataille. Demandez à cette armée pourquoi elle
» fuit devant un ennemi qu'elle a battu la veille ?
» personne n'en sait rien. On ne peut pas croire
» qu'on ait fait ce qu'on a fait. C'est dans ces occa-
» sions l'esprit du Dieu des armées qui souffle où il
» lui plaît l'audace ou l'épouvante. Mais dans l'ordre
» même ordinaire des choses, et dans le courant du
» service, il n'en est pas moins vrai qu'un bon gé-
» néral est exposé à des mécomptes ; et il fait des
» fautes, par la raison qu'il est homme, et qu'il ne
» sauroit ni tout embrasser, ni tout prévoir.

» Souvent encore le général n'est pas bien se-

»condé. Les ordres qu'il a donnés à propos sont »mal exécutés. Il est sans doute de sa prudence de »ne charger d'ordres importans que des hommes »capables de l'exécution; mais cela ne dépend pas »toujours de lui : il est quelquefois obligé d'em»ployer un officier dont le peu de capacité lui est »assez connu, parce que cet officier est en grade : »pourquoi s'y trouve-t-il, sans en avoir le mérite? »On pourra bien adjoindre un second à cet homme »incapable, pour le diriger sous prétexte de l'aider; »mais on sait aussi que les moins habiles sont tou»jours les plus présomptueux, et que personne »n'est moins disposé à recevoir les bons conseils, »et en quelque sorte plus en garde contre ceux qui »pourroient les donner, que celui qui a le plus de »besoin de les recevoir. Vous insisterez, ce sera »faire un mécontent. C'est toujours un mal de »mettre dans une place un homme qui n'a pour y »prétendre que son nom ou la faveur; mais ce mal »a surtout de grandes conséquences dans une ar»mée, où il faut plus que partout ailleurs savoir »payer de sa personne.

»C'est un point important dans une campagne »que de s'assurer les vivres. On a beau garantir »son armée des entreprises de l'ennemi, si on la »laisse surprendre par la famine, elle est perdue. »L'essentiel sans doute est d'avoir les grains; mais »il arrive encore que le grain abonde, et qu'on »manque de moulins. D'autres fois on aura des fa-

»rines, et l'on sera embarrassé pour les fours. Or, »toute espèce d'embarras est grand dans une ar- »mée, quand il est général, et le service en souffre.

»Le chapitre des accidens et des cas imprévus est »infini. Vous avez fait mille suppositions, suivant »lesquelles tout alloit à souhait pour vous : il fal- »loit encore en faire une que vous n'avez point »faite, et qui dérange tout. Il faudroit pouvoir se »ménager des ressources pour toutes les combi- »naisons possibles; et cela passe l'esprit de l'homme. »La grande science est donc de savoir approcher »du but plutôt que d'y atteindre, et cela est bien. »Pourquoi faudroit-il que l'homme, borné dans »toutes ses connoissances, fût infaillible dans l'art »de se détruire? La Providence veut très-sagement »que la conduite des guerres soit très-difficile, et »leur succès toujours incertain, afin qu'on ne les »engage que par nécessité, et qu'on se prête faci- »lement à les terminer.

»Si l'on veut renforcer une armée de moitié, il »faut lui donner un général en qui elle ait con- »fiance; et elle a toujours confiance en un homme »qui a eu des succès, fût-il d'une capacité ordi- »naire. Le soldat ne voit pas au delà de ce qui »frappe ses sens. Il ne connoît point de danger »quand il est conduit par un général qui lui a ins- »piré de la confiance; et il s'y expose sans ména- »gement, pour seconder celui qui a su gagner son »affection. Lorsque nous manquâmes de pain à Ni-

»mègue, j'ai cru devoir rendre compte à l'armée »des mesures que nous avions prises pour ne pas »nous trouver dans cet embarras : le soldat ne mur»mura point. Mais ce qui fit peut-être mieux que »tout le reste, c'est qu'on ne pouvoit pas ignorer »que j'étois comme les autres dans le besoin. Heu»reusement nous ne fûmes pas long-temps dans »cette position.

»Un homme qui est à la tête d'une armée, et qui »ne sait pas où est l'ennemi, ce qu'il fait et ce qu'il »veut faire, ou du moins qui ne prend pas tous les »moyens possibles de le savoir, cet homme, dis-je, »n'est point en sa place. Le général qui confie ses »projets à trop de personnes, avant le moment de »l'exécution, les verra toujours échouer, parce que »l'ennemi en sera informé. Le plus difficile n'est »point de se taire; mais on dit souvent beaucoup »sans parler. Il faut savoir donner le change, non»seulement à l'armée ennemie, mais à ses propres »troupes sur les manœuvres qui conduisent à l'exé»cution d'un projet. Il faut, suivant que l'on tient »la campagne ou que l'on fait des siéges, entendre »les marches et les attaques feintes, et les doubles »feintes, qui consistent quelquefois à suivre la route »la plus commune, lorsqu'on peut croire que l'en»nemi soupçonnera qu'on va par les chemins dé»tournés, en sorte qu'il y a quelquefois beaucoup »de prudence à agir avec une sorte d'imprudence »apparente.

»On voit souvent des hommes qui ont de l'expé-
»rience, et qui jouissent même d'une grande ré-
»putation de capacité, faire des fautes que l'on
»pardonneroit à peine à un jeune officier. Il est de
»principe, par exemple, qu'on doit toujours se
»tenir sur le qui vive dans les marches. Lors même
»que l'on s'avance dans le dessein de surprendre
»l'ennemi, on doit supposer qu'on ne le surprendra
»pas. Lorsqu'on prétend traverser une marche,
»s'opposer à un passage, etc., il est bon de ne point
»compter sur la réussite, et de donner à l'ennemi
»une prévoyance qu'il n'aura pas. Il faut imaginer
»que sur le chemin que vous êtes obligé de faire
»pour aller à lui, il a pu vous tendre quelque em-
»buscade, et vous assurer si, par quelque disposi-
»tion particulière du terrain, l'endroit où vous es-
»pérez le joindre et le battre ne doit pas lui
»donner un avantage sur vous. Il vaut mieux pren-
»dre dix précautions inutiles que de manquer à en
»prendre une nécessaire. Il ne viendroit pas dans la
»pensée de recommander à un officier général de
»ne point engager sa cavalerie, en présence de l'ar-
»mée ennemie, dans des prairies coupées de haies,
»dans des chemins creux et des terrains fangeux.
»On n'imaginera pas non plus qu'il soit nécessaire,
»quand on s'avance à la tête de vingt mille hommes,
»au vu et au su de l'ennemi, pour enlever ses con-
»vois; on n'imaginera pas, dis-je, qu'il soit néces-
»saire de lui recommander de se défier des barba-

»canes sur sa route, et de faire sonder les bois le
»long desquels il doit passer. Ce sont néanmoins
»ces fautes grossières qui furent cause de nos dis-
»grâces dans la dernière campagne. Pouvois-je les
»prévoir? et ne faut-il pas en avoir été témoin,
»pour croire qu'on peut les commettre?

»L'on est vaincu quand on est surpris, fût-on dix
»ou vingt contre un. Aussi, dès que l'on est sûr de
»surprendre, il n'y a presque jamais de témérité à
»attaquer. La surprise produit l'effet des ténèbres:
»elle empêche de juger du nombre. Il n'est pas rare,
»dans la surprise comme dans les ténèbres, qu'une
»poignée de monde mette en déroute une armée
»entière. Savoir prendre un parti dans la surprise,
»et dissimuler son embarras au soldat, est le fait
»d'un habile capitaine. C'est pour cela que les
»avant-gardes doivent toujours être conduites par
»des officiers intelligens, intrépides, capables de
»se déterminer sur-le-champ; et cela est encore
»plus important lorsqu'on marche à l'ennemi, et
»qu'on prévoit qu'il pourra être nécessaire de lui en
»imposer et de le contenir, pour laisser le temps
»au corps de l'armée de joindre et de se pré-
»parer avantageusement pour l'action. Une conte-
»nance déterminée supplée au nombre, et le grossit
»aux yeux de l'ennemi : nous en eûmes un bel
»exemple à la journée de Nimègue.

»Quoiqu'un premier succès ne soit pas toujours
»décisif, on peut dire néanmoins que c'est avoir

»un grand avantage que d'avoir le premier, soit »dans une campagne, soit dans une action; et l'on »ne doit rien négliger pour se le procurer. C'est »pourquoi il faut éviter plus soigneusement de s'en»gager dans une occasion douteuse à l'ouverture »d'une campagne, et faire faire les premières »charges dans une action par des troupes aguerries.

»Il est d'usage que nous prenions nos grenadiers »parmi nos plus beaux hommes. Ne vaudroit-il pas »mieux qu'ils fussent choisis entre les plus braves, »et que le grade de grenadier fût la récompense du »mérite, plutôt que le prix de la taille? On y per»droit pour la montre, mais on y gagneroit pour la »force, et l'on se procureroit un moyen facile de »récompenser le soldat. Que si l'on croit devoir s'en »tenir à l'usage, qui a véritablement quelque chose »d'imposant pour le coup d'œil, rien n'empêche»roit qu'il y eût dans tous les régimens une marque »distinctive pour le soldat, comme il y en a pour »l'officier. Elle seroit accordée par le colonel, sur »le témoignage des officiers du régiment, ou à la »suite d'une campagne, ou après un temps de ser»vice déterminé. Alors ceux qui seroient décorés de »cet insigne resteroient à leurs rangs dans les com»pagnies, et porteroient le nom de *grenadiers* »*d'honneur*. C'est parmi eux que l'on choisiroit »les sergens et les bas officiers. On pourroit les »former en compagnies, lorsqu'il faudroit des »hommes d'élite pour un coup de main. Il résulte-

»roit encore de là que le soldat s'accoutumeroit à »faire par sentimens le service, qui n'est qu'un »métier pour la plupart.

»Comme l'origine de la noblesse est le mérite »guerrier, il est naturel de penser que les enfans »des héros seront plus braves que les autres; et »c'est à ce titre, et non pas à raison de ses ri»chesses, que la noblesse commande dans les trou»pes, et en occupe les premiers grades. Nous »voyons cependant, dans tous les régimens, quel»ques nobles qui oublient leur naissance, et quel»ques roturiers qui s'élèvent au-dessus de la leur »par les sentimens. Il arrive souvent qu'une ob»servation judicieuse et importante dont un offi»cier se fait honneur, lui a été suggérée par un »soldat. Le maréchal de Turenne avouoit qu'il avoit »souvent rencontré de vieux soldats qui pénétroient »ses desseins les plus secrets, et qui lui traçoient »un plan de campagne raisonné, peu différent de »celui qu'il se proposoit de suivre. Je me rappel»lerai toujours que sur un rapport avantageux que »me fit M. de Vendôme, j'ordonnai qu'on gratifiât »de dix louis un sergent de Navarre. Cet homme »ne voulut en recevoir qu'un seul, en disant : *Je le »conserverai toute ma vie, et me souviendrai que »je le tiens de mon général.* Deux mois après le »même soldat fit de nouveau parler de lui. Je fis »alors faire des informations sur sa conduite, qui »avoit été constamment la même pendant trente-

»deux ans qu'il avoit servi. De sergent qu'il étoit, »je le fis capitaine. Il eut encore la délicatesse de »demander à remplir ce grade dans un autre ré»giment, parce que, disoit-il, il auroit honte de se »voir l'égal de ceux qu'il avoit respectés jusqu'alors »comme ses supérieurs. Mais tous les officiers de »son régiment voulurent qu'il restât parmi eux, et »il y reste. On ne sauroit imaginer le bon effet que »cela produisit dans le régiment, et même dans toute »l'armée. Par où j'ai compris qu'il seroit à propos »que, dans tous les régimens, il se trouvât au moins »un capitaine de fortune qui eût commencé par »être soldat. Ce seroit un encouragement toujours »parlant, tant pour le soldat que pour l'officier »même, qui doit avoir à cœur que le soldat ne lui »soit point préféré.

»L'émulation entre les officiers généraux pro»duit de grands biens; mais si elle dégénère en ja»lousie elle peut occasioner des maux infinis. On »doit regarder comme un malhonnête homme, et »un traître à la patrie un officier qui ne fait pas »son devoir dans une action, pour le plaisir d'hu»milier un rival, ou pour le faire repentir de n'avoir »pas adopté ses vues. La disgrâce ne suffit point, »il faut user de châtimens envers des lâches, ca»pables de laisser périr une armée pour satisfaire »leur ressentiment particulier. C'est sur quoi nous »sommes peut-être trop indulgens. Il faut savoir »plaindre et encourager pour les mauvais succès;

»la honte et le mépris seront la punition de la pol»tronnerie; mais la mauvaise volonté doit être pu»nie comme crime de haute trahison. Tous les ré»gimens qui ont combattu à Oudenarde n'ont pas »également fait leur devoir. On s'est aperçu que »M. de Vendôme s'étoit engagé imprudemment, et »l'on a conclu qu'on pouvoit le laisser dans l'em»barras. Quelle conclusion pour des Français! mais »surtout pour des officiers; car l'officier fut plus cou»pable en cette occasion que le soldat. Je suis très»assuré que personne n'avoit l'intention ni de me »mortifier moi-même, ni de nuire directement à »l'état. Mais qu'importe qu'on ait ou qu'on n'ait »pas l'intention de nuire, quand l'action est crimi»nelle et nuisible de sa nature? Il n'en est pas »moins vrai que cette journée nous fut très-fu»neste. Et, si M. le chevalier de Saint-Georges, mon »frère et moi ne nous fussions montrés comme des »soldats, à la portée du mousquet, je ne sais à »quoi elle se seroit terminée. Mais s'il étoit permis à »tous les particuliers de juger leur général, et si le »général ne pouvoit se promettre d'être secondé »qu'autant que sa manœuvre seroit du goût de tout »le monde, quelle entreprise réussiroit jamais? Le »plus clairvoyant, quand il est commandé, doit »marcher, et croire que le général sait encore ce »qu'il ne sait pas lui-même, et qu'il a prévu ce que »lui-même ne prévoit pas. Et, dans le cas même »où le général se seroit évidemment engagé avec

»imprudence dans un mauvais pas, faudroit-il donc »l'y laisser? Doit-on refuser main-forte à un homme »qu'on assassine, parce qu'il a fait l'imprudence de »voyager seul dans une forêt? Dans quel livre de »politique ou de morale est-il écrit qu'il faille être »braves quand nos ennemis nous préparent des »dangers, et qu'il soit permis d'être lâches quand »c'est l'imprudence des nôtres qui nous les a atti- »rés? Ces prétextes, dans le fond, cachent souvent »autant de poltronnerie que de mauvaise volonté. »J'étois bien déterminé à user de sévérité envers un »régiment tout entier. On me porta à l'indulgence, »et je me contentai de renvoyer un homme dans »ses terres. J'ignore encore s'il n'eût pas mieux valu »rendre l'exemple plus éclatant; tant il seroit dan- »gereux et contraire au bon ordre, qu'un chef ne »pût être obéi, dans un jour de bataille, qu'après »que ses subalternes auroient jugé sa conduite.

»Nos convois sont souvent retardés, parce que »les paysans ne fournissent que leurs plus mauvais »chevaux pour les conduire. Ces paysans de divers »pays interrogés pourquoi ils en usoient ainsi, ont »répondu uniformément qu'on ne leur délivroit »dans les étapes que de mauvais fourrages, et des »avoines gâtées; que les officiers, et même les sol- »dats qui escortoient les convois, frappoient les »chevaux, et vouloient forcer leur marche; et enfin »que, lorsqu'ils perdoient un cheval, le roi ne le »leur payoit pas. Il est donc nécessaire, pour que

» ces paysans donnent leurs bons chevaux, qu'ils
» puissent compter qu'ils seront bien nourris, et
» que les gens de guerre ne les excéderont point
» par des marches précipitées. Il me paroît aussi de
» toute justice qu'ils soient dédommagés par le roi,
» quand ils ont crevé un cheval pour le service de
» l'état.

» Les hôpitaux de nos villes de guerre méritent
» beaucoup d'attention. Il ne suffit pas qu'ils soient
» desservis par des communautés charitables et zé-
» lées, il faut encore qu'ils soient pourvus de méde-
» cins et de chirurgiens expérimentés et soigneux, en
» sorte que l'on ne soit pas fondé à dire que leur fer
» est aussi meurtrier que celui de l'ennemi. Il s'en
» trouve qui n'ont nulle capacité et nulle expérience,
» qui se sont procuré leur emploi par faveur ou
» même par argent, et qui s'en acquittent en merce-
» naires. On peut dire la même chose des chirur-
» giens attachés à l'armée, qui apprennent souvent
» leur métier aux dépens de la vie des soldats.

» C'est une chose aussi révoltante pour l'humanité
» que contraire à la religion, que de ne point s'as-
» surer, par toutes les précautions possibles, de la
» mort des hommes que l'on enterre après une ac-
» tion, ennemis ou autres. On prétend aussi qu'il se
» trouve des lâches qui, dans un combat, ont le
» secret de contrefaire les morts, sans même avoir
» été blessés. Une liqueur qu'ils prennent leur glace
» les sens, et leur roidit les membres pour un ins-

»tant; mais ils ne manquent pas de ressusciter dès »qu'on veut les enterrer. Ces lâches, quand on les »découvre, méritent bien qu'on leur fasse toute la »peur de l'enterrement. Et, comme on ne peut rien »se promettre de pareils soldats, le seul parti qu'il y »ait à prendre, c'est de les chasser de leur corps, »après leur avoir fait subir avec appareil la confu- »sion de leur lâcheté.

»Un habile général n'est pas seulement celui qui »sait dresser un plan de bataille, et le suivre avec »succès le jour où l'on en vient aux mains; mais »c'est celui qui sait encore, pendant la campagne et »dans le courant du service, réformer les abus, »maintenir la discipline, observer son ennemi, pro- »fiter de ses fautes, faire naître les occasions, tout »prévoir, tout régler, embrasser les moindres dé- »tails. Les plus petites causes contribuent souvent »aux plus grands effets. Une barbe épaisse, des »moustaches, un teint hâlé, la forme du bonnet ou »du chapeau, tout cela n'est point à négliger un »jour de bataille. M. de Berwick me disoit qu'il ne »doutoit pas que, si au moment d'une action les »soldats se revêtoient de quelque ornement original »et extraordinaire, cela ne produisît un grand effet »sur l'ennemi; et la raison en est fondée dans la »nature. Il y a dans l'homme un fond de timidité, »parce qu'il y a un fond d'ignorance. Tout ce qui est »nouveau pour lui le frappe, et jette son âme dans »un étonnement qui semble engourdir et lier ses

»facultés. Et, tandis que l'âme est ainsi distraite et »préoccupée, le corps est sans vigueur et sans force. »Une mascarade, sortant d'une embuscade, battroit »une armée. Le stratagème ne réussiroit qu'une »fois, mais on pourroit au bout de dix ans le renou-»veler avec succès.

»Il est nécessaire que nos soldats soient bien vê-»tus pendant l'hiver, parce qu'ils sont peu chauffés. »Sans cette attention ils contracteront des infirmités »et des maladies. J'avois pensé qu'il seroit possible, »sans augmenter de beaucoup la dépense, de leur »donner deux habits, l'un pour l'été, l'autre pour »l'hiver; mais M. de Catinat prétend qu'il suffit de »les garantir du froid, et qu'il est à propos de ne »point les accoutumer à plus de délicatesse qu'ils »n'en recherchent lorsqu'ils sont chez eux. Et, en »effet, j'ai remarqué que, pendant les plus grandes »chaleurs de l'été, les paysans, aux jours de di-»manches, portent un gros habit d'hiver, sous le-»quel ils mettent souvent deux grandes camisoles.

»On ne sauroit trop s'appliquer à perfectionner »les armes, et à diminuer de poids et de masse les »ustensiles et bagages qui doivent suivre les ar-»mées, pourvu que, par la bonne trempe du fer et »l'adresse des ouvriers, on leur conserve toute leur »solidité. Il faut encourager pour cela les mécani-»ciens qui inventent en ce genre, et les ouvriers »qui exécutent. Celui qui a entrepris le premier »de simplifier nos moulins de campagne, suivant

» l'idée que j'en avois conçue, croyoit d'abord que » je lui demandois l'impossible; et puis, par la ré- » flexion, il fit mieux que je ne demandois; mais » peut-être pas si bien encore que l'on pourroit faire » pour qu'ils nous soient d'une véritable utilité.

» L'idée que l'on vient de nous proposer pour des » fours portatifs me paroît des plus heureuses, et » mérite d'être suivie. Je crains néanmoins que » l'exécution ne réponde pas à ce que l'inventeur » s'en promet. Le pain qu'il montre est bien cuit; » mais ce n'est qu'un pain léger, bien différent du » pain de munition. Il faudra donc, pour la cuisson » de celui-ci, un degré de chaleur beaucoup plus » grand; et, pour conserver ce degré de chaleur, il » sera nécessaire que ses lames de fer soient plus » épaisses; mais, avec cette épaisseur, ces fours se- » ront-ils encore *portatifs?* Ne pourroit-on pas, au » moyen de quelque changement dans la forme de » ce four, le chauffer en dessous, au lieu de le » chauffer intérieurement? Par-là on ne perdroit » pas de temps. Le four seroit toujours chaud. Il » ne s'agiroit alors que de saisir et d'entretenir le » degré de chaleur convenable pour la cuisson du » pain; et cela ne paroît point difficile, au moins » dans la spéculation. Que s'il étoit à propos que » ce four fût couvert de terre, pour conserver mieux » sa chaleur, cela ne formeroit pas un grand em- » barras, parce que la terre se trouve par tous pays.

» Voilà de singuliers détails! mais il faut pourtant

»bien s'en occuper, puisque la vie du soldat en dé»pend.

»Il est d'expérience que la musique a le plus »grand empire sur les cœurs. Et, quand elle est di»rigée avec art, ou plutôt avec sentiment, elle re»mue les plus insensibles, elle s'en empare, et elle »les porte aux mouvemens les plus opposés. Le goût »de la musique est dans la nature, et les animaux »nous en donnent eux-mêmes des leçons. C'est de »tous les temps qu'elle fut en usage dans les armées; »et elle y est très-utile; je ne dis pas seulement pour »animer les troupes au combat, mais pour les en»tretenir dans la gaieté; pour leur faire publier les »fatigues des campagnes, et charmer le désœuvre»ment des garnisons. L'oreille du soldat se fait telle»ment au son du tambour, que cet instrument est »souvent plus impérieux pour lui que la voix de »son capitaine; et je ne suis pas surpris de la réus»site du stratagème du maréchal de Villars qui, »pour dissiper une mutinerie commencée dans son »camp, fit battre la générale. Cet effet devoit s'en»suivre dans une armée accoutumée à la discipline.

»Les instrumens les plus bruyans sont les plus »convenables pour les armées, tant à cause qu'ils »se font entendre de plus loin, que parce qu'ils »rendent des sons plus mâles et plus propres à re»muer. On pourroit, sans doute, perfectionner plu»sieurs de nos instrumens. Il seroit à souhaiter sur»tout que l'on pût réduire les caisses à un moindre

» volume, en leur conservant un timbre égal. Quel-
» ques régimens traînent de vrais tonneaux, ce qui
» fait un embarras à la guerre. Il y a encore d'au-
» tres instrumens assez incommodes dans les com-
» bats ; faudroit-il les supprimer ? je n'oserois le dé-
» cider, parce que ce seroit peut-être ôter à plu-
» sieurs soldats le plus grand agrément qu'ils aient
» dans la vie. Il est constant qu'il y en a beaucoup
» qui prennent parti dans un régiment plutôt que
» dans un autre, déterminés uniquement par le son
» des instrumens. Ce seroit les contrister, et ils au-
» roient une sorte de droit de se plaindre s'ils ne
» trouvoient pas dans la troupe ce qu'on leur y pro-
» mettoit. Que si on supprimoit certains instrumens,
» il faudroit les remplacer par d'autres. Encore ne
» croirois-je pas qu'il soit à propos que ces change-
» mens se fassent en temps de guerre ; tant l'homme,
» et le soldat surtout, est animal d'habitude ; tant il
» faut avoir soin, jusque dans les moindres choses,
» de ménager la foiblesse humaine. Ce qui est es-
» sentiel doit se faire dans tous les temps ; pour ce
» qui n'est que de perfection, c'est en temps de paix
» qu'il faut le régler, et fasse le ciel que ce temps
» ne soit plus éloigné !

» Les gens de guerre ne sont point oisifs pendant
» les campagnes. Outre leur service réglé, les mar-
» ches et les campemens, les attaques et les défenses
» sont pour eux une source d'occupations pénibles ;
» et l'on ne doit pas leur plaindre le repos du quar-

»la honte et le mépris seront la punition de la pol-»tronnerie; mais la mauvaise volonté doit être pu-»nie comme crime de haute trahison. Tous les ré-»gimens qui ont combattu à Oudenarde n'ont pas »également fait leur devoir. On s'est aperçu que »M. de Vendôme s'étoit engagé imprudemment, et »l'on a conclu qu'on pouvoit le laisser dans l'em-»barras. Quelle conclusion pour des Français! mais »surtout pour des officiers; car l'officier fut plus cou-»pable en cette occasion que le soldat. Je suis très-»assuré que personne n'avoit l'intention ni de me »mortifier moi-même, ni de nuire directement à »l'état. Mais qu'importe qu'on ait ou qu'on n'ait »pas l'intention de nuire, quand l'action est crimi-»nelle et nuisible de sa nature? Il n'en est pas »moins vrai que cette journée nous fut très-fu-»neste. Et, si M. le chevalier de Saint-Georges, mon »frère et moi ne nous fussions montrés comme des »soldats, à la portée du mousquet, je ne sais à »quoi elle se seroit terminée. Mais s'il étoit permis à »tous les particuliers de juger leur général, et si le »général ne pouvoit se promettre d'être secondé »qu'autant que sa manœuvre seroit du goût de tout »le monde, quelle entreprise réussiroit jamais? Le »plus clairvoyant, quand il est commandé, doit »marcher, et croire que le général sait encore ce »qu'il ne sait pas lui-même, et qu'il a prévu ce que »lui-même ne prévoit pas. Et, dans le cas même »où le général se seroit évidemment engagé avec

»imprudence dans un mauvais pas, faudroit-il donc »l'y laisser? Doit-on refuser main-forte à un homme »qu'on assassine, parce qu'il a fait l'imprudence de »voyager seul dans une forêt? Dans quel livre de »politique ou de morale est-il écrit qu'il faille être »braves quand nos ennemis nous préparent des »dangers, et qu'il soit permis d'être lâches quand »c'est l'imprudence des nôtres qui nous les a atti»rés? Ces prétextes, dans le fond, cachent souvent »autant de poltronnerie que de mauvaise volonté. »J'étois bien déterminé à user de sévérité envers un »régiment tout entier. On me porta à l'indulgence, »et je me contentai de renvoyer un homme dans »ses terres. J'ignore encore s'il n'eût pas mieux valu »rendre l'exemple plus éclatant; tant il seroit dan»gereux et contraire au bon ordre, qu'un chef ne »pût être obéi, dans un jour de bataille, qu'après »que ses subalternes auroient jugé sa conduite.

»Nos convois sont souvent retardés, parce que »les paysans ne fournissent que leurs plus mauvais »chevaux pour les conduire. Ces paysans de divers »pays interrogés pourquoi ils en usoient ainsi, ont »répondu uniformément qu'on ne leur délivroit »dans les étapes que de mauvais fourrages, et des »avoines gâtées; que les officiers, et même les sol»dats qui escortoient les convois, frappoient les »chevaux, et vouloient forcer leur marche; et enfin »que, lorsqu'ils perdoient un cheval, le roi ne le »leur payoit pas. Il est donc nécessaire, pour que

»ces paysans donnent leurs bons chevaux, qu'ils »puissent compter qu'ils seront bien nourris, et »que les gens de guerre ne les excéderont point »par des marches précipitées. Il me paroît aussi de »toute justice qu'ils soient dédommagés par le roi, »quand ils ont crevé un cheval pour le service de »l'état.

»Les hôpitaux de nos villes de guerre méritent »beaucoup d'attention. Il ne suffit pas qu'ils soient »desservis par des communautés charitables et zé»lées, il faut encore qu'ils soient pourvus de méde»cins et de chirurgiens expérimentés et soigneux, en »sorte que l'on ne soit pas fondé à dire que leur fer »est aussi meurtrier que celui de l'ennemi. Il s'en »trouve qui n'ont nulle capacité et nulle expérience, »qui se sont procuré leur emploi par faveur ou »même par argent, et qui s'en acquittent en merce»naires. On peut dire la même chose des chirur»giens attachés à l'armée, qui apprennent souvent »leur métier aux dépens de la vie des soldats.

»C'est une chose aussi révoltante pour l'humanité »que contraire à la religion, que de ne point s'as»surer, par toutes les précautions possibles, de la »mort des hommes que l'on enterre après une ac»tion, ennemis ou autres. On prétend aussi qu'il se »trouve des lâches qui, dans un combat, ont le »secret de contrefaire les morts, sans même avoir »été blessés. Une liqueur qu'ils prennent leur glace »les sens, et leur roidit les membres pour un ins-

»tant; mais ils ne manquent pas de ressusciter dès »qu'on veut les enterrer. Ces lâches, quand on les »découvre, méritent bien qu'on leur fasse toute la »peur de l'enterrement. Et, comme on ne peut rien »se promettre de pareils soldats, le seul parti qu'il y »ait à prendre, c'est de les chasser de leur corps, »après leur avoir fait subir avec appareil la confu»sion de leur lâcheté.

»Un habile général n'est pas seulement celui qui »sait dresser un plan de bataille, et le suivre avec »succès le jour où l'on en vient aux mains; mais »c'est celui qui sait encore, pendant la campagne et »dans le courant du service, réformer les abus, »maintenir la discipline, observer son ennemi, pro»fiter de ses fautes, faire naître les occasions, tout »prévoir, tout régler, embrasser les moindres dé»tails. Les plus petites causes contribuent souvent »aux plus grands effets. Une barbe épaisse, des »moustaches, un teint hâlé, la forme du bonnet ou »du chapeau, tout cela n'est point à négliger un »jour de bataille. M. de Berwick me disoit qu'il ne »doutoit pas que, si au moment d'une action les »soldats se revêtoient de quelque ornement original »et extraordinaire, cela ne produisît un grand effet »sur l'ennemi; et la raison en est fondée dans la »nature. Il y a dans l'homme un fond de timidité, »parce qu'il y a un fond d'ignorance. Tout ce qui est »nouveau pour lui le frappe, et jette son âme dans »un étonnement qui semble engourdir et lier ses

» facultés. Et, tandis que l'âme est ainsi distraite et » préoccupée, le corps est sans vigueur et sans force. » Une mascarade, sortant d'une embuscade, battroit » une armée. Le stratagème ne réussiroit qu'une » fois, mais on pourroit au bout de dix ans le renou- » veler avec succès.

» Il est nécessaire que nos soldats soient bien vê- » tus pendant l'hiver, parce qu'ils sont peu chauffés. » Sans cette attention ils contracteront des infirmités » et des maladies. J'avois pensé qu'il seroit possible, » sans augmenter de beaucoup la dépense, de leur » donner deux habits, l'un pour l'été, l'autre pour » l'hiver; mais M. de Catinat prétend qu'il suffit de » les garantir du froid, et qu'il est à propos de ne » point les accoutumer à plus de délicatesse qu'ils » n'en recherchent lorsqu'ils sont chez eux. Et, en » effet, j'ai remarqué que, pendant les plus grandes » chaleurs de l'été, les paysans, aux jours de di- » manches, portent un gros habit d'hiver, sous le- » quel ils mettent souvent deux grandes camisoles.

» On ne sauroit trop s'appliquer à perfectionner » les armes, et à diminuer de poids et de masse les » ustensiles et bagages qui doivent suivre les ar- » mées, pourvu que, par la bonne trempe du fer et » l'adresse des ouvriers, on leur conserve toute leur » solidité. Il faut encourager pour cela les mécani- » ciens qui inventent en ce genre, et les ouvriers » qui exécutent. Celui qui a entrepris le premier » de simplifier nos moulins de campagne, suivant

» l'idée que j'en avois conçue, croyoit d'abord que » je lui demandois l'impossible; et puis, par la ré- » flexion, il fit mieux que je ne demandois; mais » peut-être pas si bien encore que l'on pourroit faire » pour qu'ils nous soient d'une véritable utilité.

» L'idée que l'on vient de nous proposer pour des » fours portatifs me paroît des plus heureuses, et » mérite d'être suivie. Je crains néanmoins que » l'exécution ne réponde pas à ce que l'inventeur » s'en promet. Le pain qu'il montre est bien cuit; » mais ce n'est qu'un pain léger, bien différent du » pain de munition. Il faudra donc, pour la cuisson » de celui-ci, un degré de chaleur beaucoup plus » grand; et, pour conserver ce degré de chaleur, il » sera nécessaire que ses lames de fer soient plus » épaisses; mais, avec cette épaisseur, ces fours se- » ront-ils encore *portatifs*? Ne pourroit-on pas, au » moyen de quelque changement dans la forme de » ce four, le chauffer en dessous, au lieu de le » chauffer intérieurement? Par-là on ne perdroit » pas de temps. Le four seroit toujours chaud. Il » ne s'agiroit alors que de saisir et d'entretenir le » degré de chaleur convenable pour la cuisson du » pain; et cela ne paroît point difficile, au moins » dans la spéculation. Que s'il étoit à propos que » ce four fût couvert de terre, pour conserver mieux » sa chaleur, cela ne formeroit pas un grand em- » barras, parce que la terre se trouve par tous pays.
» Voilà de singuliers détails! mais il faut pourtant

»bien s'en occuper, puisque la vie du soldat en dé»pend.

»Il est d'expérience que la musique a le plus »grand empire sur les cœurs. Et, quand elle est di»rigée avec art, ou plutôt avec sentiment, elle re»mue les plus insensibles, elle s'en empare, et elle »les porte aux mouvemens les plus opposés. Le goût »de la musique est dans la nature, et les animaux »nous en donnent eux-mêmes des leçons. C'est de »tous les temps qu'elle fut en usage dans les armées; »et elle y est très-utile; je ne dis pas seulement pour »animer les troupes au combat, mais pour les en»tretenir dans la gaieté; pour leur faire oublier les »fatigues des campagnes, et charmer le désœuvre»ment des garnisons. L'oreille du soldat se fait telle»ment au son du tambour, que cet instrument est »souvent plus impérieux pour lui que la voix de »son capitaine; et je ne suis pas surpris de la réus»site du stratagème du maréchal de Villars qui, »pour dissiper une mutinerie commencée dans son »camp, fit battre la générale. Cet effet devoit s'en»suivre dans une armée accoutumée à la discipline.

»Les instrumens les plus bruyans sont les plus »convenables pour les armées, tant à cause qu'ils »se font entendre de plus loin, que parce qu'ils »rendent des sons plus mâles et plus propres à re»muer. On pourroit, sans doute, perfectionner plu»sieurs de nos instrumens. Il seroit à souhaiter sur»tout que l'on pût réduire les caisses à un moindre

» volume, en leur conservant un timbre égal. Quel-
» ques régimens traînent de vrais tonneaux, ce qui
» fait un embarras à la guerre. Il y a encore d'au-
» tres instrumens assez incommodes dans les com-
» bats; faudroit-il les supprimer? je n'oserois le dé-
» cider, parce que ce seroit peut-être ôter à plu-
» sieurs soldats le plus grand agrément qu'ils aient
» dans la vie. Il est constant qu'il y en a beaucoup
» qui prennent parti dans un régiment plutôt que
» dans un autre, déterminés uniquement par le son
» des instrumens. Ce seroit les contrister, et ils au-
» roient une sorte de droit de se plaindre s'ils ne
» trouvoient pas dans la troupe ce qu'on leur y pro-
» mettoit. Que si on supprimoit certains instrumens,
» il faudroit les remplacer par d'autres. Encore ne
» croirois-je pas qu'il soit à propos que ces change-
» mens se fassent en temps de guerre; tant l'homme,
» et le soldat surtout, est animal d'habitude; tant il
» faut avoir soin, jusque dans les moindres choses,
» de ménager la foiblesse humaine. Ce qui est es-
» sentiel doit se faire dans tous les temps; pour ce
» qui n'est que de perfection, c'est en temps de paix
» qu'il faut le régler, et fasse le ciel que ce temps
» ne soit plus éloigné!

» Les gens de guerre ne sont point oisifs pendant
» les campagnes. Outre leur service réglé, les mar-
» ches et les campemens, les attaques et les défenses
» sont pour eux une source d'occupations pénibles;
» et l'on ne doit pas leur plaindre le repos du quar-

» tier d'hiver, quand on peut le leur procurer à la » fin de la campagne. Mais je croirai toujours qu'il » faut, en temps de paix, avoir quelque objet d'oc- » cupation à proposer au soldat. Par-là, il s'entre- » tiendra dans la vie laborieuse, et se tiendra prêt » à soutenir les fatigues de la guerre. En second lieu, » le fruit de son travail tournera à l'avantage de l'é- » tat. Il en coûtera toujours moins, soit au roi, soit » aux communautés, à employer les bras des gens » de guerre que ceux des particuliers libres, qui » resteront occupés ailleurs de travaux utiles. Pour- » quoi ne continueroit-on pas, comme on l'a déjà » fait avec succès, à employer les troupes aux che- » mins, aux canaux, aux fortifications des villes et » autres travaux publics? et lorsque ces travaux se » trouveroient éloignés des villes où le soldat est ca- » serné, pourquoi ne s'établiroit-il pas sous la tente » pendant la belle saison? Il est bien juste que pour » ce surcroît de service il soit augmenté de paye; » mais la modicité de cette augmentation, quand » on y ajouteroit la dépense d'une camisole de tra- » vail, pour la conservation de l'habit d'ordonnance, » n'approcheroit pas de la dépense qu'il faudroit » faire pour entretenir un pareil nombre d'ouvriers » libres. Et, quand même la dépense seroit égale » de part et d'autre, les avantages dont nous avons » parlé plus haut subsisteroient toujours.

» Je pense pareillement qu'on doit se rendre fa- » cile à permettre aux soldats qui savent des métiers

» de les exercer dans les villes où ils sont en garni-
» son; en exigeant toutefois qu'ils mangent et qu'ils
» couchent dans leurs quartiers, et que le service
» se fasse avec la même exactitude. Par-là une par-
» tie de la troupe est occupée utilement pour l'état,
» tandis que l'autre fait face au service militaire.
» Les ouvriers partagent le fruit de leur industrie
» avec ceux qui les suppléent dans le service, et les
» uns et les autres se trouvent dans une sorte d'ai-
» sance qui les affectionne au service du roi; et ils
» se ménagent un petit pécule qui leur est une res-
» source en temps de guerre. Dire que ces soldats,
» livrés à des occupations étrangères, se rouilleront
» pour le service militaire, c'est, je crois, prendre
» le spécieux pour le solide. Il est d'expérience que
» les hommes laborieux sont toujours les meilleurs
» soldats. Les Romains étoient des laboureurs et des
» artisans, qui quittoient leurs charrues et sortoient
» de leurs ateliers et de leurs boutiques pour entrer
» en campagne. L'oisiveté des troupes en temps de
» paix les énerve, produit le libertinage, et nuit
» bien autrement à la discipline militaire que les
» travaux auxquels elles s'appliqueront, de quelque
» genre qu'on les suppose. Le meilleur soldat n'est
» point celui qui tourne le plus légèrement sur les
» talons, mais celui qui est patient dans les travaux,
» et en état de résister à la fatigue.

» S'il est juste que les troupes soient payées en
» tout temps, il est surtout nécessaire qu'elles le

»soient en temps de guerre. Sans cela il ne faut »point se flatter de pouvoir maintenir la discipline, »objet de la première importance. La discipline »s'établit sans peine dans une armée au commen- »cement d'une guerre, et sans maltraiter le soldat. »Mais si une fois elle s'énerve, quelques moyens »que l'on emploie, et de quelque sévérité que l'on »use, on parviendra difficilement à la rétablir. Un »grand concert entre les principaux officiers main- »tiendra le bon ordre. Il faut encore que l'officier »chargé de veiller le soldat, soit surveillé lui-même. »Cette vigilance prévient tous les abus, comme la »négligence les introduit tous. Un général ne doit »jamais perdre de vue la maxime *principiis obsta*. »C'est se tromper au plus grand préjudice du bien, »que de prétendre s'affectionner le soldat en auto- »risant ses désordres et sa négligence dans le ser- »vice : c'est se préparer des déserteurs et des mu- »tins pour un jour de bataille. Ce n'est pas qu'il »faille de la dureté dans le commandement ; il »suffit d'y mettre de la suite. L'officier qui n'est »pas capable de se faire obéir de ses soldats, sans »les battre, n'est pas capable de les commander. »Pourvoir aux besoins de tous avec un soin pater- »nel, distinguer les bons sujets, contenir et ré- »primer les mauvais ; et, pour cela, se trouver »partout, pour tout voir et juger de tout : voilà ce »qui méritera toujours à un officier l'estime et l'af- »fection de sa troupe, et les bienfaits du roi.

« La nombreuse cavalerie que le roi est obligé
» d'entretenir, tant pour nos armées que pour cou-
» vrir nos frontières, devient de jour en jour une
» charge plus pesante pour l'état, et que l'on ne
» peut espérer de diminuer que par le rétablisse-
» ment des haras. Il nous est impossible de suffire
» aux remontes, sans nuire au labourage; et les che-
» vaux que nous avons tirés de l'étranger, ces der-
» nières campagnes, ont coûté fort cher, et se sont
» trouvés moins bons pour le service que les nôtres.
» Il suffiroit peut-être pour déterminer les paysans
» à préférer les cavales pour leur service particulier,
» que l'on fît tomber tout le poids des corvées sur
» les autres chevaux.

» Notre cavalerie, généralement parlant, se
» trouve en bon état au commencement des cam-
» pagnes; mais, dans les revues particulières que
» j'en ai faites dans la suite, j'ai souvent remarqué
» des différences essentielles entre les chevaux d'un
» régiment et ceux d'un autre : je parle de ceux qui
» étoient également cantonnés pour les vivres, et
» qui n'ont pas eu le service plus fatigant. Ce qui
» ne peut provenir que du plus ou du moins d'atten-
» tion qu'apportent les officiers à ce que chaque ca-
» valier panse soigneusement son cheval. J'ai vu, à
» la fin de la dernière campagne, des régimens en-
» tiers dont tous les chevaux tomboient en défail-
» lance, tandis que ceux d'autres régimens, dont le
» service avoit été constamment plus pénible, se

» trouvoient dans le meilleur état, et auroient pu se » nourrir deux mois de leur embonpoint. Il pour-» roit y avoir une autre cause de cette différence, » plus criminelle encore que la négligence, je veux » dire la connivence des officiers avec les fournis-» seurs, soit pour la quantité, ou, ce qui est plus » ordinaire, pour la qualité des fourrages et des » avoines. Rien ne seroit plus punissable.

» Il se commet dans les réformes des abus très-» préjudiciables aux intérêts du roi par la grande fa-» cilité des commissaires à réformer. La maigreur » d'un cheval n'est pas une raison pour le réformer : » il recouvrera son embonpoint en quartier d'hiver. » Il n'est pas rare qu'on revende très-chèrement au » roi, au commencement d'une campagne, les » mêmes chevaux qui ont été donnés au plus vil » prix dans une réforme qui s'est faite trois mois » avant. Et cela fait pour certaines gens, au préju-» dice de l'état, un objet de trafic honteux qu'il faut » arrêter. Il serviroit peu que les commissaires des » réformes fussent connoisseurs, s'ils étoient capa-» bles de se laisser tenter par les offres des fournis-» seurs chargés de la remonte des armées, lesquels » ont d'autant plus de chevaux à livrer qu'il en a » été réformé un plus grand nombre. Comme les » hommes, à parler en général, se laissent conduire » par l'intérêt, il seroit à souhaiter que l'on pût » prendre un arrangement tel que les commissaires » des réformes trouvassent leur plus grand avantage

» dans le moindre nombre de chevaux réformés ;
» en sorte que cet intérêt fût un contre-poids à la
» tentation de prévariquer.

» Nos harnois forment annuellement un objet de
» dépense qu'on n'imagineroit pas ; et cela parce
» que dans les réformes particulières de chaque
» campagne, l'on vend avec les chevaux des har-
» nois qui souvent n'ont que trois mois de service,
» au lieu de les mettre en réserve dans les arsenaux
» pour la campagne suivante. Qu'on vende les har-
» nois dans une réforme générale qui suit la guerre,
» ce peut être une économie ; mais de campagne à
» autre, c'est un abus.

» Je pense que le harnois de notre cavalerie est
» trop massif, la selle pèse autant que le cavalier.
» On pourroit dire que nos escadrons en ont plus de
» consistance, et que le cavalier est plus difficile-
» ment désarçonné ; mais je crois aussi que cette so-
» lidité des escadrons leur ôte de leur souplesse pour
» les évolutions, et c'est plutôt l'exercice que la
» selle qui affermit le cavalier sur son cheval. La ca-
» valerie numide, si renommée, n'avoit point de selle.
» Au reste, comme je ne parle ici que d'après mes
» idées, il faudra que j'entende les raisons des gens
» expérimentés.

» Les beaux discours que les historiens mettent à
» la bouche des grands capitaines de l'antiquité ne
» sont certainement que l'ouvrage étudié de l'art :
» ils n'ont été prononcés ni en entier, ni même en

»substance pour la plupart. Il faut n'avoir point »d'idée d'une armée, pour croire qu'un général »puisse s'en faire entendre comme un prédicateur »de son auditoire. Cette armée, pour peu qu'elle »soit nombreuse, occupera une demi-lieue d'espace, »et souvent beaucoup plus. Il y a cependant, pour »un général, une manière de parler éloquemment »à ses troupes au moment d'une action, c'est de »parcourir les rangs avec un air de confiance, en »faisant retentir au hasard les mots de *courage*..... »*victoire*..... *braves gens*..... et autres semblables »que la circonstance fournit; c'est ce que j'appelle»rois l'éloquence du geste, la seule qui puisse con»venir en pareille occasion, et que puisse employer »un orateur botté et au galop. Mais le succès de ce »que peut dire un général dans ces momens doit »avoir été préparé par une conduite qui lui ait mé»rité la confiance et l'affection du soldat. On est »peu disposé à se laisser entraîner par les discours »d'un homme qu'on n'estime ou qu'on n'aime »pas.

»C'est bien moins sans doute le nombre des sol»dats que leur valeur qui décide des succès dans les »actions, et qui fait la force des armées. Il y a, »entre régiment et régiment, des différences inap»préciables. Tel général eût pu battre l'ennemi, en »ne lui opposant que la moitié de ses troupes dont »il eût fait l'élite, qui fut mis en déroute pour avoir »plus compté sur le nombre que sur la valeur.

»Plus on augmente une armée d'hommes foibles, »plus on lui ôte de ses forces.

»La bonne discipline contribue infiniment à la »force des armées; mais la discipline seule ne feroit »que des esclaves. Il faut qu'elle soit tempérée par »la confiance, et que la religion l'accompagne, »pour former une troupe invincible. La discipline »dispose à la religion, et la religion soutient la dis»cipline. La valeur commandée par la religion »est une valeur de réflexion, incapable de se dé»mentir; celle qui n'est fondée que sur la rivalité »de nations, l'impétuosité de l'âge, la crainte des »châtimens, en un mot sur des motifs humains, »est irrégulière et capricieuse : c'est une fièvre qui »donne une certaine force dans les instans d'accès, »et qui laisse dans l'abattement le moment d'après. »De deux ennemis qui paroissent également mépri»ser la mort, l'un parce qu'il a la conscience bonne, »et l'autre parce qu'il n'a point de conscience, le »premier a sur le second tout l'avantage d'un »homme de sang-froid qui combat contre un in»sensé et un furieux. Un soldat qui a de la religion, »et pour qui la conscience est la première règle »de discipline, sera toujours soumis à son officier, »patient dans les travaux, intrépide dans le péril, »et tout autrement brave que celui qui, n'ayant »point de conscience, ou l'ayant mauvaise, sait »qu'il hasarde tout en hasardant sa vie.

»Nous voyons dans la troupe une infinité de su-

»jets qui seroient indisciplinables ailleurs, et même
»nuisibles à la société. On les contient d'abord par
»la force et par la rigueur de la discipline militaire,
»et l'on en tire parti. La crainte des châtimens,
»et, s'il le faut, les châtimens même obtiennent
»d'eux le service. Mais ces mêmes hommes sont
»bien d'une autre ressource lorsque la religion en
»a fait des sujets affectionnés à leurs devoirs, au
»roi et à l'état. Et, lorsqu'après leur temps de ser-
»vice ils rentrent dans la société, ils en sont des
»membres utiles, et deviennent de bons pères de
»famille. La religion fait sur eux ce que fait le
»sucre sur les fruits verts, elle les mûrit. D'où il
»s'ensuit qu'on ne sauroit apporter trop de soin
»pour procurer aux régimens des aumôniers qui
»aient le vrai zèle de la religion et du salut des
»âmes. Il est à désirer qu'une excellente œuvre que
»plusieurs évêques ont établie dans les villes de
»guerre s'établisse partout, je veux parler des exer-
»cices de la mission qu'ils font donner aux soldats
»pendant les quartiers d'hiver, et avant qu'ils en-
»trent en campagne. Les officiers généraux sentent
»si bien l'importance de ces exercices, et le chan-
»gement avantageux qu'ils produisent sur leurs
»soldats, qu'ils ne manquent jamais d'exiger d'eux
»l'assiduité à y assister; et je sais que plusieurs les
»y conduisent eux-mêmes. S'il est nécessaire que
»le roi entre dans quelque dépense, pour l'établis-
»sement de ces missions dans les villes où il n'est

» point d'usage qu'on les donne, il le fera très-vo-
» lontiers; car sans religion point de mœurs, et sans
» mœurs point de soldats.

» Nous voyons par les histoires que les peuples
» les plus belliqueux de l'antiquité pratiquoient
» beaucoup d'actes extérieurs de religion dans les
» armées. Ces actes de religion, quoique supersti-
» tieux chez tous ces peuples, excepté chez les Juifs,
» frappoient le soldat et lui inspiroient la confiance.
» L'erreur n'étoit que dans l'application. Le prin-
» cipe étoit vrai : qu'il faut, dans les grands périls,
» s'appuyer de la plus grande puissance et recou-
» rir à la Divinité. Il est donc également à propos,
» et pour la gloire de Dieu afin de maintenir la reli-
» gion dans le cœur du soldat, et pour le service
» du roi afin d'animer les courages par les plus
» puissans motifs, que les exercices publics et
» extérieurs de la religion ne soient point négli-
» gés dans les armées, et qu'ils y soient remplis
» avec tout l'appareil, l'ordre et le respect conve-
» nables.

» J'ai toujours remarqué un grand fonds de reli-
» gion parmi nos soldats; et ceux même qui ne la
» suivent pas dans ce qu'elle commande savent la
» respecter dans ceux qui la pratiquent. On sonnoit
» la prière publique dans le camp de M. de Turenne.
» Ce général, avant de livrer une bataille, se décou-
» vroit et faisoit une courte prière à Dieu. Un jour
» qu'il s'étoit mis à genoux, pour cet acte de reli-

»gion, toute son armée fit la même chose. On se
»releva en poussant des cris de joie : on fondit sur
»l'ennemi : le duc de Lorraine fut battu, et les Al-
»lemands qu'il commandoit mis en déroute et cul-
»butés dans le Mein. Cette simplicité religieuse,
»que connoissent encore quelques-uns de nos plus
»braves officiers, pourroit n'être pas du goût de
»certains esprits frivoles, qui renvoient au soldat
»la pratique de la religion, et qui se croient dis-
»pensés de servir Dieu, parce qu'ils sont au service
»du roi. Sont-ils donc plus éclairés, ou plus ca-
»pables et plus braves que le maréchal de Turenne?
»Mais le roi lui-même n'est-il donc pas obligé de
»servir le Dieu des armées comme le dernier de ses
»soldats? et ne leur donne-t-il pas l'exemple de la
»fidélité à tous les devoirs de la religion? du reste,
»nul capitaine accompli s'il n'est religieux, puis-
»qu'il ne sauroit faire usage du ressort le plus puis-
»sant pour remuer le soldat.

»La guerre est un des plus terribles fléaux qui
»puisse affliger une nation : la plus heureuse est
»toujours funeste, et chaque bataille gagnée est
»une plaie pour l'état. Mais que sera-ce donc si
»cette guerre est malheureuse? si l'on vient à perdre
»des batailles? et qui peut se répondre de la conti-
»nuité des succès, puisqu'ils ne dépendent ni du
»nombre des troupes, ni de l'habileté des chefs, ni
»de toutes les mesures de la prudence humaine,
»qui sont tous les jours déconcertées par mille acci-

» dens qu'il est impossible de prévoir ou d'éloi-
» gner ?

» Il n'y a de guerre juste que celle qui est néces-
» saire ; et il faut songer qu'on ne peut en venir à
» cette conclusion, *la guerre est nécessaire*, sans
» conclure en même temps : Il est nécessaire que
» l'état s'épuise d'hommes et d'argent ; il est néces-
» saire que le commerce languisse, et que l'agricul-
» ture soit négligée ; il est nécessaire que les lois se
» taisent, et que les abus se multiplient ; il est né-
» cessaire, en un mot, que l'on souffre une infinité
» de maux, et que l'on soit sans cesse exposé à en
» souffrir de plus grands encore. Car telles sont
» les suites naturelles et inévitables de toutes les
» guerres.

» Il est sans doute du devoir d'un prince de dé-
» fendre ses états, et de protéger ses sujets ; mais le
» prince agresseur, et qui rend une guerre néces-
» saire, se charge d'un terrible compte devant le
» père commun des hommes. Chacun prétend avoir
» la justice de son côté, quand il entreprend la
» guerre. Il pourroit bien arriver qu'il y eût injustice
» de part et d'autre, et que l'on eût des torts réci-
» proques ; mais il est impossible que deux puissances
» aient raison de faire couler le sang humain.

» En certains pays la première noblesse est char-
» gée des exécutions de justice. Parmi nous cette
» fonction est la plus odieuse et la plus déshonorante.
» On auroit plus de répugnance à vivre avec celui

» qui l'exerce qu'avec les malfaiteurs qu'il exécute.
» C'est assurément un préjugé; et il n'y a en soi rien
» de déshonorant à être l'exécuteur d'une loi juste,
» et à exercer un office qui ne sauroit rester vacant
» sans danger pour la sûreté publique. Cet homme
» ne fait qu'exercer en détail, contre les ennemis
» domestiques, la justice que les armées exercent
» en grand contre les malfaiteurs du genre humain.
» Et cependant sa profession l'avilit, tandis que le
» service des armées anoblit. Ce préjugé est fondé sur
» l'horreur naturelle que l'on a pour l'effusion du
» sang humain. Le principe est louable, mais on en
» fait une application injuste. Celui qui exerce un
» métier vil, et qui doit lui imprimer la tache du
» déshonneur, c'est celui qui répand une seule goutte
» de sang innocent; c'est le malheureux qui attente
» à la vie de son frère; c'est ce militaire brutale-
» ment brave, qui verse, pour une vengeance per-
» sonnelle, le sang qui ne doit couler que pour la
» cause de l'état; c'est cet officier lâchement coura-
» geux, qui fait continuer le carnage d'ennemis déjà
» vaincus et qui lui offrent les armes; et, s'il étoit
» quelqu'un plus coupable encore, et plus digne
» d'être livré à l'exécration publique, ce seroit le
» prince qui feroit périr des milliers d'innocens par
» une guerre inutile; ce seroit le César ou l'Alexandre
» qui entreprendroit d'envahir des états étrangers,
» pour le seul plaisir d'être réputé conquérant.

» Il n'est point de déclaration de guerre qui ne

» puisse être appuyée du manifeste le plus spécieux ; » mais les vrais motifs qui peuvent autoriser à cette » démarche doivent être pesés par des hommes » sages, amis de la justice et des hommes; et ces » motifs se réduisent à un petit nombre. L'impru- » dence ou la hauteur d'un ambassadeur, l'ambition » d'un ministre qui veut se rendre important, un » faux point d'honneur, et le zèle trop inflexible à » soutenir la prééminence de la nation, de légères » atteintes portées aux traités, des insultes faites » entre particuliers de différentes nations, tout cela » souvent occasione des guerres que l'on appelle » justes et nécessaires : Dieu en jugera-t-il ainsi? » Ce n'est point un déshonneur, mais une véritable » gloire pour un prince de désavouer, et même de » réparer les injustices et les torts qui peuvent avoir » été faits par ses sujets, en son nom ou autrement. » Il lui sera même glorieux de ne point poursuivre » par les armes la réparation de torts qui ne portent » pas un préjudice notable à la nation. Si un voleur » veut m'enlever toute ma fortune, je suis en droit » de la lui disputer à la pointe de l'épée ; mais si » ce malheureux n'exige de moi qu'une obole, je » dois la lui donner plutôt que de mettre ma vie et » la sienne en péril pour la lui disputer. Il est in- » juste, sans doute, en m'extorquant cette obole, » que je ne lui dois point; mais ne le serois-je pas » bien plus moi-même, en me mettant en devoir » de lui ôter la vie pour un si léger objet? Il n'en

» est pas autrement des principes de justice, d'a-
» près lesquels on doit examiner les raisons qui
» peuvent donner le droit de faire couler le sang des
» peuples. Et que l'on ne craigne point que cette
» modération soit regardée comme une marque de
» foiblesse, quand les forces réelles de l'état annon-
» ceront le contraire. Et dans le cas où une conduite
» modérée augmenteroit l'audace de l'agresseur,
» elle ne diminueroit pas le pouvoir que l'on auroit
» de lui résister; et, s'il rend la prise des armes
» inévitable, on pourra lui faire la guerre avec vi-
» gueur, et prendre le ciel et les hommes à témoin
» que l'on combat pour la justice et par nécessité.

» Après la guerre déclarée on doit toujours être
» disposé à faire la paix, et saisir tous les moyens
» honnêtes qui peuvent en accélérer la conclusion.
» Rien n'est plus grand et plus honorable que d'of-
» frir la paix à l'ennemi au milieu des succès, et de
» la lui offrir à des conditions qu'il peut accepter.
» Il seroit souvent avantageux que les souverains
» pussent traiter ensemble. Ils opposeroient moins
» de difficultés à la pacification, et préviendroient
» souvent la rupture, parce qu'ils ne peuvent avoir
» d'intérêts à soutenir que ceux de la justice géné-
» rale, au lieu que ceux qui traitent en leur nom
» mêlent presque toujours aux vues du bien public
» leurs vues particulières et leurs passions.

» Il peut arriver que l'on soit heureux dans une
» guerre injuste, et qu'alors on impose au vaincu

» des conditions plus injustes encore que la guerre » qu'on lui a faite. Il s'y soumet par nécessité, comme » on donne sa bourse à un voleur pour éviter la » mort. Mais une telle paix ne peut être qu'une se» mence de guerre. Lors même que l'on a été heu» reux dans une guerre juste, il faut encore porter » la justice et la modération dans les conditions que » l'on impose à l'ennemi. Si elles sont trop humi» liantes ou trop dures, le traité de paix ne subsis» tera que jusqu'à ce qu'il ait la force de recom» mencer la guerre.

» Il n'est pas permis de faire en pays ennemi tout » le mal que l'on pourroit y faire. Les hostilités inu» tiles sont de véritables injustices. Faire la guerre » à des paysans désarmés qui offrent de donner tout » ce qu'ils ont, brûler leurs moissons, arracher » leurs vignes, couper leurs arbres, incendier leurs » cabanes, c'est une lâcheté et un brigandage qui » laisse dans les cœurs un sentiment profond de » haine que les pères transmettent à leurs enfans, » et qui éternise les antipathies nationales. Je ne » croirois pas même que l'on dût user de représailles » dans ces sortes de cas. De pareils procédés sont » punis par la honte seule qu'ils traînent après eux » jusque dans la postérité. La cupidité des gens de » guerre peut occasioner ces désordres, contre » l'intention des chefs; mais l'officier doit répondre » du soldat, le général de l'officier, et le souverain » du général. Quelques exemples de sévérité, après

» des ordres précis, peuvent prévenir tous les excès
» en ce genre. »

Rien n'est plus lumineux que les principes du Dauphin sur les lois et l'administration de la justice.

» Le souverain, dit-il, doit la justice à ses peu-
» ples; et, comme il ne lui est pas possible d'entrer
» dans le détail de toutes les affaires des particuliers,
» il établit des magistrats qui le font à sa décharge
» et en son nom. En créant des juges, il ne se dé-
» pouille pas du droit de juger lui-même : ce droit
» est inséparable de la souveraineté; et, non-seule-
» ment le souverain, après avoir établi des magis-
» trats, conserve toujours le droit de juger ses peu-
» ples, mais il a encore incontestablement celui de
» juger les magistrats qui jugent les peuples.

» Il convient que le corps de la magistrature
» jouisse d'une grande considération dans l'esprit
» des peuples, pour qu'ils respectent ses jugemens;
» mais aussi rien ne pourroit être d'une plus dan-
» gereuse conséquence que de confier les premières
» places de la magistrature à certains esprits in-
» quiets et entreprenans, capables d'abuser, comme
» on l'a vu, du crédit qu'ils ont dans leurs compa-
» gnies, pour les entraîner dans des partis opposés
» à l'autorité légitime, et donner aux peuples
» l'exemple de la révolte. Il faut encore que tout
» magistrat possède la science de sa profession, et
» une probité incorruptible.

»Le souverain, occupé des grands intérêts de »l'état, ne peut ni ne doit à la vérité se ressaisir »sans raison de l'autorité qu'il a confiée aux ma»gistrats, et s'établir juge ordinaire des différends »qui naissent entre ses sujets; mais il est des cir»constances où il ne peut se dispenser de le faire : »tel seroit le cas où une cour souveraine auroit »rendu une injustice manifeste, et celui où elle se»roit elle-même partie. Il est encore à propos qu'il »s'établisse juge des causes qui pourroient produire »un éclat scandaleux et nuisible à la religion, »comme aussi de celles qui seroient de nature à »désunir pour jamais, et à ruiner de grandes mai»sons. L'office de pacificateur convient encore »mieux à un souverain que la fonction de juge; et »les parties sont toujours plus disposées à en venir »à un accommodement raisonnable, quand elles »ont leur maître pour arbitre. Mais, si le souverain »prononce, il faut que son jugement puisse servir »de règle à tous les tribunaux qu'il a établis, et »que tout le monde dise que la justice a parlé par »sa bouche. Excepté, dis-je, ces circonstances rares »il ne doit pas interrompre le cours ordinaire de la »justice; et jamais les magistrats ne doivent être »plus libres dans l'exercice de leur ministère que »lorsqu'ils ont à prononcer sur les intérêts que le »souverain peut avoir à discuter avec quelques-uns »de ses sujets.

»On dit depuis long-temps, et on le dit parce que

»cela est vrai, qu'il seroit à souhaiter que la juris-
»prudence du royaume fût simplifiée, et que l'on
»trouvât le moyen de s'affranchir d'une infinité
»de lois particulières et de coutumes locales, dont
»quelques-unes sont assez bizarres, pour établir par-
»tout les mêmes principes de droit. Il faut un temps
»infini et des études immenses à un magistrat de
»cour souveraine, pour approfondir toutes ces ju-
»risprudences locales, et ne pas les confondre. Il
»faut que le juge sache, que, de deux hommes qui
»lui présentent chacun une cause exactement la
»même, l'un doit perdre son procès, et l'autre le
»gagner, précisément parce qu'ils ne sont pas de
»la même province. Il faut que l'avocat, le procu-
»reur et les autres gens de justice soient instruits
»comme le juge; et, comme tant de connoissances
»diverses ne peuvent pas entrer dans les mêmes
»têtes, il faut que le nombre en soit multiplié.

»En général, moins il y aura de lois, moins il y
»aura de procès, moins il faudra de juges et de
»gens de justice, dont le grand nombre ne peut
»qu'être une grande charge pour les peuples. Le
»grand talent de cette foule d'officiers de justice que
»nous voyons parmi nous, c'est, tantôt de faire il-
»lusion aux juges par des déclamations artificieuses,
»tantôt d'embrouiller les affaires les plus claires,
»de les faire traîner en longueur, et, pendant ce
»temps, sucer les plaideurs en les flattant de vaines
»espérances. Et, en effet, il faut bien que tous ces

»hommes vivent, eux et leurs familles; et comme »ils n'en peuvent trouver les moyens que dans la »durée des affaires dont ils sont saisis, ils font naître »des incidens, ils multiplient les pièces d'écritures »et les vacations; ils promènent leurs cliens par »toutes les sinuosités de la chicane; ils passent cent »fois devant le but avant de le toucher. J'estime »donc que toutes les mesures que l'on pourroit »prendre pour remédier à ces abus seront ineffi-»caces, tant que ceux qui les produisent subsiste-»ront en égal nombre. Exercés comme ils le sont »dans la chicane, ils sauront bien éluder les plus »sages réglemens; et, pour une porte qu'on leur »fermera, ils en ouvriront deux autres. On ne verra »diminuer les longs délais et les grands frais de jus-»tice, que lorsqu'on aura réduit le nombre de ceux »qui vivent de la justice. Il en est de cette profes-»sion tout autrement que des autres : plus il y a »d'ouvriers, moins on y avance l'ouvrage. Qu'il n'y »ait qu'un petit nombre de gens de justice, ils se-»ront occupés et n'auront pas besoin de faire naître »des affaires, et de rançonner les parties pour sub-»sister. Il résultera encore de là le double avantage »pour l'état, qu'une portion de cette multitude »d'hommes, qui lui est si onéreuse, lui deviendra »utile, en refluant dans le commerce, l'agricul-»ture et les autres professions.

»Toutes les lois, et celles surtout qui concernent »l'ordre public et la police générale du royaume,

» doivent être en vigueur; et il vaudroit mieux abro-
» ger une loi utile que de la laisser subsister, sans
» tenir la main à son exécution. Il est nuisible à
» l'autorité de commander, quand elle ne se met
» point en peine d'exiger l'obéissance. Du mépris
» d'une loi, le peuple passeroit au mépris du légis-
» lateur. L'on ne doit pas plus défendre ce qu'on
» est dans la résolution de tolérer, que tolérer ce
» que l'on a une fois défendu.

» Le souverain, quoique juge de tous ses sujets,
» ne doit point ériger, pour ainsi dire, son tribunal
» jusque dans leurs foyers. Les chefs des familles
» sont les juges légitimes de ce qui se passe dans le
» domestique, à moins qu'une partie lésée ne ré-
» clame la justice, ou que la voix publique ne la ré-
» clame pour elle. Car alors le prince, je veux dire
» ceux qui administrent la justice en son nom, doi-
» vent connoître des affaires les plus secrètes. Hors
» ces cas, le particulier, chez lui, n'est soumis qu'à
» la loi de sa conscience. Mais sorti de sa maison,
» ou s'il l'ouvre au public, il se retrouve nécessaire-
» ment sous la juridiction publique; et, s'il trouble
» l'ordre, s'il contrevient aux ordonnances et ré-
» glemens, dont le maintien fait seul la sûreté de
» l'état, l'autorité a le droit de le réprimer; et l'exer-
» cice de ce droit devient pour elle un devoir, auquel
» elle ne sauroit manquer, sans manquer au reste
» de la société qui est sous sa protection.

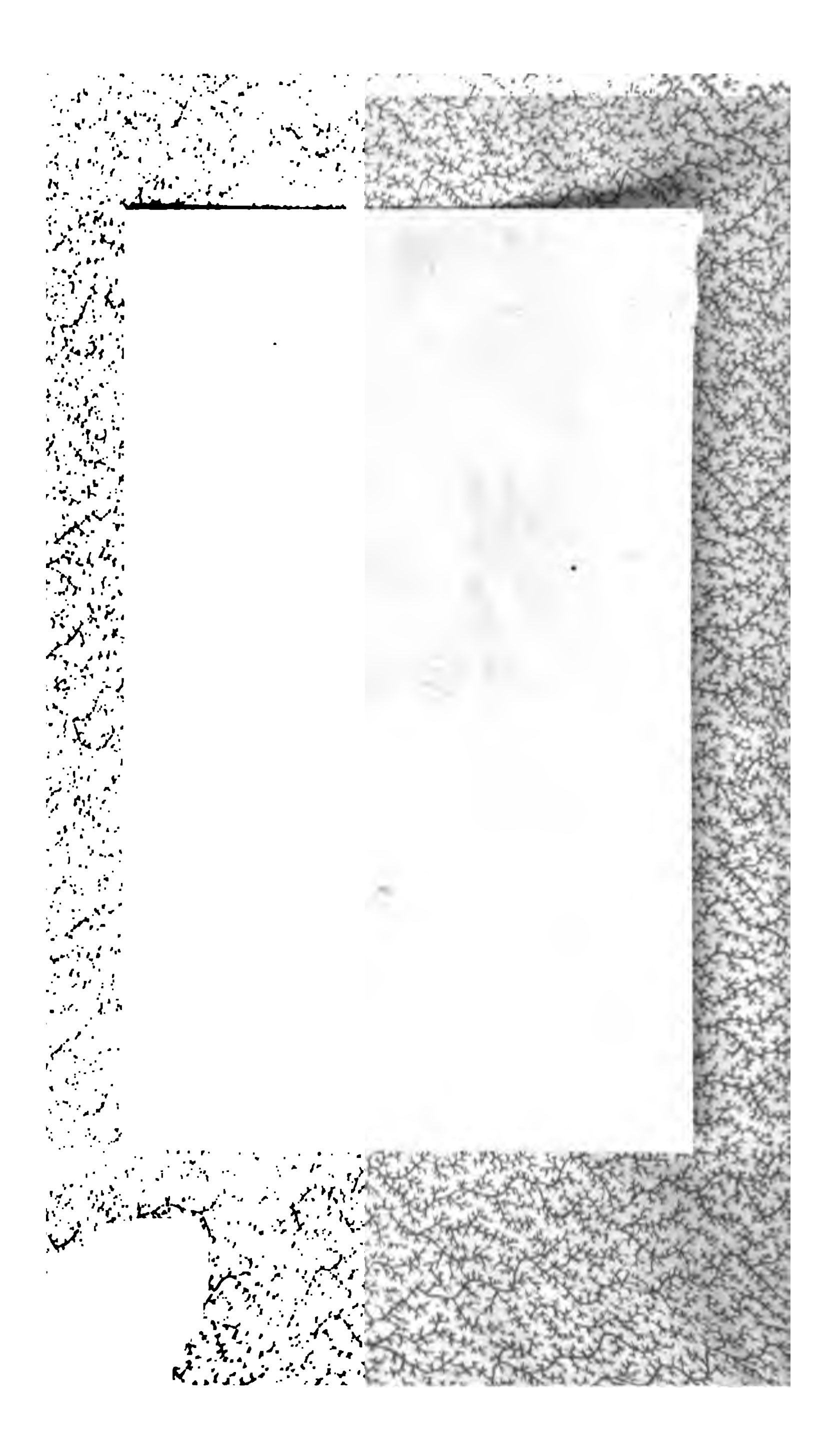
» Quoique l'Évangile fasse loi en France, et la loi

» la plus sacrée, puisque le roi en jure l'observance
» et le maintien à son sacre, il n'est pas cependant
» de la compétence du magistrat de rechercher ceux
» qui en négligent les devoirs dans le particulier,
» ou même qui oseroient les mépriser. Mais si quel-
» qu'un entre dans la société, comme s'exprime un
» jurisconsulte, *animo malevolo*, dans le dessein
» de la corrompre et de lui nuire, dès lors il se
» livre à la loi qui doit le réprimer. On applaudiroit
» généralement à la punition de celui qui attaque-
» roit la personne du souverain, ou qui tenteroit de
» décrier son administration par des libelles inju-
» rieux. C'est donc une inconséquence palpable, et
» que les intéressés seuls peuvent se permettre, de
» désapprouver, comme trop austères, les sages me-
» sures que le roi a cru devoir prendre pour répri-
» mer dans ses états l'audace des blasphémateurs
» publics, des profanateurs des lieux saints et des
» écrivains impies. Car on ne peut se porter à ces
» excès que *animo malevolo*, et ces excès sont sou-
» mis à la loi dès qu'ils sont publics. Je dirois même
» plus : il n'est pas nécessaire que le délit ait été
» commis dans le dessein de nuire, pour être pu-
» nissable; il n'est pas même nécessaire qu'il ait
» nui véritablement, il suffit qu'il ait été commis,
» et qu'il soit nuisible de sa nature.

» On voudroit, c'est-à-dire, les hommes vicieux
» et impies, que le souverain bornât ses soins à
» régler le physique, comme si le physique pouvoit

»être réglé dans la société, sans le moral ; comme »si la constitution de l'état ne tenoit pas à la religion et aux mœurs aussi essentiellement qu'à la »police de l'homme animal. Ces esprits superficiels »prétendent découvrir un vice radical dans la loi »qui a pour objet le maintien de la religion et des »mœurs : *Une telle loi*, disent-ils, *ne fait que des* »*hypocrites* ; et ils font de cette maxime la matière »d'un triomphe insensé. Si celui qui fait la loi de»voit une réponse à de si futiles raisonneurs, il »pourroit leur demander : Si tout législateur qui a »la force coactive n'est pas exposé à faire des hypo»crites, et n'en fait pas en effet? Celui qui s'abs»tient de voler la bourse ou le cheval de son voisin, »parce que la loi lui dit : *Tu seras pendu*, n'est-il »pas un hypocrite? Cet autre qui n'exerce point de »concussions, qui n'attente point à l'honneur de la »femme vertueuse, qui ne verse pas, pour une in»jure personnelle, le sang qui ne doit couler que »pour la défense de l'état, en un mot qui met un »frein à toutes ses passions, mais uniquement par »la crainte des châtimens que lui montre la loi, cet »homme, sans doute, n'est qu'un hypocrite. Où est »donc le vice de la loi qui le rend tel? Mais c'est »parler peu juste que de dire que la loi fait l'hypo»crite. L'hypocrisie naît de la mauvaise volonté et »de la malice obstinée du méchant. La loi lui com»mande d'être juste, et non pas de le paroître : de »pratiquer la vertu, et non pas de la feindre.»

FIN DU TOME PREMIER.





[redacted]

